45e ANNÉE

TOME XLII

FASCICULE CLX (1er TRIM.)

MARS 1922



Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

—

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE

4 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

45e ANNÉE

TOME XLII

FASCICULE CLX (1er TRIM.)

MARS 1922



Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

—

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
4 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

Pages

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le Bulletin.



SOCIÉTÉ
DE
GÉOGRAPHIE
ET
D'ARCHÉOLOGIE
DE
LA PROVINCE D'ORAN

FONDÉE EN 1878

TOME XLII. — 1922

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE

4 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)

1922

Liste Générale des Membres

de la " Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran "

au 1er Mars 1922

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Gouverneur général de l'Algérie.

G. Hanotaux, membre de l'Académie Française, ancien ministre des Affaires Étrangères, 15, rue d'Aumale, Paris (9e).

Le maréchal Lyautey, Résident général de France au Maroc.

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Préfet du département d'Oran.

Le Général commandant la Division d'Oran.

Le Consul Général Chef de la Région Civile d'Oudjda (Maroc).

MEMBRES D'HONNEUR

MM. Le Sénateur du département d'Oran.

Les Députés du département d'Oran.

Le Président du Conseil général d'Oran.

Le Maire d'Oran.

René Cagnat, membre de l'Institut, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 96, boulevard Montparnasse, Paris.

Le Général Marchand, explorateur, 20, rue du Commandant Marchand, Paris.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Binger, explorateur.
Caron, id.
Monteil, id.

MM. Nansen, explorateur
Rallier du Baty, explr.
Trivier, id.

Société de Géographie et d'Archéologie

DE LA PROVINCE D'ORAN

7, Rue Schneider, ORAN

COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

1921-1922

MM. Abadie (docteur).
Barbié.
Brunie.
Dangles.
Delaby.
Destremx.
Doumergue.
Dupuy Charles.
Fabre (chanoine).
Fabre Sylvain.
Fabre la Maurelle.
Fischer.
Flahault.

MM. Kriéger.
Lemoisson.
Malmejac.
Méziat.
Noël.
Pellecat.
Pellet.
Pérez.
Strasser.
Saurel.
Tournier.
Vel.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président :	MM. Flahault.
1er Vice-Président :	Comdt A. H. Noël.
2e Vice-Président :	Pellet.
Secrétaire général :	Fabre Sylvain.
Trésorier :	Comdt Pellecat.
Bibliothécaire-archiviste :	Tournier.
Secrétaire pour la Section géographique :	Lemoisson.
Secrétaire-adjoint *id.*	Fabre La Maurelle.
Secrétaire pour la Section archéologique :	Chanoine Fabre.
Secrétaire-adjoint *id.*	Vel.
Trésorier honoraire :	Pock.

COMMISSION DU BULLETIN

MM. Flahault.
Noël.
Pellet.

MM. Fabre Sylvain.
Lemoisson.
Chanoine Fabre.

COMMISSION DES FINANCES

MM. Barbié.
Dangles.
Kriéger.

MEMBRES CORRESPONDANTS[1]

MM. René Basset, doyen de la Faculté des Lettres, 77, rue Michelet, Alger.

Augustin Bernard, professeur à l'Université de Paris, 10, rue Decamps, Paris (XVIe).

Dr Carton, membre correspondant de l'Institut, Khéreddine, La Goulette (Tunisie).

Le P. Delattre, membre correspondant de l'Institut, Carthage (Tunisie).

Doutté Ed., professeur à la Faculté des Lettres, Alger.

Gentil L., professeur à l'Université de Paris, Sorbonne, 38 bis, rue Denfert-Rochereau, Paris (V^e).

Gsell St, professeur au Collège de France, 92, rue de La Tour, Paris (XVIe).

Mesplé A., professeur à la Faculté des Lettres, président de la Société de Géographie, Alger.

MEMBRES A VIE[1]

ayant racheté leurs cotisations annuelles par un versement unique de 200 fr.

MM.

(2)
1900 Azan P., lieutenant-colonel commandant le 6e Régiment de Titrailleurs algériens, Tlemcen.

1902 Bonnard, avocat, 141, rue de Vaugirard, Paris (15e).

1897 Getten, directeur général de la Cie française des Chemins de fer de l'Indo-Chine, 65, rue du Rocher, Paris (8e).

1898 Goyt, topographe principal en retraite, à Tullins (Isère).

1917 Joleaud Léonce, maître de conférences à la Sorbonne, Faculté des Sciences, 143, Bd Saint-Michel, Paris (V^e).

1909 Massenet, ingénieur civil, 6, rue Aubert, Paris (IXe).

1915 Noël (A. H.), Commandant, Commissaire du gouvernement près le Conseil de Guerre, 28, rue Marcel de Serres à Montpellier.

1905 Pallary, instituteur à l'école d'Eckmühl, **Oran.**

1902 Pastorino, notaire, 12, boulevard du Lycée, **Oran.**

1900 Sarton du Jonchay, général de division commandant la cavalerie du 19e corps, Alger.

1906 Thorin, propriétaire, 26, boulevard Bon-Accueil, Alger.

1915 Vassas Joseph, propriétaire, maire d'Aïn-el-Turck.

---

1 MM. les Sociétaires sont priés de faire connaître au Secrétaire général les rectifications qu'il y aurait lieu d'apporter aux indications qui les concernent.

2 Année de l'entrée dans la Société.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

1920 ABADIE, docteur en médecine, chirurgien, 43, rue de la Vieille Mosquée, **Oran.**

1915 AGOSTINI, directeur de la succursale de la Banque d'Algérie, **Oran.**

1910 AMILLAC, Albin fils, chirurgien dentiste, rue du Cercle Militaire, **Oran.**

1898 AMOROS Thomas, négociant en vins, Gambetta, **Oran.**

1911 ANDUZE, agent de la Compagnie Transatlantique, **Oran.**

1909 ANFRÉ, capitaine, aux armées.

1904 ANGLARD Jean, chef de section aux chemins de fer algériens de l'État, 7, rue Molière, **Oran.**

1909 ARACIL (abbé), curé à Aïn-Tédélès.

1910 ARAMBOURG Camille, professeur à l'école d'agriculture de Maison-Carrée, rue Bois-la-Reine, villa des Glycines, Alger.

1909 ARDAILLON, recteur de l'Académie d'Alger, Alger.

1905 ARGOUD Paul, vétérinaire de l'abattoir, 1, rue Manégat, **Oran.**

1908 ARNOULD Alfred, commis des postes, bureau central, **Oran.**

1920 AURIMOND, professeur-adjoint au Lycée de garçons, **Oran.**

1908 AUZAS, professeur au Lycée d'Oran, rue Charles-Gounod, **Oran.**

1922 AZÉRAD David, négociant, 8, rue Manégat, **Oran.**

1922 BABEAU Paul, officier d'administration de 1re classe du service de l'État-Major, au Château-Neuf, **Oran.**

1908 BALLONGUE, commis des postes et télégraphes, 2, rue de la Remonte, **Oran.**

1920 BANTON (abbé), aumônier au Lycée de garçons, **Oran.**

1921 BARBEAU, conservateur de la bibliothèque Souk el Attérine à Tunis.

1916 BARBER, consul d'Angleterre, place de la République, **Oran.**

1914 BARBIÉ, receveur municipal, 27, rue d'Arzew, **Oran.**

1904 BARBIN, directeur d'école à Marnia.

1910 BASCHUNG, général en retraite, villa des Roses, rue des Mimosas, Cannes (Alpes Maritimes).

1921 BASTOS Alfred, directeur des Établissements de Tabacs Bastos, rue Christophe-Colomb, **Oran.**

1907 BEAUDOUIN, propriétaire, 4, boulevard Charlemagne, **Oran.**

1920 BAYLE, professeur au Lycée de garçons, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1907 Beaupuy, président de la Chambre de Commerce, 60, rue de Mostaganem, **Oran**.

1906 Ben Danou César, vétérinaire sanitaire à Miliana (Alger).

1917 Ben Daoud ben Daoud, interprète militaire à Beni-Mellal, par Tadla, (Maroc).

1913 Ben Daoud, capitaine en retraite, 1, avenue Loubet, **Oran.**

1899 Ben Saad, propriétaire, rue Militaire, esplanade du camp Saint-Philippe, **Oran.**

1912 Bentayou Xaxier, vice-président de la Chambre de Commerce, 1, boulevard Lescure, **Oran.**

1908 Bernard, chef d'escadron au 19e dragons, secteur postal 96 (Allemagne occupée).

1913 Bernauer Louis, négociant en bois, 61, rue de Mostaganem, **Oran.**

1906 Bertrand, propriétaire, conseiller général, Belle-Côte par Mostaganem.

1917 Bertrand Georges, médecin major, aux armées.

1910 Beugnot, lieutenant-colonel au 19e dragons, secteur postal 96 (Allemagne occupée).

1920 Beylier Marius, ingénieur, villa Soleil à Arbesville, Saint-Eugène, **Oran.**

1920 Bidorff Maurice, sous-chef du Cabinet du Préfet, **Oran.**

1920 Bijon Raymond, docteur en médecine, 35, boulevard Seguin, **Oran.**

1913 Bibliothèque communale de la Ville de Tlemcen.

1902 Bibliothèque populaire de la Mosquée, Ecole Karguentah, 38, rue d'Arzew, **Oran.**

1903 Bibliothèque du Chef du Bureau des Affaires Indigènes, Marnia.

1912 Bibliothèque de la New-York public Library, New-York.

1913 Bibliothèque de l'Université de Harvard, Cambridge, Etats-Unis.

1908 Bidaine Paul, administrateur des colonies, commandant le Cercle de Borgou à Parakou (Dahomey).

1885 Bister, interprète judiciaire, Relizane.

1903 Blanchet Louis, propriétaire, membre de la Chambre de Commerce, rue de l'Hôtel-de-Ville, **Oran.**

1922 Boggio Jean, propriétaire, 5, boulevard Malakoff, **Oran.**

1912 Bolelli, inspecteur primaire, 41, boulevard Sébastopol, **Oran.**

1905 Bonifay Paul, propriétaire, 30, boulevard Seguin, **Oran.**

1909 Bories Auguste, propriétaire, 1, place de la République, Mostaganem.

1908 Borne François, ingénieur principal des travaux publics, Résidence générale, Rabat (Maroc).

1908 Bosc P., négociant, 2, rue de Colmar, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1921 Bouat (abbé), directeur de l'école de théologie à Eckmülh, **Oran.**

1919 Bouchet Georges, négociant en vins, faubourg Delmonte, **Oran.**

1922 Boucourt Georges, géomètre du service topographique, 20, rue Béranger, **Oran.**

1921 Bougenot Armand, direteur de la Société Général, boulevard du 2e Zouaves, **Oran.**

1921 Bouffier Albert, inspecteur du travail, rue Say, **Oran.**

1921 Boulenger Gaston, industriel, villa Théus, boulevard Froment-Coste, Saint-Eugène, **Oran.**

1920 Boulinier, professeur au Lycée de garçons, **Oran.**

1910 Bouty Joseph, pharmacien à Tlemcen.

1922 Boyer, marchand de bois, boulevard de l'Industrie, **Oran.**

1912 Brégeat Albert, docteur en médecine, directeur du Service Sanitaire du département d'Oran, 3, boulevard National, **Oran.**

1913 Brousses Clément, directeur de l'Institution de Sonis, Sidi-Bel-Abbès (Oran).

1884 Brunel Camille, géomètre principal en retraite, Maison Blanche, près Maison-Carrée (Alger).

1901 Brunie Pierre, ingénieur E. C. P., 105, rue de Mostaganem, **Oran.**

1905 Brustlein Henri, ingénieur constructeur, 70, rue d'Arzew, **Oran.**

1921 Busson Charles, géomètre principal du service topographique, 2, rue Pasteur, **Oran.**

1921 Cadi, lieutenant-colonel d'artillerie, Château-Neuf, **Oran.**

1912 Camallonga, propriétaire, domaine d'Arbal, Saint-Maur.

1910 Camara official de commercio, industria y navegacion de Melilla.

1915 Cambrou Jean, directeur de l'Ecole Saint-Antoine, **Oran.**

1920 Campillo, avocat, 10, rue Irénée, **Oran.**

1917 Campardou, chef des travaux pratiques de chimie, à la Faculté des Sciences, 46, Allées Saint-Étienne, Toulouse.

1882 Canal J., ingénieur civil, 5, rue Amilcar, Tunis.

1913 Carcopino Jérôme, professeur à l'Université de Paris, Faculté des Lettres, Paris.

1921 Caré Robert, secrétaire général aux Affaires Indigènes, Préfecture, **Oran.**

1906 Cardonne, secrétaire du Syndicat agricole de Tlemcen, 15, rue de la Paix.

1913 Carles Victor, négociant, délégué financier, 1, rue de la Paix, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5

MM.

1885 Carli, agent général d'assurances, 4, boulevard Charlemagne, **Oran**.

1903 Carteaux Octave, officier d'administration en retraite, 22, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran**.

1898 Castanié Joseph, armateur, rue Canrobert, Miramar-Supérieur, **Oran**.

1921 Cazenave Jean, professeur d'espagnol au grand Lycée de garçons, Alger.

1921 Cazes Alfred, secrétaire général de la Chambre de Commerce, 19, place de la République, **Oran**.

1921 Cercle des Officiers, Oudjda (Maroc).

1922 Cercle de l'Escrime, 2, rue Général Joubert, **Oran**.

1905 Chabaud Paul, receveur des postes et télégraphes en retraite, 7, rue Bernardin, **Oran**.

1921 Chabert, notaire, 7, boulevard Seguin, **Oran**.

1921 Chalon Raoul, avocat, 29, rue El-Moungar, **Oran**.

1922 Chambon Etienne, entrepreneur de menuiserie, rue d'Arzew **Oran**.

1919 Champenois L., docteur en médecine, 1, boulevard Lescure, **Oran**.

1904 Chandelier Georges, propriétaire, boulevard du 2e Zouaves, 6, **Oran**.

1910 Chanson (abbé), curé de Trézel.

1921 Chanson Antonin, propriétaire, Bou-Sfer.

1908 Chareix Jacques, interprète militaire, section spéciale du recrutement indigène, Alger.

1922 Charléty Charles, receveur principal des Douanes, 2, place des Quinconces, **Oran**.

1901 Chatrousse Abel, administrateur des affaires indigènes, en retraite, 5, rue d'Orléans, **Oran**.

1919 Cholet Alfred, ingénieur en chef de l'Ouest-Algérien, 17, rue Alsace-Lorraine, **Oran**.

1913 Christaud Joseph, directeur d'assurances, 1, rue de la Bastille, **Oran**.

1922 Mme Cohadon, directrice de l'école maternelle de Saint-Eugène, **Oran**.

1905 Cohen Solal A., docteur en médecine, 10, boulevard Seguin, **Oran**.

1892 Cohen Solal E., professeur au Lycée, 30, boulevard Seguin, **Oran**.

1912 Coignard Paul, ingénieur E. C. P., 49, rue d'Arzew, **Oran**.

1912 Dr Colombani Jules, sous-directeur du Service de l'Hygiène et de la Santé du Protectorat, Rabat (Maroc).

1913 Common, avoué, 40, boulevard Seguin, **Oran**.

1921 Commune de l'Oued-Imbert.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1879 COMMUNE de Perrégaux.
1890 COMMUNE de Relizane.
1879 COMMUNE de Saint-Denis-du-Sig.
1879 COMMUNE de Sidi-Bel-Abbès.
1918 COMPAGNIE des Tramways électriques, cité Magnan, **Oran**.
1917 CONSULAT d'Espagne, 4, rue Lahitte, **Oran**.
1922 CORRIÉRAS, directeur de l'Ecole Magnan, village Boulanger, **Oran**.
1921 COSTANTINI Charles, contrôleur des Contributions diverses, place de la République, **Oran**.
1906 COUR, directeur de la chaire d'arabe, place Négrier, Constantine.
1906 COURCELLE Abel, docteur en médecine, 5, boulevard Seguin, **Oran**.
1898 COURRECH Paul, directeur d'école à Eckmühl, **Oran**.
1908 CRUCK Eugène, rédacteur à l' « Echo d'Oran », 18, boulevard Charlemagne, **Oran**.
1920 CUISIN, directeur de la Société Marseillaise (succursale d'Oran), 53, rue d'Arzew, **Oran**.

1907 DALBERA Albert, propriétaire, 5, place d'Armes, **Oran**.
1903 DANGLES Victor, géomètre principal du Service topographique, 6, rue Pascal, **Oran**.
1922 DANTZER, inspecteur d'académie, préfecture, **Oran**.
1900 DARMON Moïse de Guénoun, négociant, 3, place d'Armes, **Oran**.
1922 DÉBRUS, lieutenant au 2e rég^{t} de Tirailleurs, Commandant d'Armes à Arzew.
1905 DÉCHAUD Édouard, armateur, 10, rue Suffren, Marseille.
1903 DÉCRION Constant, propriétaire, Sidi-Bel-Abbès.
1913 DELABY Numa, chef de bureau, Service topographique, 63, rue d'Arzew, **Oran**.
1910 DELAGE, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, Moulins (Allier).
1921 DELAFON Jacques, ingénieur sanitaire à Meknès, ville nouvelle, Maroc.
1911 DELHOMME, capitaine, aux armées.
1921 DELMAS Victor, commis à l'Inspection Académique, rue d'Igli, 12, **Oran**.
1907 DERRIEN Louis, ingénieur chimiste, villa Charles André, 27, rue Dixmude, Delmonte, **Oran**.
1920 DEROS Paul, agent de la Compagnie de Navigation Mixte, 3, place d'Armes, **Oran**.
1915 DERVIEUX Henri, agent dépositaire, 3, rue des Arènes, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1922 des Aubrys, lieutenant au Service Géographique du Maroc, Rabat.

1907 Descours, propriétaire, délégué financier, 9, boulevard Carnot, Alger.

1913 Desseaux Louis, négociant en bois, boul. Fulton, **Oran.**

1921 De Solliers Édouard, remisier à la Bourse de Paris, 11, avenue Loubet, **Oran.**

1920 Destremx Gustave, 42, avenue de Saint-Eugène, **Oran.**

1921 Didier, ingénieur E. C. P., 74bis, avenue de Saint-Mandé, Paris (12e).

1907 Dobrenn, chirurgien-dentiste, 7, Bd Seguin, **Oran.**

1922 Domas Jules, directeur du Crédit Lyonnais, boulevard Seguin, **Oran.**

1920 Douillet Édouard, industriel, 6, boul. Marceau, **Oran.**

1898 Doumergue, professeur en retraite, 4, rue Manégat, **Oran.**

1895 Dupuy Charles, propriétaire, 3, rue de Lyon, **Oran.**

1910 Dutartre, commandant en retraite, directeur de la villa de convalescence, Eckmühl, **Oran.**

1921 Edelein Lucien, pharmacien de 1re classe à Rabat (Maroc).

1905 Elghozi Moïse, négociant, 5, boulevard National, **Oran.**

1908 Elliker, ingénieur de la voie à la Compagnie de l'Ouest-Algérien, Sidi-Bel-Abbès.

1878 Emerat, négociant, 2, rue Irénée, **Oran.**

1900 Engel, ingénieur E. C. P., 21, boulevard National, **Oran.**

1907 Estaunié, secrétaire-adjoint de la commune mixte de Saint-Lucien.

1889 Évêché d'Oran, 3, boulevard du 2e Zouaves, **Oran.**

1895 Fabre, chanoine, curé de la paroisse Saint-Louis, 3, rue de l'Église, **Oran.**

1920 Fabre Albert, pharmacien, 13, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

1899 Fabre Sylvain, receveur des contributions diverses en retraite, 11, rue des Jardins, **Oran.**

1903 Fabre la Maurelle, chef de bureau à la direction des chemins de fer de l'Etat, 77, rue de Mostaganem, **Oran.**

1914 Fargues Henry, lieutenant, aux armées.

1885 Féraud, ingénieur civil, 4, rue Michelet, Alger.

1920 Mlle Fermond, professeur au Lycée de jeunes filles, **Oran.**

1920 Ferrandiz (chanoine), curé de la paroisse Saint-Esprit, **Oran.**

1920 Fischer, commandant en retraite, 6, boul. Fulton, **Oran.**

1886 Flahault, ingénieur E. C. P., 4, rue Jalras, **Oran.**

1913 Fleureau Georges, avocat, 29, rue du faubourg Saint-Honoré, Paris (8e).

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1921 Fleuret R., lieutenant, Service des renseignements à Figuig (Maroc).

1911 Flotte de Roquevaire (R. de), chef du service des cartes au Gouvernement général de l'Algérie, 6, boulevard Laferrière, Alger.

1885 Fould Alfred-Israël, propriétaire, chez M. Vallier Paul, rue du Général Joubert, **Oran.**

1909 Foulquier, docteur en médecine, 9, rue de Mostaganem, **Oran.**

1913 Fouque Léon, imprimeur, rue Thuillier, 4, **Oran.**

1906 Fournial, médecin principal de 1[re] classe, aux armées.

1909 Fournier P., commandant, chef du service des Affaires indigènes, Touggourt (Constantine).

1904 Gabriel Charles, courtier en vins, 60, avenue d'Oudjda, Eckmühl, **Oran.**

1909 Galan (abbé), curé de Saint-Eugène, **Oran.**

1905 Game Louis, juge de paix, Arzew.

1910 Gaquière, capitaine, aux armées.

1917 M[lle] Garnier, professeur à l'École Normale de jeunes filles, Eckmühl, **Oran.**

1914 Garrouste Charles, inspecteur des contributions diverses, 27, boulevard Marceau, **Oran.**

1907 Gasquet Camille, notaire, 10, boulevard Seguin, **Oran.**

1896 Gaudefroy Demombynes, professeur à l'Ecole coloniale, 9, rue Bara, Paris (6[e]).

1921 Gaudin, chef d'escadron en retraite, directeur du Service du Nettoiement de la ville d'Oran, 23, boulev. Fulton, Oran

1921 Gautard, architecte, 6, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

1920 Gazaniol Louis, propriétaire-viticulteur à Roseville, **Oran.**

1920 Gengembre, colonel en retraite, 8, rue de l'Église, Eckmühl, **Oran.**

1921 Gérald Hollinbeck Westby, ingénieur géologue, C[ie] des Pétroles, Saint-Aimé (Oran).

1906 Gérard E., propriétaire, conseiller général, Palikao.

1900 Gibou Émile, propriétaire, Saïda.

1907 Giraud Amédée, villa Fanny, 8, Delmonte, **Oran.**

1884 Giraud Edmond, avoué près la cour, délégué financier, 2, rue Dumont d'Urville, Alger.

1920 Giraud Casimir fils, banquier, 3, place de la Bastille, **Oran.**

1909 Glatard, docteur en médecine, chef de service à l'hôpital civil, 30, boulevard Seguin, **Oran.**

1920 Goudon Adolphe, chef de district aux chemins de fer P. L. M., **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1920 Goupil de la Picquelière, chef de groupe aux chemins de fer algériens de l'État, **Oran.**

1910 Gout Louis, receveur de l'enregistrement en retraite, Sidi-Bel-Abbès.

1921 Gradvohl, directeur d'assurances, 29, rue El-Moungar, **Oran.**

1920 Grand Hôtel (Le), place de la Bastille, **Oran.**

1896 Grandjean, directeur de l'École Jean-Macé, rue Miraux-chaux, **Oran.**

1914 Grapinet, chef de bataillon, Section spéciale du Recrutement indigène, Alger.

1908 Griguer Jules, chef de bureau du Service des Domaines à la Résidence générale à Rabat (Maroc).

1907 Griguer Léon, interprète judiciaire, Le Télagh (Oran).

1915 Griguer René, négociant, rue Bugeaud, Tiaret.

1921 Grosrenaud, préparateur de physique au Lycée de garçons, **Oran.**

1912 Gross Eugène, rédacteur à l'« Écho d'Oran », 5, rue Général Joubert, **Oran.**

1922 Gruninger Joseph, inspecteur d'assurances, boîte postale 91, **Oran.**

1909 Guérido, docteur en médecine, 49, rue d'Arzew, **Oran.**

1920 Guilhaume Émile, inspecteur des chemins de fer algériens de l'État, **Oran.**

1900 Guillaume, préparateur en retraite à Bologne (Haute-Marne).

1920 Guionie, négociant, 3, rue d'Igli, **Oran.**

1919 Gullon, capitaine en retraite, ferme St-Pierre, Hennaya.

1919 Guillot Maurice, professeur au Lycée, **Oran.**

1921 Hadj Hacène Brahim, khodja à la Préfecture, **Oran.**

1905 Harburger Jules, avocat, 2, rue Belleville, **Oran.**

1914 Heiblig Jules Frédéric, directeur de la Société Générale, Mostaganem.

1921 Heilbronner, sous-directeur de la Société Marseillaise, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

1907 Henrion Alfred, capitaine, aux armées.

1914 Hirn Denis, commis principal des postes en retraite, 14, rue Thiers, **Oran.**

1900 Hérelle Amédée, propriétaire, villa Sauzède, 1, rue Bruix, **Oran.**

1906 Henrys, général, aux armées.

1915 Hôtel Continental, boulevard Seguin, **Oran.**

1914 Houdou Albert, propriétaire, 6, rue Arago, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1898 Huertas Raphaël (chanoine), aumônier des sœurs Trinitaires, 7, rue de Berlin, **Oran**.

1909 Isaac Pierre, caissier du Mont-de-Piété, rue Belleville, **Oran**.

1913 Ivala Albert, administrateur de communes mixtes, Mascara.

1913 Jarsaillon Edouard, propriétaire, 35, boulevard Séguin, **Oran**.

1903 Jarsaillon Louis, docteur en médecine, 20, rue El-Moungar, **Oran**.

1907 Jasseron Ferdinand, docteur en médecine, 9, rue d'Arzew, **Oran**.

1922 Jauffret Jean, avocat, 10, rue Ampère, **Oran**.

1913 Jauffret, avoué, 10, rue Ampère, **Oran**.

1914 Jeannel, docteur, maître de conférences à la Faculté des Sciences, Toulouse.

1902 Joliet, chanoine honoraire, aumônier de Notre-Dame-des-Champs, 104, rue de Mostaganem, **Oran**.

1921 Julian Georges, armateur, rue Paixhans, **Oran**.

1912 Julien André, agrégé d'histoire, conseiller général, professeur au Lycée de Montpellier.

1907 Kalfon Pimienta, négociant, 8, rue Saint-Félix, **Oran**.

1905 Karsenty Albert, agent général d'assurances, 7, boulevard Séguin, **Oran**.

1920 Kehl, avocat, 11, rue Alsace-Lorraine, **Oran**.

1914 Keime Émile, chef de bureau à la Mairie, **Oran**.

1920 Kiener, ancien juge, village Brunie, Eckmühl, **Oran**.

1906 Klein, directeur de l'usine à huile de Delmonte, avenue de Sidi-Chami, **Oran**.

1906 Kœbel, directeur de la Brasserie Algérienne, avenue de Sidi-Chami, **Oran**.

1906 Krieger Edouard, contrôleur principal des contributions directes, 6, rue de Grenoble, **Oran**.

1921 Labadié, juge de paix, 20, rue Lahitte, **Oran**.

1921 Lacretelle, propriétaire, 14, rue Alsace-Lorraine, **Oran**.

1921 Laroche, directeur du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, boulevard du Lycée, **Oran**.

1921 Laugé Marius, propriétaire, 51, rue Pégoud, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2, page 5.



MM.

1921 Laulagnet Hippolyte, propriétaire, 18, rue Paixhans, Oran.
1896 Laurent Pierre, conseiller général, Perrégaux.
1901 Lauret François, pharmacien, place Karguentah, Oran.
1905 Lecamus Pierre, architecte, 17, rue Alsace-Lorraine, Oran.
1905 Leclère, capitaine, aux armées.
1909 Lecocq, avocat, rue Bel-Abbès, Tlemcen.
1906 Lemoisson, professeur au Lycée, 7, rue Dutertre, Oran.
1922 Léouffre Albert, répétiteur au Lycée des garçons, Oran.
1918 Lesonneur, docteur en médecine, 4, place Karguentah, Oran.
1910 Levain Paul, ingénieur à Lardy (Seine-et-Oise).
1900 Levé, général en retraite, 17, rue Cassette, Paris (VIe).
1906 Lévy J. S., négociant, 16, boulevard National, Oran.
1906 L'Huillier Maurice, négociant, 2, rue de Tlemcen, Oran.
1910 Lisbonne, délégué financier, maire de Sidi-Bel-Abbès.
1878 Loge Maçonnique « l'Union Africaine », 26, boulevard Sébastopol, Oran.
1921 Lott, commis principal des Contributions diverses, 40, avenue Saint-Eugène, Oran.
1909 Loubiès G., officier d'administration de 1re classe, Oudjda (Maroc).
1920 Loye, professeur au Lycée de garçons, Oran.

1914 Mager Henri, ingénieur en hydrologie souterraine, 11, rue Bosio, Paris (XVIe).
1920 Maigron, professeur au Lycée de garçons, Oran.
1921 Maillet, commandant en retraite, 43, rue de l'Arsenal, Oran.
1921 Malmejac, pharmacien major de 1re classe en retraite, 17, boulevard Charlemagne, Oran.
1921 Maillot, directeur de la Banque Cox et Cie, 15, rue Alsace-Lorraine, Oran.
1914 Manquené, professeur de la chaire d'agriculture, Mostaganem.
1905 Maraval, docteur en médecine, 2, rue de Vienne, Oran.
1921 Marcénaro Jacques, propriétaire, 54, avenue Saint-Eugène, Oran.
1921 Marcillac (abbé), curé de Saint-Leu (Oran).
1921 Maria Émile, inspecteur divisionnaire à la Compagnie P. L. M., 3, rue Dumont d'Urville, Alger.
1920 Mariani Noël, enseigne de vaisseau, aviation, Toulon.
1908 Martin Ferdinand, avocat, 1, avenue Loubet, Oran.
1922 Martin Fernand, propriétaire-agriculteur, 18, rue Marguerite, Oran.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1912 Martinez-Arnould Antoine, greffier en Chef du Tribunal civil, 1, boulevard de l'Industrie, **Oran.**

1912 Masson, contrôleur des produits communaux, 65, rue d'Arzew, **Oran.**

1922 Mancarré E., architecte, 73, rue d'Arzew, **Oran.**

1879 Mayaudon, notaire honoraire, villa des Planteurs, **Oran.**

1913 Mellet Pierre, agent-voyer d'arrondissement, Frenda.

1912 Merlin Émile, directeur de la Banque d'État du Maroc, Rabat (Maroc).

1910 Metz (de), lieutenant-colonel, Etat-major du Maréchal commandant en chef, Rabat (Maroc).

1912 Méziat, négociant en vins, 11, rue de la Paix, **Oran.**

1910 Mical, négociant en vins, avenue Saint-Charles, **Oran.**

1913 Milhe-Poutingon, conseiller général, 108, rue de Mostaganem, **Oran.**

1914 Minguet, directeur de la Société Générale, en retraite, boulevard du 2e Zouaves, **Oran.**

1904 Molle, docteur en médecine, 2, rue Edgar-Weber, **Oran.** Maire d'Oran.

1917 Mollet Charles, ingénieur civil, 41, rue du Mont-Valérien, Suresnes (Seine).

1920 Montchovet, comptable, 29, rue Rabelais, **Oran.**

1919 Mornet Gonzague, négociant en vins, 11, boulevard des Chasseurs, **Oran.**

1893* Moteley Albert, propriétaire, El-Ançor.

1921 Moussay Armand, courtier maritime, 6, rue de la Douane, **Oran.**

1907 Navarre Honoré, négociant, 2, rue de Tlemcen, **Oran.**

1922 Nèple, administrateur de commune mixte en retraite, 1, boulevard de l'Industrie, **Oran.**

1885 Nessler, consul du Pérou, boulevard de l'Industrie, **Oran.**

1905 Nicolas Jacques, docteur en médecine, Mercier-Lacombe.

1914 Olivier Pierre, propriétaire, Aïn-Mouzoudj, par Bou-Tlélis.

1919 Orsero François, géomètre du service topographique, 23, rue Brancion, **Oran.**

1905 Pagès Jean, armateur, 53, rue d'Arzew, **Oran.**

1884 Pallu de Lessert, avocat, 23, rue de Vaugirard, Paris (VIe).

1920 Mlle Pardes, professeur an Lycée de jeunes filles, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1920 Parent Sylvain, agent de la Société Générale des Transports Maritimes, 3, place d'Armes, **Oran**.

1905 Parienté, docteur en médecine, 5, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran**.

1920 Paoli, instituteur, 3, rue Marion, **Oran**.

1913 Pascalin Charles, président du tribunal de commerce, 30, boulevard Seguin, **Oran**.

1905 Passeron A., ingénieur des Travaux Publics, boulevard Froment-Coste, Saint-Eugène, **Oran**.

1911 Pédousseau, propriétaire, avenue Raynal, Mostaganem.

1918 Pellecat G., commandant de gendarmerie en retraite, villa des Rosiers, Saint-Eugène, **Oran**.

1887 Pellet, architecte, 46, boulevard Sébastopol, **Oran**.

1905 Pérez Adolphe, sous-chef de bureau au Service Topographique, 3, rue de Lyon, **Oran**.

1905 Pérez Henri, banquier, place Garbé, maison Ribeton, **Oran**.

1914 Perrot Louis, docteur en médecine, 15, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran**.

1921 Personnier Ernest, propriétaire, villa des Glycines, Gambetta, **Oran**.

1906 Petit Claude, député, Mascara.

1921 Petit Oranais (Le), rue Général Joubert, **Oran**.

1905 Peyras, représentant, 5, rue de Coulmiers à Sidi-Bel-Abbès.

1904 Pierart Alexandre, administrateur-adjoint, Saint-Cloud.

1913 Pinel Henri, propriétaire, Bou-Tlélis.

1921 Piroutet, ingénieur E. C. P., chef du service de la voie, chemins de fer algériens de l'État, **Oran**.

1895 Pitollet, notaire, conseiller général, 1, rue de la Paix, **Oran**.

1895 Pock, caissier de la succursale de la « Caisse Nationale d'Épargne », poste centrale, **Oran**.

1913 Pommiés Jules (abbé), curé à Montgolfier.

1921 Poncelet, ingénieur E. C. P., s/d. de la Compagnie du gaz Lebon, 5, rue Lahitte, **Oran**.

1907 Pontet, directeur des Contributions directes en retraite, 61, rue d'Arzew, **Oran**.

1910 Porthé Raymond, propriétaire, Frenda

1898 Prades Benjamin, répartiteur des Contributions diverses, Nemours.

1913 Prat Clément, négociant, boulevard Seguin, **Oran**.

1921 Prinet Alexandre, pharmacien, 13, rue Dufour, **Oran**.

1921 Prinet Paul, architecte, rue de Colmar, **Oran**,

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1920 Puverel Louis, agent maritime, 4, place de la République, **Oran.**

1921 Queyrat, docteur en médecine, Maire de Mostaganem.
1886 Quiévreux Clément (capitaine), ancien maire, Le Télagh.

1911 Rahal ben Mohammed ben M'Hamed, caïd de Nédroma.
1902 Ramier, conseiller général, 29, rue El-Moungar, **Oran.**
1921 Raoux Albert, propriétaire, 9, boulevard du Lycée, **Oran.**
1922 Raskine A., docteur en médecine à Mers-el-Kébir.
1921 Réalé Auguste, négociant, 7, rue Jalras, **Oran.**
1910 Recoing Maurice, Service Topographique, 3, rue Mirabeau, **Oran.**
1921 Région Civile d'Oudjda (Maroc).
1908 Renaud A., propriétaire, conseiller général, Sidi-Bel-Abbès.
1921 Renauld, représentant de commerce, 7, rue Schneïder, Oran.
1902 Réunion des Officiers (Cercle militaire), **Oran.**
1920 Riche, dessinateur, Service topographique, 12, rue Jasseron, **Oran.**
1904 Rognon, secrétaire général en retraite, 2, rue Le Pelletier, **Oran.**
1921 Rolland, avoué, 15, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**
1912 Rousset Louis, propriétaire viticulteur, 13, rue de Mostaganem, **Oran.**
1908 Rousset, inspecteur de l'Enregistrement, 1, rue Thierry, **Oran.**
1899 Roux-Freissineng, député, 2, boulevard du 2ᵉ Zouaves, **Oran.**
1896 Rouziès Casimir, instituteur, Tizi.

1884 Sabatier Germain, avoué, conseiller général, Tlemcen.
1908 Sabouret, propriétaire, 21, boulevard National, **Oran.**
1920 Sainton, pharmacien, place d'Armes, **Oran.**
1920 Saillard Henri, propriétaire à Saint-Maur.
1920 Saint-Jean Louis, docteur en médecine, 10, rue Pélissier, **Oran.**
1896 Saintpierre Charles, négociant en vins, rue Lanjuinais, Saint-Charles, **Oran.**
1921 Sander Oscar, professeur au Lycée des garçons, **Oran.**
1921 Sanson Alexandre, établissements Panhard-Levassor, 70, avenue Saint-Eugène, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1907 Saurel Jules, avoué conseiller général, 1, rue Belleville, **Oran.**

1917 Sauvage, proviseur du Lycée de garçons, **Oran.**

1919 Scal, directeur de la Compagnie de l'Ouest-Algérien en retraite à El-Biar, Alger.

1914 Schlotterbeck Frédéric, ingénieur, 70, maison Brustlein, **Oran.**

1902 Schœnberg, ingénieur ordinaire des Ponts-et-Chaussées, Mostaganem.

1921 Schweitzer Michel, professeur au Lycée des garçons, **Oran.**

1906 Scotti, armateur, 3, rue de Lyon, **Oran.**

1909 Secrétan, professeur au Lycée, **Oran.**

1905 Section des Affaires indigènes de la Division d'Oran, 4, rue de Vienne, **Oran.**

1914 Ségui François, contrôleur des Contributions diverses, 18, rue Bruat, **Oran.**

1921 Sellié, ingénieur E. C. P., 3, boulevard des Chasseurs, **Oran.**

1907 Sénac Antonin, négociant en bois, villa Sénac, quartier Saint-Pierre, **Oran.**

1920 Sépulcre, avocat, 5, rue de la Bastille, **Oran.**

1918 Service des Affaires indigènes d'El-Aricha

1919 Service Géographique de l'Armée, 140, rue de Grenelle, Paris (7e.

1906 Smadja Gaston, négociant, 11, rue Saint-Félix, **Oran.**

1921 Société (la) des Mines de Mokta-el-Hadid, Beni-Saf.

1915 Solignac Marcel, villa Rêvée, rue d'Isly prolongée, Tunis.

1920 Soufflot André, propriétaire, délégué financier, 11, avenue Loubet, **Oran.**

1907 Soulier, docteur en pharmacie, 41, boulevard Seguin, **Oran.**

1885 Stephanopoli, vice-président du Conseil de préfecture, 69, rue d'Arzew, **Oran.**

1905 Storto, négociant, 33, boulevard Séguin, **Oran.**

1920 Strasser, colonel en retraite, 32, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

1920 Taupenas, professeur au Grand Lycée d'Alger.

1919 Territoires du Sud (le directeur), au Gouvernement général (Service agricole), 26, boulevard Carnot, Alger.

1920 Théus Joseph, négociant, 106, rue de Mostaganem, **Oran.**

1920 Thirion Georges, ingénieur électricien, rue Jacques, **Oran.**

1922 Tikhonravon Victor, capitaine à l'Etat-Major de la division, Château-Neuf, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5

MM.

1912 Tolédano Isaac, négociant, 16, boulevard National, **Oran.**

1913 Tordjman Maklouf, notaire, Perrégaux.

1902 Tournayre, pharmacien, Hammam-bou-Hadjar.

1899 Tournier, agent de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, 1, 6, place de la République, **Oran.**

1919 Trottmann, représentant de commerce, 7, rue de la Paix, **Oran.**

1908 Valérian Louis, architecte, 6, place de la République, **Oran.**

1920 Valéro Jacques, propriétaire, 13, rue de la Paix, **Oran.**

1910 Valette, syndic de faillites, 19, boulevard Charlemagne, **Oran.**

1912 Varnier Abel, administrateur adjoint de la commune mixte de Palikao.

1920 Vel Auguste, directeur de l'Hôpital civil de Marengo, Alger.

1909 Vergnieaud, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, rue De Gas, **Oran.**

1899 Viala Eugène, interprète judiciaire, près le Tribunal civil de Mostaganem.

1921 Vic, ingénieur E. C. P., rue Bruix à Saint-Charles, **Oran.**

1922 Viguier Louis, agent voyer, 3, rue de l'Artillerie, **Oran.**

1921 Villata Félix, directeur de la Compagnie Algérienne, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

1922 Vignon Armand, censeur des études au Lycée d'Oran, **Oran.**

1921 Vissac, négociant en vins, rue de Mostaganem, maison Billard, Oran.

1908 Voinot Louis, chef d'escadron, commandant le cercle de Merrakech banlieue à Merrakech (Maroc).

1921 Zurbac, professeur au Lycée d'Oran, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.



SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1° SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

France, Algérie et Maroc :

Paris. — Société de Géographie.
Société de Géographie commerciale.
Alger.
Bordeaux.
Bourges.
Casablanca.
Douai.
Dunkerque.
Le Havre.
Lille.
Lorient.
Lyon.
Marseille.
Montpellier.
Nancy.
Nantes.
Rochefort.
Rouen.
Toulouse.
Tours.

Étranger :

Anvers.
Berne.
Bruxelles.
Bucarest.
Budapest.
Buenos-Ayres.
Copenhague.
Edimbourg.
Genève.
Helsingfors.
Le Caire.
Lisbonne.
Londres.
Madrid.
Manchester.
Mexico.
Munich.
Neufchâtel.
New-York.
Queensland.
Rio de Janeiro
Washington.

2° SOCIÉTÉS DIVERSES

France et Colonies :

Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Publications du Comité des Travaux historiques et scientifiques (*Bulletin de Géographie historique et descriptive. — Bulletin archéologique. — Bulletin des Sciences économiques et sociales. — Bulletin historique et philologique. — Congrès des Sociétés savantes*). — Société nationale des Antiquaires. — Musée Guimet. — Mission scientifique du Maroc (*Archives Marocaines*). — Comité de l'Afrique Française et du Maroc. — Office colonial. — Office du Gouvernement général de l'Algérie. — Office du Protectorat de la République française au Maroc. — Questions diplomatiques et coloniales. — Réunion d'Etudes algériennes. — Ministère des Colonies (*Revue coloniale*). — Revue des questions maritimes et coloniales. — Société des Études maritimes et coloniales.

Alger. — Faculté des Lettres. — Société Historique algérienne. — Bulletin agricole de l'Algérie et de la Tunisie. — Bulletin de la station de recherches forestières. — Service météorologique de l'Algérie. — Société d'Histoire naturelle de l'Afrique du Nord. — Bibliothèque de l'Université à Alger.
Angoulême. — Société Archéologique et Historique de la Charente.
Autun. — Société Éduenne.
Bône. — Académie d'Hippone.
Casablanca — L'Union Algérienne, Société de propagande, 117, boulevard de la Liberté.
Constantine. — Société Archéologique.
Dakar. — Gouvernement général de l'Afrique Occidentale française : *Service des publications.* — Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'A. O. F.
Dax. —Société de Borda.
Gap. — Société d'Études des Hautes-Alpes.
Grenoble. — Travaux du Laboratoire de Géologie.
Lyon. — Faculté des Sciences : *Anthropologie.* 3, rue Sainte-Marie-des Terreaux.
Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Rabat. — Hespéris *(Archives Berbères et Institut réunis).*
Saint-Dié. — Société philomatique Vosgienne.
Saïgon. — Société des Études Indo-Chinoises.
Sousse. — Société Archéologique.
Toulouse. — Société Archéologique du Midi de la France.
Tunis. — Institut de Carthage. — Direction des Antiquités et Arts du Gouvernement Tunisien. — Direction générale des Travaux publics du Gouvernement Tunisien.

Étranger :

Almeria. — Sociedad de Estudios almerienses.
Baltimore. — Publications Johns Hopkins.
Bruxelles. — Société belge d'Études coloniales.
Helsingfors. — Fennia. — Meddelanden. — Julkaïsuja.
Cordoba. (République Argentine). — Academia nacional de Ciencas.
Damas. — Académie arabe.
Firenze (Florence). — Instituto géografico militare : **L'Universo.**
Lima — Sociedad del Cuerpo de Ingeniores de Minas.
Madrid. — Real Academia de la Historia.
México. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate ». — Instituto Geològico : *Bolletin*, *Annales.*
Naples. — Società Africana d'Italia.
Rome. — Ecole française. — Academia dei Lincei. — Istituto Archeologico Germanico-Romano.
Stockholm. — Académie royale des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités. — Journal d'Archéologie.
Toronto — The Canadian Institute.
Turin. — Société piémontaise d'Archéologia e Belle Arti.
Upsala. — Institut Géologique de l'Université.

L'AVENIR D'ALGER

et l'opposition des libéraux et des économistes en 1830

L'expédition d'Alger, annoncée par le roi Charles X, le 2 mars 1830, ne se borna pas à susciter des polémiques au sujet des difficultés militaires qu'elle aurait à vaincre (1). Elle souleva aussi de graves problèmes d'ordre diplomatique et économique : sans doute, dès 1828, quelques publicistes et députés avaient envisagé les conséquences d'une occupation de la Régence par les armées françaises, mais ils avaient été peu écoutés, tant une pareille éventualité paraissait improbable.

Du jour où l'on sut, de façon incontestable, que le Ministère Polignac se prononçait pour une action décisive, on se mit à envisager l'avenir d'Alger sous un double point de vue.

Quelle serait l'attitude des puissances européennes et surtout de l'Angleterre, en présence de notre politique ?

Coloniserions-nous la Régence, et dans l'affirmative y trouverions-nous des avantages ?

L'opposition libérale s'attacha surtout à répondre à la première question dans un sens défavorable au gouvernement, pour en tirer de nouveaux arguments contre la politique de Polignac.

Les économistes s'intéressèrent presque exclusivement à la seconde. Ils essayèrent, pour la plupart, de prouver que la création d'une colonie dans l'Afrique du Nord ne pourrait présenter que des inconvénients.

L'ATTITUDE DE L'ANGLETERRE

De tout temps l'Angleterre s'était intéressée aux états barbaresques. Sans avoir comme la France une politique suivie, elle s'était contentée de réclamer « d'être au moins son égale en considération » et d' « intriguer » contre elle auprès du Dey (2). L'expédition de 1830 allait l'obliger à préciser ses tendances et à dévoiler les raisons de son hostilité.

---

1 Cf. A. Julien : *L'opposition et la guerre d'Alger, à la veille de la conquête.* (Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran, t. XLI, 1921.)

2 Shaler : *Esquisse de l'Etat d'Alger* (trad. Bianchi, 1830), p. 144, 145.

Les incertitudes les plus grandes régnaient, tant en France qu'en Angleterre sur le sort d'Alger après la conquête. Le gouvernement, lui-même, n'osait se prononcer et hésitait entre diverses hypothèses.

Dans une lettre à notre ambassadeur à Vienne, de Rayneval, Polignac envisageait les diverses solutions qui méritaient l'examen : l'abandon d'Alger après la suppression de la piraterie, de l'esclavage et des tributs ; la suppression des défenses d'Alger ; la création d'un royaume indigène ; la transformation de la Régence en une province turque gouvernée par un pacha ; l'abandon de la ville de Malte ; la transformation du pays en Colonie française ; le partage des états barbaresques entre les puissances de la Méditerranée (1).

L'opposition était peu au courant de ces projets. Elle était cependant portée à croire que le Gouvernement se rallierait à celui qui serait le moins avantageux pour la France, qui, une fois de plus, aurait joué le rôle de Don Quichotte de l'Europe.

Les abdications du passé étaient faites pour lui inspirer une défiance salutaire. N'avions-nous pas donné à la Grèce l'indépendance à l'aide de nos armées et de notre flotte et n'avions-nous pas fait, en Orient, la politique de l'Angleterre au lieu de nous allier à la Russie pour tirer parti de nos succès ? A quoi bon avoir dépensé quatre cents millions en Espagne pour nous y voir mépriser des habitants et refuser par leur roi la coopération dont nous avions besoin pendant la guerre d'Alger ?

De tels exemples faisaient prévoir qu'il en serait ainsi dans l'expédition contre les Barbaresques et que le ministère montrerait la même condescendance honteuse et la même « servilité » (2).

Nul gouvernement n'était moins susceptible aux yeux des libéraux de soutenir dignement les intérêts de la France, en face des exigences anglaises. Pour eux, Polignac prenait son mot d'ordre à Londres et était « une marionnette mise en place par l'Angleterre » (3). Il était capable de sacrifier les intérêts de sa patrie pour plaire

1 Darcy : *Cent années de rivalité coloniale. L'Afrique* (Paris 1904, passim). L'ouvrage de Darcy fait l'historique des relations diplomatiques de la France et de l'Angleterre durant les préparatifs de l'expédition et après la conquête. Il ne fournit pas de références, il est manifestement tendancieux.

2 et 3 De Laborde : *Au roi et aux Chambres sur les véritables causes de l'expédition d'Alger et sur l'expédition qui se prépare* (Paris 1830), p. 104.

aux Anglais ses amis de la veille, d'accepter d'eux les pires humiliations et de témoigner sa reconnaissance à Welligton en suivant servilement sa politique.

Par ailleurs, on le jugeait inapte à comprendre les véritables aspirations des Français dont il s'était révélé, par toutes ses mesures de politique intérieure, le plus fourbe et le plus implacable des ennemis.

Certaine d'entraîner l'opinion dans son hostilité à l'égard de Polignac, l'opposition avait épié tous les actes de l'Angleterre. Elle reprochait au ministère tantôt ses entreprises téméraires qui risquaient de susciter une nouvelle guerre avec l'ennemie traditionnelle, tantôt sa politique de bassesse et de compromissions. Ce faisant elle se souciait peu des contradictions et conciliait deux thèses opposées par leur fond mais communes par leurs tendances, en prononçant l'anathème contre le gouvernement.

Dès longtemps, l'opposition avait distingué l'influence occulte de l'Angleterre dans les affaires algériennes [1]. Elle affirmait que les Anglais avaient « soin de transmettre au divan d'Alger » tout ce qui se disait à la Chambre des Députés et « de traduire nos Moniteurs aux ministres de ces barbares ». C'est à cause de leurs révélations et de leurs excitations que le Dey ne renonçait pas à son obstination opiniâtre et qu'il se croyait en état de pouvoir braver impunément le roi des Français [2].

Du jour où notre politique s'était modifiée et où le projet d'expédition avait paru s'affirmer, l'attitude de l'Angleterre avait également changé. Le Cabinet de Londres avait tout fait pour amener le dey à plier devant nous et l'on avait pu croire qu'il atteindrait son but [3].

Après l'échec de ses tentatives, il n'avait pu cacher son dépit à l'idée que la France pût songer à fonder « un établissement solide et durable sur les côtes d'Afrique » [4]. Dès lors, il avait engagé avec Polignac des pourparlers sur l'avenir d'Alger que la presse suivait avec beaucoup d'attention.

L'un des griefs des libéraux contre le ministère tenait à son imprévoyance. La première chose à se demander,

---

1 Sur les intrigues anglaises et le rôle du consul Saint-John. Cf. Darcy, op. laud., p. 65.

2 Viennet : *Chambre des Députés*, 10 juillet 1829 (Arch. parl., t. LXI, p. 202, 203).

3 *Courrier Français*, 30 mars 1830.

4 *National*, 24 mai 1830.

disaient-ils, quand on entreprend une conquête c'est ce qu'on fera et si on sera libre d'en faire ce que l'on voudra. La question des moyens, des forces à employer, du système d'opérations à suivre ne vient qu'après (1).

Or le ministère du 8 août avait usé des procédés tout autres. Il avait commencé par se dire « qu'il serait fort avantageux à lui de pouvoir séduire le pays par quelque brillante action de guerre ». C'est ce qu'il l'avait poussé à faire « une guerre extrêmement juste et en même temps fort glorieuse » à un petit tyran d'Afrique, qui s'était permis de donner de son éventail à l'envoyé de France « qui remplissait en même temps complaisamment les fonctions d'envoyé de la cour de Rome » (2).

Le ministère était facilement parvenu à « résoudre sa guerre » et à en trouver les motifs, en prorogeant la Chambre et en paralysant la liberté d'opinion. Mais s'était-il assuré également de l'Angleterre vis-à-vis de laquelle il ne pouvait user des mêmes moyens ? Non, car il avait vu surgir, paraît-il, des difficultés imprévues (3).

Sans doute, ce n'était pas la moindre originalité de cette guerre que de supposer que le ministre qui avait eu l'art de se brouiller avec les Russes pourrait avoir la maladresse de rompre avec les Anglais. Quoi qu'il en fut, on pouvait affirmer que Polignac s'était engagé vis-à-vis de ces derniers « à ne pas faire d'établissement sur.... la côte d'Afrique ».

Un incident allait fortifier l'opposition et lui permettre d'affirmer, avec des preuves, l'incertitude et les divergences d'opinion des membres du gouvernement qu'elle se bornait à supposer (4).

Le 7 mai, le général de Bourmont qui, en tant que ministre de la guerre avait assisté à toutes les discussions du Cabinet sur l'avenir d'Alger, prononçait, à la Chambre de Commerce de Marseille, un discours où il déclarait que la France ferait d'Alger une colonie et peut-être même un état gouverné par un prince français. Or Polignac adressait au même moment des proclamations à la population algérienne pour lui promettre la libération des Turcs et l'autonomie.

---

1 *National*, 27 mai 1830.
2 *National*, 24 mai 1830.
3 *National*, 11 février 1830.
4 Darcy : op. laud., p. 126. — *Journal des Débats*, 23 mai 1830.



Il y avait là, en présence, deux conceptions nettement opposées. Aussi, malgré le désaveu officiel publié par le Moniteur, l'évènement fit-il sensation tant en Angleterre qu'en France. Les journaux libéraux reproduisirent un article du *Times* qui soulignait la gravité de la situation. Le journal de la Cité signalait d'abord que les propos de M. de Bourmont n'étaient pas une manifestation isolée et que des « personnes connues pour être ses amis politiques » avaient fait des déclarations analogues, puis il insistait sur les « vives alarmes » et « les inquiétudes » qui en étaient résultées. Il se refusait cependant à croire que le gouvernement français eût pu songer « à former de colonies sur la côte d'Afrique dans l'état actuel du pays ». Un pareil acte serait une folie. D'abord il entraînerait des dépenses énormes avec un faible espoir de profits ; ensuite « une guerre éclaterait entre la France et l'Angleterre » où la France perdrait sa flotte et ses nouvelles colonies (1).

Cet article mettait le public français en présence d'une situation grave, mais claire. Le Cabinet de Londres menaçait de guerre notre pays s'il voulait maintenir sa conquête. D'autre part, l'optimisme du *Times* semblait prouver ainsi que les réponses des ministres anglais au parlement, « que toutes satisfactions leur avaient été accordées au sujet de notre expédition d'Alger » (2). Le gouvernement français faisait donc courir au pays les risques d'une nouvelle guerre ou d'une humiliation.

Les Anglais, écrivait un libéral qui ne dédaignait pas l'humour, pouvaient se laisser aller à un accès de jalousie dont nous subirions les conséquences.

« Je suppose donc malgré les sages précautions de nos ministres, malgré les milles notes diplomatiques échangées que le cabinet de Saint-James, après que nous serons épuisés en hommes, vaisseaux, argent, enverra un autre Popilius nous dicter insolemment ses ordres. Que faudra-t-il faire ? Je vais le dire avec toute l'amertume d'un Gaulois. Nous ne devons pas supporter l'idée que nous sommes à la remorque de l'Angleterre. Il faut opposer vaisseaux à vaisseaux, rétablir les péniches et les coquilles de noix ; organiser des bateaux à vapeur et dire ensuite, *facta viam invenient* » (3).

Si, par contre, nous reculions devant la guerre, la

---

1 *Les Débats*, 23 mai 1830.
2 *National*, 24 mai 1830.
3 Boissy : *Réflexions d'un Français au sujet de l'expédition d'Alger* (Paris, juin 1830), p. 22.

diplomatie de Polignac aurait conduit la France à la plus honteuse des abdications.

Quoi qu'il en fût, on ne pouvait supposer que la flotte eût quitté les ports de Provence, sans que tout risque eût été préalablement écarté.

L'opposition insistait d'autant plus sur ce point qu'elle devinait là le côté faible de la politique de Polignac. Puisque le sort en est jeté, écrivait le *National*, au lendemain du départ des troupes, il faut admettre l'hypothèse qu'Alger « soit pris, brûlé, rasé, la population barbaresque soumise, la milice mahométane détruite ». En ce cas, il est à supposer que le ministère a prévu ce qu'il fera, « il est assuré de ne mécontenter aucun cabinet par le parti qu'il pourra prendre, il y a songé avant de rien aventurer ; il s'en est expliqué avec tout le monde ; il a su intéresser les dispositions habituellement bonnes des unes et rassurer les dispositions jalouses des autres ; à tout évènement, il connaît au moins ses amis et ses ennemis, il sait sur qui il pourra compter et quelle alliance il pourrait faire en cas de piège tendu à l'ardeur et à la loyauté nationales ? » (1).

Ce programme minimum de prudence et de prévoyance gouvernementales, la presse libérale ne pensait pas que Polignac l'eût réalisé. Les bruits les plus alarmants se répandaient alors dans le pays et inquiétaient l'opinion (2). On disait que « la Russie rendant abandon pour abandon » prenait parti contre nous dans la Méditerranée comme le ministère l'avait pris « follement contre elle dans la question grecque ». On ajoutait que les représentants des grandes puissances avaient adressé, en commun, au gouvernement français une note et qu'une conférence entre eux et lui se tiendrait à Paris.

Pour calmer l'opinion, le ministère fit répondre que la nouvelle d'une conférence était prématurée.

« Etonnant calme, écrivait un journaliste libéral ! Attendez : Alger n'est pas pris encore, on s'expliquera après. Mais il y a la mer entre Alger et Toulon ! On ne revient pas d'Alger après une sottise qui a compromis soixante mille hommes comme on revient de Prague ou des bords du lac de Constance. A la vérité on fera des prières publiques. Messeigneurs les archevêques et évêques intercéderont auprès du Dieu des armées. Mais le ciel toujours invoqué, le ciel veut qu'on se remue, c'est le mot de

1 *National*, 27 mai 1830.
2 *National*, 27 mai 1830.

La Fontaine : il est trop tard d'appeler Hercule quand, par maladresse, on a embourbé sa roue » (1).

Pourtant, affirmait les adversaires de Polignac, un peu d'habileté diplomatique, d'intelligence et de franchise eût suffi à nous assurer l'avenir. Jamais, depuis quinze ans, la situation n'avait été plus favorable « pour nous permettre de profiter de notre conquête en la faisant servir à l'intérêt général ». Tout le continent désire la destruction de la piraterie et « sera très satisfaite de voir le commerce de la Méditerranée délivré de cette entrave honteuse ». Il n'y a que l'Angleterre qui puisse élever des difficultés, mais il serait facile de profiter de sa situation actuelle et de la pression de l'opinion publique mondiale pour l'obliger « à renoncer à son esprit inquiet, jaloux et dominateur » (2).

Un diplomate habile demanderait au Cabinet de Londres de quel droit il s'est approprié « les états de Tippo-Saïb, ceux de Mahratte, une partie de l'empire des Birmans » (3). si ce n'est pas par conquête et sous les plus futiles prétextes, il invoquerait l'exemple de la Russie s'emparant des « riches provinces persanes qui avoisinaient naguère la chaîne du Caucase », des forteresses et des districts importants dans la Turquie asiatique (4). Il voudrait savoir pourquoi l'on n'opposa pas à ces puissances « le principe récent de l'équilibre enropéen » ainsi qu'on le fait pour Alger. Dire avec certains publicistes que ce principe ne s'applique qu'aux cessions faites en Europe, c'est oublier que les grandes puissances se sont agrandies en Asie, en Afrique et en Amérique avec autant de désinvolture que sur le continent (5).

Rares étaient, parmi les adversaires du ministère, les écrivains qui pesaient, sans passion, les termes du problème. Le seul Sismondi, dans le remarquable article qu'il publia dans la *Revue encyclopédique*, étudia, avec précision si l'Angleterre avait le droit, le pouvoir et l'intérêt d'intervenir contre nous (6).

Pour que l'Angleterre eût des raisons valables de soutenir le dey, affirmait-il, il faudrait qu'elle eût signé avec Alger un traité d'alliance. Or au contraire, elle n'a jamais consenti à garantir ni sa constitution, ni son indépendance, ni ses frontières. La France n'a donc à fournir aucune

---

1 *National*, 27 mai 1830.
2 *National*, 11 juillet 1830.
3, 4 et 5 *Courrier Français*, 12 juillet 1830.
6 Sismondi : *De l'expédition contre Alger* (Revue encyclopédique, mai 1830).

explication pour un conflit entre « deux royaumes indépendants » dont l'issue ne doit dépendre que du sort des armes ou de la volonté de Dieu.

« La France n'a pu s'engager par avance à ne point faire de conquêtes dans une guerre légitime ; ce serait une promesse sans exemple dans le droit public de l'Europe : et jamais la France, ou l'Autriche, ou la Russie, ne se sont aventurées à en demander une semblable aux Anglais, à dire qu'elles ne permettraient pas à l'Angleterre la conquête de la Cafrerie ou celle de l'empire des Birmans dont cette puissance s'est tout récemment approprié quelques provinces » (1).

Si l'Angleterre contractait avec le dey d'Alger une alliance avant le départ de notre flotte, il est évident qu'elle pourrait rendre très périlleuse notre traversée, mais si elle attendait que le débarquement et la conquête de la ville aient abouti, il ne serait plus en son pouvoir d'entraver la France dans ses opérations.

« Une colonie comme Alger, protégée par les redoutables fortifications et l'artillerie formidable qu'au dire de plusieurs les Français ne pourront conquérir ; une colonie dont la côte inhospitalière est visitée par de si terribles tempêtes ; une colonie continentale qu'on ne peut point tourner, point prendre par derrière, une colonie dans un pays fertile en grains, abondant de tous les fruits de la terre et qui serait dix ans séparé de la métropole sans éprouver un besoin ; une telle colonie ne peut être ni conquise, ni détruite par les flottes anglaises, d'autant plus quelle ne tardera pas à être défendue par deux millions et demi de sujets ; car les Français ont, par-dessus toutes les autres nations, le talent de se faire aimer des peuples barbares et de sympathiser avec eux...

Trois ans d'expérience ont montré le peu de succès que doit attendre une escadre qui entreprendrait le blocus d'Alger. Qu'on juge quel serait son résultat si c'était une armée française et non la milice d'Alger qui se défendrait dans ses murs, si c'était la flotte britannique qui, arrivant de Plymouth, après une navigation de 540 lieues marines, trouvât pour ennemis les deux rivages de la Méditerranée, tandis que des embarcations, parties de Marseille ou de Toulon, n'auraient que 135 lieues à faire pour tromper sa vigilance » (2).

Resterait donc l'intérêt que pourrait avoir l'Angleterre à empêcher que la France possède une colonie en Afrique.

1 Sismondi : op. laud., p. 18.
2 Sismondi : op. laud., p. 19 et 20.

C'est, sans jamais fournir de preuves, qu'on a affirmé qu'il existait. Il n'est pas suffisant d'assurer que l'Angleterre se réjouit des pertes que les barbaresques infligent aux petites puissances maritimes de la Méditerranée, surtout aux Gênois « qui peuvent faire le cabotage à meilleur marché qu'elle ». Il n'est pas plus exact de comparer la campagne d'Alger à l'expédition d'Egypte qui menaçait la route des Indes et l'avenir colonial de l'Angleterre.

C'est au point de vue commercial que la question devrait être envisagée. Sur ce terrain la supériorité de l'économiste de talent qu'était Sismondi sur les publicistes libéraux était manifeste.

Sans doute, ceux-ci avaient proclamé, comme il le fit lui-même, que l'Angleterre n'avait rien à perdre du fait de la conquête et de la colonisation d'Alger. Mais ils avaient voulu affirmer seulement que nous faisions le jeu de l'Angleterre.

La Régence sous notre tutelle deviendrait, assuraient en effet les libéraux, un déversoir pour les émigrants de toute l'Europe qui l'exploiteraient. Quand au commerce de la nouvelle colonie avec les nations européennes, il se ferait au profit de celle qui vendrait aux indigènes ses produits à meilleur compte, à l'Angleterre naturellement [1].

Sismondi, élevant le débat, chercha quels étaient les inconvénients que pouvait présenter, pour l'Angleterre, notre colonisation en Afrique et n'en trouva point.

« Le royaume d'Alger ne menace par aucune de ses frontières aucune possession anglaise, aucun allié de l'Angleterre ; il ne fait rivalité à aucun de ses marchés, et le commerce nouveau qu'il ouvrirait en France avec l'Afrique centrale, le commerce immense, qu'il ferait lui-même de ses propres produits, quand il serait rendu à l'industrie et à la prospérité, augmenterait les relations commerciales de l'Angleterre, loin de les diminuer ».

Pour protéger son commerce avec la Turquie, la mer Noire et les côtes d'Italie, l'Angleterre s'est assuré de Gibraltar et de Malte et elle ambitionne la protection des sept îles Ioniennes.

« Mais la possession d'Alger n'ajouterait pour elle aucune garantie à cette chaîne de postes qu'elle regarde comme impor-

1 Boissy : op. laud., p. 20.
2 Sismondi : op. laud., p. 21.

tants ; pour ce motif, elle ne donna point à lord Exmouth l'ordre de conquérir cette ville mais de la brûler. D'autre part, Alger aux mains des Français ne diminuerait en rien la domination que ses flottes s'arrogent sur la Méditerranée » (1).

Alger ne pourrait servir de base, ni contre Gibraltar, ni contre Malte, ni contre Corfou et présenterait beaucoup moins de danger pour l'Angleterre que l'occupation de Gênes, de Livourne ou de Civita Vecchia.

On pourrait prétexter, il est vrai, que c'est une jalousie économique et non militaire qui serait susceptible d'animer nos ennemis. Le renouveau de notre commerce, de notre industrie, de notre esprit d'entreprise et la prospérité qui en résulteraient ne risqueraient-ils pas en effet d'incommoder l'Angleterre ?

« La France prospérerait, mais d'abord est-il bien sûr que l'Angleterre en ressentit une si basse jalousie ? Est-il bien sûr qu'elle ne vît pas, ce que quelques-uns de ses ministres, M. Huskisson, entre autres, ne cessent de proclamer, qu'un pays commercial s'enrichit par la prospérité des peuples avec lesquels il commerce, que la civilisation d'Alger et les fruits qu'en recueilleraient les Français tourneraient indirectemnet au profit de l'Angleterre ? Est-il bien sûr que, jalouse comme cette puissance se montre aujourd'hui de la Russie, elle redoutât un accroissement de la France, sans lequel celle-ci ne pourrait servir à l'autre de contre-poids ? Est-il bien sûr qu'au moment où le ministère anglais recherche l'alliance de la France il osât avouer qu'il s'oppose à tout ce qui tournerait au profit des Français ? S'il professait de tels sentiments, comment pourrait-il compter sur l'alliance qu'il désire ?

Dans tous les cas, jamais, nous le croyons, un ministère français n'aurait la bassesse de flatter la jalousie des ennemis de la France » (2).

Cette confiance, proclamée du reste sans grande enthousiasme par Sismondi, les autres écrivains libéraux ne la partageaient pas. Certes une partie tout au moins des arguments développés magistralement par l'économiste de Genève ne leur échappait pas. Ils se rendaient compte notamment de ce qu'aurait de cynique de la part de l'Angleterre annexioniste, une intervention contre l'occupation par la France d'un territoire en Afrique. Mais ils pensaient

1 Sismondi : op. laud., p. 21 et 22.
2 Sismondi : op. laud., p. 23.
3 *Courrier Français*, 12 juillet 1830.



qu'il serait vain d'attendre une décision opportune de Polignac « dont l'incapacité et telle qu'elle peut non seulement inquiéter la tranquillité d'un royaume, mais encore faire perdre les fruits d'une conquête (1).

Les craintes que manifestait l'opposition libérale n'apparaissaient pas dénuée de fondement aux gens les mieux informés.

Le comte Rodolphe Apponyi, fils de l'ambassadeur d'Autriche à Paris, qui reproduisait dans son journal l'impression des milieux officiels et surtout du corps diplomatique, suivait avec intérêt les démarches de l'ambassadeur de l'Angleterre qui se plaignait de ne pouvoir obtenir de Polignac des réponses positives « sur ce que la France comptait faire avec le pays une fois conquis » (2). Apponyi n'envisageait pas l'avenir sans effroi.

« Mais la guerre finie que fera-t-on du territoire conquis ? Le rendra-t-on au dey et les dépenses de cent millions seront-elles faites seulement pour donner un moment dont il n'a pas besoin et qu'il n'acquerra jamais ? Ceci certes donnerait de la force au ministère Polignac, mais l'Angleterre et les autres puissances de l'Europe que diront-elles de cette augmentation de territoire et de puissance maritime ?

Ce sont des nuages épais qui se lèvent sur l'horizon politique. Espérons que la Providence tournera tout au bien de l'humanité, mais les faibles lumières de l'homme ne peuvent y voir autre chose qu'une nouvelle source de guerre et de bouleversement bien dangereux au repos de l'Europe » (3).

La nouvelle de la prise d'Alger rassura ceux qui avaient redouté une attaque brusquée contre notre flotte. Elle permis aussi à la mauvaise humeur britannique de se manifester publiquement.

Le chevalier de Cussy qui était consul de France à Corfou, constata qu'en dépit des félicitations qu'ils lui adressaient par politesse, les Anglais étaient si désolés de notre succès, qu'ils en oubliaient la mort toute récente du roi Georges IV.

La joie des habitants de Corfou contrastait avec cette « jalousie » des Anglais. « Ils craignent que la France usant de son droit ne veuille garder Alger et ils ajoutent,

1 *National*, 11 juillet 1830.
2 Comte Rodolphe Apponyi : *Journal*, 26 mai 1830, t. I, p. 256.
3 Rodolphe Apponyi : *Journal*, 18 mai 1830, t. I, p. 262.

du reste, que certainement leur Cabinet ne le souffrira pas (1).

La méchante humeur de la presse d'Angleterre n'échappa point à l'opposition libérale mais le succès de notre armée lui imposait une nouvelle tactique. Sans doute, elle n'allait point absoudre le ministère de son imprévoyance car, seul, affirmait-elle, l'héroïsme de nos soldats avait évité les redoutables conséquences qu'elle avait prévues mais, placée devant le fait accompli, elle ne pouvait plus se borner à annoncer des désastres militaires que la réalité écartait.

Abandonnant son rôle de Cassandre, elle était amenée à faire œuvre positive, en proposant des solutions fermes aux nouveaux problèmes que soulevait la conquête.

Laissant de côté la tâche et l'avenir de l'armée, elle dut porter ses attaques sur le terrain diplomatique, en concentrant ses critiques sur les pourparlers engagés par Polignac avec l'Angleterre.

Certains organes de la presse libérale, adorant ce qu'ils avaient brûlé la veille, proclamèrent la légitimité de la guerre d'Alger avec les mêmes arguments qu'ils avaient reprochés au gouvernement. La plupart s'attachèrent à réclamer l'occupation permanente d'Alger avec autant d'énergie qu'ils employaient à combattre la campagne.

Pour apprécier la gravité de la situation et peser les risques de guerre que pouvait entraîner la conquête d'Alger, l'opinion n'avait plus qu'un souci : savoir jusqu'à quel point Polignac s'était engagé quant aux résultats de l'expédition vis-à-vis des grandes puissances, principalement de l'Angleterre (2).

L'opposition épiait le gouvernement pour signaler au pays tout signe ou toute apparence de faiblesse. C'était elle qui allait prendre, avec la vigueur la plus farouche, la défense de notre nouvelle acquisition contre un ministère qu'elle jugeait de plus en plus incapable et timoré.

Elle réfutait les arguments de la presse anglaise. La Méditerranée, craignait-on, serait un lac français. Cela est faux, répliquaient la presse libérale et la presse royaliste unies à la grande colère du Morning-Hérald, car l'Espagne y conserverait ses îles et ses côtes nombreuses, l'Italie continuerait à la border sur une longue étendue, l'Autriche y compterait des ports, la Turquie y possèderait le plus important passage, les Grecs, leur archipel et leurs anses

1 Journal du Chevalier de Cussy, p. 114 à 116.
2 *National*, 17 juillet 1830.

de terre ferme et l'Angleterre elle-même garderait « les deux grands postes militaires de la Méditerranée : Gibraltar conquis si légitimement et Malte conservé avec tant de probité politique » (1).

On s'effrayait aussi en Angleterre de l'appétit de conquête de la France. Si on lui permettait, écrivait-on à Londres, de conserver Alger et « de s'établir pacifiquement dans ce pays, elle aurait bientôt envahi Tunis et Tripoli, et, ces conquêtes une fois ajoutées à la première, qui pourrait l'empêcher de s'étendre dans cette direction et de soumettre à son sceptre toute la côte méridionale de la Méditerranée ? Dans ce cas, nous le demandons, que deviendrait notre empire en Orient ? » (2).

Toute la presse anglaise ne partageait pas ces craintes prématurées et la modération de son ton devait rassurer l'opinion française. Quelques journaux de Londres avaient, avec une belle franchise remercié la France de la rude tâche qu'elle venait d'accomplir, au bénéfice de tous et dissipé les soupçons que pouvait faire naître son installation à Alger. Ils mettaient en garde les ministres contre les suggestions des alarmistes. Quand la France avait envahi l'Espagne les mêmes patriotes n'avaient-ils pas affirmé qu'elle comptait s'y établir à jamais ? La dernière invention de ces imaginatifs était de prêter à Charles X l'intention de créer un royaume à Alger et d'étendre ses conquêtes jusqu'à Tombouctou. On ne pouvait que rire de ces « spéculations absurdes ». Sans doute, les Français pouvaient avoir eu des motifs particuliers dans leur expéditions d'Afrique, en outre de ceux qu'ils avaient avoués, mais on leur devait certainement de reconnaître qu'ils avaient « agi jusqu'à ce jour avec une apparente franchise ». On devait plutôt les remercier d'avoir accompli leurs promesses au sujet d'Alger que de « leur chercher querelle en supposant que leurs intentions secrètes ont excédé leurs promesses » (3).

Il fallait attendre l'avenir avec confiance. L'époque de la gloire militaire était passée pour la France et ce n'était pas un roi de soixante-treize ans et un héritier présomptif déjà âgé qui seraient gens à rechercher des aventures (4).

1 *Courrier Français*, 21 juillet 1830 (extrait du Morning-Hérald).
2 *Courrier Français*, 12 juillet 1830.
3 *Courrier Français*, 15 juillet 1830 (extrait du Courier).
4 *Courrier Français*, 15 juillet 1830 (extrait du Courier).

Quant aux destinées futures d'Alger, il était difficile de les prévoir. Les Français se contenteraient-ils « d'une longue occupation militaire, ou d'une garnison permanente et entretenue aux frais des vaincus ? » Voudraient-ils en faire « une colonie française, détruire les fortifications et bloquer les ports de la Régence, transporter le droit de suzeraineté à quelque état chrétien ou mahométan qui donnerait toutes les garanties désirables du gouvernement régulier et du bon voisinage ? » (1).

Personne ne serait à même de le dire, même pas le gouvernement français, que les élections venaient de disqualifier et qui n'en savait « pas plus que les autres gouvernement européens ou que le Dey lui-même sur les mesures qui seront prises à ce sujet » (2).

Aux chauvins qui menaçaient la France d'une guerre implacable, si elle voulait se maintenir à Alger et proclamaient que « s'il se trouvait un ministère capable de sanctionner à ce point la dégradation de son pays, ce serait le dernier acte de sa carrière ministérielle » (3). Plusieurs grands journaux anglais opposaient des paroles de raison et de paix.

« Pour nous, écrivait le *Times*, nous ne voyons pas les vastes dangers qui naîtraient pour l'Angleterre de l'occupation permanente d'Alger par les Français. La France a déjà possédé depuis plus de trois cents ans de petits établissements dans la Régence d'Alger et nous n'avons jamais ouï dire qu'il se soit élevé des plaintes contre l'abus qu'elle aurait fait de ses droits » (4).

Aux yeux de tout homme d'état, même jaloux de l'agrandissement de la France, il apparaît clairement, disait le *Times*, que l'accroissement de puissance qui résulterait pour elle de l'établissement de quelques-uns de ses sujets dans le Nord de l'Afrique tournerait tout au bénéfice de la civilisation (5). Les droits de propriété seraient respectés et les puissances maritimes verraient de nouvelles voies s'ouvrir à leur commerce. Aucune nation ne possède à un même degré que les Français la faculté de policer des Barbares. « Loin d'entraver leurs projets, s'ils en ont à cet égard, les autres Etats devraient leur être en aide » (6).

---

1 *Journal des Débats*, 19 juillet 1830 (extrait du Times du 16). Id. Courrier Français, 19.
2 *Courrier Français*, 20 juillet 1830 (ext. de l'Extérieur. Londres, 17 juillet).
3 *Courrier Français*, 18 juillet 1830 (extrait du Morning-Hérald).
4, 5 *Journal des Débats*, 19 juillet 1830 (extrait du Times du 16).
6 *Courrier Français*, 26 juillet 1830 (extrait du Morning Chronicke du 23).



En France les journaux suivaient de près les articles de la presse anglaise dont ils donnaient de nombreux extraits et les libéraux y puisaient de nouveaux arguments à opposer au ministère car les journaux ministériels gardaient « le plus profond silence sur les conséquences politiques de la prise d'Alger ». Rien ne paraissait « avoir été préparé d'avance, assurait l'opposition, ni par les correspondances, ni par les conférences diplomatiques (1). Cependant la situation s'annonçait grave. Il était certain qu'à la nouvelle de la prise d'Alger l'ambassadeur d'Angleterre avait « remis au prince de Polignac une note diplomatique pour demander les intentions ultérieures du gouvernement français (2).

On affirmait que cette démarche avait été faite d'une façon très pressante et que Polignac songeait à s'adjoindre M. de Rayneval pour diriger les négociations avec l'Angleterre (3). Le bruit courait aussi que le duc de Wellington assurait qu'à la veille de l'expédition le gouvernement français n'avait accusé aucune aspiration de conquête. En présence de « l'opinion nationale » qui se manifestait en France, le cabinet anglais prétendait qu'il avait été « trompé par M. de Polignac » et demandait « une explication prompte et satisfaisante ». On ajoutait même qu'il ne nous donnait que dix jours pour répondre.

Dans des circonstances aussi graves, la presse libérale faisait un appel suprême à la fermeté du gouvernement. La faiblesse de Polignac en face de l'Angleterre venait, déclarait-elle, de ce qu'il ne s'appuyait pas sur le pays ; il ne pouvait sauver l'honneur de la France qu'en se faisant, pour une fois, l'interprète des aspirations véritables de sa patrie.

« Une faiblesse dans l'occasion qui se présente déshonorerait à jamais ceux qui la commettraient. Si des ministres trop faibles avec l'Angleterre avaient pris des engagements dont ils fussent fâchés aujourd'hui, ce serait tout simplement une raison de se sacrifier eux-mêmes, mais ce n'en serait pas une de tenir des engagements contraires à nos intérêts les plus justes et les plus évidents » (4).

Aussi l'opposition faisait-elle un appel vigoureux à l'opinion publique. En Angleterre, disait-elle, l'opinion se manifeste dans toutes les circontances avec éclat.

---

1 *National*, 14 juillet 1830.
2 *National*, 13 juillet 1830.
3 *National*, 13 juillet 1830.
4 *National*, 14 juillet 1830.

« Nous devons faire de même en France, toutefois avec la dignité de langage qui est dans nos mœurs. Nous devons nous exprimer de telle manière que l'Europe sache bien, qu'en ne voulant pas perdre les fruits de son expédition en Afrique, le gouvernement français obéit à un sentiment national profond et général (1).

Sans doute, l'Angleterre menacera notre Cabinet de déclarer la guerre mais si celui-ci tient bon elle n'osera pas.

Cette question inquiétait évidemment, plus que toute autre, le grand public, aussi la presse s'attachait-elle à le rassurer par des arguments souvent peu probants. La conduite du cabinet anglais depuis quinze ans et sa situation actuelle indiquaient, assuraient-elle, ce qu'on devait attendre de lui (2).

Arrivée en 1814 au maximum de sa puissance, épuisée financièrement par les guerres contre Napoléon, travaillée intérieurement par des rivalités politiques, sociales et religieuses de la plus haute gravité, l'Angleterre se perdrait en une opposition impuissante qui s'était manifestée, en vain, lors des affaires d'Espagne, d'Orient et de Portugal (3).

Mais en admettant même que le cabinet anglais eût l'intention d'avoir recours à la force, il lui faudrait persuader son peuple de la légitimité de la guerre. Or, dans cette question, tout était trop problématique pour « faire un sujet de rupture » (4). Le gouvernement de Londres ne saurait faire preuve ni de son droit, ni de son pouvoir, ni de son intérêt (5). Quant aux vrais motifs de son mécontentement : la jalousie et la crainte de voir renaître notre commerce et notre industrie, il n'oserait les invoquer devant le peuple (6).

En 1823, l'Angleterre avait dû renoncer à une contre-intervention en Espagne devant la volonté pacifique de la Nation. Les mêmes considérations pourraient bien mieux prévaloir en 1830 car les Anglais avaient admiré la résistance des Français à l'absolutisme et étaient plutôt prêts à nous rendre justice qu'à nous chercher querelle (7).

Pour tirer parti de cette situation, il faudrait, il est vrai, au ministère une élévation de vue qu'il n'a point. Il ne

1 *National*, 14 juillet 1830.
2 *National*, 16 juillet 1830.
3 *National*, 16 juillet 1830.
4 *Courrier Français*, 17 juillet 1830.
5 *Times*, 17 juillet 1830.
6 Sismondi : op. cit., passim.
7 Sismondi : op. cit., in fine.

faudrait pas, par exemple, qu'il donnât à l'Angleterre l'impression qu'on ne veut garder Alger que pour assurer le triomphe de la religion. Ce serait un faible argument, auprès d'une population protestante, que de voir seulement dans cette question « le rétablissement de l'église d'Afrique, la restauration du siège de Saint Augustin et l'avantage de dire la messe dans les mosquées » (1). Le temps des conquêtes religieuses est passé et, « l'esprit du siècle n'est pas porté aux croisades ».

Si l'on veut faire quelque chose de bon et d'utile à Alger, « si on veut le faire sans opposition et sans conflit », il faut proclamer les avantages qui peuvent en résulter pour le commerce mondial, « pour le bien-être général, pour la civilisation du monde. C'est à cette seule condition qu'on trouvera de la sympathie en Europe » (2).

Pour réaliser ce programme de franchise et de clarté, il faudrait un exposé de la politique française, non devant la seule Angleterre, mais devant toutes les grandes puissances européennes. A plusieurs reprises, le cabinet français les avait assurées que rien ne se ferait à Alger sans leur concours. La réunion d'un congrès semblait donc le moyen le meilleur de résoudre le problème. On pourrait même y soumettre les quelques questions politiques sur la situation de l'Europe étudiées par les dernières conférences tenues à Johonnisberg, chez le prince de Metternich (3).

L'éventualité d'un congrès n'était pourtant pas envisagée partout avec faveur. Tout en protestant contre les actes de possession du comte de Bourmont, le *Times* comptait sur le gouvernement français pour soumettre « la décision d'une question aussi grande que celle des destinées d'Alger » à une négociation européenne. Au contraire, d'autres journaux émettaient l'avis que l'avenir des états barbaresques pouvait « être l'objet d'un échange de notes diplomatiques » mais n'était pas et ne pouvait être le but d'un congrès (4). Ils rappelaient que le traité du 6 juillet et l'invasion des états ottomans par la Russie n'avaient pas entraîné la réunion dans un centre commun des puissances européennes (5) et que, depuis 1814, les Congrès ne

1 *Courrier Français*, 17 juillet 1830.
2 *Courrier Français*, 17 juillet 1830.
3 *Courrier Français*, 20 juillet 1830.
4 *Courrier Français*, 26 juillet 1830 (extrait du Times du 23).
5 *Courrier Français*, 26 juillet 1830.

s'étaient occupés que de « la situation morale et politique des peuples ».

En France même, une partie de la presse d'opposition pensait que Polignac ne sollicitait un congrès « que dans la vue d'agiter certaines questions politiques » qui tenaient à l'organisation intérieure de la France. Or, la décision des puissances européennes n'aurait qu'une valeur platonique, car il faudrait en assurer l'application et « on ne traite pas une nation de trente millions d'hommes et qui a fait trembler l'Europe comme Naples et le Piémont ». La France prétendait qu'on ne se mêlât point « des intérêts et des droits » qu'elle seule était à même de comprendre et de décider (1).

Du reste, en Angleterre, le gouvernement faisait connaître officiellement que la nouvelle d'un congrès au sujet de la conquête d'Alger n'était pas fondée (3). La question allait continuer à faire l'objet de pourparlers diplomatiques, jusqu'à la chute de Charles X, sans que l'opinion française ou l'opinion anglaise fussent renseignées sur leur marche par les gouvernements intéressés.

A la veille comme au lendemain de la conquête, l'avenir d'Alger avait été un des sujets favoris de la presse. D'abord on avait douté de la rapidité du succès militaire ; puis, sous le coup de la victoire, beaucoup avaient oublié leurs idées les plus chères pour demander l'occupation permanente du pays.

Pourtant l'unanimité était encore loin d'être réalisée. A la réflexion, certains devinaient bien des obstacles. Ils ne voyaient pas, sans souci, la jalousie de l'Angleterre, les causes de conflits futurs, la lourde charge d'une armée à entretenir (2). La prise d'Alger ne mettait pas fin à la guerre comme on le croyait généralement. Il y avait, derrière, « l'Atlas et l'Afrique ». En dehors de la ville, c'étaient des populations animées contre nous d'une haine sauvage, des « dangers sans gloire » et « la mort sans combat ». Le blocus et la conquête avaient coûté soixante quinze millions à la France et ce n'était que le commencement. Des hommes devaient être maintenus dans le pays au détriment de la défense nationale et pour de problématiques avantages commerciaux.

---

1 *Journal des Débats*, 16 juillet 1830 (d'après le Galignani's Messenger).
1 *Courrier Français*, 23 juillet 1830 (article de De Pradt).



La Berbérie n'allait-elle pas devenir, comme nos colonies, une terre d'expériences stériles, de dépenses incessantes et de forces perdues ? Dire, comme le *Sémaphore* de Marseille qu'il suffit d'un décret pour faire d'Alger, de Constantine et d'Oran, trois départements français, c'est montrer qu'on « a perdu la mémoire de ce que ce ton dictatorial a coûté à la France » lors de l'annexion des villes hanséatiques par Napoléon et qu'on ignore ce qu'est et ce que devient une colonie dans les mains de la France (1).

Ainsi se posait en des termes souvent contradictoires, devant le public français, le problème de la colonisation d'Alger. Pour l'étudier plus à fond, les journalistes ne pouvaient plus suffire. Ce furent les économistes qui entreprirent de dresser le bilan des avantages et des inconvénients d'une colonie nouvelle. A l'aide des études publiées par les voyageurs qui avaient parcouru ou habité la Régence et des documents sur la colonisation française en Amérique et en Asie, ils entreprirent d'appliquer, à priori, à la Régence, leurs théories d'école.

Dans cette entreprise, tous, à l'exception de Sismondi, se montrèrent hostiles à la colonisation du Nord de l'Afrique.

LE PROBLÈME DE L'UTILISATION ET DE LA COLONISATION D'ALGER

Après de longues hésitations, le ministère Polignac avait décidé, vers le 20 juillet, de garder Alger. Cette résolution ne mettait pas seulement les puissances étrangères et le peuple français devant un fait accompli, elle imposait, en outre, aux hommes d'état des mesures d'ordre pratique et une politique nouvelle.

On sortait du domaine des spéculations théoriques et des considérations sur l'honneur de la France. Cet honneur était amplement satisfait par notre victoire et par l'effondrement de l'ancienne Régence. Mais si « le Barbare » qui nous avait insultés voyait sa puissance disparaître et se préparait à l'exil, la ville qui avait été son repaire et d'immenses territoires, mystérieux et rebelles, subsistaient encore.

---

1 *Courrier Français*, 23 juillet 1830.

La France allait-elle se trouver embarrassée de ce nouvel héritage, allait-elle y renoncer ou tâcherait-elle de l'étendre, se préparait-elle à d'heureuses surprises ou à de cuisantes déceptions ? Autant de questions que les partis s'attachaient à résoudre.

Nul ne pouvait admettre, et les libéraux moins que tout autre, que l'on se contentât de la satisfaction chevaleresque d'avoir débarrassé le monde du fléau de la piraterie.

La conquête nous avait coûté de lourdes pertes, la maladie continuait encore à décimer nos soldats et le trésor avait dû s'ouvrir largement pour faire face aux dépenses de l'expédition. Il n'était que justice d'obtenir des dédommagements.

Rares étaient ceux qui réclamaient l'abandon immédiat de la ville et le rappel rapide des soldats dans leurs foyers et dans leurs terres où ils devaient être réservés à « une guerre plus juste et plus impérieusement commandée » et qui voyaient dans l'Afrique un sujet de guerres constantes comme l'Italie l'était pour l'Autriche (1).

Le peuple ne pouvait se contenter de la satisfaction platonique d'avoir réalisé le vœu de Bossuet (2) en châtiant « les ennemis les plus cruels de la religion catholique et par conséquent des peuples civilisés » (3) et de l'espoir fallacieux de convertir les infidèles. On voulait des résultats plus avantageux que la réhabilitation du comte de Bourmont (4) ou la distribution des grades et des décorations qu'on ne manquerait pas de faire en faveur des amis du pouvoir (5).

Dès lors on était amené à étudier les avantages et les inconvénients qui pouvaient résulter pour la France de l'occupation permanente de la ville et même du reste du pays.

De tout temps Alger avait eu la réputation d'un port redoutable. S'il avait pu résister aux assauts des marines les plus puissantes entre les mains inhabiles des Barbaresques ne pourrait-il devenir un port de commerce de premier ordre ?

A l'étude pourtant les avantages présentés par le port

---

1 Lacuée : *Opinion du baron Lacuée... sur la colonisation d'Alger, les colonies en général, le système colonial, etc.* (Paris 1830), p. 92 et 93.
2 Châteaubriant, œuvres complètes (Garnier), t. XII, p. 462.
3 Chevalier Châtelain : *Mémoire sur les moyens à employer pour punir Alger...* (Paris 1828, p. 1).
4 *Courrier Français*, 29 mai 1830.
5 *Débats*, 13 avril 1830.

apparaissaient singulièrement précaires. On le savait encaissé et parsemé de dangers, le fond envahi par une végétation sous-marine (1), infesté de requins (2), entièrement ouvert aux vents du Nord et du Nord-Est (3). L'expérience avait appris que la rade n'était praticable que dans la bonne raison et encore qu'elle n'était pas très sûre (4). Il faudrait donc pour la mettre en état de lourds sacrifices financiers pour n'en tirer, sans doute, que peu de bénéfices car le commerce demeurerait à peu près nul.

Jamais Alger ne pourrait devenir un port de relâche car il ne se trouverait pas sur les grandes routes du trafic (5) et ne nous rendrait pas plus de service qu'un établissement dans la Terre de feu ou dans la mer de Baffin (6).

Pourrait-on toutefois en tirer au point de vue militaire des avantages qui compenseraient son inutilité commerciale ? Sans doute, la ville servirait le cas échéant d'abri momentané ; si elle faisait partie avec Toulon et Port-Mahon d'une ligne de stations, la France serait à même de présenter à l'ennemi des fortifications inexpugnables (7).

Cependant le dey avait dû faire appel à cent mille hommes pour le préserver et cela en vain (8) et il faudrait, à son exemple, immobiliser de trop nombreuses troupes françaises (9). Ce serait folie de vouloir assimiler un nid à vautours à un port militaire d'une grande nation (10). L'occupation de la ville ne présenterait donc aucun avantage et alors même qu'on en ferait une ville imprenable, on ne saurait concevoir l'utilité d'un port militaire s'il ne protégeait pas une colonie (11). L'on était donc amené bon gré, mal gré, à envisager la colonisation de toute la régence. Cette « résolution était considérable, elle devait entraîner par la suite la constitution du merveilleux domaine qu'est devenu l'Algérie : elle préparait en outre l'avènement d'idées toutes nouvelles (12).

---

1 Bianchi : *Relations de l'arrivée dans la rade d'Alger du vaisseau de S. M. la Provence, etc.* (Paris 1830, p. 37).
2 Bianchi : op. laud., p. 52.
3 Renaud : *Alger, tableau du royaume, etc.* (Paris 1830, p. 21).
4 *Aperçu historique, statistique et topographique sur l'Etat d'Alger, etc.* (Paris 1830, p. 95 et 96).
5 Lacuée : op. laud., p. 83.
6 Lacuée : op. cit., p. 83.
7 *National*, 20, 22 juillet 1830.
8 Lacué : op. cit., n° 1, p. 86.
9 *National*, 3 octobre 1830.
10 Lacuée : op. cit., p. 82.
11 Maurice Allard : *Consolidations sur la difficulté de coloniser la régence d'Alger* (Paris 1830, p. 75).
12 Schefer : *La France moderne et le problème colonial* (Paris 1907, p. 449).

Le territoire de l'ancienne Régence ne ressemblait pas aux terres coloniales que la France possédait alors. Il fallait reviser les vieux principes, adapter des procédés différents à un milieu différent, sortir de la tradition toujours immuable (1). L'occupation des états barbaresques, le contact avec des populations relativement civilisées et les conditions climatériques ou agricoles nouvelles soulevaient des problèmes passionnants. Aussi les économistes de la Restauration les étudièrent-ils avec zèle, en des écrits parfois remarquables.

Les questions coloniales avaient fait, tant sous Louis XVIII que sous Charles X, l'objet de vifs débats à la Chambre des Députés. Tous les libéraux s'escrimaient à l'envi contre le budget des colonies et l'opposition y trouvait prétexte à attaques contre le gouvernement. Les colons et les négociants ne perdaient pas de vue une question d'où dépendait leur situation matérielle. Les économistes consacraient une partie de leurs ouvrages au problème de la colonisation. Seule le grand public paraissait y prendre peu d'intérêt.

Economistes et parlementaires ne pouvaient raisonner que par analogie et envisageaient l'avenir d'Alger par rapport à nos colonies tropicales et selon quelques principes qu'ils croyaient démontrés par la pratique.

A la suite de J. B. Say, la plupart des économistes proclamaient l'inutilité des colonies. A leur avis elles augmentaient les dépenses, entraînaient pour le contribuable de nouvelles impositions, nuisaient au commerce et étaient, en somme, « un énorme fardeau » dont les métropoles devaient chercher à se débarrasser (2). Tel avait été l'avis de l'intendant Poivre « qui avait passé la majeure partie de sa vie dans toutes nos colonies », de Franklin et d'Arthur Young. L'exemple de la France était probant Toutes ses possessions : Martinique, Guadeloupe, Bourbon, Cayenne, Sénégal, Inde, lui imposaient de terribles charges financières. Depuis des siècles on se battait pour elles, on sacrifiait un précieux sang français et on imposait de dures lois aux petits manufacturiers, aux vignerons et aux ouvriers du continent.

L'impôt prohibitif faisait perdre trente millions par an au budget français, provoquait la prohibition réciproque

1 Boissy : op. laud., passim.

2 J. B. Say : *Cours complet d'économie politique pratique*, 2e édition, ch. XXII et XXIII, 4e p. (la 1re édition est de 1828).

des voisins et nous faisait vivre « dans un état complet de blocus ». La France se voyait imposer tous ces sacrifices pour trente-deux mille colons américains et pour des possessions qu'il lui serait impossible de protéger en cas de guerre [1].

Elle souffrait d'autant plus de cette situation qu'elle n'avait rien de ce qu'il fallait pour fonder et surtout pour faire prospérer des colonies. Le caractère français ne possédait ni « la sagacité nécessaire pour établir avec sécurité des calculs d'avenir » [2] ni « la tenacité indispensable pour préparer, suivre et mener à fin des entreprises de longue haleine ». Ne connaissant pas le prix du temps, ne pratiquant pas l'économie « cette économie de tous les jours si nécessaire dans le courant et surtout dans le commencement de semblables opérations », trop prompts à se rebuter au premier obstacle et à se décourager, les Français ne pouvaient lutter avec l'Angleterre ni même avec d'autres puissances inférieures sur le terrain colonial.

C'est ainsi que « nos établissements du Scioto languissaient tandis que, tout autour, prospéraient les propriétés des Allemands ou des Anglo-Américains ». Sous notre direction, la Nouvelle-Orléans n'avait pas dépassé huit mille habitants ; dans les mains des Américains elle en atteignait quarante mille en vingt-sept ans. En Guyane, la ville de Surinam, exploitée par les Hollandais, l'emportait sur notre possession de Cayenne. Nous n'avions pas su tirer parti de nos factoreries de Mascate et de Moka et nous avions laissé dépérir les Antilles et Saint-Domingue. Il valait mieux voir les choses dans leur réalité pour éviter « des mécomptes toujours fâcheux et souvent désastreux » [3].

C'est en s'inspirant de ces théories et en invoquant ces précédents que les économistes de la Restauration étudièrent le problème de la colonisation d'Alger. L'un d'eux pourtant, et non des moindres, ancien partisan de J. B. Say, puis transfuge du libéralisme économique, Sismondi, se prononça résolument pour la prise de possession et l'exploitation par la France des états barbaresques [4]. Ce furent, toutefois, les adversaires de la colonisation qui

1 Lacuée : op. cit., p. 12 à 45, 49 ,68 et 70.
2 Allard : op. cit., p. 26.
3 Allard : op. cit., p. 26 et 27.
4 Sismondi : op. cit. — *Sur les théories économiques de Sismondi* ; Cf. Gide et Rist : *Histoire des doctrines éonomiques*, t. II, ch. 1er, § 1, p. 201, sq.

déployèrent dans leurs ouvrages le plus d'énergie et prodiguèrent le plus d'arguments.

Avec Say (1) on distinguait généralement deux espèces de colonies qu'il nommait anciennes et modernes. Les colonies anciennes se formaient de la partie trop abondante de la population qu'une ville ou qu'un pays envoyait sur une terre non encore habitée, pour la défricher ou la peupler. La colonie ancienne ainsi créée ne tenait à la mère-patrie que par les liens du sang ou de l'amitié. Telles furent les colonisations grecques et phocéennes.

Les colonies modernes, au contraire, restaient soumises à la métropole qui leur imposait ses lois, achetait ce qu'elles produisaient et leur vendait ce qu'elles consommaient, sans concurrence. Sous la Restauration ce système de colonisation ne possédait « guère plus de partisans que parmi les ennemis des améliorations sociales » (2).

Si l'on se décidait à transformer Alger en colonie française, à quel système pourrait-on se rallier ? A celui des Grecs ? On pouvait invoquer, en sa faveur, le surcroît de population dont souffrait la France (3). Dans nos provinces, toute famille qui comptait cinq ou six enfants en établissait deux ou trois le mieux qu'elle pouvait, en les faisant « manufacturiers, quelquefois mêmes avoués ou notaires » si elle était très aisée, mais il n'était pas rare de voir envoyer un ou deux fils « avec une pacotille » dans des colonies étrangères (4).

Sans doute, la France pouvait nourrir deux fois plus d'habitants mais la propriété était « enchaînée » et la proportion entre les produits et les besoins ne pouvait « se changer sans souffrance » (5). Aussi toutes les vieilles nations d'Europe, tout comme celles de l'antiquité, devaient rechercher des débouchés où « verser tout l'excédent de population et de vie que crée en elle la civilisation » (6). Alger pourrait bientôt recevoir « une partie de la population provençale ou languedocienne et nos Auvergnats et nos Alpins cherchant fortune partout le globe » (7).

Les gouvernements trouveraient à se débarrasser plus

1 J. B. Say: *Traité d'économie politique*, L. I, ch. XIX et Lacuée : op. cit., p. 4, sq.
2 Lacuée : op. cit., p. 5.
3 Schefer : op. cit., p. 193.
4 *National*, 20, 23 juillet 1830.
5 Sismondi : op. cit., passim.
6 Sismondi : op. cit., passim.
7 *National*, 20, 23 juillet 1830 et Colombel : op. cit., p. 66, p. 12 et 14.

facilement des esprits ardents et inquiets dont la civilisation a stimulé l'indépendance. Ceux-ci « se porteraient dans la colonie naissante où ils représenteraient l'homme jouissant de sa liberté primitive ». Les gens ruinés émigreraient et les ouvriers iraient chercher, au-delà de la Méditerranée, de meilleurs salaires (1).

On pourrait aussi résoudre facilement un autre problème, celui des bagnes. Dès 1816, on avait songé, en haut lieu, à la déportation dans les colonies (2). Rien ne serait plus aisé que de créer un Botany-bay, en Afrique, dont les pensionnaires, à leur libération, recevraient des terres et pourraient faire souche d'honnêtes gens. Toutefois, émigrants et forçats ne suffiraient point à peupler suffisamment l'Afrique pour pouvoir organiser une colonie ancienne. Il ne s'agissait pas, en effet, « d'un pays dépourvu d'hommes » et la France n'était pas parvenue à ce point d'exubérance qu'elle eût besoin de se déverser (3).

C'est donc une colonie moderne que les hommes d'état français voulaient fonder, une colonie qui consommât et produisît au profit de la mère-patrie. Le point important à établir était de savoir si la France en tirerait quelque avantage. Là dessus encore les avis étaient partagés.

Certains, en se résignant à la conquête de colonies nouvelles, eussent « préféré l'Asie Mineure et le littoral de Syrie » plus faciles à cultiver et encore toutes vibrantes des souvenirs d'Ilion (4). On craignait que l'Afrique destinée « dès son origine à l'Europe entière » ne devint le déversoir de tous les aventuriers du continent et ne cherchât, par tous les moyens possibles, à se soustraire à l'autorité de la métropole (5).

Que si on voulait donner à cette colonie une physionomie bien française, on n'y laisserait rien manquer de modes, salles de bal, préfets, commissaires de police, gendarmes, réunions de petits auteurs, douanes et même droits réunis (6). Un pareil effort de civilisation serait, peut-être, d'une utilité discutable.

D'autres, approfondissant la question, étudiaient la valeur économique de l'ancienne régence, le caractère de

1 Boissy : op. cit..
2 Schefer . op. cit., p. 192.
3 Colombel : *Du parti qu'on pourrait tirer d'une expédition d'Alger, etc.* (Paris, février 1830, p. 73, 77).
4 Lacuée : op. cit., p. 5.
5 Boissy : op. cit. passim.
6 Boissy : op. cit..

ses populations et l'avenir que pourrait présenter à des colons l'exploitation du sol et le commerce.

Une des premières critiques que l'on soulevait tenait à l'impossibilité de faire des distributions gratuites de terres (1). Toutes celles qui étaient propres à la culture avaient déjà des propriétaires et l'Etat ne pourrait les arracher à leurs maîtres pour en faire des concessions.

Sans doute, l'ancien gouvernement possédait bien des propriétés provenant de confiscations, mais la plupart éloignées du littoral et où nul européen ne pourrait vivre en sécurité. Du reste, ces terres formaient l'essentiel du revenu de l'état et si on les donnait il faudrait y suppléer par des contributions françaises. Ce seraient des gratifications faites par les gouverneurs d'Alger aux dépens du cultivateur et de l'ouvrier de France.

Mais en admettant même que l'on pût distribuer des concessions, pourrait-on les cultiver et le profit qu'on en retirerait compenserait-il les efforts des colons ? C'était d'abord remettre en question la prospérité de l'ancienne Régence.

Les humanistes nourris de Salluste et pour qui l'expression si souvent répétée, plus tard, de « grenier de Rome » (2), prenait une valeur de dogme, évoquaient, avec lyrisme, « tout ce pays le plus riche, le plus prospère de l'Empire romain, ce pays couvert de cités florissantes, d'où quatre cent évêques se rendaient encore au IVe siècle aux conciles d'Afrique » et qui « renaîtrait au bonheur, à la richesse, à l'industrie, aux sciences et à la vertu, si les Français y portaient l'ordre et la clarté » (3).

La terre avait gardé sa fécondité autrefois si renommée (4) mais n'était presque pas cultivée (5). Les Algériens n'utilisaient pas d'engrais (6), ne laissaient pas le sol se reposer et employaient une charrue *élémentaire* qui ne faisait qu'égratigner le sol (7). Les productions seraient supérieures à celles des autres pays s'il y avait pour les surveiller des hommes civilisés et industrieux (8) car nul ne pourrait contester leur variété.

---

1 Lacuée : op. cit., p. 6., 7.
2 Allard : op. cit., p. 13. Colombel : op cit., p. 37.
3 Sismondi : op. cit.. — Chevalier Châtelain : op. cit., p. 37.
4 Schaler : op. cit., p. 12.
5 Renaudot : op. cit., p. 128, 130.
6 Aperçu : op. cit., p. 168.
7 Aperçu : op. cit., p. 168.
8 Schaler : op. cit., p. 13. — Bianchi : op. cit., p. 45. — Renaudot : op. cit., p. 19.



Autour d'Alger on ferait pousser « des melons, des fruits et des légumes » (1), les vallées et les côteaux au Nord du Petit Atlas donneraient, en abondance, toutes les céréales et toutes les productions de l'Europe et l'on pourrait y cultiver « avec succès tous les grains, la soie, le lin, le chanvre, le tabac, la garance, le pastel » et y faire paître de nombreux troupeaux (2).

Les vastes plaines qui s'étendent au Nord du Grand Atlas fourniraient la plupart des productions des tropiques (3) ; « le coton, le sucre et le café pouraient y croître comme aux Antilles » (4). Dans les plaines fertiles du Tell on cultiverait, en outre, la canne à sucre, l'indigo, la cochenille et le cacao (5). On pourrait ainsi réaliser ce qu'on avait rêver de faire en Egypte, la production simultanée des plantes de l'Europe et des Tropiques (6).

Ce rêve magnifique enivrait bien des esprits. Il en était d'autres qui pensaient cependant que la réalisation en serait ardue voire impossible. Ce n'était pas tout que de posséder la terre, il fallait des bras pour la faire produire. Or à qui pouvait-on s'adresser ? Aux Français ou à d'autres colons européens, à des nègres achetés en contrebande sur la côte de Guinée ou dans l'intérieur même du continent africain, ou bien aux Maures ou aux autres habitants du pays qui consentiraient à s'y livrer (7) ? Toutes ces solutions présentaient de sérieuses difficultés.

Le climat de l'Afrique permettrait-il à des Européens, le dur travail des champs ? Sur ce point les notions étaient confuses. Des hommes de science : le naturaliste Desfontaines (8) et le chirurgien major Lauvergne (9), affirmaient que le climat de la Barbarie était chaud mais salubre et très agréable dans la partie septentrionale (10). On pouvait en donner comme preuve la vieillesse robuste et avancée à laquelle parviennent les esclaves chrétiens, pourtant soumis à de durs travaux (11). Toutefois, il était impossible de dis-

---

1 Bianchi : op. cit., p. 19.
2 Allard : op. cit., p. 15.
3 Allard : op. cit., p. 16.
4 Chevalier Châtelain : p. 65. — *National*, 20, 22 juillet 1830.
5 Allard : op. cit., p. 16.
6 *National*, 20, 22 juillet 1830.
7 Allard : op. cit., p. 17.
8 Aperçu : op. cit., p. 88.
9 Lauvergne chirurgien major de la marine royale : *Lettre topographique et médicale sur Alger* (Annales maritimes, sept., oct. 1829). — Bianchi : op. cit., p. 69, 70.
10 Schaler : op. cit., p. 11, 12.
11 Colombel : op. cit., p. 78.

simuler le vent brûlant du Sahara et les terribles rafales du Sud-Ouest (1), l'inégalité de la température et les ardeurs du soleil (2). On savait que dans les parages d'Alger, le vent de la mer ou de l'Ouest portait avec lui « une humidité froide et pénétrante qui incommode les personnes et altère sensiblement les objets de toute nature » (3). Aussi beaucoup de gens se demandaient-ils si les Français n'auraient pas à souffrir durement du changement de climat, si leur « peau blanche et délicatement colorée » (4) supporterait, sans danger, « le soleil dévorant de l'Afrique » et si l'ancienne régence ne deviendrait pas un vaste tombeau comme le Sénégal, le Sierra Leone et les îles d'Arguin et de Portendrie (5). Le climat serait d'autant plus redoutable que notre imprévoyance habituelle augmenterait pour nous les périls. « Selon notre usage, au lieu d'adopter la manière de vivre des habitants, dont la santé tient à leur grande sobriété, nous voudrions y conserver nos habitudes françaises : nous y mangerions beaucoup de viande », absorberions autant de nourriture, si bien qu'il s'en suivrait des « transpirations abondantes et âcres, des fièvres malignes, putrides, des dysenteries qui emporteraient annuellement la moitié de nos colons ou de notre armée » (6).

Le travail des nègres était encore moins facile à obtenir que celui des européens. Ce n'est pas au moment où les libéraux soulevaient à la Chambre de violents débats sur la traite et où les abolitionnistes anglais prêchaient la suppression de l'esclavage, qu'on pouvait proposer de transporter loin de leur bien d'origine des ouvriers de couleur (7). Il faudrait donc avoir recours à la main-d'œuvre indigène et pour cela entrer en contact avec les Algériens. Quelques écrivains se les représentaient comme des féroces barbares, des fanatiques animés d'une haine meurtrière à l'égard des chrétiens (8), mais des observateurs impartiaux laissaient, tout au contraire, espérer des relations cordiales entre vainqueurs et vaincus.

---

1 Lauvergne : op. cit..
2 Renaudot : op. cit., p. 125, 126.
3 Bianchi : op. cit., p. 70.
4 Lacuée : op. cit., p. 9.
5 Lacuée : op. cit., p. 9, 11.
6 Allard : op. cit., p. 25.
7 Schafer : op. cit., p. 253, 296. 410 et passim. — Eug. Salverte : Arch. parl., t. LXI, p. 53.
8 Chevalier Châtelain : p. 6. 26.

On racontait que six chrétiens voyageant d'Alger à Oran avaient reçu partout le meilleur accueil et que sur le passage de la mission de M. de la Bretonnière la foule avait manifesté que la tristesse et l'inquiétude, non de l'hostilité (1). On pouvait donc espérer que ces peuples placés à la naissance de la civilisation pourraient être assimilés par des lois sages et un gouvernement prudent (2). Toutefois, il y avait lieu de craindre bien des malentendus, des désordres et des querelles en attendant l'époque problématique où l'on pourrait « instruire aux travaux des hommes dont la religion, les mœurs, les coutumes, la langue sont si différents des nôtres » (3) et il serait difficile de faire comprendre aux indigènes l'abus que nous faisons du vin qu'interdit le Koran, notre légèreté et notre manque de respect pour les femmes (4).

Toutes les populations de la Berbérie ne présentaient pas, du reste, les mêmes caractères : les Koulougis étaient paresseux (5) ; les Arabes bédouins incapables de se livrer à aucun travail, grands chasseurs, détestaient la terre et ne pouvaient changer leurs mœurs (6) ; les Kabyles étaient des sauvages farouches qu'il serait impossible de dompter et de faire travailler pour nous (7). On ne pourrait donc guère employer aux travaux des terres que les Maures, très adroits, qui, quoique fanatiques, seraient susceptibles de devenir des travailleurs paisibles sous un gouvernement établi sur des bases larges et qui respecterait suffisamment leurs préjugés (8). Mais pourraient-ils fournir assez de bras pour « faire opérer les cultures tropicales et européennes » ? Il faudrait pour cela être renseigné, de façon plus précise, sur le nombre d'habitants. Il semble que les cent vingt mille Maures, environ, qu'on pourrait utiliser, ne pourraient non seulement pas remplacer les nègres actuellement employés dans les îles mais ne suffiraient

1 Bianchi : op. cit., p. 55.
2 Schaler : op: cit., p. 78.
3 Allard : op. cit., p. 21.
4 Allard : op. cit., p. 22.
5 Renaudot , op. cit., p. 44.
6 Allard : op. cit., p. 20. — Aperçu : op. cit., p. 110, 130. — Colombel : op. cit., p. 72.
7 Allard : op. cit.. p. 19.
8 Allard : op. cit., p. 21, 22. — Renaudot : op. cit.. p. 28, 50, 51, 149, 151, 154, 155. 181. — Colombel : p. 22. — Aperçu : op. cit., p. 4, 110, 129. — *Histoire d'Alger, etc.* (Paris 1830, p. 70). — Schaler : op. cit., p. 215.

même pas à assurer des cultures rémunératrices en Berbèrie [1].

Un examen minutieux prouve en effet que les produits d'une colonie algérienne ne donneraient pas des avantages tels qu'on pût être tenté de la fonder. La Régence pourrait produire des céréales en grande abondance [2]. Le blé donne en effet de 8 à 12 et on en tire un pain excellent et les meilleures pâtes alimentaires [3]. Une bonne culture pourrait accroître la population africaine autant qu'on voudrait et la production serait assez abondante pour qu'on pût en exporter une grosse partie [4]. Malheureusement, depuis l'introduction de blés russes, la Régence ne pourrait donner des grains à aussi bon compte [5]. Les facilités de production de l'empire des tsars grâce au climat favorable et au servage, la difficulté des transports dans l'intérieur de la Régence, le manque de débouchés nouveaux, ne permettraient pas aux blés algériens de lutter contre ceux de Taganrok [6].

L'élevage des troupeaux et le commerce des laines ne seraient pas plus avantageux. Sans doute, les laines algériennes prêtent à la teinture [7], sont très longues et ont du nerf et de l'élasticité mais elles ne pourraient affronter les marchés européens où triomphent les mérinos de Bessarabie et de Tauride [8].

Les pâturages maurétaniens ne pourraient pas davantage produire des peaux brutes aussi belles et peu coûteuses que celles de Buenos-Ayres et le prix du transport, à dos de mulets tarirait les bénéfices, comme pour les cuirs du Mexique [9]. Les soies algériennes sont assurément très belles mais plus chères que celles de Lyon [10] et l'incertitude des récoltes est telle qu'on ne peut recommander la culture du mûrier à des colons.

On pourrait certes exploiter les grandes richesses minérales de la Berbérie. Le fer y est extrait « des monts de Bougie et du Lickar » et les Kabyles le traitent dans des forges à la catalane, pour le porter en petites barres à la

1 Allard : op. cit., p. 59, 61.
2 Renaudot : op. cit.. p. 130. — Aperçu : p. 102, 103.
3 Schaler : op. cit., p. 12.
4 *National*, 20, 22 juillet 1830.
5 Allard : op. cit., p. 30.
6 Allard : op. cit., p. 30, 35.
7 Renaudot : p. 158. — Schaler : op. cit., p. 7.
8 Allard : op. cit., p. 36, 38.
9 Allard : op. cit., p. 39.
10 Allard : op. cit., p. 41, 42. — Renaudot : op. cit., p. 158.

ville voisine (1). Le plomb abonde dans l'Ouarsenis et près de Mascara (2). On trouve en abondance la cimolée ou terre à foulon, la stéatite ou pierre de savon, le salpêtre à Tlemcen. Mais les conditions de transport ne permettraient pas davantage d'en tirer parti. Le fer de l'Atlas ne saurait être admis en France d'où l'on a exclu les fers de Suède et de Russie, à l'aide de droits prohibitifs considérables, afin de protéger les industries métropolitaines. Quant au plomb, il ne pourrait lutter avec celui d'Espagne, plus riche et plus proche de la mer (3).

A défaut des céréales, de l'élevage et de l'exploitation des mines, serait-il possible d'attendre des compensations de la culture des denrées coloniales ?

Beaucoup y croyaient fermement. La canne à sucre, pensait-on généralement, donnerait des résultats très avantageux dans les plaines du Nord et du Sud de l'Atlas, où elle trouverait de bonnes conditions climatériques, mais on pouvait craindre que le sucre des Antilles et à plus forte raison celui des Deux Indes et du Bengale coûta beaucoup moins que celui de la Régence. Le prix de la main-d'œuvre rendrait aussi le café plus coûteux sur le territoire africain que dans les régions de la zone torride. La culture de l'indigo serait encore moins avantageuse. Le coton prospérerait certainement dans les régions bien exposées, notamment dans la Mitidja, mais il souffrirait également de la cherté de la main-d'œuvre et des frais d'administration car les pachas d'Egypte et de Syrie le font produire à très bon compte par les fellahs. Il n'égalerait jamais les cotons de Florides et de Géorgie par leurs belles qualités, ceux de l'Inde par leur bas prix et ceux d'Egypte par leur blancheur, leur longueur et leur finesse (4).

L'exploitation d'une colonie dans l'Afrique du Nord ne paraissait donc présenter aucun avantage certain à la plupart des économistes de la Restauration.

Ils se rencontraient, en bien des points, avec les libéraux dans leur critique de notre politique algérienne. Mais alors que ceux-ci, inspirés par un esprit d'opposition systématique au gouvernement de Polignac, étaient susceptibles de modifier leurs tendances selon les changements

1 Allard : op. cit., p. 47. — Renaudot : op. cit., p. 123. — Aperçu : op. cit., p. 86.
2 Renaudot : op. cit., p. 128. — Aperçu : op. cit., p. 86. — Allard : op. cit., p. 45.
3 Allard : op. cit., passim.
4 Allard : ip. cit., passim.

de ministère et, à plus forte raison, de dynastie, les économistes au nom de leurs principes, ne pouvaient adopter une autre position quels que fussent les promoteurs de l'expansion coloniale de la France.

L'avènement de Louis-Philippe changea l'attitude des libéraux, dont certains soutinrent la nécessité de notre maintien en Afrique du Nord avec autant de véhémence qu'ils en avaient dénoncé l'éventualité sous Charles X.

Par contre, ceux qu'animait le zèle anti-colonial ne transigèrent pas. Economistes et hommes politiques, nourris de leurs doctrines, continuèrent à réclamer l'abandon de l'Algérie. La documentation qu'ils apportèrent s'enrichit, sans doute, d'exemples tirés de l'expérience de notre occupation. Néanmoins, l'essentiel de leur argumentation varie peu. On le trouve, dès 1830, présenté avec force et parfois avec talent par les écrivains de la Restauration.

André JULIEN.

L'ARRIVÉE DES FRANÇAIS A ORAN EN 1830

d'après les papiers inédits du Maréchal de Bourmont

La nouvelle de la prise d'Alger parvint à Paris le 9 juillet 1830. Six jours après, le prince de Polignac, Président du Conseil et Ministre de la Guerre par intérim, écrivait confidentiellement au Commandant en Chef de l'expédition d'Afrique :

« ...Nous avons vu dans vos rapports, Monsieur le Comte, que les beys de Constantine, d'Oran et de Tittery étaient venus au secours d'Alger.

« Il est d'une haute importance pour nous de savoir dans quels rapports avec vous ils ont quitté cette ville. Se considèrent-ils comme en état de guerre avec nous, ou regardent-ils la guerre comme terminée par la destruction du gouvernement algérien ?

« Ont-ils eu, à ce sujet, quelque communication avec vous ?

« Sont-ils disposés à vous remettre les places où ils commandent, ou se préparent-ils à s'y défendre ?

« Admettent-ils toujours, dans leurs idées, l'existence, du moins fictive, d'un gouvernement central à Alger, ou penseraient-ils à se rendre indépendants, chacun dans son gouvernement, et dans quelle mesure ce projet, s'ils le concevaient en effet, serait-il favorisé par les dispositions locales de la population à laquelle ils ont commandé jusqu'à ce jour ?...

« Penseriez-vous, Monsieur le Comte, qu'exerçant à Alger l'autorité centrale à laquelle toute la Régence est accoutumée d'obéir, vous auriez la facilité de déposer les beys et de les remplacer par d'autres, et y aurait-il de l'avantage à le faire ? »

Cette dépêche du 15 juillet indiquait assez clairement la politique du gouvernement de Charles X : la prise de la capitale algérienne devait amener la soumission de toute la Régence, et si les beys résistaient à nos armes victorieuses, ils auraient le sort du dey Hussein.

Le Comte de Bourmont, — nommé le 14 juillet Maréchal de France, — était tout disposé à étendre vigoureusement sa conquête, et il avait déjà ordonné au vice-amiral Duperré, commandant la flotte, de préparer l'embarquement d'une division pour Oran.

Au reçu de la lettre de Polignac, il y envoya en mission l'un de ses fils, le capitaine Louis de Bourmont. Le bey Hassan reconnut dès le 28 juillet l'autorité du Roi de France et s'engagea le 16 août à nous livrer Oran. Les documents originaux de ces négociations se trouvent dans les riches et précieuses archives du château de Bourmont [1] : ils vont nous permettre de donner sur les origines de la domination française en Oranie des détails précis qui, nous semble-t-il, manquent encore à son histoire.

I. — LA MISSION DU CAPITAINE LOUIS DE BOURMONT (22-27 juillet)

Intervention de l'uléma Méhémed et du négociant juif Coïn
Négociations avec les délégués turcs

A l'idée d'envoyer une division française à Oran, l'amiral Duperré, déjà sollicité pour l'expédition de Bône et de Tripoli, se récria vivement : le 15 juillet, il déclara la chose « impossible », et proposa à Bourmont de « faire une expédition toute maritime en canonnant les forts et la ville » ; on obtiendrait ainsi « sa reddition et son occupation » et « les troupes se réduiraient alors à celles nécessaires pour composer la garnison ». Le Commandant en Chef maintint ses ordres, fixa à 2.700 hommes les effectifs à transporter, et l'amiral lui annonça, le 16 juillet, que « les dispositions allaient être prises pour remplir ses intentions ». Bourmont, cependant, se décida à envoyer d'abord auprès de Hassan, en négociateurs amicaux, l'uléma Méhémed et le capitaine d'état-major Louis de Bourmont, son aide de camp : « Tu porteras au bey d'Oran, écrivait le Maréchal à son fils le 21 juillet, l'investiture que je lui donne au nom du Roi, et les armes d'honneur signes de son Autorité ».

---

1 L'auteur prépare à l'aide de ces archives encore inconnues, une *Vie du Maréchal de Bourmont*.

Notons ici que Louis de Bourmont, fils aîné du Maréchal avait déjà brillamment gagné au cours de l'expédition d'Espagne, les croix de la Légion d'Honneur, de Saint-Ferdinand et de la Tour et de l'Epée. Chef du Cabinet de son père, il avait travaillé au Ministère de la Guerre, à la préparation de l'expédition d'Afrique. Nommé, après sa mission à Oran, Chevalier de Saint-Louis et officier supérieur, il fut chargé de porter à Charles X les soixante-douze drapeaux pris à Alger ; mais la Révolution de Juillet était accomplie lorsqu'il parvint à Paris. En 1832, il participera avec son père à la dernière insurrection vendéenne, puis, en 1883, il commandera une brigade portugaise dans la lutte de Don Miguel contre Don Pedro. Il était né en février 1801, alors que son père, prisonnier au Temple, allait être envoyé par Fouché, son mortel ennemi, à la citadelle de Besançon, où il demeura près de quatre ans prisonnier.

Méhémed s'embarqua sur le brick *le Rusé ;* Louis de Bourmont sur le brick *le Dragon*, avec le sous-lieutenant d'état-major de Montholon, le sous-lieutenant de hussards de Peyronnet, et deux interprètes.

Parti de Sidi-Ferruch le 22 juillet, *le Dragon*, se trouva le 24 en vue d'Oran où il rejoignit *le Rusé*, arrivé la veille, ainsi que *le Voltigeur* et *l'Endymion*, composant la station navale commandée par le capitaine de frégate Ropert.

Le 25 juillet, vers 11 heures, un canot apporta au *Dragon* un bœuf et des moutons, présents du bey. Le commandant Ropert amena ensuite Méhémed qui, courtoisement salué la veille par les canons turcs, avait vu le bey : Hassan était prêt à faire ce qui pourrait être agréable à la France, mais Méhémed ne voulut rien dire de la situation de la ville, et comme le capitaine de Bourmont lui demandait de l'accompagner à terre le lendemain, il refusa. Bourmont, auquel son père avait expressément recommandé la prudence, expédia alors à Oran le négociant juif Coïn, avec mission de lui rendre compte au plus tôt de ce qu'il aurait observé. A 10 h. 30 du soir, fut aperçu un grand feu sur le rivage : on sut ensuite que c'étaient des Bédouins qui brûlaient quelques maisons de la ville.

Caïn devait aussi voir le bey et lui présenter à signer la déclaration suivante, écrite en arabe et en français :

« Au nom du Dieu tout puissant, créateur du monde. »

« Je déclare reconnaître de bon cœur le Roi de France pour mon Souverain et Seigneur ; je promets de lui être

fidèle et de le servir contre tous ses ennemis, qu'il a ou qu'il pourrait avoir, et de lui rendre hommage en la même forme et de la même manière que les beys d'Oran avaient coutume de faire au Pacha Dey d'Alger.

« Je reconnais recevoir du Roi de France Charles X le Victorieux l'investiture du beylick d'Oran, et je promets de lui faire, en ma qualité de bey d'Oran, tous les services et de lui payer tous les tributs que moi ou mes prédécesseurs dans cette charge avions coutume de payer à la Régence d'Alger.

« Je promets de maintenir les peuples habitants du beylick d'Oran dans l'obéissance et la fidélité qu'ils doivent au Roi de France, de maintenir le bon ordre et de faire bonne justice à tous suivant lois et coutumes du Pays.

« Je compte sur l'engagement qu'a pris au nom du Roi de France le général commandant en chef son armée en Afrique que l'exercice de la religion musulmane restera libre, et qu'en ma qualité de bey d'Oran je recevrai au besoin, du Roi de France, toute la protection qu'un vassal peut attendre de son souverain [1]. »

Le 26 juillet à midi, Coïn rapporta des nouvelles peu satisfaisantes. Le bey n'avait pas osé signer la déclaration, diversement interprétée par les dignitaires réunis autour de lui : une partie d'entre eux s'était retirée en déclarant qu'ils redoutaient la présence des français et qu'à leur arrivée ceux-ci trouveraient la ville déserte ou en cendres. En vain Coïn avait-il représenté que Hassan Bey conserverait le pouvoir, et que sauf la reconnaissance de la souveraineté du Roi et l'adoption de son drapeau, rien ne serait changé : les opposants n'avaient pas voulu l'entendre, et les uns s'étaient retirés dans l'intérieur du pays, les autres avaient grossi les rangs des arabes qui, depuis environ quinze jours, harcelaient le bey jusque dans son palais. Hassan y était maintenant assiégé et il n'avait comme défenseurs que sept à huit cents turcs restés fidèles. Coïn ajouta que mettre pied à terre pourrait amener dans la ville un massacre général.

Bourmont le pria cependant d'y retourner pour voir, si le jour même ou le lendemain, les circonstances favoriseraient davantage le débarquement prévu. Après bien des hésitations, Coïn obéit.

---

1 Le brouillon que nous avons sous les yeux est de la main du Maréchal lui-même.



Vers 2 h. 30 de l'après-midi, *le Voltigeur* — où commandant Ropert et qui se trouvait moins éloigné de la côte — fit le signal du ralliement. Plusieurs coups de canon étaient tirés de terre, et l'un d'eux l'était visiblement de la citadelle.

Sur le fort de la Marine, près de la pointe de la Mona, apparut un drapeau blanc arboré près du rouge : c'était le signal des parlementaires.

Peu après *le Rusé* fut abordé par un canot portant pavillon anglais : l'inévitable Consul d'Angleterre accompagné du Consul de Sardaigne, amenait Coïn et deux chefs turcs. « Peu désireux » de voir des consuls étrangers se mêler à la négociation, et peut-être s'en prévaloir, Bourmont leur « fit politesse », leur promit la protection de la France en cas de besoin, puis les pria de le laisser seul avec les turcs et Coïn qui paraissaient tous trois « s'entendre à merveille ».

La conversation entre Bourmont et les chefs turcs fut longue, — selon l'usage, — et se résuma ainsi : « Le bey a de très bonnes intentions et il est disposé à accueillir toutes les propositions déjà faites ; mais abandonné par une partie des siens, au milieu d'une population d'arabes révoltés, il ne peut arborer le drapeau blanc sans courir de nouveaux risques tout à fait infructueux pour la cause qu'il veut servir. Il sollicite avec instance l'appui des troupes françaises, appui qu'il croyait d'abord être plus nuisible qu'utile, mais qui devient indispensable par les circonstances. Il y a de l'inquiétude parmi les troupes qui lui sont restées fidèles : il désirerait pouvoir la calmer par l'assurance qu'elles ne seront pas maltraitées après l'occupation, et que ceux au moins qui auront contribué à préserver de l'incendie et du pillage une ville qu'ils ne conservent plus que pour la France, ne seront pas regardés comme ennemis après un si grand service ». Hassan Bey était donc convaincu de la bonne foi des français, et ses deux envoyés réclamaient seulement de sa part quelques garanties écrites. Bourmont signa aussitôt la déclaration suivante qui renferme à peu près les mêmes garanties que celle naguère données par son père au Dey et aux Janissaires d'Alger :

« D'après les instructions que j'ai reçues de Son Excellence le Maréchal commandant en chef l'armée française, je déclare en son nom

« Que le Seigneur Bey, ses officiers et les soldats composant les troupes d'Oran, ainsi que les autorités et principaux habitants de la ville seront libres de se retirer, après déclaration, où bon leur semblera, ou de demeurer sous la domination de Sa Majesté le Roi de France dans le pays qu'ils occupent aujourd'hui.

« Dans tous les cas, leurs femmes et toutes leurs propriétés particulières seront respectées.

« Le Bey et ses officiers s'engageront de leur côté à conserver la ville aux français et à y maintenir l'ordre jusqu'à l'avance des troupes que devra envoyer S. E. le Commandant en chef, promettant en outre de conserver intactes et fidèlement entre les mains du Bey qu'il plaira au Roi de France de maintenir ou d'établir pour gouverner le pays, toutes les propriétés en espèces, meubles ou immeubles appartenant au Beylick.

« Les principaux chefs qui voudront se retirer du pays ou de la ville conserveront leurs armes.

« Les soldats qui ne seront pas continués dans leurs fonctions ou qui obtiendront le permission de quitter le pays déposeront leurs armes et recevront une gratification. »

Les chefs turcs, satisfaits, promirent d'obtenir en retour la reconnaissance par le bey de la souveraineté française, et ils engagèrent Bourmont à occuper le port de Mers el Kébir : « le Bey, ajoutèrent-ils, n'en serait pas fâché, et il avait pensé que dès le premier jour nous serions venus y mouiller si nous n'avions pas eu de raisons particulières pour nous en abstenir ».

Il y avait en effet des « raisons particulières » : Duperré avait interdit à ses officiers de mouiller nulle part, et les bateaux devaient en conséquence rester sous voiles à une assez forte distance du rivage. Mais les circonstances rendaient vraiment caduque cette interdiction, et les commandants du *Voltigeur* et du *Dragon*, Ropert et Le Blanc, qui se trouvaient à bord du *Rusé* s'unirent à Bourmont pour prier les chefs turcs de les conduire eux-mêmes dans le port et de leur faire remettre le fort, l'occupation de l'un nécessitant celle de l'autre. Les délégués répondirent « qu'ils ne pouvaient se compromettre à ce point, mais que nous n'avions qu'à nous y rendre et que selon toute apparence la résistance ne serait pas forte » ; ils prirent ensuite congé de nos officiers et se dirigèrent vers les goëlettes anglaises et toscanes mouillées dans le port.

II. — OCCUPATION DE MERS EL KÉBIR (27 juillet)

Le capitaine de frégate Ropert avait fait reconnaître avec soin le port de Mers el Kébir : c'était un mouillage sûr et importants à tous égards. Le Blanc, qui était le plus ancien, donna l'ordre d'y pénétrer : « Les trois bricks à l'envie l'un de l'autre, rasèrent les fortifications à dix pas, *le Voltigeur* en tête, et vinrent successivement sous les batteries. Aussitôt les embarcations furent mises à la mer et montées par 110 hommes pris dans les trois équipages ». Il était 3 h. 30 de l'après-midi.

Le bateau qui portait les consuls et les envoyés turcs venait de toucher le rivage : notre débarquement fut hâté, afin qu'il pût au besoin profiter de la présence des chefs turcs sur les lieux. Nos marins s'élancèrent donc à terre et, « sans écouter les observations des consuls » entrèrent dans le fort « pêle-mêle » avec quelques turcs venus pour voir ce qui se passait et demander aux chefs la conduite à tenir. La garnison, surprise, n'opposa aucune résistance.

Le capitaine de Bourmont s'arrêta devant les premiers hommes trouvés près de la porte d'entrée et leur fit entendre, à l'aide d'un interprète, qu'ils n'avaient rien à craindre s'ils demeuraient tranquilles, mais qu'ils étaient morts s'ils voulaient se défendre ; il conserveraient leurs armes s'ils promettaient de ne pas s'en servir contre nous, et « sitôt que nous le pourrions, nous les ferions conduire au Seigneur Hassan Bey, leur maître et notre ami, avec armes et bagages ». Pendant ce temps, le lieutenant de vaisseau Estienne, second du *Dragon* qui était entré le premier dans le fort, remplaçait le pavillon turc par le pavillon du Roi sans que personne osât s'y opposer : il était quatre heures.

Bourmont fit alors lever le plan du fort par Montholon et il visita la place avec Peyronnet, qui avait déjà reconnu les eaux et les citernes : ils comptèrent quarante-deux canons de divers calibres, en batterie, avec armement complet, tous chargés, munis de leurs mèches, prêts à faire feu.

Le lieutenant de vaisseau Coreil, second du *Voltigeur*, prit le commandement du fort ; il plaça des factionnaires aux deux magasins à poudre, aux citernes, à la Mosquée ;

il fit régner l'ordre rigoureux qui seul pouvait tenir en respect la garnison d'environ 80 turcs. L'enseigne de vaisseau de Moissac et deux autres officiers du même grade l'y aidèrent. Aucun turc ne fut insulté par nos marins ; aucun ne quitta le quartier qui lui était assigné ; la Mosquée fut respectée et les turcs continuèrent à y prier paisiblement.

Au cours de la nuit, les factionnaires tirèrent quelques coups de fusils ; mais la tranquillité ne fut pas autrement troublée. Le fort de Mers el Kébir avait donc été occupé en une demie heure, et sa possession n'avait pas coûté une goutte de sang.

Le 28 juillet, vers 11 heures du matin, deux autres délégués turcs apportèrent à Bourmont la reconnaissance de la souveraineté du Roi signée par le Bey, ainsi que quelques présents du pays ; Hassan nous remerciait vivement de la façon dont nous avions traité la garnison de Mers el Kébir. Le soir, il nous envoya encore quatre bœufs pour l'équipage français.

LE COMMANDANT ROPERT
(29 juillet - 13 août)
Négociations avec les Chefs Arabes

L'établissement de sûres relations d'amitié avec le Bey et l'occupation d'un point de débarquement pour nos troupes mettaient fin à la mission du capitaine Louis de Bourmont : il repartit pour Alger le 29 juillet au matin. Vers 11 heures, comme le calme l'empêchait encore d'avancer, *le Dragon* fut abordé par le consul de Sardaigne qui venait, au nom du Bey, demander l'occupation du fort de la Marine par quelques français : on s'attendait pour le soir à une attaque de Bédouins et le Bey, charmé de voir déjà Mers el Kébir entre nos mains, avait trop peu de monde pour se défendre de tous les autres côtés. Bourmont, dénué lui-même de troupes, fit prier Hassan de s'adresser à Ropert, chef de la station navale. C'est en effet le commandant Ropert qui défendit désormais, jusqu'à sa mort prochaine, nos intérêts à Oran.

Le 30 juillet, à 11 heures du matin, trois chefs arabes vinrent en parlementaires à bord du *Voltigeur*. Ropert leur remit un document intitulé « Convention entre le Com-

mandant en chef des forces françaises de terre et de mer, d'une part, et de l'autre les Chefs Arabes et Bédouins actuellement sous les murs d'Oran », document en arabe dont voici la traduction française :

« 1° Les Arabes et Bédouins font leur soumission pleine et entière au glorieux monarque Charles X, Roi de France;

« 2° Aussitôt la signature du présent traité, ils s'éloigneront des murs d'Oran pour se retirer dans les campagnes, en s'engageant à cesser toute hostilité contre Oran ; les chefs s'engagent en outre à faire éloigner tous les individus qui tendraient à s'en approcher ;

« 3° Les Français s'engagent à respecter et leur garantissent leur religion, leurs femmes, leurs propriétés, leurs bestiaux, enfin tous les biens qu'ils peuvent posséder ;

« 4° Les Français se présentent en amis, promettent de payer en argent comptant et aux prix du marché, les bœufs, moutons, fourrages, grains et toutes leurs denrées. Leur intention est positivement de faciliter le commerce et la vente des productions du pays.

« 5° Aucun individu ne pourra entrer dans Oran avant l'arrivée prochaine de la victorieuse armée française. A cet effet, les portes de la ville et des forts resteront fermées jusqu'à cette époque. Alors ils pourront entrer. Le Général en chef et l'Amiral de la flotte accorderont des places et des faveurs aux chefs qui se seront soumis et qui auront concouru au maintien de la tranquillité en dehors d'Oran.

« Si les chefs tiennent donc au bonheur du pays, ils doivent s'empresser de se soumettre au magnanime et puissant Roi de France. Si non, qu'ils craignent de l'avoir pour ennemi. »

La réponse apportée à Ropert par trois guerriers arabes, le 31 juillet à 11 heures du matin, est ainsi conçue (1) :

« Grâces à Dieu ! ! Qu'un seul Dieu soit reconnu et adoré ! ! !

« Seigneur, Madami Hadgi Mohamet Kalid vous salue.

« Nous répondons que quand la force sera à Oran nous viendrons traiter.

« Envoyez-nous du sucre et du café.

Mustapha Bey Ismaïn,
Hadgi Mour Souli,
Hadgi Bey l'Katri. »

---

1 Texte traduit de l'arabe.

Malgré le sucre demandé, ces lignes naïves ne satisfirent point Ropert qui répondit le même jour, du *Voltigeur*.

« Le commandant en chef ne comprend pas votre réponse. Venez vous même à bord pour mieux nous entendre. Vous devez compter sur la grande générosité du magnanime Roi de France. Il est de votre intérêt de terminer les arrangements avant l'arrivée prochaine de la victorieuse armée française. »

Ces mots écrits en arabe, Ropert ajouta en français la garantie demandée par les négociateurs :

« Je déclare et promets sur mon honneur que les chefs arabes qui viendront à bord du brig de S. M. le glorieux et magnanime Roi de France, seront traités et respectés comme amis, et s'en retourneront librement dans leur camp dès que bon leur semblera. »

Une cordiale conférence eut alors lieu qui aboutit à la soumission des chefs arabes ; mais tout cela ne devait être définitif qu'à l'arrivée de la « force » expéditionnaire.

IV. — MASSIEU DE CLERVAL ET SA DIVISION NAVALE DEVANT ORAN (13-17 août)

Remise des clefs de la place (13 août). — Conventions avec le Bey Hassan. — Occupation du fort Saint-André Rappel inopiné de nos forces

La Division navale, commandée par le capitaine de vaisseau Massieu de Clerval, parvint le 13 août au matin en rade de Mers el Kébir. Deux heures avant que *la Sirène*, — frégate que montait Massieu, — fût au mouillage, le commandant Ropert était mort d'une attaque d'apoplexie. Mais l'habile officier laissait des rapports détaillés, et le capitaine Nonay, de *l'Endymion*, fournit sur la situation tous les renseignements désirables.

Dès le soir du 13 août, des conventions furent arrêtées avec les principales autorités turques envoyées par le Bey pour la remise des forts et de la place ; les clefs en furent livrées à Massieu qui les remit au commandant des troupes expéditionnaires. Massieu signa une déclaration aisi conçue :

« Moi, soussigné, commandant en chef des forces navales de S. M. T. C. le Glorieux Roi de France, Charles X,

reconnais avoir reçu des premières autorités du Beylick d'Oran, les clefs de la dite ville et des forteresses qui la défendent et qui en dépendent, ainsi qu'elles en étaient convenues avec M. le commandant des deux brigs de S. M., *le Voltigeur* et *l'Endymion*. »

Personnellement, Hassan n'acceptait pas l' « investiture » française ; mais il resterait chargé de l'administration des affaires du Beylick jusqu'à ce que fût organisé un nouveau gouvernement composé des principaux chefs arabes et bédouins ; il promit d'éclairer lui-même le gouverneur français sur les meilleurs choix à faire, et il apposa son sceau sur cette déclaration :

« Au nom de S. E. Hassan Bey.

« Il préfère rester dans la ville d'Oran pour délivrer le peuple et les juifs de la mort que les arabes leur donneraient, et pour ramener les habitants dans la ville et y faire régner la tranquillité, calmer les esprits et la mettre dans l'état qu'elle était auparavant.

« Son Exc. le Bey s'en tient toujours aux premiers engagements qu'il a contractés avec le comte L. de Bourmont, fils du général en chef des armées françaises dans la régence d'Alger. Il rendra bonne justice et fera régner le bon ordre, ainsi que Dieu le commande. Il en donne sa parole d'honneur et sa foi. »

Le 14 août, le colonel Gontefrey accompagné du capitaine Nonay, visita les forts à occuper : forts Saint Grégoire au N. O. ; Saint André et Saint Philippe au S. E. ; Château Rosalcasser au N. E.. Une compagnie du 21e de ligne occupa le fort Saint André qui assurait les communications entre Mers el Kébir et Oran, et trois autres compagnies relevèrent les sections d'équipages débarquées à Mers el Kébir. Le mouvement devait s'achever le lendemain lorsque le vapeur *le Sphinx* apporta, le 14 au soir, un contre-ordre inattendu : les troupes étaient rappelées à Alger. Le Maréchal de Bourmont avait appris en effet la Révolution de Juillet, et à tout évènement, il concentrait ses forces dans la capitale de la Régence (1).

Le 15 août, *le Sphinx*, *l'Endymion* et *le Rusé* repartirent avec un bataillon. Massieu offrit au Bey asile et passage pour lui et sa famille et la garnison turque. Comme « la plus grande consternation se répandait dans la ville » et

1 Massieu à Duperré, 22 août 1830.

qu'aucun gouvernement nouveau n'y était encore établi, « le Bey se rendit parfaitement compte que son départ et le nôtre allaient plonger ce malheureux pays dans toutes les horreurs de l'anarchie... ; il crut de son devoir de rester à Oran » et pria Massieu « de ne pas recevoir à bord les soldats turcs qui, en grand nombre, demandaient à passer sur nos navires » Cela entrant dans nos vues, Massieu se borna à prévenir le Bey que le « vaisseau rasé » *l'Amphitrite* était prêt à le recevoir ; il offrit en même temps asile et protection à tous les Consuls.

Le 16 août, aidé par Nonay, capitaine de *l'Endymion*, par le Mufti et par le ministre turc de la marine, Massieu amena Hassan à sceller de son sceau la convention suivante [1] :

« Dès que les troupes françaises se présenteront devant Oran, le Bey leur délivrera la ville, les forts qui la défendent et en dépendent, ainsi que toutes les propriétés et valeurs du gouvernement.

« Il assure son respect et son dévouement aux Français de tout son cœur et avec toute sa foi, et sur son honneur il jure que jamais il ne trahira les Français.

« Fait de la main de S. Exc. Hassan Bey, le 16 du mois d'août 1830, et le dernier jour de Char Safar, et de l'Egire la 1.246e ».

Massieu n'avait pas caché aux autorités turques son intention de faire sauter toutes les batteries « battant sur la mer du fort de Mers el Kébir » et cette disposition les avait « beaucoup chagrinés » ; mais elle reçut quand même exécution. Le 17 août au matin, il ne resta dans le fort que les mineurs et une compagnie d'infanterie qui devaient procéder aux explosions lorsque tous les bâtiments sur rade auraient pris le large. *Le Voltigeur* mouilla très près de terre de façon à battre le seul chemin reliant Mers el Kébir à la ville, à protéger les canots laissés par l'escadre et à assurer leur retour à bord des frégates. Tous les navires marchands neutres avaient appareillé au point du jour et reçu avis de ne revenir au mouillage qu'après l'évacuation du fort. Nos transports, nos bricks, nos frégates mirent à la voile, et les frégates coururent quelques bordées pour attendre les canots et *le Voltigeur*. L'opération réussit pleinement.

1 Traduit de l'arabe.

La flotte française, retardée par des vents contraires ou la faiblesse des brises, n'arriva à Alger que le 22 août : elle avait arboré ses anciennes couleurs, lorsqu'un brick répétiteur de signaux lui transmit l'ordre de l'amiral d'entrer en rade sans pavillon.

Le Maréchal de Bourmont, remplacé par Clauzel, devait quitter Alger le 3 septembre. Il avait auparavant (1) confirmé en ces termes au Bey d'Oran, devenu notre allié, les bonnes dispositions de la France :

« J'ai appris avec grande satisfaction que vous aviez consenti à demeurer à Oran. Je ne doute pas que vos qualités personnelles et votre savoir dans le gouvernement des peuples ne vous mettent en état de rétablir le bon ordre dans tout le pays que vous gouvernez.

« Vous pouvez compter que la France protègera vos relations de commerce et soutiendra au besoin votre autorité, si vous le demandez.

« Mon fils est en route pour Paris : il est, ainsi que moi, fort sensible aux politesses que vous lui avez faites. »

L'un des trois divisionnaires de Bourmont, le général Berthezène (successeur de Clauzel), devait reprendre en 1831 et rendre définitive l'occupation française d'Oran.

Gustave GAUTHEROT.

---

1 Nous ignorons la date exacte de la lettre dont le texte, en entier de sa main, est dans les papiers de Bourmont.

DE LA QUESTION INDIGÈNE

Le voyage du Président de la République Française dans l'Afrique du Nord a donné lieu à un échange d'idées entre le Chef de l'Etat et les diverses notabilités musulmanes, et l'on a beaucoup parlé de la question indigène.

Je crois devoir donner ici des précisions nécessaires, sinon pour résoudre complètement la question, du moins pour définir les bases de l'Entente entre le Gouvernement de la France et les populations musulmanes.

La première condition, pour acheminer progressivement nos sujets d'aujourd'hui à être nos frères de demain est, sans contredit, d'assurer le relèvement de l'homme par l'instruction.

En, effet, dans la Société musulmane, c'est le chef de famille qui est le pivot, car, de par la religion même, il est à la fois souverain et pontife de son petit milieu et il est de toute évidence qu'il faut d'abord relever le Chef pour qu'à son tour il exerce son action bienfaisante sur sa propre famille et aussi sur celles sur lesquelles il peut avoir une action morale.

I. Instruction et Apprentissage

Il ne s'agit pas dans cette instruction, de chercher à faire de nos sujets actuels, qui doivent devenir prochainement nos frères, des « savants », encore moins des « fonctionnaires ». Il s'agit seulement, dans la première étape, de leur donner l'instruction primaire, même réduite à savoir lire, écrire, compter et leur faire acquérir le vocabulaire usuel strictement nécessaire aux besoins de la vie ordinaire, Il faut, de plus, faire acquérir à l'homme ainsi instruit les notions d'agriculture et des principaux métiers, savoir : notions de forges, de menuiserie et de charpente.

Donc, chaque petite école appartenant soit à la tribu, soit à la Commune mixte, comprendra une *classe de français*, un petit atelier *de forge*, un petit atelier de *menuiserie* et *charpente*.

Considérons dès lors un de nos petits bédouins admis à cette école vers l'âge de dix ans : deux ou trois ans après,

il aura acquis l'instruction française rudimentaire ; il pourra être désigné suivant ses aptitudes pour l'un des ateliers dans lequel il apprendra la partie qui y est enseignée ; au bout de trois ou quatre ans de travail manuel nous aurons des jeunes gens, de seize à dix-sept ans, capables de confectionner les instruments essentiels, socs de charrue, faux, faucilles, ferrures diverses ; nous aurons aussi d'autres jeunes gens, du même âge, capables de tailler le bois, de confectionner les fermes simples pour leurs gourbis, etc...

Au bout d'un cycle de dix ans, nos jeunes sujets sauront construire de bons gourbis pour leur logement, d'autres pour leur bétail, tous plus spacieux, plus aérés que les huttes primitives actuelles, ne présentant aucune condition élémentaire d'hygiène. Mais alors la sordidité lamentable actuelle aura disparu, et avec elle, toutes les causes des maladies et des misères physiologiques.

J'ai donc réalisé dans chaque agglomération importante, les conditions de la vie ordinaire, de la vie de nos paysans de France, peut-être même à un degré supérieur aux conditions de la vie de nos malheureuses populations des Alpes ou de la Marche du Limousin, par exemple.

De là, naîtra l'aisance, de là naîtra le goût du travail et de l'honnêteté. Ainsi donc par le seul moyen de ma petite école locale, j'aurai obtenu des hommes désormais capables de devenir des citoyens de France.

Mais tous mes petits bédouins, ne seront pas des forgerons ou menuisiers, charpentiers : parmi eux, certains peuvent être appelés, par leur intelligence, à aller plus loin : le directeur de l'école devra les signaler à l'autorité préfectorale, et ce sont ces petits sujets qu'il faut envoyer dans nos collèges et nos lycées, pour y recevoir l'instruction secondaire. Une fois dans cette branche, ils pourront devenir plus tard, *par voie de concours*, fonctionnaires, médecins, avocats, ingénieurs, etc... Mais cela ne sera que l'exception.

II. Statuts Personnels

En ce qui concerne le statut personnel nous touchons à une question délicate : celle de la religion.

Mes longues méditations, entreprises dès que j'ai compris la mentalité de France et la grande différence qui existe entre elle et celle de nos populations musulmanes,

ramenées à la vie primitive par la barbarie des Turcs, m'ont amené à énoncer les propositions suivantes :

1° Gardons au musulman sa loi civile dérivée du Coran;

2° Que le Parlement Français vote une loi ainsi conçue: *La loi musulmane dérivée du Coran est une loi française.*

« Les magistrats de tout ordre l'appliqueront à tout « citoyen qui est reconnu de religion musulmane. »

A propos de cette loi, je fais remarquer qu'elle n'est pas contraire aux principes de droit français.

En effet, le Français prétend, à juste titre, être l'héritier de la culture latine. Or, les Romains ont appliqué, de bonne heure, la solution que je préconise, puisque chaque fois que les Armées Romaines faisaient la conquête d'une contrée, les Dieux Paganiques de cette contrée étaient admis au Capitole, à côté des Dieux latins eux-mêmes.

Et alors, pourquoi les Français n'agiraient-ils pas de même ?

Ils ont cependant une arme bien supérieure, celle qui figure dans nos « Droits de l'Homme » : nul ne doit être inquiété pour ses opinions religieuses.

Supposons que cette loi, que je considère comme *fondamentale*, ait été enfin votée.

Nous englobons dans notre Législation toutes les populations musulmanes que Dieu a placées sous notre protection, en particulier nos populations de l'Afrique du Nord qui, après un contrat prolongé avec nous, finiront par acquérir notre mentalité et peu à peu notre culture.

Puis, après un certain cycle, nous aurons des quantités de citoyens, de toutes races, qui contribueront à propager et à maintenir notre influence dans le monde.

On a constaté, déjà, pendant la grande guerre, l'aide efficace que nous ont fournie nos sujets musulmans, en combattant dans nos rangs sur tous les champs de bataille de l'immense front.

III. Réalisation pratique de la Loi

Les magistrats français et musulmans appliqueront la loi votée à tous les citoyens musulmans, sans aucune difficulté.

Exemple : Etat-Civil : Mariage et divorce.

Le mariage et le divorce, étant des institutions Coraniques, devront être prononcés par le magistrat musulman, qui agit au nom du Prophète. L'Officier de l'Etat-Civil

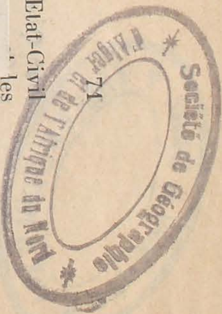
ERRATA

Dans le travail de M. le Lieutenant-Colonel Azan, « Les Débuts d'Abd el Kader », publié dans le 159me fascicule du Bulletin de la Société (Sept.-Décemb. 1921), il faut lire :

Page 204, 20e ligne, au lieu de 1883, lire 1833.

Page 206, 20e ligne, au lieu de 1829, lire 1830.

Page 209, 37e ligne, au lieu de juillet 1831, lire juin 1831.



ramenées à la vie primitive par la barbarie des Turcs, m'ont amené à énoncer les propositions suivantes :

1°

2°

La

« L

« cito

A p

contra

En

de la c

heure,

que le

contré

admis

Et a

même

Ils o

figure

inquiét

Supp

mental

Nous

lations

protecti

Nord qu

par acqu

Puis,

de citoy

et à mai

On a

efficace

combatta

de l'imm

Les ma

loi votée

difficulté.

Exempl

Le mar

ques, dev

qui agit a



français tiendra un registre d'inscription de l'Etat-Civil musulman, sur lequel seront inscrits les mariages et les divorces d'après les bulletins fournis, *obligatoirement*, par le Cadi.

Cette disposition ne gêne aucunement les autres citoyens qui continueront à suivre les errements actuels.

Mais, dira-t-on, vous allez différencier les citoyens d'un même pays.

Je répondrai : non, car les relations entre tous les citoyens, au point de vue légal, resteront les mêmes, *tous* étant soumis à un même ensemble de Lois établies par les Pouvoirs Publics Français.

IV. Administration

Au début, il ne faut pas aller vite, en administration, pour tenir compte de la différence de mentalité actuellement existante.

Il faut, tout d'abord, *une grande justice, une grande bienveillance*, et *une plus grande fermeté*.

Il faut, en second lieu, tenir compte de la misère actuelle de nos sujets, pour diminuer, le plus possible, leur part contributive.

Une autre condition essentielle de bonne administration, c'est de supprimer toutes traces de l'administration néfaste des Turcs.

Choisir avec soin les fonctionnaires indigènes, les payer suffisamment pour les éloigner du « pot-de-vin », dont la tradition doit être rigoureusement chassée.

Faire de même pour nos fonctionnaires français : les uns et les autres doivent être en nombre minimum, ce qui sera permis, grâce au développement des voies de communication et au progrès de la vie sociale.

V. Droits et Devoirs Politiques

Dans cette question délicate nous devons agir comme le faisaient nos devanciers, les Romains.

N'accorder le droit de cité qu'à tout sujet qui le demande *expressément*.

Remarquons que, par expérience, la naturalisation en masse est une mauvaise chose.

En attendant la réalisation du programme de relèvement que je préconise, il faut, pour les indigènes qui veulent réellement se rallier à nous :

1° Que leurs représentants ne forment pas d'opposition au Gouvernement Général, mais qu'ils s'appuyent sur cet *organe excellent* pour faire triompher leurs revendications.

2° Que tous mes congénères musulmans soient persuadés de cette vérité, qu'ils semblent méconnaître, à savoir : que nos populations musulmanes, dans leur ensemble, forment un peuple encore mineur et qui a besoin de tutelle.

D'ailleurs, cette tutelle n'est pas trop rigoureuse, puisque le Gouvernement Français, soucieux de l'intérêt de ses sujets, leur a déjà octroyé un certain nombre de droits et qu'il veille sans cesse à l'amélioration de leur sort.

Supposons que ma solution soit adoptée, nous aurons, au bout de quelque temps, des musulmans dont nous avons légalisé la situation morale, que nous aurons instruits dans notre langue, auxquels nous avons appris les métiers les plus indispensables.

Mais alors, ces citoyens français, qui seront traités réellement par nous comme des frères, voudront, par la force même des choses, se rapprocher de nous, et chercher à améliorer leur manière de vivre pour la rapprocher de la nôtre ; n'étant plus des sujets de la nation française, mais faisant partie intégrante de cette nation, ils abandonneront, d'eux-mêmes, leur mentalité acquise au contact des Turcs barbares; ils s'adonneront à l'étude des sciences, des lettres et des arts, pour lesquels la nature les a bien doués, puisque leurs ancêtres ont été, avant d'être soumis aux Turcs, de bons mathématiciens, de bons architectes et de bons médecins.

La conséquence de cette amélioration des citoyens musulmans est que le rôle de la femme musulmane sera singulièrement agrandi.

Et d'abord, en nous appuyant sur la doctrine religieuse même, nous sommes en droit d'exiger de ces hommes la vie *en commun* avec leurs femmes légitimes, qu'ils partagent avec leurs épouses les joies que la Providence peut leur accorder, et suppriment totalement la claustration dans laquelle ils les tiennent.

En effet, la France ayant répandu ses bienfaits sur les contrées africaines de la Terre d'Islam, en particulier la sécurité générale et le respect des individus, la claustration, qui a eu pour cause originelle la crainte du Turc et la nécessité de soustraire la femme au rapt des Janissaires, n'a plus de raison d'être, maintenant que nos femmes et



nos filles sont libres, et protégées par le Public lui-même, et en dernier ressort par la Police.

Lorsque l'homme musulman, devenu citoyen de France aura compris, grâce à l'instruction, son devoir envers la famille, la femme musulmane pourra vaquer à ses affaires librement, et se promener sans être astreinte à rester toujours enfermée.

Au commencement de cette évolution, la femme gardera son voile, dans les grosses agglomérations seulement, pendant une certaine période, puisque dans la tribu les femmes ne sont pas voilées.

Disons que le voile a eu pour cause le même besoin de protéger la femme contre des ravisseurs possibles, aussi bien à l'époque primitive qu'à l'époque de la domination des Turcs.

Lorsque dans le courant de la vie normale libre, les hommes auront pratiqué les notions de la politesse et du respect du prochain, la coutume du voile disparaîtra peu à peu, puisque les causes qui ont présidé à son institution auront elles-mêmes disparu.

Disons à présent quelques mots du costume, et en particulier du port du chapeau.

Dans le dogme du Coran, on n'impose pas à tous les musulmans le même costume, pour la raison suivante : la manière de se vêtir, dans chaque contrée de notre planète, est une fonction à plusieurs variables, dont la principale est le climat. Puisque l'Islam devrait être la religion universelle terrestre, notre législateur inspiré de Dieu, n'a pas pu ordonner que le musulman d'Arabie et le musulman de l'Europe froide, devront porter le même costume ; mais la religion devenue aux mains des Turcs un instrument de domination, ils ont, *ainsi que leurs partisans*, fait admettre et adopter la différence extérieure du musulman et du non musulman.

Actuellement, ce n'est plus que question de préjugés qui est exploitée, dans le but d'isoler la grande masse musulmane du reste du monde, pour l'exploiter plus facilement, en l'empêchant d'évoluer, comme la race Juive, et la garder dans l'ignorance.

La vérité m'oblige à dire que malheureusement, même aujourd'hui, nos Chefs indigènes et les personnages revêtus *d'un caractère religieux par le Gouvernement même*, sont opposés à l'évolution que je désigne, et cela par un vil intérêt, pour continuer la tradition turque de pressurer

le contribuable, et disons brutalement le mot, « *Faire suer le burnous* ».

Mais, grâce à Dieu, grâce à la France, l'évolution rêvée sera un jour réalisée, et nous aurons des hommes *musulmans* et *citoyens quand même*, qui feront vivre leurs femmes dans la liberté et dans le bonheur, et cela en s'inspirant du précepte même du Coran qui prescrit de « *s'attacher les femmes par des bienfaits* ».

Puis, longtemps après, viendra une période pendant laquelle l'homme instruit et civilisé voudra lui-même instruire sa femme et ses filles ; ce sera la dernière étape du chemin long et difficile par lequel nous aurons conduit la misérable bédouine actuelle à vivre la vie normale de ses sœurs d'Europe.

Si l'on exécute mon programme, né de longues méditations sur cette question de relèvement d'une race autrefois valeureuse, on arrivera à former une population, sinon homogène, du moins composée d'éléments analogues, ne différant entre eux qu'au même degré que les populations de nos départements des Alpes et de la Basse Auvergne, différent de celles de Paris par exemple. Mais alors les millions de musulmans, ainsi relevés, formeront un appoint de tout premier ordre, puisque avec leur natalité très grande, la France pourra compter sur une armée plus forte que celle de toutes les nations de l'Univers. Alors elle pourra conserver le premier rang à la tête de la civilisation et du droit, ayant pour appui la *force*, non pas la force de *violence*, mais la force agissant *justement*, *librement* et *loyalement*, pour la grandeur de la Terre de France, pays de loyauté et de justice.

HILAL.

BIBLIOGRAPHIE

(*Ouvrages offerts à la Société*)

RECHERCHES SUR L'ÉTAT DES CONFRÉRIES MUSULMANES par Auguste Cour, professeur à Constantine

Après avoir exposé sommairement l'origine des ordres religieux de l'Islam, l'auteur des « *Recherches sur l'etat des confréries musulmanes* » fait la monographie détaillée de celles de l'Est de la Province de Constantine.

Dans un style sobre et élégant, M. Cour développe, de main de maître, un sujet aride par sa nature, mais qu'il rend attrayant par la diversité des aperçus et la précision remarquable des détails : les organismes de la confrérie, assez séparés les uns des autres dans les auteurs que je connais, sont bien liés chez M. Cour, et reçoivent, de ce fait, une vie intense tendant constamment à assurer la suprématie de la confrérie sur ses rivales.

Mais que l'on ne croie point que cet excellent ouvrage est fait de théorie pure, à l'usage des gens du monde : il intéresse au plus haut point, le savant, et l'homme qui veut vivre par l'esprit.

Par une circonstance provoquée sans doute par la Providence, celui qui fait ce compte rendu est lui-même d'origine maraboutique.

Durant mon enfance, j'ai assisté aux cérémonies faites dans la Zaouïa de mon grand'père maternel, grand mokaddem des Rahmania de Sidi Mostefa ben Azzouz, secte de Nefta, et j'ai le vif plaisir de constater la vérité des affirmations de M. Cour, sur les diverses cérémonies et pratiques dont j'ai été le témoin oculaire.

Il faudrait que la lecture de ce livre fût l'objet constant de nos dirigeants : elle leur évitera bien des mécomptes dans la politique à poursuivre dans les relations avec les confréries musulmanes, au plus grand bien de notre empire sur la terre d'Islam.

Lieutenant-colonel CADI.

LE MAROC par Augustin Bernard. 1 volume, 465 pages avec cartes. Félix Alcan, Paris.

Cet ouvrage, où l'auteur a mis en relief tous les détails nécessaires pour faciliter les recherches, fournira la réponse anx nombreuses questions que peuvent se poser les lecteurs curieux des choses du Maroc.

Il est divisé en 5 Livres.

Le Livre I traite de la nature et du relief du sol et contient des renseignements précis sur le climat, les eaux et la végétation. Ces renseignements offriront un intérêt particulier à ceux que préoccupe la question agricole.

Les Livres II et III contiennent une étude très complète de l'histoire du Mogreb depuis son origine et des diverses dynasties qui s'y sont succédées. La vie économique et politique des tribus, leurs caractères ethniques, leurs dialectes y sont l'objet d'une sérieuse étude.

On y trouvera de très intéressants détails sur l'organisation administrative du Makhzen et la forme sous laquelle l'autorité des Sultans se faisait sentir chez les tribus soumises.

Le Livre IV est consacré à l'histoire des rapports entre les Sultans et les Européens dès le XIIIe siècle. Limités dans le début au rachat des captifs, les rapports permirent, dans la suite, aux puissances chrétiennes de prendre pied dans le pays pour y fonder des comptoirs et pratiquer des échanges. Cet état de choses dura jusqu'à la crise marocaine qui devait finalement aboutir à l'établissement du Protectorat.

La dernière partie de l'ouvrage (Livre V) résume les longues négociations que les convoitises et les intérêts opposés rendaient si difficiles et qui durèrent jusqu'à l'Acte définitif établi par la Convention de Fez.

Augustin Bernard fait ressortir le rôle remarquable du Maréchal Lyautey dans l'œuvre de pacification et d'organisation poursuivie au milieu de nombreux obstacles sans être bouleversée par la guerre. Il passe en revue tous les rouages administratifs qui ont remplacé les services si imparfaits du makhzen.

Au point de vue économique, la mise en valeur du pays, son commerce, son industrie naissante, sont minutieusement étudiés et comme suite aux renseignements fournis au Livre I, les agriculteurs pourront encore consulter avec profit les chapitres qui traitent de la colonisation, des cultures et de l'aliénation de la propriété.

Les commerçants et les industriels, eux aussi, seront à même de trouver des précisions sur les questions qui les concernent.

C'est le côté pratique de cet ouvrage si complet, qui est à la fois une œuvre d'érudition et de documentation.

G. MOTELET.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

Séance du Comité du 9 Janvier 1922

La séance est ouverte à 17 h. 30 sous la présidence de M. Flahault, président.

Sont présents : MM. Flahault, Pellet, Fabre Sylvain, Commandant Pellecat, Tournier, Lemoisson, Chanoine Fabre, Dr Abadie, Barbié, Dangles, Delaby, Doumergue, Commandant Fischer, Malmejac, Pérez A. et Colonel Strasser.

Excusés : MM. Fabre la Maurelle, Destremx, Dupuy, Kriéger, Saurel et Vel.

Absents : MM. Brunie et Méziat.

M. Pock, trésorier honoraire, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 1921 est lu et approuvé.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Président expose, qu'étant gravement malade, il a eu le vif regret de ne pouvoir présenter lui-même, les membres du bureau à M. le Gouverneur général de l'Algérie, lors de son passage à Oran, le 9 décembre dernier.

Il remercie M. Pellet, Vice-Président, d'avoir bien voulu le remplacer en cette circonstance.

MM. Maria Émile et Sander Oscar, présentés à la séance précédente, sont admis comme membres titulaires de la Société.

Sont proposés : M. le sous-lieutenant des Aubrys du 1er régiment étranger à Sidi-bel-Abbès, présenté par MM. Doumergue et Fabre Sylvain ;

M. Babeau Paul, officier d'administration de 1re classe, du service de l'Etat-major, licencié ès lettres, demeurant au Château-Neuf (division d'Oran), présenté par MM. le colonel Strasser et Doumergue ;

M. Boggio Jean, propriétaire, boulevard Malakoff, 5, Oran, présenté par MM. Fabre Sylvain et commandant Pellecat ;

M. Chaléty Ch. receveur principal des Douanes, 2, place des Quinconces, Oran, présenté par MM. Stéphanopoli et Dupuy ;

M. Jauffret Jean fils, 10, rue Ampère, Oran, présenté par MM. Pock et Flahault ;

M. Léouffre Albert, répétiteur au Lycée, présenté par MM. Doumergue et Lemoisson ;

M. TIKHONRAVOR Victor, capitaine à l'Etat-major de la Division d'Oran, demeurant au Château Neuf, présenté par MM. DOUMERGUE et FABRE Sylvain ;

M. VIGNON Armand, censeur des études au Lycée de garçons, Oran, présenté par MM. SAUVAGE et LEMOISSON.

Le Président fait connaître qu'il a reçu de M. le PRÉFET, le mandat de 500 francs concernant la subvention allouée à la Société par le Conseil général, pour l'exercice 1921.

Il a été avisé également que la CHAMBRE DE COMMERCE d'Oran a alloué à notre Société, une subvention de 500 francs, au titre de l'année 1922.

Des remerciements sont votés.

Les subventions ci-après sont allouées :

1° Monument à élever à la mémoire d'Eug. Etienne. 100 fr.

2° Monument à élever à la mémoire des élèves du Lycée d'Oran mort pour la Patrie.................. 50 fr.

3° Monument de la Victoire..................... 125 fr.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. PITOLLET accusant réception de la biographie d'Eugène Etienne, insérée dans le dernier bulletin. M. PITOLLET ajoute qu'il a l'intention de faire imprimer à nouveau ce travail afin qu'un exemplaire puisse en être remis à chacun des souscripteurs au monument.

Conférences. — M. MALMEJAC rapporte la question relative aux conférences ; il expose les difficultés d'organisation étant donné que la « Ligue de l'Enseignement » a déjà organisé des conférences.

M. le docteur ABADIE, Président de cette société, fait connaître que des conférences ont été, en effet, organisées pour l'année 1921-1922. Un programme a été élaboré et est en voie d'exécution.

Le nombre des conférenciers étant très limité et les difficultés d'organisation assez nombreuses, il serait possible, à son avis, d'unir les efforts des deux sociétés pour établir, après entente, un programme commun de conférences qui seraient données, l'an prochain, sous le patronage simultané de la « Ligue de l'Enseignement » et de la « Société de Géographie d'Oran ».

M. DOUMERGUE dépose sur le bureau deux notes de M. Camille ARAMBOURG : l'une publiée dans le *Bulletin de la Société Géologique de France ;* l'autre, insérée dans les *Comptes Rendus de l'Académie des Sciences ;* les deux relatives aux *Poissons fossiles* du *sahélien* des carrières d'Eckmühl à Oran. On sait que des poissons de cette provenance ont été décrits en 1873 par Sauvage qui y reconnut 7 espèces. Ce nombre vient d'être porté par M. ARAMBOURG à 80 espèces, dont plus de 50 nouvelles. Et la liste n'est pas close.

Par sa communication à *l'Académie des Sciences* notre sympathique collègue a marqué sa place dans le petit cercle des

savants qui se sont spécialisés dans l'étude des poissons fossiles. Le Comité en est tout heureux.

M. DELABY a offert à notre bibliothèque les deux précieux ouvrages de l'ingénieur VILLE : Notions minéralogiques sur les provinces d'Alger et d'Oran, 1852-1857. Des remerciements lui sont renouvelés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire général, S. FABRE.

Le Président, E. FLAHAULT.

SÉANCE DU COMITÉ DU 6 FÉVRIER 1922

La séance est ouverte à 17 h. 30 sous la présidence de M. PELLET, Vice-Président.

Sont présents : MM. PELLET, FABRE Sylvain, Commandant PELLECAT, TOURNIER, FABRE LA MAURELLE, DOUMERGUE, DUPUY, Commandant FISCHER, MÉZIAT, Colonel STRASSSER et PÉREZ A.

Excusés : MM. FLAHAULT, Chanoine FABRE, DANGLES, BARBIÉ, DELABY, KRIÉGER, MALMEJAC, SAUREL et VEL.

Absents : MM. LEMOISSON, ABADIE et BRUNIE.

M. POCK, trésorier honoraire, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier 1922 est lu et approuvé.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. PELLET annonce que M. FLAHAULT, notre dévoué et respecté Président, vient de recevoir les palmes de l'Instruction publique.

Les membres du Comité sont heureux de se joindre à M. PELLET pour adresser à M. FLAHAULT leurs plus chaleureuses félicitations.

M. Gustave DESTREMX, membre du Comité, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère. Le Comité s'associe aux condoléances que le Président a adressées à notre sympathique collègue.

M. DOUMERGUE rappelle que M. Henri DE SARRAUTON — dont la presse vient d'annoncer le décès à Alger — a fait partie de notre Société de 1893 à 1897 et qu'il en fut un des Vice-Présidents de 1895 à 1897. Il se fit remarquer par ses études sur l'application du système décimal dans les mesures de la circonférence et du temps. Il fut un des champions de l'heure décimale et a publié à ce sujet, dans notre bulletin, des articles très remarqués dans le monde savant.

Au nom du Comité, il salue la mémoire du mathématicien distingué, aujourd'hui disparu, et adresse à tous les siens l'expression de ses condoléances attristées.

MM. le Lieutenant des Aubrays, Babeau Paul, Boggio Jean, Charletty Charles, Léouffre Albert, Capitaine Tickonravor et Vignon Armand, présentés à la séance précédente, sont admis comme membres de la Société.

Sont proposés : M. Domas Jules, directeur du Crédit Lyonnais, présenté par MM. le Commandant Pellecat et Flahault ;

Madame Cohadon, directrice de l'école maternelle de Saint Eugène, Oran, présentée par MM. le Commandant Pellecat et Bolelli.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Amilhac, Président de la *Société des Anciens Elèves du Collège et du Lycée d'Oran*, remerciant le Comité de la subvention de 50 francs allouée pour le monument des Anciens Elèves morts au champ d'honneur.

Par lettre du 13 janvier, *M. le Maire de la Commune d'Oran* informe que le Conseil municipal a voté en faveur de la Société, une subvention de 500 francs qui sera ordonnancée dès approbation du budget primitif par le Pouvoir central.

Des remerciements sont votés.

Le *Service Géographique de l'Armée* demande le renouvellement de son abonnement. Accordé.

Dans son numéro du 16 janvier dernier, *l'Echo d'Oran* a signalé la découverte, dans la région d'Aïn-Tekbalet, « de pierres tombales portant des inscriptions ».

Prévenu par M. le Chanoine Fabre, notre Président a écrit à M. le Maire de la Commune de Pont de l'Isser pour le prier de veiller à la conservation de ces documents épigraphiques jusqu'au jour où ils pourront être étudiées sur place.

Des renseignements donnés par M. le Maire, il résulte qu'il s'agirait simplement de pierres rebutées, extraites des carrières environnantes et abandonnées ensuite dans les déblais.

M. le Maire ajoute que si des découvertes intéressant réellement l'archéologie venaient à être faites dans sa commune, il s'empresserait de les signaler à la Société.

Des remerciements lui sont votés.

M. Abadie, Président de la Ligue Française de l'Enseignement, a adressé à MM. les Membres de la Société une invitation à assister à une conférence faite le 25 janvier par M. Colrat sur « l'Evolution de la Patrie Syrienne ». Cette invitation, datée du 24 janvier est arrivée tardivement et les sociétaires n'ont pu être prévenus.

M. Doumergue annonce que M. Molle, maire d'Oran, donnant suite aux démarches de notre Société, vient de décider que les trois salles du Musée de la rue Montebello seront ouvertes au public à partir du dimanche 12 février.

Par lettre du 3 février 1922, *M. le Préfet*, au nom du Conseil général, demande la production des documents ci-après, qui devront lui parvenir le 25 février au plus tard :

1° Notice sommaire sur le but de la Société ;

2° Copie du budget 1922 ;

3° Compte rendu moral et financier de l'exercice 1921 ;

4° S'il y a lieu, demande de renouvellement de la subvention pour 1923.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire général, S. FABRE.

Le Président, E. FLAHAULT.

Séance du Comité du 6 Mars 1922

La séance est ouverte à 17 h. 30 sous la présidence de M. Flahault, président.

Sont présents : MM. Flahault, Pellet, Fabre Sylvain, Tournier, Fabre la Maurelle, Barbié, Delaby, Doumergue, Dupuy, Commandant Fischer.

Excusés : MM. le Commandant Pellecat, Lemoisson, Dangles, Kriéger, Méziat, Pérez, Saurel, Colonel Strasser et Vel.

Absents : MM. Fabre (Chanoine), Abadie, Brunie, Destremx et Malmejac.

M. Pock, trésorier honoraire, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président fait part au Comité du décès de M. Bartibas, pharmacien, membre de notre Société depuis l'année 1885, ancien Vice-Président du Conseil général, ancien Juge au Tribunal de Commerce, Chevalier de Légion d'Honneur. Le Président, absent d'Oran, a eu le vif regret de ne pouvoir assister aux funérailles .

Le Comité se joint à son Président pour adresser aux familles atteintes par ce deuil, ses condoléances attristées.

M. Domas et Madame Cohadon, présentés à la séance précédente, sont admis comme membres titulaires de la Société.

Sont proposés pour faire partie de la Société :

M. Azerad, négociant, 2, rue du Général Joubert, présenté par MM. Gabriel Charles et Pellecat ;

M. Nèple, administrateur en retraite, 1, boulevard de l'Industrie, Oran, présenté par MM. Pellecat et Doumergue ;

M. Viguier Louis, agent voyer départemental, 3, rue de l'Artillerie, Oran, présenté par MM. Doumergue et Fabre Sylvain ;

le Cercle de l'Escrime, présenté par MM. Gabriel Charles et Pellecat.

Le Président fait connaître que ce Cercle vient d'attribuer à la Société un don de 100 francs. Des remerciements sont votés par le Comité.

Budget 1923. — Le budget 1923 est approuvé ; il prévoit en recettes 7.700 francs ; en dépense 7.600 francs et se solde par un excédent de recettes de 100 francs.

Gardien bibliothécaire. — M. TROJANY, adjudant en retraite, décoré de la médaille militaire, a été nommé Gardien bibliothécaire en remplacement de M. CROZIER, démissionnaire. Il recevra un traitement annuel de 720 francs.

Archéologie. — M. VEL a adressé au Président une note sur une inscription romaine découverte récemment aux Andalouses. Cette note sera insérée dans le prochain bulletin.

Une seconde inscription trouvée dans la même région est à l'étude et sera communiquée ultérieurement.

Élections : Circulaire du 15 mars. — Le Président fait connaître que M. VEL, nommé directeur de l'hôpital civil de Marengo, lui a adressé sa démission de membre du Comité.

M. KRIÉGER lui a également manifesté le désir d'être remplacé dans ces mêmes fonctions.

Le Comité charge son Président de faire parvenir à MM. VEL et KRIÉGER les regrets causés par leur départ du Comité.

Le Comité approuve les termes de la circulaire à adresser aux sociétaires, le 15 mars prochain, pour le renouvellement du tiers des membres du Comité.

Bibliothèque. — Il a été fait don à la bibliothèque des ouvrages ci-après :

1° *Le Port d'Oran* par M. Maurice CAZÈS, docteur en droit à Saïda ;

2° *Le Maroc* par M. Augustin BERNARD (5e édition).

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Sur les fonds de la Société il a été fait acquisition de la *Monographie de l'Aurès* par M. le Lieutenant Colonel DE LARTIGUE.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 heures.

Le Secrétaire général,	*Le Président,*
S. FABRE.	E. FLAHAULT.

GASTON TOURNÉ

Le Comité administratif de notre Société a été douloureusement affecté par la perte d'un de ses membres les plus sympathiques.

Né à Blaye (Gironde) le 22 avril 1852, Gaston Tourné entra de bonne heure dans le service des Douanes, où ses qualités morales et intellectuelles le mirent promptement en relief, et lui firent franchir toutes les étapes de la hiérarchie, jusqu'au grade de Directeur. Désigné pour un poste de ce genre, il préféra rester à Oran en qualité de Receveur principal jusqu'à l'époque de sa retraite. Il mourut à Oran le 19 novembre 1921 après une courte, mais cruelle maladie.

Homme de dévouement et d'abnégation, M. Tourné s'était voué à de nombreuses œuvres de bienfaisance ou de mutualité ; il était Président du Comité Oranais de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés ; de l'Union générale des Retraités Civils et Militaires de France et des Colonies pour le département d'Oran ; il était en outre membre du Conseil d'administration de l'Union Syndicale des Pensionnés Civils et Militaires de France et des Colonies, enfin Vice-Président de la Société de Secours Mutuels des Retraités Civils et Militaires d'Oran.

Dans l'exercice de chacune de ces fonctions il apportait l'esprit d'organisation, les habitudes de bonne administration acquises dans sa carrière civile, mais par-dessus tout le tact et la délicatesse qui résumaient ses qualités de cœur.

Il n'a fait que passer au Comité administratif de notre Société, où il s'était acquis dès l'abord l'estime et la profonde sympathie de ses collègues ; sa réserve et sa modestie n'avaient pu d'ailleurs laisser dans l'ombre ses qualités administratives et son expérience des affaires.

A Madame Tourné, sa veuve, nous renouvelons l'expression de nos condoléances et des regrets émus que nous inspire la perte d'un collègue éminemment sympathique.

E. F.

Concours ouverts par la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran

---

La *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* met au concours les questions suivantes :

1° Concours *annuel* pour 1923-1924..... : *Monographie géographique, historique et économique d'une commune de la province d'Oran (mixte, plein exercice ou indigène).*

Une médaille d'argent et une médaille de bronze seront attribuées aux meilleurs travaux présentés.

2° Pour 1923 : Étude économique sur le Maroc Oriental depuis l'occupation française (1907).

Une médaille d'argent sera attribuée au meilleur mémoire. Il pourra être accordé des médailles aux travaux non primés.

3° Pour 1924 : Histoire de la ville d'Oran, de l'année 1848 au recensement de 1921, pour faire suite à l'ouvrage du Colonel Derrien.

Une médaille de vermeil sera attribuée au meilleur travail.

4° Pour 1924 : Historique des quartiers, rues et édifices modernes de la ville d'Oran. Renseignements très succints sur l'origine des diverses dénominations.

Une médaille d'argent sera attribuée à l'auteur du meilleur mémoire.

Les conditions générales des concours sont les suivantes :

Les sociétaires et les personnes étrangères à la Société peuvent y participer.

Les manuscrits devront parvenir le 31 mars *au plus tard* de chacune des années fixées pour le concours.

Les *monographies* devront être *inédites*. Elles seront dressées d'après les indications générales *d'un plan qui sera communiqué aux personnes intéressées qui en feront la demande* au Secrétaire général.

Le manuscrit portera une devise qui sera répétée dans une enveloppe fermée contenant à l'intérieur le nom de l'auteur. Cette enveloppe ne sera ouverte qu'après le classement. Si les travaux présentés ne sont pas jugés suffisants, les récompenses pourront être réduites ou supprimées. L'original ou un double de tout travail récompensé devra être offert à la Société qui se réserve le droit de le publier dans son Bulletin. Dans ce cas, 50 exemplaires seront offerts gratuitement à l'auteur.

En outre des questions mises au concours, les Sociétaires pourraient apporter une précieuse collaboration au Bulletin en traitant l'un des sujets suivants ou *tout autre rentrant dans le même cadre :*

Aperçu géographique, agricole, économique sur une région de l'Oranie ou du Maroc Oriental.

Par exemple :

Le djebel Amour : Aflou, Géryville et leur hinterland ;
Le Sersou. — Le Dahra ;
La région de Nemours. — Le Kiss, Port-Say, Saïdia ;
Les Beni-Snassen, etc., etc..

Étude comparative du développement et du trafic des voies ferrées et des transports de l'Oranie, depuis 1901. Conséquences de la concurrence des transports par automobiles.

La pénétration saharienne par voie ferrée en suivant la vallée de la Saoura et le prolongement vers l'Ouest de la ligne de Colomb Béchar à Kenadsa.

Colomb Béchar et son hinterland : *Aperçu géographique, plantes utiles, faune, production du sol, voies de communications, commerce, caravanes, industries indigènes, etc.*

La région de Bou Denib au Tafilalet : *Aperçu...*

Le pétrole dans le département d'Oran. Historique des recherches.

Les forêts en Oranie au point de vue économique. Incendies, déboisements, reboisements. Essences à supprimer, à introduire ou à multiplier.

Hydraulique agricole : plaines à irriguer, ressources en eau dont on dispose dans ce but.

Ressources en eau d'une commune : oueds permanents, sources et puits, débits, profondeurs. Qualité des eaux.

L'alimention en eau potable d'une commune de l'Oranie. Ce qu'elle a été, est, ou pourrait être.

Études régionales sur la flore, la faune ou la géologie de l'Oranie, du Sahara ou du Maroc Oriental.

La Préhistoire au Sahara. Stations nouvelles. Situation, description. Catalogue général des stations préhistoriques reconnues. Carte et dessins.

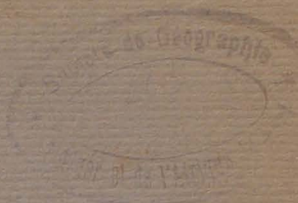
Les monuments archéologiques du Sahara : pierres écrites, tumuli, haouitas, idebnan et tous autres monuments votifs, non encore signalés, présentant un intérêt archéologique ou architectural. Photographies et dessins.

Ethnographie saharienne : locale ou régionale.

Les coins pittoresques et les curiosités naturelles de l'Oranie, des confins sahariens et du Maroc Oriental. Les renseignements locaux pourraient être envoyés à la Société de Géographie d'Oran qui les centraliserait. Toutes les personnes de l'intérieur qui s'intéressent aux beautés de la nature pourraient participer à cette enquête.

45e ANNÉE
TOME XLII
FASCICULE CLXI (2e TRIM.)

JUIN 1922



Bulletin Trimestriel
de la
Société de Géographie
et
d'Archéologie
d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret
du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN
—
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
4 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

DÉCRET DU 29 MAI 1922

reconnaissant comme établissement d'utilité publique la SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA PROVINCE D'ORAN

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR[1]

—

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur,

Vu la demande présentée par l'Association dite « Société de Géographie et d'Archéologie de la Province d'Oran », dont le siège est à Oran, en vue d'obtenir la reconnaissance comme établissement d'utilité publique ;

L'extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale en date du 22 Mai 1921 ;

L'extrait certifié conforme du *Journal Officiel* du 30 Avril 1903, contenant la déclaration prescrite par l'article 5 de la loi du 1er Juillet 1901 ;

Les comptes et budgets ainsi que l'état de l'actif et du passif de l'association ;

Les statuts proposés et les autres pièces de l'affaire ;

La délibération du Conseil municipal d'Oran en date du 1er Décembre 1921 ;

L'avis du Préfet du département d'Oran du 4 Avril 1922 ;

L'avis du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts du 28 Avril 1922 ;

La loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901 ;

Le Conseil d'État entendu ;

DÉCRÈTE :

Article premier. — L'association dite « *Société de Géographie et d'Archéologie de la Province d'Oran* » dont le siège social est à Oran, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Sont approuvés les statuts de l'association tels qu'ils sont annexés au présent décret.

ART. 2. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal Officiel* et inséré au *Bulletin des Lois* et au *Bulletin Officiel du Gouvernement Général de l'Algérie.*

Fait à Paris, le 29 Mai 1922.
Signé : MILLERAND.

Par le Président de la République :
Le Ministre de l'Intérieur,
Signé : MAUNOURY.

En enregistrant le Décret Présidentiel qui reconnait d'utilité publique la Société de Géographie et d'Archéologie de la Province d'Oran, le Comité administratif exprime sa respectueuse reconnaissance aux Pouvoirs Publics, qui ont bien voulu consacrer par ce décret plus de 40 années de travaux et de services rendus à l'Algérie et à la France.

Il exprime aussi toutes sa gratitude à M. le PRÉFET, à M. le MAIRE et au CONSEIL MUNICIPAL de la ville d'Oran, qui ont bien voulu appuyer sa demande de reconnaissance d'utilité publique.

Enfin il adresse ses vifs remerciements à MM. DOUMERGUE, Sylvain FABRE, le Capitaine NOËL et VEL, qui ont assumé la lourde tâche de préparer le dossier joint à cette demande, et de modifier, conformément au type imposé par le Conseil d'Etat, la rédaction de nos Statuts et de notre Règlement intérieur. (1)

LE COMITÉ.

---

(1) Voir les Statuts et Règlement à la fin du fascicule.

L'ALGÉRIE

Conférences faites à MM. les Officiers

DE LA GARNISON D'ORAN

PRÉAMBULE

Mes chers camarades,

Pour donner le bon exemple, j'ai accepté de vous faire une conférence.

Mais, quand j'ai vu le sujet qui m'avait été attribué : « *l'ALGÉRIE (orogénie, orographie, climat, faune, flore, développement de la civilisation algérienne)* », j'ai fait toutes mes réserves sur la possibilité, pour moi, de vous condenser un pareil sujet en une seule conférence, à moins de rester dans des généralités qui ne vous auraient presque rien appris et dans des banalités qui ne vous auraient pas intéressés.

En s'arrêtant à la chute de Carthage (146 ans avant Jésus-Christ), M. Gsell a écrit sur ce sujet, quatre volumes de grande taille, représentant un total de près de 2000 pages.

Rassurez-vous. J'espère pouvoir, en un très petit nombre de conférences, vous apprendre des choses que vous ignoriez, qui éveilleront en vous des idées nouvelles, qui ne vous ennuieront pas et qui, peut-être même, vous intéresseront.

Des nombreux ouvrages et travaux que j'ai lus, de mes observations personnelles pendant la dizaine d'années que j'ai passées comme sous-lieutenant, capitaine et chef de bataillon, soit aux tirailleurs, soit au levé des cartes au 40.000e et au 100.000e, en Tunisie, dans l'Ouarsenis et dans l'Aurès, j'ai cherché à faire ce que prescrit Rabelais, c'est-à-dire à vous « extraire la substantifique moelle ».

Pour que vous compreniez bien les multiples problèmes des nombreuses races humaines, plus ou moins enchevêtrées, qui sont en Algérie, j'ai dû remonter bien plus haut que le Déluge... de Noé, qui ne date, en effet, que de 3000 ans avant Jésus-Christ, alors que des migrations humaines très importantes ont eu lieu en Algérie, à partir du 9e millénaire et que les autochtones préhistoriques datent de bien plus longtemps encore.

J'espère que vous ne m'en voudrez pas.

Chaque fois que je l'ai pu, notamment pour les nombreuses civilisations (vingt au moins, sans compter la nôtre), qui se sont succédées dans l'Afrique du Nord, je me suis efforcé de tirer, tant des fautes et des erreurs du passé que de ce qu'il faisait de bien, des enseignements pour le présent et pour l'avenir. Tout s'enchaîne dans le Progrès. Le Progrès Humain ne consiste pas dans le progrès scientifique seul qui, lui, marche à pas de géants, en particulier pour les moyens à employer afin de se débarrasser de ses semblables. Il y a le Progrès dans le sens le plus élevé de ce mot, c'est-à-dire le Progrès vers le Bien... je n'ose pas dire le mieux.

Le Progrès Industriel, le Progrès Hydrométrique, le Progrès des Liaisons et Communications rapides, sont des plus importants pour l'Algérie. Il y a aussi le Progrès social qui, en rapprochant les hommes les uns des autres, en les attachant les uns aux autres par des besoins et intérêts communs, en en faisant des amis et même des frères bien unis au lieu d'adversaires irrités de castes, de classes, de religions, de races, amènera enfin la Concorde et, par suite, la Paix dans les cœurs et fera disparaître, sinon pour toujours, du moins pour très longtemps, les malentendus, les soupçons plus ou moins justifiés, les heurts plus ou moins sournois, les luttes plus ou moins ouvertes et loyales.

La France a toujours été à la tête du Progrès, surtout dans le sens élevé de ce mot. Continuons son œuvre ici, mes chers camarades ; nous sommes ses enfants. Semons, nous aussi, des idées de Progrès raisonné, pratique, humain.

D'autres que nous, peut-être, les récolteront. Qu'importe ? Le résultat sera acquis, le but sera atteint, le Progrès sera réalisé.

OUVRAGES CONSULTÉS :

La conquête du Sahara, par M. E. F. GAUTIER (1910).

L'aménagement de l'eau et l'installation rurale dans l'Afrique ancienne, par M. DU COUDRAY LA BLANCHÈRE (1845).

Six mois chez les Touareg du Ahaggar, par M. Maurice BENHAZERA (1908).

Les oasis sahariennes (Gourara, Touat, Tidikelt), par M. A. G. P. MARTIN (1908).

Les races humaines par le Dr R. VERNEAU.

Traité de géologie, par M. Emile HAUG (1911).

La terre avant le déluge, par M. Louis FIGUIER (1872).

Merveilles de la Nature, par M. A. E. BREHM.

Revue scientifique n° 7, du 8 avril 1922.

L'histoire ancienne de l'Afrique du Nord, par M. Stéphane GSELL (1921).

Les grands Initiés, de M. SCHURÉ (1921).

Essai de climatologie algérienne, par M. A. THEVENET (1896).

Monographie du territoire d'Aïn-Sefra, par le capitaine MEYNIER.

Travaux de M. G. B. M. FLAMAND *sur le Préhistorique dans le Sahara et dans le Haut-Pays Oranais* (1901 et 1906).

Les Civilisations de l'Afrique du Nord, par M. Victor PIQUET (1909).

Bulletins du Service Météorologique d'Alger depuis 1878.

Dictionnaire Tamâheq (Touareg), du CID KAOUI.

Dictionnaire Français-Berbère de 1864, composé par ordre du Ministre de la Guerre.

Géographie générale, de M. G. LESPAGNOL (1902).

Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle, par B. Georges MARÇAIS (1913).

Le Transsaharien, par M. Camille SABATIER (1922).

CARTES ET ATLAS

Atlas, de M. Vivien DE SAINT-MARTIN (1874).

Carte géologique du Gouvernement général de l'Algérie.

Carte du Gouvernement général de l'Algérie donnant l'emplacement des tribus en 1846.

Carte donnant l'emplacement des peuplades et des localités sous l'empire Romain.

1re CONFÉRENCE

Bases géologiques et zoologiques

Le tableau I donne les renseignements indispensables à la suite de ces conférences (1).

Il y a lieu cependant de le compléter sur certains points.

Dans son livre très intéressant de vulgarisation scientifique, écrit en 1872, et intitulé « La Terre avant le déluge », Louis Figuier divisait l'ère quaternaire, c'est-à-dire l'ère actuelle, en trois périodes :

1° Les déluges de l'Europe ; 2° la période glaciaire ; 3° la création de l'homme et le déluge asiatique.

Il donnait sur ces périodes, les précisions ci-après :

1° *Déluges de l'Europe.* — Il y aurait eu deux déluges : la preuve en est donnée par les entassements d'os de toutes espèces trouvés à certains endroits au milieu d'un limon argilo-graveleux :

Un déluge du Nord de l'Europe (Scandinavie, Suède, Norvège, Russie d'Europe, Nord de l'Allemagne) consécutif au soulèvement des montagnes du Nord de l'Europe.

Un déluge de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, consécutif au soulèvement des Alpes.

2° *Période glaciaire :*

La vie organique se remettait à peine de cette secousse violente, lorsqu'une seconde atteinte, plus grave peut-être, vint l'assaillir. Le Nord et le centre de l'Europe, de la Scandinavie à la Méditerranée et au Danube, furent en proie soudain (2) à une température glaciale.

L'explication la plus plausible c'est que le soleil perdit un certain temps son degré de chaleur. Le soleil est une étoile et les étoiles sont sujettes à des variations d'éclat.

Un vaste manteau de neige et de glace recouvrit les plaines, les vallées, les mers et les plateaux. Les éléphants et les rhinocéros disparurent.

Des blocs erratiques et des moraines furent transportés au loin par le mouvement de descente des glaciers (3).

---

(1) Ce tableau a été établi sur les bases données par M. Haug, mais les géologues ne sont pas d'accord. Voir le « Supplément » à la fin de cette conférence.

(2) Les cadavres de mammouths intacts, trouvés dans les glaces de Sibérie, prouvent, d'après Cuvier, que l'événement a été subit, instantané, sans aucune gradation.

(3) Celui de l'Aar, en Suisse, avance encore de 71 m. par an (glissement avec fonte à l'extrémité inférieure).

En Amérique le phénomène glaciaire parait avoir pris une extension et une gravité bien supérieures à ce qui s'est passé en Europe.

3° *La création de l'homme et le déluge asiatique :*

L'opinion qui place la naissance de l'homme aux abords de l'Euphrate, dans l'Asie centrale, est confirmée par le déluge de l'Asie (foule de traditions concordantes de différents peuples), dont la Bible nous a transmis le souvenir et qui fut provoqué par le soulèvement d'une partie de la longue chaîne de montagnes qui fait suite au Caucase.

Epoque de ce déluge :

Moïse (1) le fait remonter à 1500 ou 1800 ans avant l'époque où il écrit ; ce qui le situerait 3000 ans environ avant J.-C. Les Védas (livres sacrés des Hindous) qui ont été composés vers la même époque que la Genèse, le font également remonter à 1500 ans avant leur composition. Les Guèbres le placent à la même date.

Bérose, historien chaldéen, qui écrivait à Babylone au temps d'Alexandre, a composé une histoire de Chaldée dans laquelle il parle du déluge universel qu'il place immédiatement avant Bélus, père de Ninus.

Confucius, célèbre philosophe chinois, né vers 551 avant J.-C., commence l'histoire de la Chine en parlant d'un empereur nommé Jas et il représente cet empereur comme occupé à faire écouler les eaux qui « s'étant élevées jusqu'au ciel, baignaient encore le pied des plus hautes montagnes. »

De toutes ces affirmations de Louis Figuier, on ne peut plus retenir aujourd'hui qu'un fait : un déluge asiatique aurait eu lieu 3000 ans environ avant Jésus-Christ.

Pour tout le reste, la science a marché à pas de géants depuis 1872. En ce qui concerne, en particulier, l'Algérie et la Tunisie, elle a découvert qu'il y avait eu, sinon des déluges, tout au moins des périodes très humides, avec des pluies torrentielles et des inondations et qu'il n'y avait pas eu de période glaciaire.

En 1911, M. Emile Haug écrivait dans son *Traité de Géologie :*

L'existence de plusieurs phases de glaciation successives à

(1) Qui a vécu au XVe ou au XVIe Siècle avant Jésus-Christ (né vers 1000, il serait mort vers 1380).

l'époque quaternaire et celle de périodes interglaciaires, marquées par des retraits considérables, sont, aujourd'hui, assez généralement admises. Il n'y a de divergences que sur le nombre des phases glaciaires qui varie, suivant les auteurs, de trois à six, et sur leur importance.

Hypothèses relatives aux causes des périodes glaciaires :

a) *Astronomiques.*

1° Hypothèse de James Croll. Variations dans l'inclinaison de la Terre sur l'écliptique, qui se traduit par le phénomène de la précession des équinoxes. La période de ce phénomène est de 21000 ans ; en conséquence, tous les 10500 ans, chaque hémisphère reçoit alternativement une trop grande quantité de chaleur au détriment de l'autre. Les variations dans l'excentricité de l'orbite terrestre auraient des résultats analogues, mais ici la période est d'environ 86000 ans.

Mais cette hypothèse ne permet pas d'expliquer l'ancienne extension des glaciers sous l'équateur, au Kilimandjaro et au Kenia, par exemple.

2° « Variations de diamètre et d'éclat du soleil. » (Cette hypothèse ne repose pas sur des bases sérieuses).

3° « Modifications périodiques des taches solaires. » (Peut-être ?)

b) *Géologiques :* Les hypothèses géologiques font intervenir :

1° Théorie de *Svante Arrhenius*. — Les phénomènes volcaniques qui déterminent la teneur de l'air en acide carbonique, teneur dont les variations déterminent, à leur tour, les différences d'intensité du rayonnement et, par suite, les variations dans la température de la surface terrestre. Si la teneur actuelle (0,03 % en volume) était réduite des 2/3 il en résulterait un abaissement de température d'à peu près 3 degrés par 55° latitude Nord.

Si donc les phénomènes volcaniques présentent une certaine périodicité, ce qui n'est pas possible, on peut supposer avec Frech que les variations de climat aux périodes géologiques sont fonction des variations dans l'intensité du volcanisme.

2° « Les changements importants dans la répartition des terres et des mers qui occasionnent des modifications

dans la direction des courants atmosphériques et des courants marins (1). »

c) *Tectoniques* :

Les hypothèses tectoniques qui invoquent des oscillations verticales des continents, et M. Haug ajoute : « l'hypothèse des oscillations lentes du sol tend à se confirmer de plus en plus (2) ». Il fait remarquer, en outre, que « les oscillations des lignes de rivage sont peut-être dûes à des mouvements orogéniques parallèles à l'axe de l'Atlas. »

Pour le Sahara algérien, M. Haug s'exprimait ainsi :

Les terrasses fluviatiles quaternaires sont au nombre de trois. Elles occupent les altitudes de 40-45 mètres, de 18-25 mètres et de 5 à 12 mètres au dessus des thalwegs actuels. Ce sont des cailloutis et des carapaces travertineuses associées quelquefois à des encroûtements de gypse et de sel gemme.

Le remplissage des chotts est principalement constitué par des dépôts salins, résultant du lavage des couches salifères néogènes triasiques qui affleurent dans les régions avoisinantes. Mais on y observe également des intercalations de formations d'eau douce, qui permettent de conclure à des alternances de climat sec et de climat humide. Pomel a depuis longtemps fait justice de l'attribution de cette série à une « mer saharienne » qui, au début du quaternaire, aurait occupé la dépression des chotts.

Les couches les plus récentes de la série ont fourni des ossements et un squelette entier *de Babalus Antiquus*, espèce associée, dans les gravures rupestres, à une figuration humaine et à la silhouette d'une hache néolithique emmanchée (3).

Il ressort de ces indications qu'il y aurait eu, dans le Sahara, trois périodes très humides. Elle sont peut-être une corrélation avec les périodes glaciaires et les déluges consécutifs de l'Europe ?

Quoi qu'il en soit, ainsi qu'on le verra plus loin, le Sahara algérien a été, jusqu'à une époque assez voisine de notre ère, couvert de grands lacs d'eau douce, sur les

(1) La vague de chaleur et de sécheresse de 1921, en France, a été attribuée, je crois, à un léger déplacement du Gulf-Stream.

(2) Dès 1889, j'avais été frappé par le fait suivant, en Tunisie. Le port romain de Sousse, sans aucune raison d'érosion, était à plus de 100 mètres à l'intérieur des terres et à 5 ou 6 mètres au-dessus de la mer (anneaux d'attache des bateaux) ; par contre, on voyait, sous l'eau, à Skanès (2 km. N.-O. de Monastir) des ruines que les indigènes m'ont affirmé être celles de Ruspina, qu'ils appelaient Rousbita.

(3) De nombreuses autres gravures rupestres ont été découvertes depuis.

bords desquels existait une civilisation qui n'est apparue que là et qui a disparu tout d'un coup avec les animaux tels que le *bubalus antiquus* qui existaient avec elle.

En ce qui concerne le rattachement de l'Afrique du Nord à l'Europe, rattachement qui passionne les anthropologistes et qui explique, peut-être, pourquoi les Berbères sont si près de nous, comme race, M. Haug écrivait ce qui suit :

Si l'Afrique du Nord a communiqué, au quaternaire, avec l'Europe méridionale, ce n'est pas par Gibraltar, c'est par une voie située plus à l'Est.

Au contraire, la Corse et la Sardaigne faisaient corps avec la Provence et l'île d'Elbe était réunie au continent. La Sicile était reliée à la Péninsule, au moins jusqu'au début du quaternaire moyen, car on y a rencontré en divers points, l'*Elephas antiquus*. L'association de cette espèce avec *Elephas africanus* permet en outre de conclure que la Sicile communiquait également avec l'Afrique antérieurement à la formation du détroit qui la sépare de la Tunisie. La présence d'une espèce naine d'éléphants, à la fois à Malte et en Sicile, permet de supposer que les deux îles étaient restées unies à une époque où elles étaient déjà détachées de l'Afrique et de l'Europe.

Quant à l'affaissement de l'Egéide (qui pourrait bien être l'Atlantide de Platon), M. Haug s'exprimait ainsi :

Les plus grands changements qui aient modifié au quaternaire les contours de l'Europe se sont produits dans la Méditerranée occidentale (ceux qui sont indiqués ci-dessus).

C'est du quaternaire inférieur que date la formation de la mer Egée.

L'affaissement de l'Egéide, que nous avons attribué à un ennoyage, a été accompagné d'éruptions volcaniques intenses, qui ont eu lieu principalement suivant des alignements conformes à la direction des plissements.

Pour l'apparition de l'homme sur la terre, M. Haug écrivait, enfin, ce qui suit :

On ne connait en Europe, aucun indice de la présence de l'homme avant le quaternaire moyen et l'attribution au quaternaire ancien de restes humains trouvés, par exemple, dans l'Amérique du Sud est encore contestée. C'est avec la faune du quaternaire ancien qu'ont été trouvés à Java les restes du Bimane le plus primitif, du fameux *Pithecanthropus erectus*.

Jusqu'ici le débri humain le plus ancien que l'on connaisse en Europe est une mâchoire trouvée dans les sables de Mauer, près Heidelberg, avec *Elephas antiquus* et *Rhinoceros Mercki*,

dans le *chelléen*. Les squelettes trouvés à Krapina, en Croatie, sont un peu plus récents mais semblent appartenir à la même période interglaciaire. L'Homme de Denise date peut-être de la même époque.

Les restes humains du quaternaire moyen appartiennent aux types suivants :

1° *Race du Neanderthal*. — La plus ancienne. *Homo primigenius* ; dolichocéphale, front surbaissé, arcades sourcilières très proéminentes ; absence de saillie du menton. Corps petit mais vigoureux. Fémur rappelant celui des anthropoïdes.

2° *Race de Grimaldi* (près Menton). — Nez large et aplati, énorme prognatisme, menton fuyant, type négroïde très accusé ; caractères du bassin et proportion des membres la rapprochant également des nègres. Taille moyenne.

3° *Race de Cro-Magnon* (la plus récente ; à la fin du quaternaire moyen, à l'époque du renne). Dolichocéphale, front très haut et bombé, arcades sourcilières modérément développées, pommettes très saillantes, prognatisme très accusé. Taille très élevée, membres très vigoureux et de proportions harmonieuses.

La *période paléolithique* (pierre taillée) appartient tout entière au quaternaire moyen.

La *période néolithique* (pierre polie) est à la base du quaternaire supérieur.

La main de l'homme ou d'un ancêtre de l'homme sur des éclats de silex « intentionnellement choisis puis retouchés » n'est nullement prouvée dans le quaternaire inférieur. Des silex d'étages beaucoup plus anciens et présentant les mêmes apparences ont été également attribués à l'homme (1). Mais ces éolithes se trouvent par couches, et non par stations, ce qui doit nous rendre méfiants, ou alors il faudrait supposer que la population de l'époque était très dense et il est singulier qu'on n'ait alors trouvé aucun ossement. Des observations récentes faites par Marcellin Boule dans une usine et sur le bord de la mer ont, en outre, prouvé qu'un simple choc peut produire sur des silex des éclatements en tous points semblables aux retouches des prétendues éolithes. La gelée et la pression subie par les silex dans les couches peuvent produire les mêmes effets.

(1) Par M. Brehm notamment, qui ajoute : « Toutes ces trouvailles ont « été faites près d'anciens lacs tertiaires. L'homme était déjà en possession du feu ; les craquelures spéciales de certains cailloux ne peuvent « laisser aucun doute à cet égard. »

Les plus anciens silex authentiques sont ceux du *Chelléen* ; ce sont des coups de poing taillés sur les deux faces.

[Les savants ne sont pas encore d'accord pour fixer la position stratigraphique du chelléen (dernière ou avant-dernière période interglaciaire : *chelléen* ou *cromérien*.]

M. Haug ajoute :

Nos connaissances relatives à l'Homme fossile dans l'Amérique du Nord sont encore très rudimentaires. Les quelques squelettes qui ont été trouvés dans des dépôts d'apparence quaternaire ont été reconnus appartenir à une race identique à celle des Indiens actuels. Les outils remontent certainement à un âge plus ancien et quelques-uns ont été recueillis dans des conditions qui ne laissent aucun doute quant à la coexistence de l'Homme et du *Mastodonte* dans certains gisements, de l'Homme et des grands Edentés, tels que le *Megalonyx*, dans d'autres.

Cette thèse de l'apparition de l'homme au quaternaire moyen seulement s'est écroulée il y a quelques jours. La présence de l'homme sur la terre dès la seconde période de l'ère tertiaire (et d'un homme sachant déjà se servir du feu) vient, en effet, d'être constatée en Angleterre, à Ipswich (silex taillés et ayant subi l'action du feu).(1)

Quoi qu'il en soit, retenez le nom de *race de Cro-Magnon*. Cette race est à la mode en ce moment. Des savants la retrouvent partout, jusque chez les Touaregs et même dans les îles Canaries. Cependant elle n'a reculé, par le Sud-Ouest de la France, puis par l'Espagne, que lentement, au 3e millénaire avant notre ère ; et elle n'a reculé que devant l'invasion des Hindous, venus par l'Europe centrale et qui, précédés par les peuples qu'ils refoulaient, ont introduit en France l'âge de bronze, au moyen de méthodes assez brutales, comme en témoignent certains squelettes de la race de Cro-Magnon.

Avant de passer à l'étude des hommes préhistoriques, permettez-moi de vous citer deux opinions de M. Haug, qui sont aussi les miennes :

1° Dans l'extinction d'un grand nombre d'espèces d'animaux, l'intervention de l'homme a été pour beaucoup sinon pour tout.

2° Dans certaines périodes géologiques, on voit apparaître des espèces nouvelles dont on ne trouve pas le rattachement avec les espèces précédentes.

---

(1) Enfin on viendrait, paraît-il, de découvrir en Amérique, également dans des terrains tertiaires, les dents d'un anthropopithèque.

3° Pour l'homme, les races se succèdent (en Europe) dans une région, sans présenter entre elles aucun lien génétique. Souvent plusieurs races, très différentes, ont coexisté dans des régions voisines, voire dans une même station.

Les Hommes préhistoriques

Jusqu'à la découverte, toute récente, et semblant certaine, cette fois, de la présence de l'Homme sur la terre dès l'ère tertiaire et de la présence de cet homme en Angleterre, la découverte du *Pithécanthrope* à Java et la conviction chez de nombreux savants que l'Homme n'était apparu qu'après le Pithécanthrope, avaient permis d'étayer une théorie séduisante qui cadrait avec la Genèse de Moïse. Cette théorie était la suivante :

Le Paradis terrestre de Moïse était l'île de Java actuelle qui était alors rattachée au continent, le climat y était idéal, il n'y avait pas de bêtes féroces mais des serpents (premier rapprochement avec la Bible) ; la vie y était extraordinairement facile (fruits à profusion). Le Pithécanthrope y vivait heureux et tranquille. Mais des volcans entrent en éruption (deuxième rapprochement avec la Bible : c'est le glaive de feu de l'ange qui a chassé Adam et Eve). Des tremblements de terre secouent le sol. Les Pithécanthropes affolés s'enfuient vers le Nord-Ouest (de l'autre côté, c'est la mer) et gagnent la Chine et l'Inde qui sont les deux berceaux de notre humanité actuelle. Sous l'effet de la secousse morale produite, des pérégrinations de la fuite, du changement de milieu, le Pithécanthrope devient l'Homme.

Chaque fois que cette théorie m'a été émise, j'ai répondu :

« Il y a, sans doute, des coïncidences troublantes avec la Genèse, mais, pour pouvoir transmettre de pareils souvenirs à ses descendants, il fallait que le Pithécanthrope parlât (ce qui semble impossible) ou bien il faudrait que l'instinct des animaux (subconscient) ne soit, en grande partie tout au moins, qu'un ensemble de souvenirs ataviques (ce qui n'est pas impossible). Dans ce dernier cas, ces souvenirs auraient été tellement précis dans le cerveau du Pithécanthrope qu'une fois devenu Homme il les aurait traduits et transmis par la parole dès qu'il a pu parler. »

Quoi qu'il en soit, la découverte récente d'Ipswich démolit cette théorie. Elle prouve que, plusieurs milliers d'années avant le Pithécanthrope de Java, il y avait déjà

des hommes non seulement à l'Est de l'Egypte, où les place seulement Moïse (que confirment des traditions chinoises), mais aussi très loin à l'Ouest.

Cette découverte démolit aussi la théorie, basée sur la Bible, et d'après laquelle il n'y a eu qu'un seul berceau de toute l'humanité. Elle confirme l'opinion de nombreux savants (opinion à laquelle je m'étais rallié depuis longtemps) que l'homme est apparu sur plusieurs points à la fois de notre globe terresire, comme les mammifères et les carnassiers. Il est même probable qu'il y avait, entre ces premiers éléments humains, des différences comme il y en a eu entre les espèces d'éléphants (éléphant africain et éléphant asiatique), de fauves (lion et tigre), de singes (gorilles, orangs-outangs, chimpanzés).

D'après la Bible même, Adam et Eve et leurs descendants n'ont pas été extraordinairement prolifiques, et cependant, dès le début du quaternaire moyen, après la première période glaciaire, il y avait déjà, sûrement, des hommes dans l'Amérique du Nord et dans celle du Sud, à Java, en France, en Belgique, en Angleterre, dans l'Afrique du Nord, c'est-à-dire aux quatre coins du monde.

Quant Moïse dit que « Dieu fit l'homme à son image », il flatte l'homme, mais il ne flatte pas le Bon Dieu. Il se peut, il est vrai, que ce soit pour surexciter l'amour-propre de la race hébraïque en lui faisant croire qu'elle était d'une essence supérieure et spéciale, que Moïse ait réservé le nom d'*Homme* au créateur de cette race (Adam) en considérant les autres races comme tellement inférieures qu'elles étaient des sortes d'animaux. Cette idée a été émise pour la première fois, en 1565, par la Peyrère, gentilhomme protestant de l'armée de Condé, qui, s'appuyant sur la Bible seule, s'est efforcé de prouver que « Adam et Eve avaient donné naissance au peuple juif seul, tandis que les autres peuples, « les Gentils » remontaient à des êtres créés avant eux, en même temps que les animaux, sur tous les points de la terre habitable ».

Il y a lieu de remarquer que, depuis cette époque, des prêtres éminents (1) ont concilié les traditions bibliques et les découvertes de la science (2) en admettant sinon

(1) M. H. de Valroger (de l'Observatoire), l'abbé d'Envieu, le père Monsabré, etc.

(2) Il convient de remarquer que c'est seulement depuis la Révolution française que la science a osé mettre en doute certaines traditions bibliques (théorie de Lamarck).

l'Homme tertiaire ou quaternaire, du moins un Précurseur de l'Homme à ces périodes géologiques.

Si la période géologique de l'apparition sur la terre de l'Homme (ou de son précurseur *l'Anthropopithèque*), semble maintenant déterminée, on ne sait toujours pas (et je crois qu'on restera encore bien longtemps sans le savoir, si même on le sait jamais) comment cet être humain est apparu.

Génération spontanée ou transformisme, telles sont les deux théories générales en présence. Il y en a peut-être d'autres auxquelles on n'a pas encore pensé.

La « génération spontanée » n'a pour ainsi dire plus d'adhérents dans le monde savant.

Quant au « transformisme » (théorie du Français Lamarck, perfectionnée par l'Anglais Darwin), il est toujours à la mode.

Je vous résume les théories actuellement en cours à ce sujet (évolution, transformation lente, transformation brusque, hérédité). Elles servent aussi bien aux détracteurs qu'aux défenseurs du peuplement de la terre par un couple unique (Adam et Eve).

Il faut s'adapter au milieu ou périr. L'adaptation à un milieu nouveau amène une évolution puis une transformation ;

La fonction crée l'organe et un organe qui ne travaille pas s'atrophie, puis disparaît ;

Les parents transmettent à leurs enfants leurs modifications physiques.

Le transformisme permet d'expliquer, à la rigueur, non seulement l'apparition de l'Homme, après le Singe, mais aussi le peuplement de la terre par un couple unique dont les descendants se sont adaptés aux milieux nouveaux dans lesquels ils s'étaient transportés, se sont transformés et ont ainsi donné naissance à des types nouveaux et à des races nouvelles (1). Il me semble cependant difficile d'admettre qu'un nègre du Soudan soit le frère d'un juif de Palestine.

---

(1) Les contes de fées où les animaux sont transformés en hommes et inversement le totemisme (une des premières religions) où certaine peuplade se croit apparentée à un certain animal, la métempsycose sont interprétés par certains savants, sinon comme des preuves, du moins comme des indices que l'homme primitif a encore vu des transformations d'espèces animales s'effectuer sous ses yeux !!.

Mais ce que je me refuse à admettre, c'est que l'Homme est un Pithécanthrope transformé qui n'est lui-même qu'un singe (lequel ?) transformé.

A tous les apôtres de cette théorie, je réponds : « D'abord votre fameuse chaîne allant du protoplasma inerte à l'Homme n'est pas du tout continue ; à la fin de l'ère tertiaire et aux débuts de l'ère quaternaire, des espèces animales sont apparues qui n'ont aucune corrélation avec les espèces précédentes. Et puis, et surtout, comment le protoplasma inerte est-il créé et comment se transforme-t-il en protoplasma animé ? Dieu a des mystères que le cerveau de l'Homme ne découvrira jamais à mon humble avis. »

Quoi qu'il en soit, je vais tâcher de vous condenser le plus clairement possible ce qu'on sait actuellement sur les premiers Hommes.

L'Homme tertiaire. — L'homme tertiaire, soupçonné depuis longtemps par les savants et découvert à Ipswich était-il un homme ou l'homme-singe (homme pithécoïde ou anthropopithèque) dont Darwin affirme l'existence comme chaînon intermédiaire et dont il fait la description ci-après :

Il était sans doute couvert de poils ; les deux sexes portaient la barbe ; leurs oreilles étaient pointues et mobiles ; ils avaient une queue desservie par des muscles propres... Le pied devait être alors préhensible et nos ancêtres vivaient sans doute habituellement sur les arbres dans quelque pays chaud, couvert de forêts ; les mâles avaient de grandes dents canines qui leur servaient d'armes formidables.

Etait-il l'*anthropopithèque* dont M. G. de Mortillet parle en ces termes :

Si, comme tout le fait présumer, les silex de Thenay (grattoirs, perçoirs, pointes en forme d'amande, couteaux, disques), du Puy-Courny et d'Otta et les entailles des ossements de la petite baleine découverte à Monte Aperto, portent les traces d'une taille intentionnelle, ils sont l'œuvre, non pas de l'homme actuel, mais d'une autre espèce d'hommes, probablement même d'un genre précurseur de l'homme et devant combler un des vides de la science animale. La faune mammifère s'est renouvelée au moins trois fois depuis le dépôt des marnes à silex taillés de Thenay jusqu'à l'époque quaternaire. L'homme, avec son organisation des plus compliquées, n'a pas dû échapper à cette loi.

Je ne puis pas vous fixer puisqu'on n'a pas trouvé ses ossements. Mais cet Homme savait se faire des armes en pierre (1) et se servir du feu ; c'était donc déjà un être intelligent et raisonnant.

A quelle date avant notre ère faut-il le situer dans le temps ?

En se basant sur le temps nécessaire pour former la tourbe (dans laquelle on a découvert des outils en pierre) ou pour combler des lacs (qui, aux temps préhistoriques, avaient des cités lacustres) on a calculé qu'il avait fallu 100000 ans. Il est vrai que ces phénomènes se sont, peut-être, au début de notre ère actuelle (quaternaire), produits avec plus de rapidité et d'activité que maintenant.

Mais, avec la découverte d'Ipswich, il faut remonter dans le temps beaucoup plus haut que les cités lacustres.

Je n'ai pas pu obtenir de gens compétents une durée en temps même approximative. (2)

En nous en tenant au chiffre précédent de 100000 ans, nous sommes donc presque certainement au-dessous de la vérité (les traditions des Chinois remontent à 130000 ans).

Nous sommes loin, bien loin des 6000 ans déduits de l'Ancien Testament de Moïse. (3) Mais, peut-être, ce chiffre de 6000 ans est-il celui de l'époque à partir de laquelle les races, plus ou moins nombreuses et organisées, connues de Moïse, ont commencé à se déplacer, à se battre par suite entre elles ? Peut-être est-ce simplement l'histoire de la tribu puis de la race fondée par un homme et une femme qui se sont séparés d'une famille ou d'une tribu. Dans l'état actuel de la science on peut penser, en effet, que le 7e millénaire marque le début des migrations importantes venant de l'Egypte ou par l'Egypte. (4)

Et c'est surtout l'Afrique du Nord qui va être un des terrains de parcours favori de ces migrations, un champ clos de luttes de peuples se déplaçant du Sud vers le Nord, de l'Ouest vers l'Est, du Nord au Sud. Quand on étudie

---

(1) En arrangeant les silex déjà plus ou moins préparés dans ce but par la nature elle-même.

(2) Voir le « Supplément » à la fin de cette conférence.

(3) Et encore plus des 4424 ans d'Ibn-Abbas (1100 ans d'Adam à Noé, 1.142 de Noé à Abraham, 550 d'Abraham à Mousa (Moïse), 579 de Moussa à Daoud, 1053 de Daoud à Jésus).

(4) Où la peuplade Hébraïque était en demi-esclavage jusqu'à sa migration vers l'Est avec Moïse.

son histoire on constate que la Tunisie notamment a été plusieurs fois, même sans marmites, ni hypérite, aussi dévastée que nos malheureuses régions Françaises du Nord et du Nord-Est dans la dernière guerre.

Les premières races humaines en Europe orientale et dans l'Afrique du Nord.

Pour ne pas alourdir cette conférence je ne vous donnerai pas de détails sur ces différentes races. J'ai réuni tous les renseignements que j'ai pu trouver à leur sujet dans une annexe que je mettrai très volontiers à la disposition de ceux que la question intéresserait.

Je vous condense ces renseignements.

Y a-t-il eu une race autochtone de l'Afrique du Nord ? C'est probable. C'était celle des sauvages de la 1re civilisation paléolithique dont je vous parlerai en étudiant les civilisations successives. Comment étaient ces sauvages ? Etaient-ce les Ethopiens sauvages troglodytes (1), dont parlent Hérodote et Hannon ou les ancêtres des Africains grands, secs, maigres (2) d'Elien ? Je ne puis rien affirmer.

Y a-t-il eu une invasion noire (Ethiopiens) venant du C'est possible ainsi que je vous le dirai plus loin. Entre Sud ou du Sud-Est, dans le 8e millénaire avant J.-C. ? autres preuves on a retrouvé près de Menton des ossements d'une race négroïde plus ancienne que celle de Cro-Magnon.

En tous cas, dès le 6e millénaire, les Asiatiques accompagnant Melqart (l'Hercule de Tyr) (Perses, Mèdes (3), Arméniens, Hindous) traversent toute la Tunisie et le Tell en y laissant ou semant très probablement des éléments ethniques nouveaux.

Vers la fin du 3e millénaire, la race de Cro-Magnon (celle dont sont sortis les Gaulois) prend pied au Maroc et s'étale peu à peu vers le Sud et vers l'Est en introduisant dans l'Afrique du Nord la pierre polie, les dolmens, la poterie, peut-être la culture du blé, toutes nouveautés qu'elle a apprises elle-même des races venues d'Asie (4) qui l'ont chassée en partie de France. Elle amène, peut-être avec elle des chevaux de France.

---

(1) Des crânes à caractères négroïdes ont été découverts dans la Grotte des Troglodytes, près d'Oran et dans une grotte de Rio-Salado.

(2) Des crânes et ossements de ce type ont été trouvés dans des grottes préhistoriques près de Bougie et d'Alger.

(3) D'où seraient descendus les Numides. D'après d'autres, dont Salluste, les Numides seraient les descendants des Perses.

(4) En fuyant, peut-être, devant le Déluge raconté par la Bible.

Vers le milieu du 2e millénaire, des Cananéens, fuyant devant Josué, débarquent en Tripolitaine et vont jusqu'au Maroc.(1)

Si l'on regarde l'annexe dont je viens de vous parler on constate que la race de Cro-Magnon constituerait un des trois types de Berbères, classés par les anthropologistes. Il est possible aussi qu'elle soit l'origine de quelques tribus Touaregs (2) ; mais, à mon avis, toutes les autres tribus Touaregs sont d'origine Ethiopienne, Abyssine ou Grimaldienne (3).

Je suis un peu sceptique, je vous l'avouerai, sur l'anthropologie. Je ne serai convaincu de l'exactitude de cette science que lorsque ses apôtres se seront à peu près mis d'accord entre eux. Quoiqu'il en soit je suis persuadé que la race de Cro-Magnon a des descendants dans l'Afrique du Nord ; j'ai vu moi-même, dans l'Aurès (Ahmar Khaddou), en 1898, des Chaouias qui ressemblaient étrangement à nos paysans de la Dordogne et du Périgord.

Enfin 2500 ans avant notre ère, d'après des documents Egyptiens certains, il y avait en Cyrénaïque et Tripolitaine des gens appelés Lebou (4) par les Egyptiens et qui se battaient contre ceux-ci.

En étudiant les migrations préhistoriques, je compléterai ce résumé très succinct. A partir de l'époque historique on peut suivre les différentes races existant à ce moment ou venant s'implanter dans l'Afrique du Nord.

Jusque là il semble qu'il y avait quatre races principales dans l'Afrique du Nord :

1° Les Berbères autochtones d'Algérie, du Maroc et du Nord de la Tunisie ; 2° les descendants de Cro-Magnon ; 3° les Libyens, en Tripolitaine et en Tunisie jusqu'au Nord de Sousse ; 4° les Ethiopiens d'Hérodote dans le Sahara algérien et marocain.

Mais toutes ces races, à l'époque historique, étaient déjà entremêlées.

Des Ethiopiens, par exemple, étaient encore en Kroumirie où la race de Cro-Magnon était venue se mêler à eux.

---

(1) Où on a trouvé une inscription de cette époque maudissant le « brigand de Josué ».

(2) Dans lesquelles certains ont cru voir les descendants de mercenaires Gaulois de Carthage.

(3) Le Périple de Scylax parle d'Ethiopiens de grande taille, au Sud du Maroc, qui « avaient une longue barbe et de longs cheveux et étaient « les plus beaux de tous les hommes. »

(4) D'où est venu Libye. C'est le troisième type des anthropologistes pour l'Afrique du Nord.

Enfin d'après les linguistes, la langue Berbère viendrait de celle des Gallas.[1]

Les grandes migrations humaines préhistoriques

Lois. — Les grandes migrations humaines préhistoriques ont été, à mon avis, soumises aux lois générales ci-après, dont certaines sont d'ailleurs celles des migrations des animaux (rats fuyant devant la peste, par exemple) :

1° L'homme actuel n'est pas toujours ce qu'on peut appeler un être propre [2]. L'homme primitif, lui était extraordinairement sale. Dans l'Afrique du Nord, par exemple, les troglodytes de l'époque paléolithique faisaient leur cuisine, mangeaient, jetaient tous les restes, faisaient souvent leurs ordures et enterraient, plus ou moins profondément, leurs morts, dans les cavernes mêmes qu'ils habitaient. Il y avait donc sûrement des épidémies.

2° Les hommes primitifs étaient des chasseurs et des pêcheur ; ils ne mangeaient des fruits, légumes ou racines sauvages (car ils ignoraient toute culture) que lorsqu'ils ne pouvaient pas faire autrement. Ils étaient des grands destructeurs (animaux et forêts). Ils étaient prolifiques (ils ne soupçonnaient évidemment pas les théories malthusiennes et ne restreignaient pas systématiquement leur reproduction comme le font les Touaregs actuels, bien qu'ignorant Malthus, pour limiter leur nombre aux ressources dont ils disposent). Ils n'avaint que deux besoins : la nutrition et la reproduction, et ils les satisfaisaient copieusement chaque fois et aussi longtemps qu'ils le pouvaient.

3° Les territoires qui leur fournissaient la nourriture étaient, par suite, plus ou moins rapidement épuisés. Pour pouvoir vivre il fallait aller ailleurs. C'était une migration.

4° Des migrations ont pu aussi avoir été déterminées par des épidémies (peste, choléra, typhus, etc.).

---

(1) Peuple de la Nubie, au Sud de l'Abyssinie, et provenant d'un croisement d'Ethiopiens et de Nègres.

(2) Il suffit de se rappeler ce qui se passait aux manœuvres et pendant la guerre si le commandement n'avait pas une main de fer pour l'établissement des feuillées et l'enfouissement ou l'incinération des ordures ménagères.

5° D'une manière générale, les migrations sont allées de l'Est vers l'Ouest (de l'Asie, en Europe par l'Europe centrale et dans l'Afrique du Nord par l'Egypte ; en Afrique de la côte des Somalis vers le Sénégal).

6° Cette direction semble avoir été déterminée par une augmentation de population beaucoup plus rapide en Orient qu'en Occident. Certains savants croient, en outre, y voir une raison de psychiatrie mystique : les hommes auraient suivi le mouvement du soleil qu'ils considéraient comme le créateur de la vie sur la terre.

7° Lorsqu'une migration arrivait à un obstacle infranchissable pour elle (mer ou grande montagne) (1) elle longeait cet obstacle. Arrivée à l'Océan, les migrations descendaient en Europe au Sud, remontaient en Afrique au Nord.

8° Les peuples qui se trouvaient sur le trajet d'une migration : ou bien reculaient devant elle en refoulant à leur tour ceux qui étaient derrière eux, d'où une série de répercussions en avant de l'axe de marche de la migration ; ou bien se jetaient sur un flanc ou sur les deux flancs de la migration et cherchaient, plus ou moins, une fois la migration passée, à revenir sur leur ancien territoire. Si ce territoire était tellement dévasté qu'il était devenu invivable pendant un temps plus ou moins long, ils suivaient la migration en cherchant à en profiter eux-mêmes. Mais, même alors, ils laissaient des îlots sur leur ancien territoire. Entre Kairouan et Zaghouan, sur un territoire où l'on voit encore les alignements des plantations d'oliviers, coupés au ras du sol, et dont un certain nombre ont repoussé à l'état sauvage, j'ai trouvé un îlot de Romains qui, non seulement avaient le type très net des paysans de la campagne romaine, mais encore portaient leurs burnous comme, d'après les gravures, les anciens Romains portaient la toge. Dans l'Aurès, sur l'Ahmar Khaddou, j'ai trouvé un îlot juif, converti au musulmanisme, mais ayant conservé, avec son type indiscutable, des fêtes juives et le souvenir de sa race. Tous les îlots ethniques que j'ai rencontrés dans l'Afrique du Nord étaient restés fermés jusque là aux autres races ; ils se mariaient uniquement entre eux dans leur îlot particulier.

(1) Pour les Somalis, par exemple, il y avait peut-être encore des glaciers sur Kilimandjaro et au Kenia.

9° Toute migration laissait elle-même des îlots sur son parcours (1). J'ai vu un petit îlot Vandale au Nord-Est et tout près de Sousse.

10° Parfois une migration a bifurqué (Race de Cro-Magnon), une fois au Maroc, suivant l'Océan (Sud) et la Méditerranée (Est). Invasions Arabes dont, à partir de la Tripolitaine, une partie suit la lisière Nord du Sahara (Ouest), pendant que le reste longe la côte de Tunisie (Nord).

11° Les migrations de l'Ouest vers l'Est n'ont été que des réactions. Elles sont d'ailleurs, toutes, relativement récentes.

Théorie de Mr Schuré. — Dans son livre d'une haute mystique « les Grands Initiés » Mr Schuré débute ainsi :

Après la Race rouge, la Race noire domine sur le globe. Il faut en chercher le type supérieur, non pas dans le nègre dégénéré, mais dans l'Abyssinien et le Nubien (2) en qui se conserve le moule de cette race parvenue à son apogée.

Les Noirs envahirent le Sud de l'Europe en des temps préhistoriques et en furent refoulés par les Blancs...

Au temps de leur souveraineté, les Noirs eurent des centres religieux en Haute-Egypte et dans l'Inde. Leurs villes cyclopéennes crénelaient les montagnes de l'Afrique, du Caucase et de l'Asie centrale. Leur organisation sociale consistait en une théocratie absolue...

Si le soleil d'Afrique a couvé la Race noire, on dirait que les glaces du pôle arctique ont vu l'éclosion de la race blanche. Ce sont les Hyperboréens dont parle la mythologie grecque. Ces hommes aux cheveux roux, aux yeux bleus, vinrent du Nord à travers des forêts éclairées de lueurs boréales, accompagnés par des chiens et des rennes, commandés par des chefs téméraires et poussés par des femmes voyantes...

Mais la Race blanche n'en était qu'à son enfance violente et folle. Passionnée dans la sphère animique, elle devait traverser bien d'autres et de plus sanglantes crises. Elle venait d'être réveillée par les attaques de la Race noire qui commençait à l'envahir par le Sud de l'Europe. Lutte inégale au début. Les Blancs, à demi-sauvages, sortant de leurs forêts et de leurs habitations lacustres, n'avaient d'autre ressource que leurs arcs, leurs lances et leurs flèches aux pointes de pierre. Les Noirs avaient des armes de fer, des armures d'airain, toutes les ressources d'une civilisation industrieuse et leurs cités cyclo-

(1) Ilots de Sarrasins sur les Alpes Françaises.
(2) C'est-à-dire l'Ethiopien (du Périple de Scylax) au Sud du Maroc.

péennes. Ecrasés au premier choc, les Blancs, emmenés en captivité, commencèrent par devenir en masse les esclaves des Noirs qui les forcèrent à travailler la pierre et à porter le minerai dans leurs fours. Cependant les captifs échappés rapportèrent dans leur patrie les usages, les arts et les fragments de science de leurs vainqueurs. Ils apprirent des Noirs deux choses capitales : la fonte des métaux et l'écriture sacrée, c'est-à-dire l'art de fixer certaines idées par des signes mystérieux et hiéroglyphiques sur des peaux de bêtes, sur la pierre ou sur l'écorce des frênes ; de là les ruines de Celtes. Le métal fondu et forgé, c'était l'instrument de la guerre ; l'écriture sacrée fut l'origine de la science et de la tradition religieuse. La lutte entre la Race blanche et la Race noire oscilla pendant de longs siècles, des Pyrénées au Caucase et du Caucase à l'Himalaya. Le salut des Blancs, ce furent leurs forêts, où, comme les fauves, ils pouvaient se cacher pour en rebondir au moment propice. Enhardis, aguerris, mieux armés de siècle en siècle, ils prirent enfin leur revanche, renversèrent les cités des Noirs, les chassèrent des côtes de l'Europe et envahirent à leur tour le Nord de l'Afrique et le centre de l'Asie occupé par des peuplades mélaniennes.

Le mélange des deux races s'opéra de deux manières différentes, soit par colonisation pacifique, soit par conquête belliqueuse.

Fabre d'Olivet, ce merveilleux voyant du passé préhistorique de l'humanité, part de cette idée pour émettre une vue lumineuse sur l'origine des peuples dits sémitiques et des peuples aryens. Là où les colons blancs se seraient soumis aux peuples noirs en acceptant leur domination et en recevant de leurs prêtres l'initiation religieuse, là se seraient formés les peuples sémitiques, tels que les Egyptiens d'avant Ménès, les Arabes, les Phéniciens, les Chaldéens et les Juifs. Les civilisations aryennes, par contre, se seraient formées là où les Blancs auraient régné sur les Noirs par la guerre ou par la conquête, comme les Iraniens, les Hindous, les Grecs, les Etrusques. Ajoutons que, sous cette dénomination des peuples aryens, nous comprenons aussi tous les peuples blancs restés à l'état barbare et nomade dans l'antiquité, tels que les Scythes, les Sarmates, les Celtes et, plus tard, les Germains.

M. Schuré continue par une explication curieuse du fait que nous écrivons de gauche à droite tandis que les Arabes écrivent de droite à gauche.

Les hommes, dit-il en substance, ont commencé à écrire les yeux fixés du côté de l'ennemi, par conséquent face au Nord pour les Noirs (et les Sémites), face au Sud pour les Blancs (et les Aryens[e] ; et ils ont écrit dans le sens où,

pour eux le soleil se déplaçait, c'est-à-dire de leur droite à leur gauche pour les Sémites, de leur gauche à leur droite pour les Aryens.

Quoi qu'il en soit de l'extrait ci-dessus de Mr Schuré on ne peut, en l'état actuel de nos connaissances, retenir que les mouvements des Races rouge et noire. Tout ce que l'auteur attribue à la Race Noire (villes cyclopéennes, religion, armes de fer et armures d'airain, découverte de la fonte des métaux et de l'écriture), ainsi que la venue du chien du Nord, avec le renne, sont contredits par les découvertes faites jusqu'à présent.

Race Rouge. — On ne peut songer à une Race rouge venue d'Amérique. L'Amérique du Sud a bien été réunie à l'Afrique, mais c'était pendant l'ère secondaire et le début de l'ère tertiaire. Or l'homme (ou l'anthropopithèque n'est apparu sur la terre qu'à la fin de l'ère tertiaire. Même en admettant qu'il ait existé déjà en Amérique quand les deux contingents n'en formaient encore qu'un, il était trop sauvage, trop mal armé et encore trop peu nombreux pour tenter une pareille migration.

Mais il existe en Afrique une Race brun-rouge, de haute taille, formant une longue traînée de la côte des Somalis au Sénégal, dont le berceau semble avoir été l'Afrique orientale et dont des représentants se trouvent encore dans le Sahara, les oasis et même peut-être plus au Nord.

Race Noire. — La race de Grimaldi (près de Menton) était négroïde et est plus ancienne que la race de Cro-Magnon. Des crânes trouvés dans des cavernes de troglodytes préhistoriques, près d'Oran, de Rio Salado, de Bougie et d'Alger sont, eux aussi, d'une race négroïde.

La langue Berbère serait apparentée à celle des Nubiens (Gallas).

Enfin, d'après Ephore : « les habitants du Sud de l'Espagne racontaient que les Ethiopiens avaient traversé la Libye jusqu'à l'occident où une partie d'entre eux étaient restés. »

Les hypothèses ci-après sont donc, scientifiquement, possibles :

Vers le 8e ou le 9e millénaire avant J.-C.— Une race brun-rouge, composée d'hommes de haute taille, à barbe et cheveux longs, et venant de la côte orientale d'Afrique (côte

des Somalis) fait une migration vers l'Ouest, rejetant vers le Nord et le Sud les peuples de race Noire qui se trouvent sur son chemin. Arrêtée par les glaciers du centre de l'Afrique puis, par l'Océan, elle se redresse vers le Nord et arrive dans l'Afrique du Nord. Les peuples de race Noire ainsi poussés sans cesse par elle arrivent jusque dans le Midi de l'Europe occidentale.

Vers le 7e millénaire. — La race de Cro-Magnon commence à refouler ces peuples de race noire, par extension et expansion.

Peu à peu elle les rejette dans l'Afrique du Nord. Par répercussion ils refoulent eux-mêmes, mais beaucoup moins, la race brun-rouge avec laquelle ils se mêlent.

Entre temps, une autre race (Ethiopienne) venant du massif de l'Abyssinie, arrive dans l'Afrique du Nord par l'Egypte et s'établit dans le Sahara qui est sur sa direction de marche vers l'Ouest.

Les trois races se mêlent peu à peu et donnent ainsi naissance aux Ethiopiens d'Hérodote et d'Hannon.

Puis c'est la migration de Melqart dont je vous ai parlé un peu plus haut.

A ces renseignements hypothétiques, j'ajouterai les suivants qui eux sont certains (documents et dessins égyptiens).

2e millénaire. — Les guerriers de la Cyrénaïque ont le teint mat (blanc ou jaune pâle), des cheveux blonds ou châtains et les yeux bleus. Coiffés de plumes d'autruche (comme les Africains des gravures rupestres du Sahara) ils portent leurs cheveux avec une mêche tombant sur le côté. D'où étaient-ils venus ? d'Asie avec Melqart ou de France avec la race de Cro-Magnon ? Etaient-ce des autochtones ? Je ne puis pas vous fixer pour l'instant.

A la même époque les « peuples de la mer » (Shardana, Toursha et Shagalasha) (1), représentés tout-à-fait différemment que les guerriers ci-dessus sur les gravures Egyptiennes viennent, en petit nombre, s'installer sur les côtes de Tunisie et introduisent aussi les dolmens (2).

(1) Sardes, Etrusques, Siciliens,

(2) M. Kaltbrunner, croit, lui, en se basant sur la répartition des dolichocéphales et des dolmens que, dans les temps historiques, une migration partie de l'Inde est venue peupler tout le Nord de l'Afrique et y introduire les dolmens.

Les Légendes de l'Atlantide et d'Hercule devant la Science Historique

D'après Mariette Bey, les plus anciens événements racontés par les inscriptions des monuments égyptiens monteraient à 5004 ans avant notre ère.

D'après M. Brehm, les traditions remontent : dans l'Inde à 12000 ans avant J.-C., en Egypte à 30000 ans, en Chine à 130000 ans.

Pour l'étude des deux légendes de l'Atlantide et d'Hercule, il faut tout d'abord tenir compte des deux faits ci-après, aujourd'hui scientifiquement établis :

1° Les Grecs ont, au début, localisé leur mythologie dans la Grèce même ou dans ses environs immédiats (1). Ce n'est qu'au fur et à mesure de leurs découvertes dans la Méditerranée et de la connaissance acquise ainsi par eux des traditions et légendes des peuples qu'ils découvraient, qu'ils ont élargi le champ d'action de certains de leurs personnages mythologiques (d'Hercule en particulier) et qu'ils ont éloigné de Grèce les endroits où s'étaient passés les faits fabuleux conservés dans leurs traditions et les pays merveilleux cités dans ces traditions (2).

2° La mer Egée ne s'est formée, par ennoyage, à la suite de tremblements de terre, qu'au début de l'ère quaternaire, c'est-à-dire de notre ère. Jusque-là il y avait, à sa place, une terre l'Egéide formant soit une presqu'île reliée par un isthme à la Grèce, soit une île séparée de la Grèce par un chenal assez étroit.

Du moment que l'homme existait en Angleterre depuis la fin de l'ère tertiaire, il est possible que la Grèce et l'Egéide (avant sa disparition sous l'eau) aient été habitées par des peuplades déjà en lutte entre elles.

Mais rien ne permet d'admettre, jusqu'à présent tout au moins, que les Grecs, à cette époque très lointaine, étaient déjà allés jusqu'à l'Océan surtout avec une armée et une flotte.

---

(1) Atlas fut d'abord l'Arcadie ; Géryon, l'Epire ; Antée et les Hespérides, la Cyrénaïque.

(2) Certains savants se sont demandés si ça n'avait pas été un moyen d'expansion coloniale en incitant les Grecs, par curiosité et espoir de fortune, à s'expatrier pour aller voir ces pays et s'y établir.

J'ajouterai que, pour moi, l'Hercule grec et le Melqart tyrien sont tout simplement la personnification divinisée des premiers chefs de bandes armées, des entraîneurs d'hommes que suivaient les peuplades ou les peuples se déplaçant ou émigrant, tout comme Esculape a été la personnification divinisée des homme préhistoriques qui ont cherché à soulager ceux des leurs qui étaient atteints de maladies ou victimes d'accidents. (1)

La légende de l'Atlantide. — Dans son œuvre admirable « l'Histoire ancienne de l'Afrique du Nord » M. Gsell écrit ce qui suit :

Dans le Timée, Critias répète, assure-t-il, un récit qui aurait été fait à Solon par un prêtre égyptien de Saïs, qui l'aurait trouvé dans des livres sacrés.

En avant des colonnes d'Héraclès, dans la mer Atlantique, existait jadis, une île, l'Atlantis, plus grande que la Libye, et l'Asie réunies. Les souverains très puissants qui y régnaient étendaient leur domination à l'Est du détroit, sur la Libye, jusque dans le voisinage de l'Egypte et sur l'Europe jusqu'à la Tyrrhénie (Italie). Il arriva qu'une expédition, réunissant toutes les forces de cet Etat, essaya de conquérir l'Egypte, la Grèce et, d'une manière générale, tous les pays de la mer intérieure. Mais les Athéniens arrêtèrent les envahisseurs, sauvèrent les peuples menacés et délivrèrent même ceux qui étaient asservis en deça des colonnes. Plus tard, des tremblements de terre et des inondations anéantirent en un jour et en une nuit vainqueurs et vaincus ; tous les guerriers athéniens furent engloutis et l'Atlantis s'enfonça dans la mer. Depuis lors celle-ci est inaccessible dans ces parages, à cause des boues que l'île effondrée a laissées. Cet événement se serait passé 9000 ans avant Platon (2).

L'Atlantide n'est mentionnée que par Platon et par ceux qui l'ont lu (3). Un certain Marcellus, auteur d'un ouvrage historique intitulé Αιθιοπικα que Proclus cite dans son commentaire sur le Timée, parle d'îles situées dans l'Océan (trois très grandes (dont l'une, celle de Poseidon, était au milieu des deux autres et avait 1000 stades de tour) et sept autres plus petites).

---

(1) A mon avis, l'expédition (ou la migration) conduite par Melqart et résumée ci-après, n'a rien de commun avec la tentative de colonisation faite dans la Méditerranée orientale depuis 1190 avant Jésus-Christ (prise de Troie) jusqu'à 1110 (retour des Grecs dans la Péloponèse), par des Grecs qui ont été appelés Héracléides (compagnons d'Hercule), probablement et seulement, selon moi, parce qu'ils avaient été assez audacieux pour aller jusqu'au détroit de Gibraltar (colonnes d'Héraclès) où les Tyriens allaient déjà depuis longtemps.

(2) Platon a vécu de 492 à 347 avant Jésus-Christ.

(3) Entre autres par les africains Tertullien et Arnobé.

Les habitants de l'île de Poseidon auraient eu des traditions relatives à une île immense, l'Atlantis, qui, pendant fort longtemps, aurait dominé sur toutes les îles de la mer Atlantique.

Mais comment Marcellus, qui ne nous est pas autrement connu, a-t-il recueilli ces prétendues traditions indigènes ? et si ses sept îles sont les Canaries, où sont les trois autres ? Il n'y a sans doute, dans cette mention de l'Atlantis qu'un écho de Platon.

On n'a donné aucune bonne raison pour rapporter à l'Atlantide un récit, d'ailleurs purement légendaire, que Silène aurait fait au roi Midas ; il y est question d'un continent situé au-delà de l'Océan (et non d'une île de l'Océan), d'envahisseurs qui seraient venus de ce continent chez les Hyperboréens (et non en Afrique) et n'y seraient d'ailleurs pas restés.

Un passage d'Ammien Marcellin que l'on a aussi allégué, ne se rapporte pas davantage à l'Atlantide.

Il y a dans Platon des contradictions qui mettent en défiance. Dans le Timée, Critias dit que cette histoire avait été racontée devant lui, alors qu'il était enfant, par son aïeul, qui la tenait de Solon, et qu'il a dû réfléchir la nuit pour rassembler de lointains souvenirs. Dans le Critias, il affirme qu'il a en sa possession des notes de Solon sur ce sujet et qu'il les a beaucoup étudiées dans son enfance. Solon, de retour dans sa patrie, n'aurait eu aucun motif de se taire sur les exploits attribués aux ancêtres des Athéniens, surtout s'il y croyait au point de vouloir les célébrer lui-même, comme le dit Platon. Il est vraiment bien étonnant que Platon ait eu à les révéler à ses concitoyens deux siècles plus tard ; on voit, en effet, par les termes mêmes dont il se sert, que les interlocuteurs de Critias les ignoraient. Si Platon n'a pas inventé ce récit, c'est lui, et non Solon, qui l'a entendu en Egypte.

Des géologues et des zoologistes peuvent démontrer que dans un passé très lointain, l'Amérique et le Nord Ouest de l'Afrique furent reliés par un continent ; que des cataclysmes successifs morcelèrent ce pont gigantesque, puis le firent disparaître, sauf quelques débris (Madère, Açores, Canaries, archipel du Cap Vert). Ils peuvent soutenir que les derniers effondrements eurent lieu dans des temps assez récents pour que des hommes en aient été témoins ; que le chenal séparant les Canaries de l'Afrique est postérieur à l'époque quaternaire. Mais, puisqu'ils se réclament de Platon, il leur reste à nous convaincre que des contemporains de la civilisation paléolithique, ou même de la civilisation néolithique, ont été réunis en un très grand Etat, ont formé d'immenses armées, construit d'innombrables vaisseaux, conduit leurs flottes à travers l'Océan jusque

(1) Dialogue de Platon.

dans la Méditerranée ; que, dans le même temps, les ancêtres des Athéniens ont constitué un Etat assez puissant pour repousser cette formidable invasion.

Je partage entièrement l'opinion de M. Gsell. J'ajouterai que, pour moi, la légende de l'Atlantide, lancée par Platon, est probablement un mélange de traditions, très anciennes, des luttes des premiers Grecs contre les habitants de l'Egéide, de l'ennoyage de cette terre et des migrations des races rouge et noire dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Il est possible aussi (les géologues seuls pourraient peut-être nous fixer) que ce soit au moment de ces migrations et après le passage en Italie de la race de Grimaldi que la Sicile s'est séparée de l'Italie et de la Tunisie. Le récit de Critias tiendrait alors bien mieux debout au point de vue de la vraisemblance scientifique.

Quant à la délivrance par les Athéniens des peuples asservis déjà par les Atlantidiens (Races rouge et noire précitées) n'est-elle pas l'œuvre de Melqart qui, avec une armée constituée peut-être en partie par l'Asie Mineure, la Grèce et l'Egypte inquiètes des progrès de ces Races rouge et noire, est venu prendre en flanc les éléments des ces Races parvenus dans l'Afrique du Nord et en Sicile.

MELQART (1) (identifié par les Grecs et les Latins avec Héraclès et Hercule).

Melqart est un dieu tyrien. Son nom (Mel « Dieu », qart « ville ») veut dire le « dieu de la ville » de Tyr.

Son temple, dans lequel se trouvent les deux fameuses colonnes qui ont donné leur nom au détroit de Gibraltar (colonnes d'Hercule) a été fondé par les Tyriens à l'extrémité Sud de l'île de Gadès (Cadix) au XIIe siècle avant J.-C. Tout près de Lixus (Larache) au Maroc, il avait un sanctuaire qui, d'après Pline l'ancien, était plus ancien que celui de Gadès.

J'énumère maintenant, dans l'ordre chronologique, les hauts faits de Melqart dans l'Afrique du Nord, tels qu'ils résultent des traditions :

Il parcourt la Lybie avec son fidèle neveu Iolaos et la purge de « bêtes féroces ».

---

(1) Makéris des Egyptiens et des Libyens ; Gilgamès des Mésopotamiens.

Tué par Typhon, il est ramené à la vie par Iolaos, qui lui met sous le nez une caille, oiseau dont il était très friand (1).

Il mourait pendant l'hiver et ressuscitait au printemps.

D'un coup de talon il ouvre la brèche d'El Kantara *(Ad Calceum Herculis* sous la domination Romaine par laquelle le Tell communique avec le Sahara.

Il fonde *Capsa* (Gafsa) et *Theveste* (Tébessa).

Il triomphe du géant Antée dans une lutte que certains érudits placent à Clupea (près du Cap Bon) et d'autres dans la région de Tanger et de *Lixus* (Maroc). Vingt de ses compagnons fondent *Icosium* (Alger) en un lieu que lui-même a traversé.

Il visite Atlas, porteur du ciel.

Il conquiert les Pommes d'or du jardin des Hespérides (placé par certains auteurs près de *Lixus*).

Un de ses fils Sophax fonde *Tingi* (Tanger).

Il ouvre le détroit entre l'Europe et la Lybie... ou érige deux stèles aux extrémités des deux continents.

Il s'empare, dans le Sud de l'Espagne, du troupeau de Géryon.

Il meurt en Espagne. Les Mèdes, Perses et Arméniens qui composaient son « armée » (2) reviennent dans l'Afrique du Nord et y restent. Son fils ou compagnon Afer donne son nom au pays. La Sardaigne est conquise par un autre de ses fils, Sardos, qui commandait des Libyens (d'après une tradition) ou par les fils qu'il a eus des Thespiades et par son neveu Iolaos (d'après une autre tradition). Un de ses compagnons Balius donne son nom aux Baléares.

Ces faits n'ont-ils pas été rendus merveilleux et surhumains pour mieux frapper l'esprit des « enfants » qu'étaient la presque totalité des hommes à cette époque et ne sont-ils pas, comme je le crois, l'historique, déformé dans ce but, d'une migration ou plutôt d'une expédition qui a purgé l'Afrique du Nord de ses envahisseurs Rouges et Noirs, en en rejetant une partie dans le Sahara et écrasant le reste à l'Ouest du Maroc après les avoir poursuivis en Algérie et jusque dans l'Atlas.

Le sommeil pendant l'hiver, c'était l'interruption nor-

---

(1) Légende rapportée par Eudoxe de Cnide, auteur grec du IVe siècle.

(2) Sic, d'après Hiempsal reproduisant « l'opinion des Africains », Strabon dit qu'il est venu avec des « Indiens ». Juba II déclare qu'il a établi, en Mauritanie des Albiens et des Mycéniens.

male de la campagne pendant cette saison qui était plus humide qu'aujourd'hui.

L'histoire de la caille n'est-elle pas l'équivalent de la manne (sauterelles) des Hébreux. L'armée de Melqart souffrait de la faim ; elle s'est ravitaillée grâce à un passage de cailles qui s'est arrêté près d'elle (1).

Une fois maîtresse de l'Afrique du Nord l'expédition passe dans le Sud de l'Espagne, le razzie, mais est arrêtée puis refoulée par les habitants et revient dans l'Afrique du Nord où elle s'installe.

Pour terminer ce qui a trait à cette expédition je vais vous citer ce qu'en dit M. Gsell :

Dans la guerre de Jugurtha (2) on trouve le résumé d'un long récit traduit à Salluste d'après les livres puniques « qui regis Hiempsalis dicebantur » ; l'auteur latin ne veut pas prendre la responsabilité de ce récit, contraire à l'opinion la plus répandue, mais conforme à l'opinion des gens du pays :

L'Afrique fut d'abord habitée par les Gétules et les Lybiens, gens rudes et sauvages, qui se nourrissaient de la chair des bêtes fauves et aussi, comme le bétail, de l'herbe des champs. Sans mœurs, sans lois, sans maîtres, ils erraient au hasard, s'arrêtant dans les lieux où la nuit les surprenait.

Lorsque Hercule, selon l'opinion des Africains, mourut en Espagne, son armée, composée de différents peuples, ayant perdu un chef dont beaucoup se disputaient la succession ne tarda pas à se disperser. Les Mèdes, les Perses et les Arméniens qui en faisaient partie, passèrent en Afrique sur des vaisseaux et occupèrent les pays voisins de notre mer. Les Perses s'établirent plus loin que les autres, du côté de l'Océan et se servirent, en guise d'habitation, des coques de leurs navires qu'ils retournèrent, car ils ne trouvaient point de matériaux convenables sur place et ils ne pouvaient pas en tirer d'Espagne par achat ou par échange ; l'étendue de la mer et l'ignorance de la langue empêchaient tout commerce. Peu à peu ils se fondirent par des mariages avec les Gétules. Comme ils s'étaient souvent déplacés pour éprouver la valeur du pays, ils s'appelèrent eux-mêmes nomades. Aujourd'hui encore les demeures des paysans Numides, les Mapalia, ainsi qu'ils les nomment, ressemblent à une carène de navire par leur forme oblongue et leur toiture cintrée.

---

(1) En 1888, à Kairouan, j'ai vu un passage de plusieurs milliers de cailles s'abattre près de la ville, dans des touffes d'alfa ; elles étaient si fatiguées que ma chienne ne pouvait pas les faire lever et m'en a attrapé une dizaine en sautant simplement dessus.

(2) Pomponius Méla et Pline font allusion à cette légende rapportée par Salluste.

Aux Mèdes et aux Arméniens s'unirent les Libyens qui vivaient plus près de la mer africaine (Méditerranée), tandis que les Gétules étaient plus exposés aux ardeurs du soleil, non loin de la zone torride. Ils eurent de bonne heure des villes, car n'étant séparés de l'Espagne que par le détroit, ils instituèrent avec les habitants de cette contrée un commerce d'échanges. Le nom des Mèdes fut peu à peu altéré par les Libyens qui, dans leur langue barbare, les appelaient Maures (1).

Cependant la puissance des Perses s'accrut rapidement. L'excès de la population obligea une partie d'entre-eux à s'éloigner de leurs familles, et, sous le nom de Numides, ils allèrent occuper le pays qui s'appelle la Numidie, à proximité de Carthage. Plus tard, ces deux fractions des Numides, se prêtant un mutuel appui, soumirent à leur domination leurs voisins, soit par les armes, soit par la crainte, et accrurent leur nom et leur gloire : surtout les Numides qui s'étaient avancés jusqu'à notre mer, car les Libyens sont moins belliqueux que les Gétules. La plus grande partie de la région intérieure de l'Afrique (2) finit par tomber au pouvoir des Numides et tous les vaincus se fondirent avec les vainqueurs dont ils prirent le nom (3).

Les Peuples de l'Afrique du Nord au début de l'époque historique, d'après les auteurs anciens

Au début de l'époque historique, les auteurs anciens divisent les habitants de l'Afrique du Nord en quatre peuples :

1° Les *Maures*, sur le littoral Nord du Maroc. — D'après ce que nous avons vu ces Maures comprenaient, comme races, des Berbères autochtones (4), des descendants de la race de Cro-Magnon, et peut être des Hindous, des Mèdes et des Cananéens ; ce seraient des Cananéens qui

(1) D'après d'autres textes, le mot « Numides » viendrait de « Mèdes ».
(2) La région du littoral (M. Gsell).
(3) M. Gsell ajoute : « Lorsque Carthage disparut, en 146, les bibliothèques « que l'incendie épargna échurent à des rois indigènes. Peut-être des ouvrages devinrent-ils aussi la propriété d'Hiempsal, roi de Numidie, au « commencement du Ier siècle avant notre ère, petit-fils et neveu « des princes contemporains de la destruction de Carthage. Mais les termes « du Salluste indiquent plutôt que l'auteur était le roi Hiempsal lui-même « (son fils Juba Ier était roi du pays avant la constitution de la Province « Romaine dont Salluste fut le premier gouverneur). Le grand-père d'Hiempsal, Mastanabal, éait instruit dans les lettres grecques ; son petit-fils, « Juba II, fut un écrivain grec célèbre. La langue officielle de ces rois « était le punique, comme le prouvent leurs monnaies. Hiempsal a donc « bien pu faire, lui-même, les livres mentionnés et le récit traduit par « Salluste, ce qui justifie sa vogue parmi les habitants du pays. »
(4) Race de Grimaldi.

auraient fondé Tanger et les fameux (Façi) du Maroc seraient peut-être leurs descendants.

2° Les *Libyens*, dans le Tell Algérien, sur les côtes et dans la partie non montagneuse de la Tunisie, en Tripolitaine et Cyrénaïque. — Comme races ces Libyens comprenaient : des Berbères autochtones (1), des anciens descendants de la race de Cro-Magnon et peut-être des Mèdes et des Arméniens.

3° Les *Gétudes*, dans les montagnes du Maroc, sur les Hauts-Plateaux algériens et dans les montagnes du Nord et du Centre de la Tunisie. — Comme races les Gétules comprenaient : des Berbères autochtones (1), des anciens envahisseurs nègres et peut-être descendants de la race de Cro-Magnon, des Perses et... des Hébreux (d'après Josèphe).

4° Les *Ethiopiens*, dans le Sahara marocain et algérien — Comme races, les Ethiopiens comprenaient : des descendants des anciens envahisseurs Ethiopiens (Somalis, Nubiens, Abyssins) et Nègres, quelques îlots de Berbères autochtones et peut-être des descendants de la race de Cro-Magnon (2).

A ceux qui s'étonneraient d'un pareil mélange de races je répondrai que ce mélange s'est fait en 8000 ans alors que, depuis l'époque historique, c'est-à-dire depuis moins de 3000 ans, onze races nouvelles sont déjà venues s'implanter plus ou moins dans l'Afrique du Nord (Grecs, Tyriens, Latins, Vandales, Byzantins, Arabes, Egyptiens, Portugais, Espagnols, Turcs et Français).

Etymologie de certains Noms employés dans le cours des Conférences

Afrique (*Africa* des Romains, *Ifrikya* des Arabes). — Viendrait de *Afer* (nom d'un fils ou d'un compagnon de

(1) Race de Grimaldi.
(2) En plus de ces races, il y avait des descendants des Olbiens, Mycéniens et Œasiens avec Melqart et des Cananéens venus d'Asie Mineure dans le milieu du 2e millénaire. Il m'a été impossible de savoir avec quel ou quels peuples ils s'étaient plus ou moins fondus. Pour les Cananéens, seuls, on sait qu'il y en a qui ont fui Josué jusqu'au Maroc. Il y avait, en outre, d'après des auteurs et savants très sérieux, des îlots de Juifs (Hébreux) partis d'Egypte avant Moïse et arrivés, par suite, dans l'Afrique du Nord, au début du 2e millénaire, au plus tard.

Melqart), de *Ophren*, petit-fils d'Abraham qui, d'après l'historien juif Josèphe, aurait occupé la Lybie, de *Iaphra* fils d'Abraham, venu en Libye avec Héraclès d'après Alexandre Polyhistor. (Voir les autres étymologies page 122).

Berbérie (nom employé par les écrivains Arabes les premiers). Viendrait :

D'après M. Gsell du mot latin *Barbarus*, déformé en *Barbar* dans l'Afrique Romaine. Avant l'invasion arabe, il désignait les indigènes restés réfractaires à la civilisation latine. Les Arabes l'opposaient au terme *Roumi* (Romain) ;

D'après M. Carl Ritter, du nom *Warwara*, nom d'une peuplade qui, dans des temps reculés, habitait le *Dekkan* (Inde). Cette peuplade, par une migration, serait venue de l'Inde dans l'Afrique du Nord, en laissant sur sa route, des souvenirs qui jalonnent cette route (sur le golfe d'Aden, la *Barbaria* de l'antiquité, nommée encore aujourd'hui *Berbera* ; en Nubie, la peuplade des *Barabra* (singulier *Berberi*) qui vit dans la vallée du Nil entre la première et la quatrième cataracte ; le lieu appelé Berber sur le Nil en aval de son confluent avec l'Atbara ; d'après M. Victor Piquet, du nom *B(a)rabra* ci-dessus, du bassin du Nil « qui sont les premiers habitants de l'Afrique rencontrés par les Arabes en pénétrant sur le continent africain (1) ».

Chaouia (mot arabe employé, surtout dans le département de Constantine, pour désigner les Berbères).— J'ai cru longtemps que ce mot venait de « chouaïa », « chouya » (peu) et voulait dire « homme de peu », mais sa racine serait شاة (chaba) «brebis mouton, espèce ovine» et le mot « chaouïa » شوية voudrait dire « restes ou débris d'un troupeau ou d'hommes qui ont péri ». Appliqué aux Berbères ce mot serait le souvenir de leur défaite par les Arabes.

Dans sa traduction de l'*Histoire des Berbères* d'Ibn-Khaldoun, le Baron de Slane lui donne le sens de « bergers ».

Chelouh (nom donné aux Berbères dans les provinces

(1) Il remarque que le mot *Berbères* « doit être une dénomination propre « à la race autochtone de l'Afrique du Nord, puisque, aux premiers siècles « déjà, il est fait mention des peuplades nommées Barbari, Barbares, « Subarbares, Suburbures ».

méridionales de l'empire Marocain). — Ce mot est dérivé du mot berbère « Achelouh » (pl. ichlah) qui signifie « tente de poil de chameau ». Ces Berbères donnent au dialecte qu'ils parlent le nom de : *Chelha*, qui a la même racine ;

Ou (lorsqu'ils veulent s'exprimer avec élégance), « *tamazight* » ou « *tamazirt* », qui est du féminin, et dont la forme masculine « amazigh, amazir » (1) signifie « noble, homme libre, berbère (1).

Zenatia (2) (mot arabe employé, surtout dans le département de Constantine, pour désigner les Berbères), semble venir du mot latin *Zeneti* (zénètes).

Kabyles (mot arabe « *Kabila* » (*pl. Kabaïl*) employé dans les départements d'Alger et d'Oran pour désigner les Berbères et accepté par eux).

Tell. — Vient, d'après les uns, du mot arabe « *Tell* » (colline, monticule) (3), d'après d'autres du mot latin « *tellus* » (terre cultivable).

Numides (νομαδες « nomadés » en grec « *Numidœ* », en latin) viendrait du nom des Mèdes ou d'un nom africain équivalent transformé par un jeu de mots, par les Grecs, en νομαδες.

Libyens (Λιбυες en grec) vient du mot « Leboû » ou « *Libou* », nom donné par les Egyptiens 2000 ans av. J.-C. aux indigènes qui vivaient au Nord-Ouest de la vallée du Nil et en Cyrénaïque.

Getules (*Getuli* en latin). — Ce nom viendrait, d'après Isidore de Séville, de *Getœ* (les Gètes, peuplade scythe de l'ancienne Europe Sud orientale. Mais rien n'a confirmé cette hypothèse.

Pharusii / Perorsi } viendraient du mot *Persi* (les Perses de Melqart). — Rien ne confirme cette hypothèse.

Maures (« Μαυρουбιοι » en grec, « *Mauri* » en latin). — Par un jeu de mots, le mot ethnique « Maurus » employé d'abord par les Latins et employé plus tard par les Grecs sous la forme Μαυρος, fut rapproché du mot grec αμαυρος (sombre, obscur) qui, à une basse époque, se présente sous la forme μαυρος.

(1) Descendants de Djana, fils d'Yahia (d'après Ibn Khaldoun).
(2) « Akal Amazigh », mots cités et mal traduits par Léon l'Africain, veulent dire « le pays berbère ».
(3) Dictionnaire arabe-français de Kazminski.

Hiempsal fait venir ce mot du nom des « Mèdes »?? Il faudrait connaître le nom indigène exact traduit *Mauri* (*maouri*) par les Latins.

La vraie étymologie semble être le mot *Mahourim* par lequel les Phéniciens désignaient les Occidentaux.

MEDAÇA MEDIOUNA MASMOUDA	tribus berbères signalées par des auteurs arabes	rattachés par certains auteurs aux Mèdes de Melqart. Rien ne confirme cette hypothèse.

plaine de la Medjana (à l'Ouest de Sétif).

OURMANA (mentionnés par Ibn Khaldoun), rattachés aux Arméniens par Vivien de St-Martin.		rien ne confirme cette hypothèse.
Αρμας (de Ptolémée ; riverains du fleuve Armua (en Numidie) ; GARAMANTES	rattachés aux Arméniens par Miller	

GUIR .... Νιγειρ NIGER (Ger de Pline) de Ptolémée).	viennent du radical libyque ou berbère « *ger, gher* » (eau courante) (1).

ETHIOPIENS viendrait de deux mots grecs Αιθος ιωψ « ceux au visage noirci » ou, d'après M. Félix Dubois, l'auteur de « Tombouctou la Mystérieuse » de l'expression berbère *Aït-Tebbou*, nom d'une tribu de Touaregs actuels.

AFRIQUE (autres étymologies). — Viendrait du nom du Cananéens Afrikis (fils de Kronos, d'après les uns, d'Hercule, d'après les autres) qui aurait fondé la race berbère?? Pour rattacher les Berbères aux Arabes, une légende arabe fait venir *Ifrikya* de *Ifricos*, « prince de la dynastie des Tobba, roi de l'Yemen, qui aurait amené, dans le pays, les Ketana et les « Sanhadja lesquels se fondirent avec d'autres habitants déjà établis dans le pays. »

M. Victor Piquet fait descendre *Africa* de *Aourigha* « nom de la tribu des Aouraghen qui forme encore, dans « le Sahara, une importante fraction des Touaregs Azgar. « C'était une des plus puissantes familles libyennes ; elle « habitait le territoire de Carthage. »

(1) DUVEYRIER (*les Touaregs du Nord*).

Le lieutenant-colonel Cadi, donne une autre étymologie : « *Africa* ou *Ifrikya* vient de la racine primitive blanche, « conservée par l'Arabe : *Frak*, *Frék*, *Frik*, qui signifie : « séparer, diviser, etc... On la retrouve en français dans « le mot : fractionner. L'Afrique du Nord était connue « par les géographes arabes, dès le temps d'Abraham ; « Son nom *Ifrikya* vient de sa constitution physique et « veut dire « le pays fractionné » ou « le pays des « hommes séparés ».

Haratines viendrait des mots arabes : *Harr* (libre) *tani* (second), qui, réunis ainsi, veulent dire « libre aussi » c'est-à-dire « affranchi ». C'est ce titre de *Harr-tani* devenu un seul vocable par l'usage courant qui a fourni le pluriel irrégulier *Haratine*.

L'Algérie dans l'Afrique du Nord

L'Algérie constitue, avec le Maroc à l'Ouest et la Tunisie à l'Est, ce qu'on appelle communément l'Afrique du Nord.

L'Afrique du Nord qu'on nomme aussi, parfois, la Berbérie ou l'Afrique mineure est un grand rectangle plus long (direction Est-Ouest) que large (direction Nord-Sud). Ce rectangle est encadré : au Nord et à l'Est par la Méditerranée, à l'Ouest par l'Océan, au Sud par le désert (Sahara est un mot arabe صحراء pl. صحاري qui veut dire « désert »). Cet isolement explique pourquoi les Arabes ont baptisé l'Afrique du Nord « l'île de l'Occident » (Djeziret el Moghreb).

L'Algérie est séparée, géographiquement et à peu près ethniquement, du Maroc par la Moulouya qui, depuis l'époque historique tout au moins, a formé la limite entre ces deux pays. Elle est séparée de la Tunisie par une frontière tracée par les hommes, mais qui n'est déterminée, en réalité, ni par le terrain ni par les différences ethniques des populations.

Les atlas et les géographies vous donneront tous les renseignements de détail que vous ne sauriez pas déjà.

OROGÉNIE

Orogénie vient de deux mots grecs : « oros » (montagne) et « gnos » (génération).

C'est l'étude des dislocations de l'écorce terrestre. Elle relève donc surtout de la géologie.

L'orogénie de l'Algérie a fait couler beaucoup d'encre. Il est vrai qu'il y a déjà 90 ans que nous sommes dans ce pays et que la carte géologique vient à peine d'en être terminée.

Les théories formulées sur l'orogénie de l'Algérie sont des plus variées. Avec l'apparition de la carte géologique elles vont probablement se réduire et se condenser.

En attendant je vais me contenter de vous donner aujourd'hui mon opinion personnelle.

A mon avis, basé sur les campagnes topographiques que j'ai faites en Tunisie (oued Zerga) et en Algérie Ouarsenis et Aurès), la dislocation de l'écorce terrestre en Algérie et en Tunisie a été déterminée par :

1° Une série de grands plissements (ou soulèvements ?) à peu près parallèles, dont le principal est de l'époque jurassique et qui sont orientés sensiblement Sud-Ouest, Nord-Est, en s'infléchissant parfois dans la direction Ouest-Est, par suite de certaines résistances ou pour des raisons que j'ignore.

2° Une autre série de plissements (ou soulèvements ?), à peu près parallèles aussi, qui sont sensiblement perpendiculaires à la série ci-dessus et s'infléchissent, eux aussi, parfois, par suite de résistances ou pour des raisons inconnues de moi.

Je crois la seconde série moins ancienne que la première, mais je n'en suis pas sûr. Mes connaissances en géologie ne sont pas suffisantes pour me permettre une affirmation.

De ces contractions de l'écorce terrestre résulte ce fait que l'Algérie est *compartimentée* en un grand nombre de rectangles, de tailles variables, généralement, eux aussi, plus longs que larges et sans autres possibilités de circulation entre-eux que des cols plus ou moins mauvais ou des trouées faites dans les cloisons par les cours d'eau, grâce à une érosion qui a été, à mon avis, d'une intensité formidable.

Dans l'Aurès, par exemple, l'Oued-el-Abiod a coupé, perpendiculairement, le Djebel-el-Krouma (composé cependant de roches dures) par une entaille verticale de plus de 100^{m} de hauteur, et a formé ainsi la fameuse gorge actuelle de Tirhanimine à l'Ouest de Tkout. Aussitôt

après cette gorge il existait sur le cours descendant vers le Sud de l'Oued-el-Abiod qui devait, à cette époque, se précipiter en cascades du Djebel Krouma et il existait, il n'y a pas très longtemps (3000 ans à peine à mon avis) une série de lacs d'eau douce (1), dont les berges étaient encore en 1897, quand j'ai levé ce pays, nettement marquées sur le sol. Le terrain que ces lacs recouvraient était d'un rouge particulier, provenant, [d'après ce que m'a dit le professeur de géologie du Lycée d'Alger, M... (j'ai oublié son nom), qui était venu me voir à Tkout], des petits coquillages d'eau douce qui pullulaient dans ces lacs.

Nous sommes loin, n'est-ce pas, des eaux magnésiennes actuelles ! Il est vrai que la question de la destruction de la vie animale et végétale par l'eau magnésienne n'est qu'une question de dosage de cette eau en chlorures de magnésium et de sodium. Plus il y a d'eau, moins ce dosage est élevé. La sebkha d'Oran, qui se déversait jadis, vers la même époque, dans la mer, par le cours inférieur du Rio-Salado, était aussi alors un grand lac d'eau douce, relié aux lacs analogues dont les restes sont aujourd'hui la Daya de Télamine et les salines d'Arzew. Ses bords devaient, à cette époque, être couverts encore d'une belle végétation, qui a disparu lorsque la proportion de l'eau et des chorures s'est renversée et que l'eau, arrivée à un degré de saturation saline suffisant, a brûlé cette végétation.

Enfin, en 1897, voyant dans l'Aurès, du haut de l'Ahmar Kraddou, les restes, indiscutables à mon avis, d'un effondrement analogue à celui de la voûte du Rhin, j'ai, sur un croquis épure, prolongé les strates de l'Ahmar Kraddou inclinés de l'Ouest vers l'Est et ceux du Djebel Chechar inclinés en sens inverse et je me suis fait l'opinion que lorsque ces strates se rejoignaient, il y avait, à la place du chaos, conséquence de l'effondrement, des montagnes de plus de 3.000 mètres de haut.

Une érosion aussi formidable que celle que j'ai constatée en Algérie et en Tunisie n'a pas, à mon avis, existé en France. Il y a eu, de l'autre côté de la Méditerranée,

(1) M. Kobelt a relevé le même fait géologique au Maroc. Il existait autrefois, sur le cours supérieur de l'Oued Draa, un ou deux lacs qui lui servaient de réservoirs et lui assuraient un débit abondant en toutes saisons. Ces lacs auraient été supprimés, par l'érosion sans doute, un siècle à peine avant Jésus-Christ.

des périodes glaciaires suivies de déluges. Il y a eu, dans l'Afrique du Nord, pendant toutes ces périodes, un climat chaud et humide dont le climat actuel du Soudan pluvieux n'est même pas l'équivalent. Les grands fleuves quaternaires de l'Afrique du Nord ont leurs lits et leurs berges encore si bien marqués partout qu'on peut admettre, à mon avis, qu'ils coulaient encore à pleins bords longtemps après que ceux de France avaient déjà pris à peu près les lits des fleuves actuels.

La dune d'Aïn-Sefra n'est, pour moi, que le sable déposé par les fleuves quaternaires venant du Nord et du Nord-Ouest ; se rejoignant un peu en amont d'Aïn-Sefra et butant en tourbillonnant contre la montagne au Sud d'Aïn-Sefra avant de s'infléchir vers l'Est pour tourner cette montagne qu'il leur était impossible de franchir. La grande vallée qu'ils suivaient ensuite devait être couverte d'arbres et de grands herbages, les animaux représentés sur les gravures rupestres de Tyout y vivaient, avec les hommes qui les ont dessinés sur les roches de grès rose.

Quoiqu'il en soit, le compartimentage de l'Algérie a eu de tout temps et a, encore de nos jours, une très grande importance, non seulement pour la pénétration successive dans les divers compartiments, mais aussi pour l'organisation, la surveillance et le maintien de l'ordre dans ces compartiments.

Toute l'histoire qui nous précède est là pour prouver la difficulté qu'a causée jusqu'à maintenant, ce compartimentage lorsqu'il s'est agi d'arriver à temps avec des moyens suffisants, permettant d'étouffer une tentative d'insurrection dans l'œuf ou tout au moins avant qu'elle ait pu gagner les compartiments voisins.

Les Romains l'ont si bien senti qu'ils ont multiplié les routes. Mais les distances séparant les foyers d'insurrection des groupements de répression étaient et sont encore parfois bien longues. Même avec des colonnes très allégées les Romains sont souvent arrivés trop tard. Ils n'avaient pas les moyens rapides que nous avons aujourd'hui, tant pour être renseignés de suite (télégraphe, téléphone, avions) que pour transporter très vite les forces nécessaires à l'endroit où elles doivent agir (chemins de fer et camions).

A mon avis, et je tire cet enseignement de tout le passé, nous ne tiendrons réellement et sûrement l'Algérie, nous n'en aurons fait une colonie réellement homogène

ÈRES ET PÉRIODES GÉOLOGIQUES			EUROPE Aires Continentales existantes et Phénomènes Géologiques	FAUNE	FLORE	AFRIQUE DU N… SOL
Probablement des Ères encore inconnues.						
Ère Agnotozoïque	Période Archéenne (Laurentien et Ontarien). Période Algonkienne (Précambrien)		. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .	**PRÉCAMBRIEN ET CRISTALLOPHYLLIEN** Département d'ALGER . . . { Pointement au Nord-Ouest d'Alger. Massif central de la Grande Kabylie. Départ de CONSTANTINE . . { Massif entre Djidjelli et Philippeville. Massif Edough (Ouest de Bône).
Ère Primaire ou Paléozoïque	Période Cambrienne. Période Silurienne (Silurique) Période Devonienne (Devonique). Période Carbonifère (Carbonique) Période Permienne (Dyas).	Sous-période Ordovicienne. Sous-période Gothlandienne. Sous-période du Calcaire Carbonifère. Sous-période Houillère.				**PRIMAIRE** Département d'ALGER . . . { Massif au Sud-Ouest de Miliana. — Massif au Sud de Blida. Djurdjura (bordure Sud de la Grande Kabylie). Département d'ORAN . . . . { Trara Sud-Est de Nemours). — Cap Falcon. — Montagne des Lio… — Ras Asfour (S. E. d'Oudjda dans les monts de Tlemcen). Pointement au N. E. de Saïda (dans les monts de Saïda).
Ère Secondaire ou Mésozoïque	Période Triasique (Trias) Période Jurassique Période Crétacée (Crétacique)	Sous-période Conchylienne. Sous-période Salifèrienne. Sous-période Liasique. Sous-période Oolithique. Sous-période du Crétacé Inférieur. Sous-période du Crétacé Supérieur.	CINQ CONTINENTS 1° Nordatlantique (Amérique du Nord, Groënland, Spitzberg, Europe septentrionale). 2° Sud Atlantique ou Africano-Brésilien (Amérique du Sud, Afrique, (sauf l'Atlas) Arabie). 3° Sino-Sibérien 4° Australo-Indo-Malgache 5° Pacifique	La connexion existant à l'ère secondaire et même pendant la période nummulitique entre l'Amérique du Sud et l'Afrique, au travers de l'Atlantique actuel, explique aujourd'hui les affinités entre les faunes des deux continents. Marsupiaux (mammifères incomplets).		**TRIAS** Département d'ORAN . . . . { Pointements à 15k au Sud de Beni-Saf. Pointement à 30k à l'Est de Tlemcen. Départ de CONSTANTINE . . { Monts de la Medjerda (massif Sud de Duvivier). Massif Ouest de Clairfontaine. TUNISIE . . . . Bordure Est des Monts des Ksour (Sud Tunisien). **LIAS ET JURASSIQUE ET LIAS NON SÉPARÉS** Département d'ALGER . . . { Pointements bordure Nord de l'Ouarsenis. Pentes de Djurdjura. Département d'ORAN . . . { Trara (Est de Nemours). — Santon et extrémité Est du Murdjadj… — Centre du massif de Kristel. — Monts de Saïda (autour d… pointement primaire. — Pointements dans les monts des Ksour. Départ de CONSTANTINE . . { Pointements en Petite Kabylie. — Pointements vers El-Arrouch… — Pointements du Djebel Bou Thales et du Djebel Foural (mont… du Hodna). TUNISIE . . . . Pointements dans les monts de Zeugitane **JURASSIQUE (SUPÉRIEUR ET MOYEN)** Département d'ORAN . . . . { Djebel des Beni-Snassen-Murdjadjo (zone Ouest). — Monts d… Tlemcen, monts de Saïda, monts de Frenda, monts des Ksou… (portion Ouest et pointements dans la zone Est). Départements d'ORAN et d'ALGER : Djebel Amour (bordure Nord et arête centrale). TUNISIE . . . . Pentes Est des monts des Ksour (Sud Tunisien). **CRÉTACÉ INFÉRIEUR** Département d'ORAN . . . . { Ouest du Murdjadjo (zone Sud). — Massif du Djebel Orouze (N… de la ligne Arzew-St-Cloud) — Djebel Sidi-el-Abed, monts de Daï… (zone entre El-Aricha, Télagh et Markoum). — Alignement Nord-Ouest de Mascara. — Monts des Ksour. Départements d'ORAN et d'ALGER : Djebel Amour. Département d'ALGER . . . { Djebel Bou Maad (Nord de Miliana). — Massif de l'Ouarsenis. — Pentes Nord du massif des Biban. Départements d'ALGER et de CONSTANTINE : Bordure Nord du massif de la Grande Kabylie. Monts des Oulad Naïl (zone centrale des chaînons). Départ de CONSTANTINE . . { Monts du Hodna (arête centrale). — Djebel Ouenza — Pointements et plaques dans toute la zone des Hauts-Plateaux. TUNISIE . . . . { Pointements dans les monts de Teboursouk et de Zeugitane. Bande, pente Est des monts des Ksour (Sud Tunisien). **CRÉTACÉ SUPÉRIEUR ET MOYEN** Département d'ORAN . . . . { Plaques dans les monts de Daïa. — Zone Est des monts de Frenda (région Frenda, Tiaret, Trezel). — Alignements au Sud du chott Chergui. — Plaques dans les monts des Ksour. Départements d'ORAN et d'ALGER : Massif du Dahra (sauf la zone centrale) Département d'ALGER . . . { Massif de l'Ouarsenis (extrémités Est et Ouest). — Atlas mitidjien. — Seba Rous. — Djebel Sahaki Départements d'ALGER et de CONSTANTINE : Massifs des Biban. — Massif des Babor. — Monts des Ouled Naïl Départ de CONSTANTINE . . Monts du Hodna. — Monts de Batna. — Aurès. Département de CONSTANTINE et TUNISIE : Monts entre la Medjerda et l'oued Mellègue. TUNISIE . . . . { Monts de Zeugitane. — Monts de Tebessa. Monts des Ksour (Sud Tunisien) SAHARA : Région de la Chebka (zone de Gardaïa). — Région Sud du chott Djerid.
Ère Tertiaire ou Cénozoïque	Période Nummulitique (ou) Paléogène (Eogène, Eocène et Oligocène).		Ère tertiaire Le voile de vapeurs qui avait, jusque là, enveloppé le globe terrestre disparaît (condensation et chute d'énormes quantités d'eau). — Des climats commencent à se dessiner suivant les latitudes.	Presque tous les animaux changent. Apparition des Mammifères (les pachydermes les premiers), des Oiseaux, de Reptiles nouveaux (salamandres grandes comme des crocodiles). C'est l'époque à Paris (restes découverts dans les carrières de Montmartre) d'un tapir (palœotherium) plus grand qu'un cheval ; d'un animal (anoplotherium) à longue queue comme un rat, herbivore, aimant l'eau comme l'hippopotame, ressemblant au cheval et variant de la taille d'un rat à celle d'un âne ; d'un chamois (siphodon gracile) avec un cou très allongé. Extension prodigieuse des animaux. Epanouissement intense de la vie animale.	La flore se rapproche et parfois s'identifie presque avec celle de nos jours. Végétation luxuriante (savanes).	**EOCÈNE NUMMULITIQUE, MOYEN ET INFÉRIEUR** Département d'ORAN . . . . { Tessala (entre Bel-Abbès et Aïn-Temouchent et Est de Bel-Abbès) — Zone Ouest de la Macta (à hauteur de Mascara). — Extrémité Ouest de l'Ouarsenis (région entre Uzès-le-Duc, Mongolfier et Tiaret). Département d'ALGER . . . Bordure Sud de l'Ouarsenis. — Massif du Titeri (Est de Boghari). Départ de CONSTANTINE . . { Monts du Hodna (pentes Sud et Nord). — Plaques entre Sétif et Guelma (zone circulaire autour des monts de Constantine). — Monts du Zab. — Pentes Nord et Sud de l'Aurès. — Monts des Nemencha. TUNISIE . . . . { Monts de Teboursouk (partie Sud de la Kroumira). Plaques dans les monts de Tebessa et les monts de Zeugitane. **EOCÈNE SUPÉRIEUR** Département d'ALGER . . . { Plaques, pentes Nord du Dahra. Plaques, pentes N. O. et S. E. de l'Ouarsenis. Départements d'ALGER et de CONSTANTINE : Bordure circulaire autour du massif de Kabylie (surtout à l'Est et au Sud Est). Départ de CONSTANTINE . . { Massif des Biban (Nord de Bou Arreridj). Partie Ouest de l'Edough, la Medjerda. Département de CONSTANTINE et TUNISIE : Toute la zone de Constantine à Bizerte (monts Est de Constantine, monts Est de Philippeville). Monts de Kroumirie. TUNISIE . . . . Plaques dans monts de Zeugitane. **MIOCÈNE CONTINENTAL ET OLIGOCÈNE** Département d'ORAN . . . . { Enclave Sud de Saïda. — Ceinture autour des chotts Gharbi, Chergui, Tigri. — Plaques au N. du Djebel Amour. Départements d'ORAN et d'ALGER : Région entre Trézel, Chellala, Taguin. Département d'ALGER . . . { Plaine des Beni-Sliman. — Plaine des Arib. — Plaques dans le Djebel Sahari. Départements d'ALGER et de CONSTANTINE : Plaques entre le chott El Hodna et les monts du Zab. Départ de CONSTANTINE . . { Région S. E. et N. O. de Constantine. — Environs de Guelma. Bande Sud des monts de Nemencha. SAHARA . . . . Plaques S. des monts des Ksour et du Djebel Amour.
	Période Méditerranéenne (ou) Néogène (Miocène et Pliocène)		Apparition du Lignite (2) (charbon imparfait parce qu'il lui a manqué la chaleur et la compression réunies). Grands mouvements de l'écorce terrestre, précédés de tremblements de terre.	Apparition des singes, des chauves-souris, des carnassiers, des rongeurs, des serpents (couleuvres), des grenouilles, des phoques, des ours, des rats, des castors, des tapirs (de nos jours), des rhinocéros. Apparition de deux espèces d'éléphants disparues : le Dinothérium (le plus grand des mammifères terrestres ayant existé, se rapprochant de l'éléphant actuel, mais avec des défenses à la mâchoire inférieure dirigées vers le bas et lui servant de pioche pour extraire les racines des plantes aquatiques et le Mastodonte (1) (quatre défenses, les plus longues presque droites dans le prolongement de la bouche, les plus petites à la mâchoire inférieure). Apparition de l'hippopotame, du chameau, du cheval, du buffle, du cerf (le sivatherium avait la taille d'un éléphant et quatre bois : deux en haut du front, deux plantés à la région des sourcils). Continuation des salamandres (3) à dimensions de crocodiles. Apparition du bœuf, du mouton, de la chèvre, de l'antilope, des insectivores (hérisson, taupe, musaraigne). Apparition de l'homme.	Melange de la végétation équatoriale actuelle et des végétaux actuels de l'Europe tempérée. Disparition de la famille des Palmiers.	**MIOCÈNE MOYEN ET INFÉRIEUR MARIN** Département d'ORAN . . . . { Région Marnia, Tlemcen, Pont-de-l'Isser, Montagnac. — Zone Ouest de Nemours. — Plaines Aïn-Temouchent, Hammam-Bou-Hadjar. — Région de la Mekerra à St-Denis-du-Sig par Mercier-Lacombe. Départements d'ORAN et d'ALGER : Bordure Nord de l'Ouarsenis (S. de la vallée du Chéliff) et Sud de l'Ouarsenis. — Vallée du Nahr Ouassel. Département d'ALGER . . . { Bordure du Dahra. — Région Miliana, Médéa. Bordure Sud du Titteri. Départ de CONSTANTINE . . { Monts de Medjana. — Bordure Sud du Hodna. Monts de Batna (zone Est Timgad, zone Ouest N'gaous). TUNISIE . . . . { Plaques bordure Sud des monts de Zeugitane. — Partie centrale presqu'île Est de Tunis. — Plaques Sud de Sousse. **PLIOCÈNE MARIN ET CONTINENTAL — MIOCÈNE SUPÉRIEUR MARIN** Département d'ORAN . . . . { Plaques de Marnia à Pont-de-l'Isser. — Plaine de Sebdou. — Région Est et S. O. de Bel-Abbès. — Plaine Lourmel-Misserghin. — Plaine Ste-Barbe-du-Tlélat à Arzew-St-Leu. — Plaine de Mascara. — Région de Mostaganem à l'oued Mina. Départements d'ORAN et d'ALGER : Toute la zone des Hauts-Plateaux. — Région du Sersou, de Tiaret à Boghari. Département d'ALGER . . . { Plaine Ouest et Sud du Dahra. — Bordure N. O. de la Mitidja d'Alger à Marengo. — Environs de Tizi-Ouzou. Départ de CONSTANTINE . . { Plaques entre Sétif et Constantine. Région entre les monts du Hodna et le chott Hodna. TUNISIE . . . . { Plaques dans la vallée de l'oued Mellègue. — Plaques bordure S. des monts de Tebessa et de Zeugitane. — Environs de Sousse. — Région Ouest de Gafsa. SAHARA . . . . { Toute la région entre les monts des Ksour et le massif de Gardaïa. — Région des Daïa. — Régions S. E. de Gardaïa et S. de Touggourt. — Région Sud d El Oued
Ère Quaternaire (actuelle)	Quaternaire Ancien (Pliocène Supérieur ou Post-Pliocène)	Villafrancien St-Prestien Mindelien Cromerien	Début du phénomène glaciaire.	Faune chaude, interglaciaire. Faune inconnue, froide Faune chaude, interglaciaire. — Hippopotame.		**QUATERNAIRE** Département d'ORAN . . . . { Plaine de la Sebkha et du Sig. — Plaine de Sidi-Bel-Abbès. — Plaine d'Egris (Sud de Mascara). — Plaine de l'Oued Mina (Relizane). — Chotts Gharbi et Gergui. Département d'ALGER . . . { Plaine du Cheliff. — Plaine de la Mitidja. — Région entre le Sersou et le Seba-Rous. — Région entre Seba-Rous et les Djebel Amour et Sahari. Départ de CONSTANTINE . . { Plaine du lac Fezzara. — Couronne autour du chott El Hodna. — Région du chott El Beïda. — Bassin du Tarf. TUNISIE . . . . Toute la zone centrale et la zone Sud en bordure de la mer. SAHARA . . . . Tout le Sahara algérien, non mentionné ci-dessus.
	Quaternaire Moyen (Pléistocène)	Rissien Chelléen — Chelléen, Acheuléen Moustiérien Aurignacien Wurmien PALÉOLITHIQUE	Maximum d'extension des glaciers Haute terrasse. Moraines externes Basse terrasse.	Faune froide. Elephas trogontherii et primigenius. Faune chaude, interglaciaire. Elephas antiquus, Rhinocéros Mercki, mâchoire humaine (près d'Heidelberg), squelettes de Krapnia (Croatie) (6). Énormes Tortues. Herbivores gigantesques dans le nouveau monde (Amérique), (Mégatherium, ayant 4m de long et 2m de haut et Mylodon). Faune froide. Mammouth (4), Rhinocéros à narines cloisonnées et toison épaisse. Race du Neanderthal.		

Tableau n° 1

	EUROPE			AFRIQUE DU NORD				
	Aires Continentales existantes et Phénomènes Géologiques	FAUNE	FLORE	SOL	FAUNE	FLORE	HOMME	OBSERVATIONS
. . . . .	. . . .	. . . .	. . . .	**PRÉCAMBRIEN ET CRISTALLOPHYLLIEN** Département d'Alger ... { Pointement au Nord-Ouest d'Alger. Massif central de la Grande Kabylie. Dépar^t de Constantine.. { Massif entre Djidjelli et Philippeville. Massif Edough (Ouest de Bône).				Tout ce qui est souligné en noir concerne l'homme.
				PRIMAIRE Département d'Alger ... { Massif au Sud-Ouest de Miliana. — Massif au Sud de Blida. — Djurdjura (bordure Sud de la Grande Kabylie). Département d'Oran .... { Trara Sud-Est de Nemours) — Cap Falcon. — Montagne des Lions. — Ras Asfour (S E. d'Oudjda dans les monts de Tlemcen). — Pointement au N. E. de Saïda (dans les monts de Saïda).		D'après les charbons de Kenadza la flore était la même qu'en Angleterre (Westhphalien).		ETYMOLOGIES Eogène (εως aurore, γεναν engendrer). Eocène (εως aurore. καινος récent). Oligocène (ολιγος peu nombreux, καιος récent) Miocène (μειον moins, καινος récent). Pliocène (πλειον plus, καινος récent). Paléogène. Néogène.
	CINQ CONTINENTS 1° Nordatlantique (Amérique du Nord. Groënland, Spitzberg, Europe septentrionale). 2° Sud Atlantique ou Africano-Brésilien (Amérique du Sud. Afrique, (sauf l'Atlas) Arabie). 3° Sino-Sibérien 4° Australo-Indo-Malgache	La connexion existant à l'ère secondaire et même pendant la *période nummulitique* entre l'Amérique du Sud et l'Afrique, au travers de l'Atlantique actuel, explique aujourd'hui les affinités entre les faunes des deux continents. Marsupiaux (mammifères incomplets).		**TRIAS** Département d'Oran .... { Pointements à 15^k au Sud de Beni-Saf. Pointement à 30^k à l'Est de Tlemcen. Dépar^t de Constantine.. { Monts de la Medjerda (massif Sud de Duvivier). Massif Ouest de Clairfontaine. Tunisie................ Bordure Est des Monts des Ksour (Sud Tunisien). **LIAS ET JURASSIQUE ET LIAS NON SÉPARÉS** Département d'Alger ... { Pointements bordure Nord de l'Ouarsenis. Pentes de Djurdjura. Département d'Oran. .. { Trara (Est de Nemours). — Santon et extrémité Est du Murdjadjo. — Centre du massif de Kristel. — Monts de Saïda (autour du pointement primaire). — Pointements dans les monts des Ksour. Dépar^t de Constantine.. { Pointements en Petite Kabylie. — Pointements vers El-Arrouch. — Pointements du Djebel Bou Thales et du Djebel Foural (monts du Hodna). Tunisie................ Pointements dans les monts de Zeugitane **JURASSIQUE (SUPÉRIEUR ET MOYEN)** Département d'Oran .... { Djebel des Beni-Snassen-Murdjadjo (zone Ouest). — Monts de Tlemcen, monts de Saïda, monts de Frenda, monts des Ksour (portion Ouest et pointements dans la zone Est). Départements d'Oran et d'Alger : Djebel Amour (bordure Nord et arête centrale). Tunisie................ Pentes Est des monts des Ksour (Sud Tunisien). **CRÉTACÉ INFÉRIEUR** Département d'Oran .... { Ouest du Murdjadjo (zone Sud). — Massif du Djebel Orouze (N. de la ligne Arzew-St-Cloud) — Djebel Sidi-el-Abed, monts de Daïa (zone entre El-Aricha. Télagh et Markoum). — Alignement Nord-Ouest de Mascara. — Monts des Ksour. Départements d'Oran et d'Alger : Djebel Amour. Département d'Alger ... { Djebel Bou Maad (Nord de Miliana). — Massif de l'Ouarsenis. — Pentes Nord du massif des Biban. Départements d'Alger et de Constantine : Bordure Nord du massif de la Grande Kabylie. Monts des Oulad Naïl (zone centrale des chaînons). Dépar^t de Constantine.. { Monts du Hodna (arête centrale). — Djebel Ouenza — Pointements et plaques dans toute la zone des Hauts-Plateaux. Tunisie................ { Pointements dans les monts de Teboursouk et de Zeugitane. Bande, pente Est des monts des Ksour (Sud Tunisien). **CRÉTACÉ SUPÉRIEUR ET MOYEN** Département d'Oran .... { Plaques dans les monts de Daïa. — Zone Est des monts de Frenda (région Frenda, Tiaret, Trezel). — Alignements au Sud du chott Chergui. — Plaques dans les monts des Ksour. Départements d'Oran et d'Alger : Massif du Dahra (sauf la zone centrale) Département d'Alger ... { Massif de l'Ouarsenis (extrémités Est et Ouest). — Atlas mitidjien. — Seba Rous. — Djebel Sahaki Départements d'Alger et de Constantine : Massifs des Biban. — Massif des Babor. — Monts des Ouled Naïl Dépar^t de Constantine.. Monts du Hodna. — Monts de Batna. — Aurès. Département de Constantine et Tunisie : Monts entre la Medjerda et l'oued Mellègue. Tunisie................ { Monts de Zeugitane. — Monts de Tebessa. Monts des Ksour (Sud Tunisien) Sahara : Région de la Chebka (zone de Gardaïa). — Région Sud du chott Djerid.				
	5° Pacifique Ere tertiaire Le voile de vapeurs qui avait, jusquelà, enveloppé le globe terrestre disparaît (condensation et chute d'énormes quantités d'eau). — Des climats commencent à se dessiner suivant les latitudes.	Presque tous les animaux changent. Apparition des Mammifères (les pachydermes les premiers), des Oiseaux, de Reptiles nouveaux (salamandres grandes comme des crocodiles). C'est l'époque à Paris (restes découverts dans les carrières de Montmartre) d'un tapir (palœotherium) plus grand qu'un cheval ; d'un animal (anoplotherium) à longue queue comme un rat, herbivore, aimant l'eau comme l'hippopotame, ressemblant au cheval et variant de la taille d'un rat à celle d'un âne ; d'un chamois (siphodon gracile) avec un cou très allongé Extension prodigieuse des animaux. Epanouissement intense de la vie animale.	La flore se rapproche et parfois s'identifie presque avec celle de nos jours. Végétation luxuriante (savanes).	**EOCÈNE NUMMULITIQUE, MOYEN ET INFÉRIEUR** Département d'Oran .... { Tessala (entre Bel-Abbès et Aïn-Temouchent et Est de Bel-Abbès) – Zone Ouest de la Macta (à hauteur de Mascara). — Extrémité Ouest de l'Ouarsenis (région entre Uzès-le-Duc, Mongolfier et Tiaret). Département d'Alger ... Bordure Sud de l'Ouarsenis. — Massif du Titeri (Est de Boghari). Dépar^t de Constantine.. { Monts du Hodna (pentes Sud et Nord. — Plaques entre Sétif et Guelma (zone circulaire autour des monts de Constantine). — Monts du Zab. — Pentes Nord et Sud de l'Aurès. — Monts des Nemencha. Tunisie................ { Monts de Teboursouk (partie Sud de la Kroumira). Plaques dans les monts de Tebessa et les monts de Zeugitane. **EOCÈNE SUPÉRIEUR** Département d'Alger ... { Plaques, pentes Nord du Dahra. Plaques, pentes N. O. et S. E. de l'Ouarsenis. Départements d'Alger et de Constantine : Bordure circulaire autour du massif de Kabylie (surtout à l'Est et au Sud Est). Dépar^t de Constantine.. { Massif des Biban (Nord de Bou Arreridj). Partie Ouest de l'Edough, la Medjerda. Département de Constantine et Tunisie : Toute la zone de Constantine à Bizerte (monts Est de Constantine, monts Est de Philippeville). Monts de Kroumirie. Tunisie................ Plaques dans monts de Zeugitane. **MIOCÈNE CONTINENTAL ET OLIGOCÈNE** Département d'Oran .... { Enclave Sud de Saïda. — Ceinture autour des chotts Gharbi, Chergui, Tigri. — Plaques au N. du Djebel Amour. Départements d'Oran et d'Alger : Région entre Trézel, Chellala, Taguin. Département d'Alger ... { Plaine des Beni-Sliman. — Plaine des Arib. — Plaques dans le Djebel Sahari. Départements d'Alger et de Constantine : Plaques entre le chott El Hodna et les monts du Zab. Dépar^t de Constantine.. { Région S. E. et N. O. de Constantine. — Environs de Guelma. Bande Sud des monts de Nemencha. Sahara................. Plaques S. des monts des Ksour et du Djebel Amour.				(1) Le mastodonte a été découvert d'abord en Amérique (en 1739) où les sauvages de la Louisiane et du Canada considéraient ses ossements comme ceux du « Père des Bœufs », deviné par Buffon, il a été trouvé depuis en Europe (ossements, puis, en 1858. un squelette à Turin). Un squelette trouvé en France, dans le Dauphiné. le 11 Janvier 1613, avait été exhibé, moyennant finance, même au roi Louis XIII, par un chirurgien du pays. qui affirmait que c'était le squelette du roi Teutobocchus (vaincu à la tête des Cimbres, par Marius. près d'Aix-en-Provence). (2) C'est du lignite que provenait l'ambre jaune (ou succin) si recherchée par les Phéniciens. Les vagues de la Baltique rongeaient les lignites affleurant son fond et la résine (succin) des arbres ayant formé ces lignite, remontait à la surface de l'eau.
	Apparition du Lignite (2) (charbon imparfait parce qu'il lui a manqué la chaleur et la compression réunies). Grands mouvements de l'écorce terrestre, précédés de tremblements de terre.	Apparition des singes, des chauves-souris, des carnassiers, des rongeurs, des serpents (couleuvres), des grenouilles, des phoques, des ours, des rats, des castors, des tapirs (de nos jours), des rhinocéros. Apparition de deux espèces d'éléphants disparues : le Dinothérium (le plus grand des mammifères terrestres ayant existé, se rapprochant de l'éléphant actuel, mais avec des défenses à la mâchoire inférieure dirigées vers le bas et lui servant de pioche pour extraire les racines des plantes aquatiques et le Mastodonte (1) (quatre défenses, les plus longues presque droites dans le prolongement de la bouche, les plus petites à la mâchoire inférieure). Apparition de l'hippopotame, du chameau, du cheval, du buffle, du cerf (le sivatherium avait la taille d'un éléphant et quatre bois : deux en haut du front, deux plantés à la région des sourcils). Continuation des salamandres (3) à dimensions de crocodiles. Apparition du bœuf, du mouton, de la chèvre, de l'antilope, des insectivores (hérisson, taupe, musaraigne). <ins>Apparition de l'homme.</ins>	Melange de la végétation équatoriale actuelle et des végétaux actuels de l'Europe tempérée. Disparition de la famille des Palmiers.	**MIOCÈNE MOYEN ET INFÉRIEUR MARIN** Département d'Oran .... { Région Marnia, Tlemcen, Pont-de-l'Isser, Montagnac. — Zone Ouest de Nemours. — Plaines Aïn-Temouchent, Hammam-Bou-Hadjar. — Région de la Mekerra à St-Denis-du-Sig par Mercier-Lacombe. Départements d'Oran et d'Alger : Bordure Nord de l'Ouarsenis (S. de la vallée du Chéliff) et Sud de l'Ouarsenis. — Vallée du Nahr Ouassel. Département d'Alger ... { Bordure du Dahra. — Région Miliana, Médéa. Bordure Sud du Titteri. Dépar^t de Constantine.. { Monts de Medjana. — Bordure Sud du Hodna. Monts de Batna (zone Est Timgad, zone Ouest N'gaous). Tunisie................ { Plaques bordure Sud des monts de Zeugitane. — Partie centrale presqu'île Est de Tunis. — Plaques Sud de Sousse. **PLIOCÈNE MARIN ET CONTINENTAL — MIOCÈNE SUPÉRIEUR MARIN** Département d'Oran .... { Plaques de Marnia à Pont-de-l'Isser. — Plaine de Sebdou. — Région Est et S. O. de Bel-Abbès. — Plaine Lourmel-Misserghin. — Plaine Ste-Barbe-du-Tlélat à Arzew-St-Leu. — Plaine de Mascara. — Région de Mostaganem à l'oued Mina. Départements d'Oran et d'Alger : Toute la zone des Hauts-Plateaux. — Région du Sersou, de Tiaret à Boghari. Département d'Alger ... { Plaine Ouest et Sud du Dahra. — Bordure N. O. de la Mitidja d'Alger à Marengo. — Environs de Tizi-Ouzou. Dépar^t de Constantine.. { Plaques entre Sétif et Constantine. Région entre les monts du Hodna et le chott Hodna. Tunisie................ { Plaques dans la vallée de l'oued Mellègue. — Plaques bordure S. des monts de Tebessa et de Zeugitane. — Environs de Sousse. — Région Ouest de Gafsa. Sahara................. { Toute la région entre les monts des Ksour et le massif de Gardaïa. – Région des Daïa. — Régions S. E de Gardaïa et S. de Touggourt. — Région Sud d El Oued				(3) Le premier squelette trouvé (en 1725, en Suisse, dans des carrières près d'Œnningen) a été considéré longtemps comme celui d'une victime humaine du déluge. Camper et Cuvier ont détruit avec peine ce préjugé, même chez les savants. (4) Le comte de Maistre situe le Mammouth 4.000 ans avant Jésus-Christ. Des ossements de mammouth ont été, jusqu'à la Révolution, attribués à des hommes géants. 1456, « Os de géants » trouvés dans le lit du Rhône près de Valence. sous Charles VIII. 1564, « Os de géants » trouvés au même endroit. Cassanion écrit son « Traité des Géants » et décrit une dent qui avait un pied de long et pesait huit livres. 1577, Ossements trouvés, sous un chêne déraciné. au cloître de Reyden (canton de Lucerne). En Espagne « dent de Saint-Christophe. » 1789, Chanoines de Saint-Vincent promenant processionnellement, pour faire pleuvoir, un « bras du saint », qui n'était que le fémur d'un mammouth.
	Début du phénomène glaciaire.	Faune chaude, interglaciaire. Faune inconnue, froide Faune chaude, interglaciaire. – Hippopotame.		**QUATERNAIRE** Département d'Oran .... { Plaine de la Sebkha et du Sig. — Plaine de Sidi-Bel-Abbès. — Plaine d'Egris (Sud de Mascara). — Plaine de l'Oued Mina (Relizane). — Chotts Gharbi et Gergui. Département d'Alger ... { Plaine du Cheliff. — Plaine de la Mitidja. — Région entre le Sersou et le Seba-Rous. — Région entre Seba-Rous et les Djebel Amour et Sahari. Dépar^t de Constantine.. { Plaine du lac Fezzara. — Couronne autour du chott El Hodna. — Région du chott El Beïda. — Bassin du Tarf. Tunisie................ Toute la zone centrale et la zone Sud en bordure de la mer. Sahara................. Tout le Sahara algérien, non mentionné ci-dessus.				(5) D'après M. Emile Haug. en Europe : L'âge du bronze. y compris la phase initiale du cuivre aurait duré de la deuxième moitié du troisième millénaire à l'an 900 avant Jésus-Christ Le premier âge du fer. ou époque de Hallstatt. de l'an 900 à l'an 500 avant Jésus-Christ. Le second âge du fer ou époque de la Tène. de l'an 500 avant Jésus-Christ au début de notre ère.
PALÉOLITHIQUE	Maximum d'extension des glaciers Haute terrasse. Moraines externes Basse terrasse.	Faune froide. Elephas trogontherii et primigenius. Faune chaude. interglaciaire. Elephas antiquus, Rhinocéros Mercki, <ins>mâchoire humaine (près d'Heidelberg), squelettes de Krapnia (Croatie)</ins> (6). Énormes Tortues. Herbivores gigantesques dans le nouveau monde (Amérique), (Mégatherium, ayant 4^m de long et 2^m de haut et Mylodon). Faune froide. Mammouth (4), Rhinocéros à narines cloisonnées et toison épaisse. <ins>Race du Neanderthal.</ins>			Animaux vivant dans l'Afrique du Nord : **1° A l'époque Pléistocène** Elephas atlanticus. Hippopotame, rhinocéros, lion (douteux), panthère, caracal (lynx), hyène, ours, sanglier. phacochère, zèbre chameau (plus grand et plus membré que celui d'aujourd'hui), girafe, cerf gazelle, antilope bubale. gnou, mouflon ?, deux espèces de bœufs, autruche. **2° A l'époque Néolithique** Elephas africanus. autruche. lion, caracal, serval, panthère, hyène, chacal,	Aucun renseignement avant l'époque historique	La classification adoptée pour la France est à modifier ainsi qu'il suit pour l'Afrique du Nord : **1re Période Paléolithique** Chelléen, Acheuléen, Moustiérien { souvent ensemble surtout les deux derniers **2e Période Paléolithique** Capsienne ou Gétulienne, Ibéro-Maurusienne (rappelant le Magdalénien). **Période Néolithique** (qui a été très longue)	(6) Les outils, bien que perfectionnés, présentent de telles analogies avec ceux de l'époque tertiaire qu'on peut presque affirmer que les hommes vivant alors étaient les descendants directs des hommes tertiaires et qu'ils avaient hérité de leur industrie

Pliocène (πλειον plus, καινος récent).

Paléogène.

Néogène.

La connexion existant à l'ère secondaire et même pendant la période nummulitique entre l'Amérique du Sud et l'Afrique, au travers de l'Atlantique actuel, explique aujourd'hui les affinités entre les faunes des deux continents.

Marsupiaux (mammifères incomplets).

CINQ CONTINENTS

1° Nordatlantique (Amérique du Nord. Groënland, Spitzberg, Europe septentrionale).

2° Sud Atlantique ou Africano-Brésilien (Amérique du Sud. Afrique, (sauf l'Atlas) Arabie).

3° Sino-Sibérien

4° Australo-Indo-Malgache

5° Pacifique

LIAS ET JURASSIQUE ET LIAS NON SÉPARÉS

Département d'Alger ... Pointements bordure Nord de l'Ouarsenis. Pentes de Djurdjura.

Département d'Oran ... Trara (Est de Nemours). — Santon et extrémité Est du Murdjadjo. — Centre du massif de Kristel. — Monts de Saïda (autour du pointement primaire. — Pointements dans les monts des Ksour.

Départ de Constantine.. Pointements en Petite Kabylie. — Pointements vers El-Arrouch. — Pointements du Djebel Bou Thales et du Djebel Foural (monts du Hodna).

Tunisie................ Pointements dans les monts de Zeugitane

JURASSIQUE (SUPÉRIEUR ET MOYEN)

Département d'Oran .... Djebel des Beni-Snassen-Murdjadjo (zone Ouest). — Monts de Tlemcen, monts de Saïda, monts de Frenda, monts des Ksour (portion Ouest et pointements dans la zone Est).

Départements d'Oran et d'Alger : Djebel Amour (bordure Nord et arête centrale).

Tunisie................ Pentes Est des monts des Ksour (Sud Tunisien).

CRÉTACÉ INFÉRIEUR

Département d'Oran .... Ouest du Murdjadjo (zone Sud). — Massif du Djebel Orouze (N. de la ligne Arzew-St-Cloud) — Djebel Sidi-el-Abed, monts de Daïa (zone entre El-Aricha. Télagh et Markoum). — Alignement Nord-Ouest de Mascara. — Monts des Ksour.

Départements d'Oran et d'Alger : Djebel Amour.

Département d'Alger ... Djebel Bou Maad (Nord de Miliana). — Massif de l'Ouarsenis. — Pentes Nord du massif des Biban.

Départements d'Alger et de Constantine : Bordure Nord du massif de la Grande Kabylie. Monts des Oulad Naïl (zone centrale des chaînons).

Départ de Constantine.. Monts du Hodna (arête centrale). — Djebel Ouenza — Pointements et plaques dans toute la zone des Hauts-Plateaux.

Tunisie................ Pointements dans les monts de Teboursouk et de Zeugitane. Bande, pente Est des monts des Ksour (Sud Tunisien).

CRÉTACÉ SUPÉRIEUR ET MOYEN

Département d'Oran .... Plaques dans les monts de Daïa. — Zone Est des monts de Frenda (région Frenda, Tiaret, Trezel). — Alignements au Sud du chott Chergui. — Plaques dans les monts des Ksour.

Départements d'Oran et d'Alger : Massif du Dahra (sauf la zone centrale)

Département d'Alger ... Massif de l'Ouarsenis (extrémités Est et Ouest). — Atlas mitidjien. — Seba Rous. — Djebel Sahaki

Départements d'Alger et de Constantine : Massifs des Biban. — Massif des Babor. — Monts des Ouled Naïl

Départ de Constantine.. Monts du Hodna. — Monts de Batna. — Aurès.

Département de Constantine et Tunisie : Monts entre la Medjerda et l'oued Mellègue.

Tunisie................ Monts de Zeugitane. — Monts de Tebessa. Monts des Ksour (Sud Tunisien)

Sahara : Région de la Chebka (zone de Gardaïa). — Région Sud du chott Djerid.

Ere tertiaire

Le voile de vapeurs qui avait, jusquelà, enveloppé le globe terrestre disparaît (condensation et chute d'énormes quantités d'eau). — Des climats commencent à se dessiner suivant les latitudes.

Presque tous les animaux changent. Apparition des Mammifères (les pachydermes les premiers), des Oiseaux, de Reptiles nouveaux (salamandres grandes comme des crocodiles). C'est l'époque à Paris (restes découverts dans les carrières de Montmartre) d'un tapir (palœotherium) plus grand qu'un cheval ; d'un animal (anoplotherium) à longue queue comme un rat, herbivore, aimant l'eau comme l'hippopotame, ressemblant au cheval et variant de la taille d'un rat à celle d'un âne ; d'un chamois (siphodon gracile) avec un cou très allongé Extension prodigieuse des animaux. Epanouissement intense de la vie animale.

La flore se rapproche et parfois s'identifie presque avec celle de nos jours. Végétation luxuriante (savanes).

EOCÈNE NUMMULITIQUE, MOYEN ET INFÉRIEUR

Département d'Oran .... Tessala (entre Bel-Abbès et Aïn-Temouchent et Est de Bel-Abbès) — Zone Ouest de la Macta (à hauteur de Mascara). — Extrémité Ouest de l'Ouarsenis (région entre Uzès-le-Duc, Mongolfier et Tiaret).

Département d'Alger ... Bordure Sud de l'Ouarsenis. — Massif du Titeri (Est de Boghari).

Départ de Constantine.. Monts du Hodna (pentes Sud et Nord. — Plaques entre Sétif et Guelma (zone circulaire autour des monts de Constantine). — Monts du Zab. — Pentes Nord et Sud de l'Aurès. — Monts des Nemencha.

Tunisie................ Monts de Teboursouk (partie Sud de la Kroumira). Plaques dans les monts de Tebessa et les monts de Zeugitane.

EOCÈNE SUPÉRIEUR

Département d'Alger ... Plaques, pentes Nord du Dahra. Plaques, pentes N. O. et S. E. de l'Ouarsenis.

Départements d'Alger et de Constantine : Bordure circulaire autour du massif de Kabylie (surtout à l'Est et au Sud Est).

Départ de Constantine.. Massif des Biban (Nord de Bou Arreridj). Partie Ouest de l'Edough, la Medjerda.

Département de Constantine et Tunisie : Toute la zone de Constantine à Bizerte (monts Est de Constantine, monts Est de Philippeville). Monts de Kroumirie.

Tunisie................ Plaques dans monts de Zeugitane.

MIOCÈNE CONTINENTAL ET OLIGOCÈNE

Département d'Oran .... Enclave Sud de Saïda. — Ceinture autour des chotts Gharbi, Chergui, Tigri. — Plaques au N. du Djebel Amour.

Départements d'Oran et d'Alger : Région entre Trézel, Chellala, Taguin.

Département d'Alger ... Plaine des Beni-Sliman. — Plaine des Arib. — Plaques dans le Djebel Sahari.

Départements d'Alger et de Constantine : Plaques entre le chott El Hodna et les monts du Zab.

Départ de Constantine.. Région S. E. et N. O. de Constantine. — Environs de Guelma. Bande Sud des monts de Nemencha.

Sahara................ Plaques S. des monts des Ksour et du Djebel Amour.

Apparition du Lignite (2) (charbon imparfait parce qu'il lui a manqué la chaleur et la compression réunies).

Grands mouvements de l'écorce terrestre, précédés de tremblements de terre.

Apparition des singes, des chauves-souris, des carnassiers, des rongeurs, des serpents (couleuvres), des grenouilles, des phoques, des ours, des rats, des castors, des tapirs (de nos jours), des rhinocéros.

Apparition de deux espèces d'éléphants disparues : le Dinothérium (le plus grand des mammifères terrestres ayant existé, se rapprochant de l'éléphant actuel, mais avec des défenses à la mâchoire inférieure dirigées vers le bas et lui servant de pioche pour extraire les racines des plantes aquatiques et le Mastodonte (1) (quatre défenses, les plus longues presque droites dans le prolongement de la bouche, les plus petites à la mâchoire inférieure).

Apparition de l'hippopotame, du chameau, du cheval, du buffle, du cerf (le sivatherium avait la taille d'un éléphant et quatre bois : deux en haut du front, deux plantés à la région des sourcils).

Continuation des salamandres (3) à dimensions de crocodiles.

Apparition du bœuf, du mouton, de la chèvre, de l'antilope, des insectivores (hérisson, taupe, musaraigne).

Apparition de l'homme.

Melange de la végétation équatoriale actuelle et des végétaux actuels de l'Europe tempérée.

Disparition de la famille des Palmiers.

MIOCÈNE MOYEN ET INFÉRIEUR MARIN

Département d'Oran .... Région Marnia, Tlemcen, Pont-de-l'Isser, Montagnac. — Zone Ouest de Nemours. — Plaines Aïu-Temouchent, Hammam-Bou-Hadjar. — Région de la Mekerra à St-Denis-du-Sig par Mercier-Lacombe.

Départements d'Oran et d'Alger : Bordure Nord de l'Ouarsenis (S. de la vallée du Chéliff) et Sud de l'Ouarsenis. — Vallée du Nahr Ouassel.

Département d'Alger ... Bordure du Dahra. — Région Miliana, Médéa. Bordure Sud du Titteri.

Départ de Constantine.. Monts de Medjana. — Bordure Sud du Hodna. Monts de Batna (zone Est Timgad, zone Ouest N'gaous).

Tunisie................ Plaques bordure Sud des monts de Zeugitane. — Partie centrale presqu'île Est de Tunis. — Plaques Sud de Sousse.

PLIOCÈNE MARIN ET CONTINENTAL — MIOCÈNE SUPÉRIEUR MARIN

Département d'Oran .... Plaques de Marnia à Pont-de-l'Isser. — Plaine de Sebdou. — Région Est et S. O. de Bel-Abbès. — Plaine Lourmel-Misserghin. — Plaine Ste-Barbe-du-Tlélat à Arzew-St-Leu. — Plaine de Mascara. — Région de Mostaganem à l'oued Mina.

Départements d'Oran et d'Alger : Toute la zone des Hauts-Plateaux. — Région du Sersou, de Tiaret à Boghari.

Département d'Alger ... Plaine Ouest et Sud du Dahra. — Bordure N. O. de la Mitidja d'Alger à Marengo. — Environs de Tizi-Ouzou.

Départ de Constantine.. Plaques entre Sétif et Constantine. Région entre les monts du Hodna et le chott Hodna.

Tunisie................ Plaques dans la vallée de l'oued Mellègue. — Plaques bordure S. des monts de Tebessa et de Zeugitane. — Environs de Sousse. — Région Ouest de Gafsa.

Sahara................ Toute la région entre les monts des Ksour et le massif de Gardaïa. — Région des Daïa. — Régions S. E de Gardaïa et S. de Tougourt. — Région Sud d El Oued

---

Début du phénomène glaciaire.

Faune chaude, interglaciaire.

Faune inconnue, froide

Faune chaude, interglaciaire. — Hippopotame.

QUATERNAIRE

Département d'Oran .... Plaine de la Sebkha et du Sig. — Plaine de Sidi-Bel-Abbès. — Plaine d'Egris (Sud de Mascara). — Plaine de l'Oued Mina (Relizane). — Chotts Gharbi et Gergui.

Département d'Alger ... Plaine du Cheliff. — Plaine de la Mitidja. — Région entre le Sersou et le Seba-Rous. — Région entre Seba-Rous et les Djebel Amour et Sahari.

Départ de Constantine.. Plaine du lac Fezzara. — Couronne autour du chott El Hodna. — Région du chott El Beïda. — Bassin du Tarf.

Tunisie................ Toute la zone centrale et la zone Sud en bordure de la mer.

Sahara................ Tout le Sahara algérien, non mentionné ci-dessus.

ÉPOQUE PALÉOLITHIQUE

Maximum d'extension des glaciers Haute terrasse. — Faune froide. Elephas trogontherii et primigenius.

Chelléen — Faune chaude. interglaciaire. Elephas antiquus, Rhinocéros Mercki, mâchoire humaine (près d'Heidelberg), squelettes de Krapnia (Croatie) (6).

Acheuléen — Énormes Tortues. Herbivores gigantesques dans le nouveau monde (Amérique), (Mégatherium, ayant 4m de long et 2m de haut et Mylodon).

Moustiérien — Moraines externes Basse terrasse. — Faune froide. Mammouth (4), Rhinocéros à narines cloisonnées et toison épaisse. Race du Neanderthal.

Aurignacien

Solutréen — Race de Cro-Magnon. Mammouth, renne, cerf, cygne, oie, coq de bruyère, saumon et truite, brochet, anguille.

Magdalénien — Époque du Renne. Climat de steppes. Aurochs. Autres races humaines (de Furfooz, de Grenelle, de la Truchère) à côté de la race de Cro-Magnon.

Époque néolithique — Les glaciers se retirent jusqu'à leurs emplacements actuels. Les rivières prennent leurs lits d'aujourd'hui. Apparition des marais tourbeux. — Faune forestière tempérée. Ni éléphants ni rhinocéros. Disparition de l'Urus et de l'Aurochs. Le Mammouth et l'Antilope Saïga émigrent vers le N.-E., l'Ours Féroce, le Bœuf Musqué et le Cerf du Canada vers le N.-O. Le Renne, le Renard bleu, le Glouton vers le N. ; le Bouquetin, le Chamois, la Marmotte gagnent les sommets des montagnes élevées Le Cheval, le Cerf, l'Ours vulgaire et le Loup continuent à vivre en France. Nouvelles races humaines venant d'Asie.

Age du Cuivre Pur

Age du Bronze (5)

Age du Fer (5)

Animaux vivant dans l'Afrique du Nord :

1° A l'époque Pléistocène

Elephas atlanticus. Hippopotame, rhinocéros, lion (douteux), panthère, caracal (lynx), hyène, ours, sanglier. phacochère, zèbre chameau (plus grand et plus membré que celui d'aujourd'hui), girafe, cerf gazelle, antilope bubale. gnou, mouflon ?, deux espèces de bœufs, autruche.

2° A l'époque Néolithique

Elephas africanus. autruche. lion, caracal, serval, panthère. hyène, chacal, renard, sanglier, phacochère. zèbre. dromadaire. cerf. gazelle, antilopes, alcélaphe. gnou. mouflon bos opisthonomus et bos curvidens, buffle (bubalus antiquus).

Aucun renseignement avant l'époque historique

La classification adoptée pour la France est à modifier ainsi qu'il suit pour l'Afrique du Nord :

1re Période Paléolithique

Chelléen, Acheuléen, Moustiérien — souvent ensemble surtout les deux derniers

2e Période Paléolithique

Capsienne ou Gétulienne, Ibéro-Maurusienne (rappelant le Magdalénien).

Période Néolithique

(qui a été très longue)

Age du cuivre pur

Très court, sur quelques points seulement et peut-être contemporains de l'âge du fer.

Il n'y a pas eu d'âge du bronze dans l'Afrique du Nord, où il n'y a pas d'étain.

---

(1) Le mastodonte a été découvert d'abord en Amérique (en 1739) où les sauvages de la Louisiane et du Canada considéraient ses ossements comme ceux du « Père des Bœufs », deviné par Buffon, il a été trouvé depuis en Europe (ossements, puis, en 1858, un squelette à Turin).

Un squelette trouvé en France, dans le Dauphiné, le 11 Janvier 1613, avait été exhibé, moyennant finance, même au roi Louis XIII, par un chirurgien du pays, qui affirmait que c'était le squelette du roi Teutobocchus (vaincu à la tête des Cimbres, par Marius, près d'Aix-en-Provence).

(2) C'est du lignite que provenait l'ambre jaune (ou succin) si recherchée par les Phéniciens. Les vagues de la Baltique rongeaient les lignites affleurant son fond et la résine (succin) des arbres ayant formé ces lignite, remontait à la surface de l'eau.

(3) Le premier squelette trouvé (en 1725, en Suisse, dans des carrières près d'Œnningen) a été considéré longtemps comme celui d'une victime humaine du déluge. Camper et Cuvier ont détruit avec peine ce préjugé, même chez les savants.

(4) Le comte de Maistre situe le Mammouth 4.000 ans avant Jésus-Christ.

Des ossements de mammouth ont été, jusqu'à la Révolution, attribués à des hommes géants.

1456, « Os de géants » trouvés dans le lit du Rhône près de Valence, sous Charles VIII.

1564, « Os de géants » trouvés au même endroit. Cassanion écrit son « Traité des Géants » et décrit une dent qui avait un pied de long et pesait huit livres.

1577, Ossements trouvés, sous un chêne déraciné, au cloître de Reyden (canton de Lucerne).

En Espagne « dent de Saint-Christophe. »

1789, Chanoines de Saint-Vincent promenant processionnellement, pour faire pleuvoir, un « bras du saint », qui n'était que le fémur d'un mammouth.

(5) D'après M. Emile Haug, en Europe :

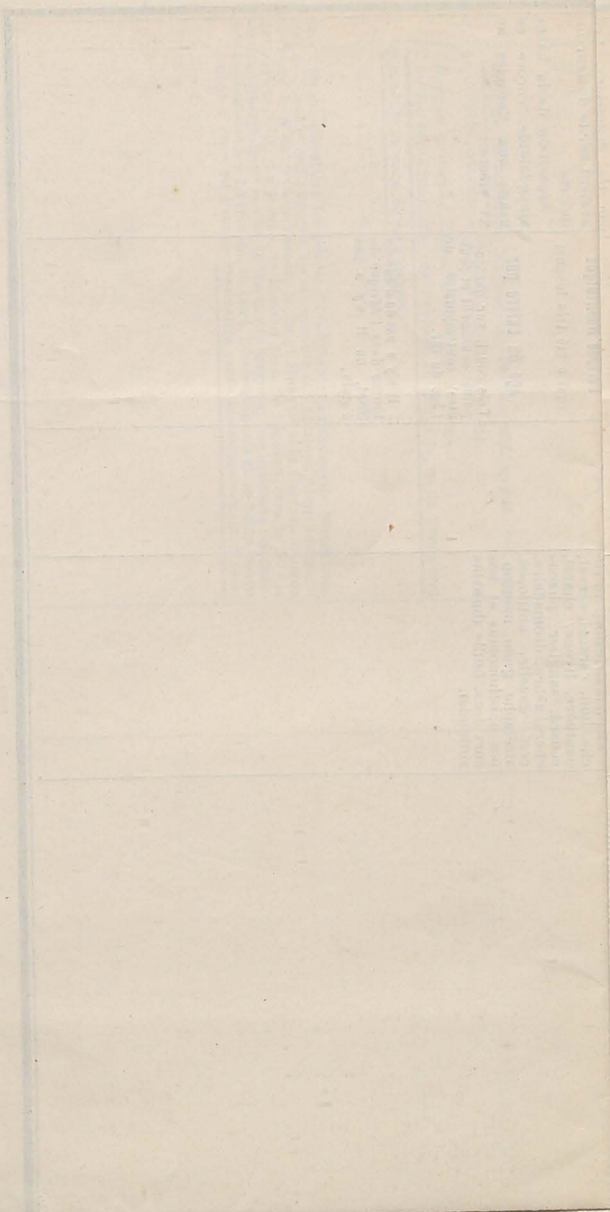
L'âge du bronze, y compris la phase initiale du cuivre aurait duré de la deuxième moitié du troisième millénaire à l'an 900 avant Jésus-Christ

Le premier âge du fer, ou époque de Halistatt, de l'an 900 à l'an 500 avant Jésus-Christ.

Le second âge du fer ou époque de la Tène, de l'an 500 avant Jésus-Christ au début de notre ère.

(6) Les outils, bien que perfectionnés, présentent de telles analogies avec ceux de l'époque tertiaire qu'on peut presque affirmer que les hommes vivant alors étaient les descendants directs des hommes tertiaires et qu'ils avaient hérité de leur industrie.

Apparition de la hache amygdaloïde, encore en usage aux Canaries au XVe siècle.



et bien en main, que lorsque nous aurons multiplié les chemins de fer et les routes utilisables par les camions, c'est-à-dire le jour où nous serons sûrs de pouvoir transporter très rapidement des troupes dans tous les compartiments.

Il y a encore beaucoup à faire dans ce sens. Dans le nouveau programme des grands travaux publics du Gouverneur Général, 857 millions sont prévus pour la construction de voies ferrées nouvelles et 150 millions pour la création de chemins vicinaux.

Un autre enseignement à tirer du passé c'est que, parmi les terres, les meilleures pour la culture sont celles des régions des anciens volcans. Le tableau n° 1 bis, donne la répartition, actuellement connue, des terrains éruptifs en Algérie et en Tunisie.

Enfin, vous connaissez aussi bien que moi l'importance des phosphates pour l'agriculture. Je n'ai pas pu me procurer les renseignements nécessaires pour vous faire un tableau des gisements de phosphates en Algérie. Il en existe encore qui ne sont pas exploités et, peut-être même, pas connus. En 1897, le professeur de géologie dont je vous ai déjà parlé, m'a montré, dans l'Aurès, à l'Est de Tkout, sur le versant Est et au bas des escarpements de l'Ahmar Kraddou, un gisement de phosphates qu'il m'a affirmé être abondant et très riche ; il en a sorti et m'a montré plusieurs dents de squales.

OROGRAPHIE

Orographie est composée de deux mots grecs « oros » (montagne) et « graphein » (décrire).

L'orographie est donc la description des montagnes. Les atlas et les géographies vous donneront tous les renseignements de détail que vous ne connaîtriez pas déjà et que vous désireriez connaître. J'ai réuni ceux que donne M. Gsell en une annexe que je communiquerai à ceux qui la désireraient.

Je me contenterai de vous dire que l'Algérie est du fait de sa situation géographique et de son orogénie, divisée en trois régions nettement différentes par le climat et par les facilités d'existence qu'on peut y trouver.

Au Nord, longeant la Méditerranée et s'enfonçant dans le Sud sur une profondeur d'une centaine de kilomètres, c'est le Tell : le climat et les facilités d'existence y sont

sensiblement les mêmes que dans le Sud de l'Espagne et de l'Italie.

Au Sud du Tell c'est la région centrale des Hauts-Plateaux, constituée par de grandes plaines situées à une altitude élevée (de 800 à 1.200^m). C'est la région des steppes algériennes. Le climat y est presque continental.

Plus au Sud c'est l'Atlas saharien (et au-delà le Sahara). Voici, par exemple, des renseignements sur l'annexe d'Aflou que le chef d'escadron Cottanceau, commandant cette annexe, m'a donnés, le 3 mars dernier :

L'installation de l'Annexe remonte à 1874 et de cette date à celle d'aujourd'hui, 3 mars 1922, il n'y a pas trace dans les archives d'observations météorologiques.

Cependant, ayant habité le Djebel Amour pendant 8 ans, je puis donner les renseignements suivants :

1° Les pluies et les chutes de neige, assez abondantes pendant l'hiver, deviennent rares après le mois d'avril. On peut admettre 60 jours de pluie par an et une quantité d'eau d'environ 350 $^m/^m$;

2° La température maxima ne dépasse pas 35° ; l'hiver le thermomètre marque assez souvent —6°. Il descend exceptionnellement à —12° ;

3° Le vent est assez fréquent dans la région. Il souffle environ 200 jours par an, plus particulièrement du Sud et de l'Ouest ; de temps à autre du Nord, ce qui amène quelquefois des gelées de printemps d'un effet désastreux.

On admet généralement qu'avec 400 $^m/^m$ d'eau par an le sol est cultivable ; de 200 à 350 et un peu au-dessus c'est la steppe avec son régime incertain ; avec moins de 200 $^m/^m$ c'est le désert. Dans le premier cas et avec 400 $^m/^m$ d'eau, une bonne répartition au cours des saisons est absolument nécessaire pour obtenir des résultats.

Or cette condition n'est pas toujours réalisée à Aflou ; non seulement la chute annuelle n'atteint pas 400 $^m/^m$, mais encore, après le mois d'avril, les pluies sont rares. Chaque année, dans certaines zones de l'annexe, heureusement pas toujours les mêmes, l'humidité du sol descend à un taux insuffisant au développement des plantes. C'est que les terres sableuses du pays ne retiennent pas l'eau et que, à cette condition défavorable, vient s'ajouter l'action desséchante des vents violents et répétés soufflant généralement du Sud.

Le Djebel Amour est donc un pays où la culture est pleine d'aléas. La végétation y est interrompue en hiver par le froid, en été par la sécheresse et c'est seulement si les pluies de prin-

temps ont été suffisamment abondantes que l'indigène peut espérer une petite récolte.

L'enseignement à tirer du passé c'est que les trois régions ci-dessus, du fait de leurs différences considérables, ont été, sont et seront habitées par des indigènes qui ont des mœurs différentes et, par suite, une psychologie différente.

Dans le Tell ce sont surtout des *agriculteurs* ; ils sont, par suite, plus ou moins fixés au sol.

Sur les Hauts-Plateaux ce sont surtout les *pasteurs nomades*, se déplaçant avec leurs troupeaux pour utiliser les pâturages possibles suivant les saisons. Les agriculteurs y sont rares.

Au-delà, ce sont persque exclusivement des *pasteurs nomades* et, comme les ressources en pâturages sont moindres, ils font des déplacements plus nombreux et plus lointains que ceux des bergers des Hauts-Plateaux. Les villageois chaouias de l'Aurès cultivent cependant les pentes voisines de leurs misérables maisons de pierres sèches ; ils ont transformé ces pentes en une série de terrasses ingénieusement disposées pour pouvoir être irriguées et bénéficier de toute la pluie qui tombe.

Afin d'être sûr de tenir les Nomades en main, il faudrait, en cas de nécessité, pouvoir les rejoindre très vite avec des forces suffisantes. Mais la construction de chemins de fer et de routes pour camions serait très onéreuse et ne serait pas rémunératrice. La colonisation dans leurs *terrains de parcours* est, en effet, difficile sinon impossible du fait du climat, du sol et du manque d'eau et ces terrains, à moins qu'on n'y découvre des phosphates, du charbon, du pétrole ou des métaux intéressants à exploiter, ne fourniraient rien à transporter sur les chemins de fer ou sur les routes.

Pour clôre ce chapitre et cette conférence je vais vous citer ce que M. Gsell dont je partage entièrement la manière de voir :

Parmi les régions naturelles de l'Afrique du Nord, certains massifs montagneux sont très peuplés, malgré la médiocrité du sol, car les hommes s'y sentent plus en sécurité qu'ailleurs, tels l'Aurès, la Grande Kabylie, le Rif. Il s'y est formé de petites sociétés, jalouses de leur indépendance, n'occupant que des territoires restreints.

La valeur des pays plats est fort inégale. Les uns ne reçoivent pas assez de pluie, d'autres sont marécageux, d'autres stérilisés par la forte proportion de sel qui se mêle à la terre. Sauf quelques régions étendues, surtout le centre de la Tunisie et l'ouest du Maroc, les espaces fertiles ne forment que des îlots, qui contrastent avec la pauvreté et la rudesse des pays environnants, et qui communiquent difficilement entre-eux, par des passages dont les montagnards sont les maîtres.

Cette vaste contrée était-elle donc destinée à n'avoir d'autre histoire que les annales monotones d'une foule de cantons, agités par des ambitions vulgaires et de mesquines querelles de voisinage ?

Il est certain que les Berbères ont trop souvent dépensé leur énergie dans des luttes, sans grandeur et sans intérêt, d'individus, de familles, de coteries, de villages, de tribus. Ils ont presque toujours manqué des sentiments de large solidarité qui constituent les nations. On peut dire d'eux ce que Strabon disait des anciens Espagnols : « Ils n'avaient d'audace que pour les petites choses, mais étaient incapables d'en entreprendre de grandes parce qu'ils n'avaient pas su se former en sociétés fortes et puissantes. »

Cependant des rapports se sont établis de bonne heure entre les habitants des diverses régions de l'Afrique du Nord. Une seule langue s'est répandue partout, celle dont dérivent tous les dialectes berbères. Dans les stations qui remontent à la civilisation de la pierre, on trouve déjà des indices de lointains échanges. La domestication de certains animaux dût rendre les relations plus fréquentes et plus régulières ; le climat obligeait, en effet, beaucoup de pasteurs à transhumer. Les nomades du Sud eurent besoin des céréales moissonnées par les agriculteurs du Tell, auxquels ils apportèrent les laines de leurs troupeaux et les dattes des oasis. Des groupements, que nous appelons des tribus, naquirent sans doute des besoins de la défense et de l'attaque.

Plus tard, des Etats se formèrent, unissant des régions naturelles distinctes, mais coupant en tronçons la longue bande Nord africaine.

Carthage s'annexa une grande partie de la Tunisie ; un royaume se constitua dans le Maroc, d'autres royaumes s'étendirent sur l'Algérie et la Tunisie occidentale. Enfin Rome fit, en plusieurs étapes, la conquête de tout le pays ; mais chacune des provinces qu'elle créa vécut de sa vie propre. Tandis que Lyon fut véritablement la capitale des Gaules, Carthage redevenue, aux premiers siècles de notre ère, une des plus grandes villes du monde, ne fut que le chef-lieu d'une de ces provinces romaines.

Dans l'antiquité, l'Afrique du Nord n'a jamais eu une

entière unité politique et administrative, comme la vallée du Nil et les plaines ouvertes de la Mésopotamie où l'agriculture dépendait d'irrigations qui exigeaient des mesures générales et solidaires par conséquent un Gouvernement obéi de tous. Les conditions de l'exploitation du sol étaient tout autres dans la Berbérie. Ses maîtres n'ont jamais pu faire accepter leur domination d'une manière définitive et complète. Les souverains des grands royaumes Maures et Numides ne paraissent pas avoir été aussi absolus qu'ils ont prétendu l'être ; ils eurent souvent, comme Carthage, à réprimer des soulèvements de leurs sujets. La paix Romaine fut fréquemment troublée par des révoltes d'indigènes, dont les moins graves ne furent pas celles qui éclatèrent sous le Bas-Empire après plusieurs siècles d'occupation.

La structure du pays maintenait chez ses diverses populations le contraste des mœurs et des intérêts. La civilisation et la barbarie vivaient côte à côte, l'une dans les plaines et sur les plateaux fertiles, l'autre dans les régions déshéritées des steppes dans les massifs montagneux qui dominaient et isolaient les riches campagnes et d'où elle guettait les occasions favorables pour se précipiter au pillage.

Cette opposition a empêché la formation d'une nation berbère, maîtresse de ses destinées, et, quand la conquête étrangère a pu, avant nous, imposer à l'Afrique du Nord une apparence d'unité, elle n'a pas réussi à fondre dans une harmonie durable des éléments aussi disparates. »

Je suis convaincu, moi, que la France, si elle le veut, arrivera à réaliser cette harmonie.

Oran, le 16 Mai 1922.

Général DIDIER.

SUPPLÉMENT

Renseignements de M. Pierre Viennot, agrégé, préparateur en géologie à la Sorbonne, à qui son beau-frère, le capitaine Couturier, de l'Etat-Major de la Division d'Oran, avait bien voulu demander, de ma part « l'évaluation du temps écoulé depuis le début de l'ère quaternaire » :

1° L'origine même des temps quaternaires est actuellement très discutée. Certains géologues, dont Haug, la placent très loin, ce qui fait entrer dans le IVe (1) presque

---

(1) Quaternaire.

tout le Pliocène des autres auteurs. Pour Haug, le début du IVe coïncide avec l'apparition en Europe de l'éléphant, du bœuf et du cheval ; l'homme est apparu beaucoup plus tard. La plupart des auteurs font commencer le IVe à la fin de la régression marine de la période pliocène, bien après l'apparition de l'éléphant, du bœuf... ; l'homme est encore plus récent.

Ainsi les uns ont fait prévaloir les arguments paléontologiques, les autres les arguments paléogéographiques dans la délimitation de l'ère quaternaire. Enfin d'autres, dont M. Bertrand, estiment que les temps et les événements récents (y compris l'apparition de l'homme) sont assez mesquins pour que nous nous considérions encore dans l'ère tertiaire.

2° La majorité des géologues acceptant la 2e définition (fin de la régression pliocène), reste la question de l'évaluation en années de la durée des temps IVes ainsi envisagés. Nombreuses sont les méthodes de mesures qu'on a tenté d'appliquer : étude des avancées et reculs glaciaires en relation avec les données astronomiques (position de l'axe terrestre...), étude des lits clairs et sombres des moraines scandinaves (en relation possible avec les saisons), étude de la perte d'énergie des minéraux radioactifs, proportionnelle au temps et calculée pour les années récentes, étude de la vitesse de sédimentation dans certaines conditions... Toutes ces méthodes, basées sur une extrapolation considérable, sont fatalement entachées d'une erreur dont on ignore même l'ordre de grandeur. Il est toutefois assez remarquable que, malgré leur diversité, elles s'accordent dans une certaine mesure pour attribuer aux temps quaternaires, tels que je les ai désignés, une durée comprise entre quelques centaines de mille et quelques millions d'années.

23 Mai 1922.

Général DIDIER.

RÉPARTITION DES TERRAINS ÉRUPTIFS EN ALGÉRIE ET TUNISIE

NATURE DES TERRAINS	PROVINCE D'ORAN	PROVINCE D'ALGER	PROVINCE DE CONSTANTINE	TUNISIE
Granites Porphyres Liparites	Djebel Filhaoucen (Est de Nedroma) Pointement du Djebel Tisafsafine (à mi-distance entre Oudjda et Sebdou) Pointemements à 30 k. N.-E. de Saïda Pointement à 20 k. Est de Montgolfier	Cap Matifou (Est d'Alger) Pointements dans la zône littorale entre Rouiba et l'Oued Isser	Pointements Sud de Bougie. Cap Cavallo (Ouest de Djidjelli) Cap Bougaroun et pentes Nord et Est du Djebel Gouf Environs d'El-Milia (Est de l'Oued-el-Kébir) Pointements Est de Philippeville Zone du Cap de Fer au Cap Foukouch Pointements dans l'Edough	Néant
Basaltes Andésites Ophites Syénites	Nombreux affleurements dans la région : Cap Milonia, Nemours et Marnia Zone côtière de l'embouchure de la Tafna (Ouest de Béni-Saf) Région entre Béni-Saf et Aïn-Temouchent Cap Figalo et zone côtière N.-E. Pointement 18 k. S.-E. de Bossuet Quelques pointements dans les monts des KSOUR	Pointements sur la côte entre Ténès et Cherchell Bordure S.-O. de la plaine de Mitidja entre Marengo et El Affroun Zone littorale entre Oued Isser et Oued Sebaoû	Pointements S.-O. de Bougie Pointement Sud du Cap Bougaroun	Néant Mais l'I. Pantellaria (à l'Italie) au large du Cap Bon, appartient à cette formation

Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran. — 2e trim. 1922 (Général Didier). Tableau n° 1 bis

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE LA STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

du 1er Décembre 1921 au 1er Mai 1922

ALTITUDE : 374 MÈTRES AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER

ANNÉES ET MOIS	PRESSION barométrique moyenne (1)	TEMPÉRATURE			TENSION moyenne de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ relative de 0 à 100	ÉVAPORATION en m/m	PLUIE		VENTS		NÉBULOSITÉ (de 0 à 10)	OZONE (de 0 à 21)	NOMBRE de jours de brouillard
		minimum	maximum	moyenne (2)				NOMBRE de millimètres	NOMBRE de jours	Direction des nuages	Force (de 0 à 9)			
Décembre 1921	730,6	7,2	16,4	11,8	6,9	65,0	275,2	42,0	4	S. E.	1,1	3,3	15,6	18
Janvier 1922	729,4	6,4	14,5	10,4	5,8	67,0	254,1	51,8	7	S. E.	1,0	3,1	17,8	14
Février —	732,5	10,7	16,2	13,4	7,4	71,0	221,6	19,4	3	S. E.	1,3	3,3	14,4	21
Mars —	729,7	12,5	23,6	18,0	11,3	74,0	268,4	35,0	5	S. E.	1,3	3,2	16,5	24
Avril —	731,3	16,3	24,4	20,3	13,5	75,0	217,0	29,5	5	S. E.	1,2	4,7	17,0	16
Mai —	733,4	17,0	26,5	21,7	16,1	75,0	241,4	12,6	3	S. E.	1,1	3,1	15,8	13
TOTAUX.....							1477,7	190,3	27					106

(1) Les nombres donnés sont les pressions atmosphériques moyennes mensuelles *corrigées à zéro*.
(2) Les nombres donnés sont les températures moyennes mensuelles *corrigées*.

L. BLANC.

STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

Étude des Vents du 1er Décembre 1921 au 1er Juin 1922

ROSE des VENTS	Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			TOTAUX du 1er décembre 1920 au 1er juin 1921	TOTAUX du 1er décembre 1921 au 1er juin 1922
	7 h. mat.	1 h. soir	19 h soir	7 h. mat.	1 h. soir	19 h soir	7 h. mat.	1 h. soir	19 h soir	7 h. mat.	1 h. soir	19 h soir	7 h. mat.	1 h. soir	19 h soir	7 h. mat.	1 h. soir	19 h soir		
N.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	0
N. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. E.	2	8	3	4	9	4	3	4	4	2	5	4	2	6	4	2	7	4	219	77
E. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
E.	0	0	3	4	2	0	0	2	2	1	3	0	0	2	0	0	1	1	9	21
E. S. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
S. E.	14	9	14	14	11	13	10	7	12	7	13	15	17	17	17	15	17	19	297	241
S. S. E.	0	0	1	0	1	1	1	1	0	1	0	0	2	0	0	2	0	0	0	10
S.	5	8	5	2	4	4	5	7	6	3	3	4	5	0	3	1	0	0	4	65
S. S. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	2	0	5
S. W.	10	6	5	7	4	9	8	6	4	16	6	8	4	5	5	8	6	4	0	121
W. S. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
W.	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	2	4
W. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2
N. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX...	31	31	31	31	31	31	28	28	28	31	31	31	30	30	30	31	31	31	546	546

L. BLANC.

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

LE CHEF-D'ŒUVRE COLONIAL DE LA FRANCE, par MM. Despiques et Garoby, professeurs au Lycée d'Alger.

Le *Chef-d'Œuvre Colonial de la France* par MM. Despiques et Garoby, professeur au Lycée d'Alger, opuscule édité par la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation du Gouvernement général, est un travail qui résume très bien la situation de l'Algérie sous toutes ses formes et sera utilement mis à profit par les étrangers et notamment par les touristes.

Les auteurs décrivent, en premier lieu, sa superficie, son système orographique, son climat dont ils disent les caractères originaux suivant l'altitude, ses beautés naturelles dignes d'attirer l'attention des touristes. Ils parlent des races si diverses qui peuplent le pays et des ruines romaines remarquables que l'on rencontre surtout dans le département, berceau de l'ancienne Numidie.

Les ressources de l'Algérie sont ensuite passées en revue et signalées aux hommes d'entreprises et d'affaires. Le sol est généreux et de productions variées, primeurs, blé, céréales, vigne et bétail, sans omettre l'huile qu'on exporte en certaine quantité.

Dans les cultures diverses, MM. Despiques et Garoby citent l'alfa dont l'exploitation se trouve, presque tout entière, dans le département d'Oran, le crin végétal confiné dans le Tell, le tabac surtout cultivé dans la Mitidjda et la vallée de l'Isser, le liège et le coton dont la culture semble reprendre.

Les méthodes agricoles sont passées en revue ; l'Algérie est entrée dans la voie de la mise en valeur scientifique du sol. Un service météorologique a été créé à l'Université d'Alger et les ressources en eau sont coordonnées par le Service hydraulique. Les espèces végétales et les cultures sont mieux adaptées aux conditions du sol et du climat, mais la question primordiale en Algérie est celle de la forêt. L'abondance des sources, la régularité des cours d'eau, la richesse des pâturages en dépendent.

Quant à l'industrie, elle est peu importante. L'industrie de l'alfa, celle de la sparterie et celle du tabac sont seules à signaler, mais l'industrie minière est pleine de promesses. L'extraction des minerais de fer, de zinc, de plomb et celles de phos-

phates sont en voie de développement. La question des pétroles donne les plus beaux espoirs.

L'Algérie est une terre d'expériences qui fait appel aux initiatives hardies. Ses relations de commerce sont étroites avec la Métropole et actives également avec les pays méditerranéens, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas. Elle apparaît riche de réalités présentes et de promesses futures.

Oran, le 20 juin 1922.

PELLET.

ENSEIGNEMENT APPLIQUE A LA PRODUCTION AGRICOLE ET SES INDUSTRIES. PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT REGIONAL, par M. J. Manquené, professeur d'agriculture à Mostaganem. Brochure in. 8, 43 p., Mostaganem. (Fabian Onteniente), 1922.

M. Manquené qui occupe, avec tant de distinction, la chaire d'agriculture de Mostaganem a consigné, tout récemment, en une substiantielle brochure, les progrès réalisés dans la région de Mostaganem, par l'application des méthodes de culture rationnelle, appropriées au milieu.

Après avoir rappelé la grande vérité proclamée par Monsieur Viala, l'éminent professeur de Montpellier, que « la condition essentielle de tout progrès agricole réside et résidera toujours dans la science », M. Manquené se fait un devoir de rendre hommage aux savants, aux hommes de science, qui, en Algérie, contribuent le plus, par leurs travaux, à fixer les principes théoriques de l'agriculture algérienne. Plus loin, il n'oublie pas de saluer, avec émotion, ces colons entreprenants, ces hommes d'initiative, les Auguste Bories, les Bertrand, les Bourdiol, les Després, les Garrigues, etc., qui, rompant avec la routine, n'ont pas hésité à appliquer les méthodes scientifiques, contribuant ainsi à créer et à développer la prospérité de la région de Mostaganem.

Entrant dans le vif de son sujet, l'auteur montre comment les sciences naturelles en général, l'hydrologie, la chimie sont à la base de la science agricole. Il rappelle ensuite les relations du sol avec le sous-sol et montre la nécessité de l'étude du sous-sol dont les qualités minéralogiques, physiques et organiques, etc., permettent de déduire le degré de fertilité ou de stérilité de la couche arable. Il montre comment, avec des amendements et des engrais appropriés, un sol peut être mis en valeur.

C'est ainsi qu'au moyen d'engrais bien choisis, les sables qui s'étendent sur la plus grande partie du territoire de Mostaganem, ont été transformés en de riches terres de culture dans lesquelles la vigne et les primeurs donnent de gros rendements.

Les limons salés de la plaine méridionale eux-mêmes, où ne croissaient que soudes et salicornes ont été, en partie dessalés au moyen d'importants travaux de drainage et devien-

nent, d'année en année, de plus en plus aptes à la culture des céréales. C'est en plein marécage que M. Auguste Bories a créé sa belle ferme de Bel-Hadri, donnant aux colons, un des plus beaux exemples de ce que peut faire un homme dont l'esprit d'initiative s'appuie sur les données scientifiques.

Après avoir exposé les résultats obtenus par les hommes entreprenants et les progrès restant à réaliser, M. Manquené consacre la dernière partie de son travail à un projet d'organisation d'enseignement agricole régional dont il établit le programme. Cet enseignement comprendrait :

1° Des conférences publiques et des cours libres de sciences agricoles pour les producteurs.

2° L'organisation d'un enseignement agricole régional :

a) A l'Ecole primaire supérieure de Mostaganem.

b) Au Collège de Mostaganem.

c) Dans les Ecoles primaires de l'arrondissement.

En outre, des centres régionaux d'enseignement agricole théorique et pratique devraient être créés à Mostaganem, Relizane et Tiaret. Les colons et les instituteurs assisteraient à dix leçons ou conférences suivies d'exercices pratiques dont chacun ferait son profit.

Ce programme est bien compris et son application ne pourrait que contribuer à augmenter la richesse agricole de l'arrondissement de Mostaganem. Ce sont les colons intéressés, eux-mêmes, qui devraient en assurer l'exécution et non attendre que les pouvoirs publics leur en fournissent les moyens.

A ce programme, je ne ferai qu'une objection : l'enseignement agricole au Collège me paraît inutile. Les programmes de nos Lycées et Collèges, déjà trop étendus, n'ont pas besoin d'être surchargés. En outre, nos établissements d'enseignement secondaire ont, avant tout, pour but de donner à leurs élèves, une instruction générale solide, littéraire et scientifique, qui leur permettra, plus tard, de s'initier à n'importe quelle branche scientifique. Les bons élèves devenus colons pourront donc, aisément, se familiariser, au moyen de livres spéciaux, avec les sciences agricoles.

Je terminerai ce résumé en rendant un public hommage à celui qui a grandement contribué avec sa foi d'apôtre, à répandre, dans la région de Mostaganem, les données de l'agriculture scientifique régionale, à M. Manquené lui-même, qui, avec un dévouement digne des plus grands éloges, a su communiquer, autour de lui, le feu sacré qui l'anime. Qu'il en soit par tous sincèrement remercié.

F. DOUMERGUE.

LA GEOLOGIE DU PETROLE ET LA RECHERCHE DES GISEMENTS PÉTROLIFÈRES EN ALGERIE, par M. Marius Dalloni : 1 vol. in 8, 330 p. Carbonel, Alger.

Un livre depuis longtemps attendu, vient d'être mis à la disposition de tous ceux qui s'intéressent à la recherche du pétrole en Algérie. Il est dû à M. Dalloni, professeur de *Géologie appliquée* à la Faculté des Sciences d'Alger et Collaborateur au *Service de la Carte géologique de l'Algérie*.

Pour bien faire ressortir tout l'intérêt et la valeur de ce beau travail, il faudrait en reproduire, en entier, les principaux chapitre, car il est difficile de les résumer.

L'ensemble est une mise au point scientifique d'un problème dont la recherche de la solution n'était basée, jusqu'ici, que sur des légendes, avec lesquelles certains exploitants de permis de recherches, s'ingénient à entretenir les espérances d'une trop confiante clientèle.

L'ouvrage débute par une Préface dans laquelle l'auteur rappelle que rien de sérieux, ou à peu près, n'a été publié sur les recherches faites en Algérie. En outre, la plupart des travaux entrepris n'ont pas été conduits scientifiquement ; on a creusé le sol au petit bonheur. Mais encore, et surtout, les recherches ont toujours été entourées d'un certain mystère ; les hommes compétents en ont été souvent systématiquement exclus.

Personnellement je ferai remarquer qu'il est inconcevable que les bénéficiaires de permis de recherches ne soient pas obligés de fournir au Service des Mines, l'état de toutes les observations faites dans les études géologiques et les forages.

Dans l'*Introduction*, M. Dalloni expose les hypothèses admises et les données acquises sur l'origine des hydrocarbures et leur transformation en pétrole. Il indique que ces produits sont relativement abondants en Afrique du Nord, où ils donnent de l'asphalte et du bitume ou pétrole liquide.

Après avoir cité, sommairement, les nombreux points où se manifestent, en Tunisie et dans l'Est de l'Algérie, les émanations d'hydrocarbures, le savant géologue arrive à l'étude du « champ de pétrole » de Tliouanet, la seule région où, jusqu'ici, en Algérie, les recherches aient abouti à des résultats tangibles.

On sait que ce petit bassin est situé à 20 kilomètres au Sud de Relizane, dans la partie supérieure de la vallée de l'oued Tliouanet. Là, un sondage, déjà ancien, de 167 mètres, a donné pendant plusieurs mois, une production quotidienne de 4 à 5 tonnes.

Plusieurs puits ont été creusés à Tliouanet. De 1915 à 1920, ils ont donné 5.000 tonnes environ, soit une moyenne de 833 tonnes, 33 par an. En 1921, la production est descendue à 500

tonnes, elle continue à décroître ; ce qui est d'ailleurs la règle générale dans les plus importants bassins pétrolifères du monde.

M. Dalloni fait, ensuite, un exposé magistral de la constitution géologique et de la tectonique de la région de Tliouanet, que seuls peuvent suivre ceux qui sont initiés aux études géologiques. Je me bornerai à rappeler que, d'après M. Dalloni, le pétrole paraît se trouver principalement sur les lignes de fracture de certains anticlinaux formant dômes et dans les assises sablonneuses des diverses formations miocènes qui les constituent.

Après avoir étudié la région de Tliouanet, l'auteur s'occupe des pétroles du Dahra. On sait que c'est dans cette région qu'ont été entrepris les premiers travaux de recherches et les plus importants ; des sondages y ont été poussés jusqu'à 1.000 et 1.113 mètres de profondeur. Malheureusement, les résultats n'ont pas été en rapport avec les grands sacrifices consentis. Si on a constaté l'abondance relative de gaz combustibles, le pétrole a manqué.

Au sujet du Dahra, M. Dalloni fait, en quelques lignes d'une remarquable précision, un brillant exposé de la constitution géologique de cette région, qui se distingue du reste de l'Oranie par un cachet tout spécial. Il montre l'évolution du massif du Dahra à travers les diverses périodes géologiques qui se sont succédé et qui en ont fait varier l'orographie, surtout pendant le miocène et plus particulièrement pendant la période sahélienne.

Dans une « deuxième partie » M. Dalloni traite des divers horizons pétrolifères de l'Afrique du Nord et de leurs relations avec les divers terrains qui constituent le sous-sol de l'Algérie.

Il recherche les « roches mères », c'est-à-dire celles où prennent naissance les hydrocarbures et les « roches de migration ou d'accumulation », c'est-à-dire celles dans lesquelles les hydrocarbures, venant des profondeurs, vont s'emmagasiner dans les terrains supérieurs où la sonde peut les atteindre.

Les « roches mères » constituent les « gisements primaires » du pétrole ; les autres, les « gisements secondaires ». Ces derniers sont, en général, les seuls exploitables.

En Algérie, comme dans les Carpathes, la roche mère la plus commune paraît bien se trouver en relation avec les gisements *gypso-salins* du trias lagunaire. Elle pourrait être aussi d'origine permienne. Les formations gypso-salines du sahélien sont aussi à considérer.

Le Trias est très commun en Algérie, mais extrêmement disséminé. M. Dalloni a étudié tout spécialement son influence dans les régions pétrolifères de Tliouanet et du Dahra. Il est arrivé à ce résultat remarquable que le pétrole se trouve, plus

particulièrement, dans les régions où les plis anticlinaux ont été fracturés, disloqués sous la poussée des masses salifères triasiques intrusives (plis diapyres). C'est par les joints des contacts discordants que les émanations hydrocarburées ont migré vers les étages supérieurs, pour aller s'emmagasiner dans les assises de grès ou les poches de sable qu'elles ont rencontrées sur leur trajet.

Certes, cette dissémination peut se faire dans toutes les formations des étages superposés au trias : lias, jurassique, crétacé, éocène, etc. Mais, en Algérie, il semble bien qu'elle est concentrée, plus particulièrement, dans les terrains miocènes de l'helvétien et du sahélien.

L'auteur passe ensuite à l'étude de la tectonique du pétrole algérien et du rôle des dislocations. C'est là, sans contredit, la partie la plus inédite du travail de M. Dalloni. Là, le géologue apparaît dans toute la puissance de sa valeur scientifique. Après une analyse très détaillée, il en fait la synthèse qu'il résume ensuite dans ses conclusions.

De ces conclusions, je reproduis ou résume les passages essentiels :

« On peut considérer comme prochain le jour *où l'on recherchera le pétrole de préférence dans les zones où il ne se montre pas*, en se fondant uniquement sur leur structure géologique. Si l'on veut aboutir il faut substituer l'investigation méthodique et raisonnée aux procédés empiriques. »

Il faudrait surtout, comme en Roumanie, en Egypte, etc., que les travaux entrepris aient lieu sous le contrôle des services publics compétents.

M. Dalloni fait remarquer, avec juste raison, que, depuis quarante ans que des recherches ont été entreprises, le Service de la Carte géologique de l'Algérie n'a jamais été appelé officiellement à s'occuper des pétroles. Ses études personnelles n'ont pu être menées à bien que grâce aux facilités que lui a accordé une intelligente initiative privée. Il faut ajouter qu'il était largement préparé à cette étude spéciale par celle de l'établissement des Cartes géologiques de la région pour le Service de la Carte géologique de l'Algérie.

Un seul point, en Algérie, a donné du pétrole en quantité commerciale et d'excellente qualité : c'est Tliouanet ; il se trouve là, dans des conditions qu'on commence à peine à entrevoir. Ce champ d'huile paraît, malheureusement, assez limité.

Dans le Dahra, malgré d'importantes prospections à de grandes profondeurs, les résultats sont peu encourageants ; néanmoins des recherches méthodiques pourraient permettre, au moins, l'utilisation de gaz combustibles assez abondants.

Et pour finir, M. Dalloni ajoute :

« En somme, on sait déjà qu'il y a du pétrole en Algérie ;

mais si l'on veut faire réellement œuvre utile et rechercher s'il y existe de grands gisements, il est absolument indispensable de renoncer à des bavardages inutiles et à des « théories séduisantes » mais stériles, pour entreprendre une étude géologique minutieuse de certaines zones, d'ailleurs assez bien délimitées ; il y aura lieu de prévoir, pour vérifier les conclusions théoriques auxquelles on aboutira, un certain nombre de sondages d'exploration.

Tant que ceci n'aura pas été fait, on ne pourra prétendre raisonnablement, même après certains échecs retentissants, mais qu'on aurait pu prévoir, qu'on n'a pas trouvé du pétrole en Algérie ; il serait plus exact de dire qu'on n'y en a pas cherché ».

J'arrête ici ce trop bref exposé, mais je ne veux pas le clore sans féliciter bien amicalement M. Dalloni pour sa belle étude du Pétrole en Algérie, travail dans lequel il se révèle, une fois de plus, comme un géologue de race qui poursuivra avec une science approfondie et une grande maîtrise l'œuvre commencée en Algérie par Pomel et continuée par M. Ficheur.

F. DOUMERGUE.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran

SÉANCE DU COMITÉ DU 3 AVRIL 1922

La séance est ouverte à 17 h. 30 sous la présidence de M. FLAHAULT, président.

Sont présents : MM. FLAHAULT, FABRE Sylvain, PELLECAT, TOURNIER, FABRE LA MAURELLE, BARBIÉ, DANGLES, DELABY, DOUMERGUE, DUPUY, Commandant FISCHER, MALMEJAC, MÉZIAT, Colonel STRASSER, PÉREZ.

Excusés : MM. PELLET, LEMOISSON, Chanoine FABRE, POCK, KRIÉGER, SAUREL.

Absents : MM. VEL, Dr ABADIE, BRUNIE, DESTREMX.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président fait part du décès, à l'âge de 84 ans, de Madame Veuve Louis Gazaniol, mère de notre collègue M. Louis Gazaniol. Les membres du Comité s'associent aux vives condoléances que le Président a adressées aux familles éprouvées par ce deuil.

Sont admis comme membres titulaires :

MM. AZÉRAD, NÈPLE, VIGUIER et le CERCLE DE L'ESCRIME présentés à la séance précédente.

Sont proposés, pour faire partie de la Société :

M. BONCOURT Georges, géomètre du Service topographique, 20, rue Béranger, présenté par MM. PÉREZ et FLAHAULT ;

M. CHAMBON Etienne, entrepreneur de menuiserie, rue d'Arzew, présenté par MM. BARBIÉ et FLAHAULT ;

M. CORRIÉRAS, Directeur de l'école Magnan, village Boulanger, présenté par MM. BARBIÉ et DANGLES ;

M. GRUNINGER Joseph, Inspecteur d'Assurances, Boîte postale 91, Oran, présenté par MM. SANDERS et ZURBACH ;

M. MARTIN Fernand, propriétaire-agriculteur, 18, rue Margueritte, à Oran, présenté par MM. FABRE LA MAURELLE et PELLECAT ;

M. MAUCARRÉ E., architecte, 73, rue d'Arzew, présenté par MM. COIGNARD et FLAHAULT ;

M. A. RASKINE, docteur en médecine à Mers el Kébir, présenté par MM. le Commandant FISCHER et Commandant PELLECAT.

Elections. — La liste des candidats soumis au vote de l'Assemblée générale de Mai 1922 est définitivement arrêtée.

Conformément à l'article 19 du Règlement intérieur, elle sera adressée à tous les sociétaires électeurs, quinze jours avant l'élection.

Pour éviter des radiations d'office et injustifiées, résultant du classement des candidats inscrits, obligatoirement, par ordre alphabétique sur le bulletin de vote, il est décidé que :

« Tout bulletin qui n'aura pas été modifié et comportera « plus de dix noms, sera annulé. »

Assemblée générale. — Conformément à l'article 38 des statuts, la date de l'Assemblée générale est fixée au Dimanche 7 Mai 1922, 9 h. ½ du matin. Elle aura lieu dans le local de la Société, 7, rue Schneider.

Son ordre du jour ordinaire comportera en outre :

1° Approbation des budgets des années 1922 et 1923.

2° Désignation de deux membres de la Société chargés d'établir, signer et accepter toutes modifications statutaires prescrites ou imposées par M. le Ministre de l'Intérieur en vue d'accorder à la Société, les privilèges attachés à la « reconnaissance d'utilité publique ».

3° L'augmentation des cotisations et du droit de diplôme.

A ce sujet, le Comité décide que les questions suivantes seront soumises à tous les sociétaires :

a) En raison de l'augmentation constante des charges supportées par la Société, êtes-vous d'avis d'élever de quatre francs par an la cotisation actuelle qui serait ainsi portée de douze à seize francs ?

b) Pour les mêmes motifs, êtes-vous d'avis d'élever à deux francs cinquante centimes, le droit de diplôme fixé actuellement à un franc cinquante centimes ?

Dans le cas où la décision de l'Assemblée générale serait affirmative, les augmentations votées ne seraient perçues qu'à partir du 2e semestre de l'année 1922.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures du soir.

Le Secrétaire général, *Le Président,*

S. FABRE, E. FLAHAULT.

SÉANCE DU COMITÉ DU 1er MAI 1922

La séance est ouverte à 17 h. 30 sous la présidence de M. FLAHAULT, président.

Sont présents : MM. FLAHAULT, PELLET, FABRE Sylvain, Commandant PELLECAT, TOURNIER, LEMOISSSON, FABRE LA MAURELLE, Chanoine FABRE, BRUNIE, DANGLES, DELABY, DUPUY, Commandant FISCHER, MALMEJAC, MÉZIAT, Colonel STRASSER, PÉREZ.

Excusés : MM. VEL, KRIÉGER, SAUREL.

Absents : MM. ABADIE, BARBIÉ, DESTREMX.

Le procès-verbal de la séance du 3 Avril 1922 est lu et approuvé.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président annonce que M. PELLET, vice-président, et M. GRIGUER Jules, membre actif de notre Société, viennent d'être promus : le 1er Officier de l'Instruction Publique, le 2e Officier d'Académie. Les membres du Comité sont heureux de s'associer à leur Président pour adresser à MM. Pellet et Griguer Jules leurs plus sincères félicitations.

M. FLAHAULT fait connaître que le 14 Avril dernier, il a accompagné au bateau, en partance pour France, M. NOËL, ancien Vice-Président, nommé commandant au 81e régiment d'infanterie à Montpellier. Au nom du Comité, il a adressé à M. Noël ses plus vives félicitations pour son avancement et lui a exprimé les regrets unanimes causés par son départ. M. Noël l'a prié de transmettre à tous ses anciens collègues du Comité et de la Société, son cordial et affectueux souvenir.

Sont admis, comme membres titulaires : MM. BONCOURT G., CHAMBON E., CORRIÉRAS, GRUNINGER, MARTIN Fernand, MAUCARRÉ et RASKINE, présentés à la dernière réunion du Comité.

Sont proposés, comme membres titulaires :

M. DEBRUS, lieutenant au 2e régiment de Tirailleurs, Commandant d'armes à Arzew, présenté par MM. l'abbé MARCILLAC et FLAHAULT.

M. BOYER, marchand de bois, boulevard de l'Industrie, présenté par MM. FABRE LA MAURELLE et GABRIEL.

Recherches archéologiques. — Le Président informe le Comité qu'il s'est rendu dernièrement à Saint-Leu, pour constater le résultat des fouilles entreprises sous la direction de M. l'Abbé MARCILLAC, dans les ruines de *Portus Magnus*.

Une mosaïque a été découverte, mais elle a été aussitôt dégradée, Les fondations de plusieurs édifices et maisons particu-

lières vont être fouillées. Lorsque les travaux de déblaiement auront pris fin, il espère qu'il sera possible de dresser un plan, au moins partiel, de l'antique cité. Il compte sur le dévouement des membres du Comité appartenant au Service topographique pour l'aider à entreprendre ce travail important.

Bulletin. — Le Président informe le Comité qu'il a reçu de M. GAUTHEROT, professeur à Paris, un travail intéressant et inédit, sur « l'Arrivée des Français à Oran, en 1831 ». Cet envoi sera suivi par d'autres communications concernant la conquête de l'Algérie. Ces travaux seront soumis à l'examen de la Commission du Bulletin au fur et à mesure de leur réception.

M. André JULIEN a fait parvenir à M. FLAHAULT, la suite de son étude déjà publiée sur « l'Opposition et la guerre d'Alger à la veille de la conquête ». Ce travail est à l'impression et paraîtra prochainement.

Compte administratif. — Il est donné lecture, article par article, des recettes et des dépenses effectuées par le Trésorier pendant l'exercice 1921-1922.

Le compte se solde par un excédent de recettes de 1.651,81 ; qui sera notablement réduit lorsque les frais d'impression du dernier Bulletin de 1921, auront été versés à M. L. Fouque, éditeur.

Le compte est approuvé et des félicitations sont votées au Trésorier M. PELLECAT.

Budget de 1923.—Le Président soumet au Comité le projet de budget pour l'année 1923. Les prévisions de recettes s'élèvent à 8.650 francs, et les crédits ouverts à 8.600 ; d'où un excédent de recettes de 50 francs.

Ce document est approuvé et sera soumis à l'homologation de l'Assemblée générale du 7 Mai prochain.

La Bibliothèque a reçu :

Un pavement en mosaïque trouvé à *Bulla Régia* par le Dr CARTON.

Note sur deux monuments antiques disparus de la Tunisie par le Dr CARTON.

Quinzième chronique d'archéologie barbaresque (années 1919-20) par le Dr CARTON.

Enseignement appliqué à la production agricole et ses industries par M. J. MANQUENÉ.

Recherches sur l'état des confréries religieuses dans diverses communes de la province de Constantine par A. COUR.

Des remerciements sont votés aux auteurs qui ont bien voulu faire bénéficier la Bibliothèque de leurs travaux.

Ouvrages achetés par la Société :

La Conquête d'Alger, par C. Rousset ;

De l'Assimilation des Arabes, suivie d'une étude *sur les Touareg*, par un ancien curé de Laghouat ;

Souvenirs d'un chef de Bureau arabe, par F. Hugonnet ;

La vie des Animaux (Les Mammifères), par A. E. Brehm ;

Souvenir d'un officier d'Etat-Major, par le général comte de Martimprey.

Le Président exprime tous ses regrets de ne pouvoir assister à la conférence que M. le général Levé, donne en ce moment même, dans la salle des Fêtes de la Loge maçonnique, sur « La politique indigène dans ses rapports avec le recrutement ».

Ces regrets sont partagés par tous les membres du Comité qui adressent à leur éminent collègue, l'expression de leur profonde et respectueuse sympathie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures du soir.

Le Secrétaire général, *Le Président,*

S. FABRE. E. FLAHAULT.

Assemblée Générale du 7 Mai 1922

L'an mil neuf cent vingt-deux et le 7 Mai, à neuf heures et demie, les membres de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, régulièrement convoqués, se sont réunis en Assemblée générale au siège de la Société, 7, rue Schneider, sous la Présidence de M. Flahault, Président.

Une cinquantaine de membres étaient présents, et une vingtaine s'étaient excusés, soit verbalement, soit par écrit.

Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 22 Mai 1921 qui est adopté.

Le Président remercie les membres présents d'être venus en si grand nombre apporter à la Société la marque de leur attachement, et au Comité administratif le témoignage de l'intérêt personnel qu'ils portent à la bonne marche de la Société.

Après avoir donné lecture des articles 21 à 23, § 3 des statuts, qui règlent la tenue des Assemblées générales, il croit devoir ajouter quelques mots d'explication à la circulaire de convocation qui indiquait succinctement l'ordre du jour de cette Assemblée générale.

Il engage vivement les électeurs à ne laisser figurer à leur bulletin de vote pour le renouvellement du Comité, que le nombre exact de noms correspondant à celui des vides à

combler, qui est de dix. Il serait en effet pénible, et pourtant obligatoire pour les scrutateurs, d'avoir à annuler des bulletins que nos sociétaires se seraient donné la peine, soit de nous adresser, soit d'apporter personnellement à cette réunion.

L'année dernière à pareille époque, l'Assemblée générale avait voté quelques modifications, ou plutôt quelques additions à notre demande de Déclaration d'utilité publique de notre Société, et nous étions pleins d'espérance dans le prompt succès de nos démarches. Mais un nouveau type de statuts ayant été élaboré par le Conseil d'Etat, est devenu obligatoire pour toutes les Sociétés déclarées d'utilité publique.

Une nouvelle rédaction des statuts a donc été arrêtée conformément au type officiel ; notre dossier est parti pour le Ministère, et nous espérons qu'il nous reviendra bientôt avec le décret de Déclaration d'utilité publique. Il est nécessaire cependant que l'Assemblée désigne deux membres de la Société qui resteront chargés d'apporter aux statuts les modifications de détail qui seraient encore réclamées par le Conseil d'Etat, et, au Règlement, les quelques changements de rédaction qui seraient la conséquence des modifications aux statuts.

Le Président expose enfin qu'un certain nombre de sociétaires, membres ou non du Comité, ont suggéré l'idée que les dépenses de la Société : impression du Bulletin, des circulaires, affranchissements, etc., ayant subi l'augmentation générale, il convenait de parer à cette augmentation des charges par une légère augmentation de la cotisation et du droit de diplôme. Le Comité propose donc de porter la cotisation de 12 frs. à 16 frs. par an et le droit de diplôme de 1 fr. 50 à 2 fr. 50 ; l'adoption de cette mesure donnerait une certaine élasticité au budget de la Société et permettrait le retour à la publication plus régulière du Bulletin, et d'assurer une meilleure conservation de la Bibliothèque par des dépenses de brochage et de reliure qu'il avait fallu ajourner depuis la guerre, mais qui prennent aujourd'hui un caractère d'urgence.

Il est ensuite procédé à l'élection des trois scrutateurs qui doivent, en vertu du Règlement, procéder au recensement et au dépouillement des votes concernant les élections, ainsi que l'augmentation proposée de la cotisation et du droit de diplôme.

Sont désignés comme scrutateurs MM. Fabre la Maurelle, Lemoisson et Tournier, qui entrent immédiatement en fonctions.

Reprenant l'ordre du jour, le Président donne la parole au Secrétaire général pour la lecture de son Rapport annuel sur les travaux de la Société pendant l'année 1921. Mis aux voix, ce rapport est approuvé par l'Assemblée, et sur la proposition du Président, des félicitations et des remerciements sont votés au Secrétaire général, qui a apporté le plus grand zèle dans

l'exercice de ses fonctions, et notamment dans la confection du dossier de la demande de Déclaration d'utilité publique.

Le Trésorier donne ensuite lecture de son rapport sur la situation financière de la Société et présente ses comptes de gestion de l'exercice clos, qui se chiffrent par :

Recettes	7,688 44
Dépenses	6,036 63

Excédent de dépenses probable de l'exercice 1921-1922........ 1,651 81

Mais sur cet excédent il reste à payer les frais d'impression et d'affranchissement du 3e fascicule de l'année 1921, qui ne sont pas encore arrêtés.

Le compte administratif de l'année 1922 et le budget de l'année 1923 sont acceptés par l'Assemblée qui, sur la proposition du Président, vote des félicitations à M. PELLECAT pour le dévouement qu'il apporte aux intérêts de la Société.

La séance est alors suspendue pour permettre aux membres présents de voter.

Le dépouillement des votes étant terminé, le Président en proclame les résultats.

Votants	138
Suffrages exprimés	127
Bulletins nuls	11

Sont élus pour une période de trois ans :

MM. FABRE Sylvain	127	voix
Le colonel STRASSER	125	—
PELLET	123	—
DUPUY	123	—
MÉZIAT	121	—
Commandant FISCHER	119	—
Lieutenant-colonel CADI	118	—
SCHWEITZER	118	—

Pour une période de 2 ans :

M. le Docteur ABADIE........ 113 —

Pour une période d'un an :

M. le commandant MAILLET.. 107 —

Le nombre des votants au sujet de l'augmentation des cotisations et du droit de diplôme est de : 134.

Suffrages exprimés	132
Bulletins nuls	2
Ont voté pour l'augmentation proposée	102
Ont voté contre	30

En conséquence, la cotisation annuelle sera portée de 12 à 16 francs à partir du 2e trimestre de l'année 1922, et le droit de diplôme sera porté à la même date de 1 fr. 50 à 2 frs. 50.

MM. DOUMERGUE et FABRE Sylvain sont désignés à l'unanimité pour établir, signer et accepter toutes modifications statutaires prescrites ou imposées par M. le Ministre de l'Intérieur en vue d'obtenir pour la Société les privilèges et avantages attachés à la Déclaration d'utilité publique.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée générale est levée à onze heures et demie.

Le Secrétaire général, S. FABRE.

Le Président, E. FLAHAULT.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

sur les travaux de la Société pendant l'année 1921

Messieurs et Chers Collègues,

Avant de vous exposer la marche de notre Société au cours de l'exercice 1921-1922, j'ai le devoir de saluer une dernière fois la mémoire de nos regrettés collègues, ravis par la mort à notre affection. Au nom de tous, j'adresse aux familles Bartibas, Eugène Etienne, Sureau Emile, Pascal Mariani, Tourné et Ben Daoud, l'hommage de notre douloureuse sympathie et l'expression de nos regrets attristés.

Effectif. — Au cours de l'exercice écoulé, 55 nouveaux membres sont venus grossir l'effectif de notre Société et porter à 407 le nombre des sociétaires titulaires ou à vie, inscrits sur les registres de la Société. Il faut remonter aux périodes d'avant guerre pour constater un chiffre de sociétaires aussi élevé. — Cette situation, aussi satisfaisante qu'elle paraisse, ne doit pas nous empêcher de continuer nos efforts en vue du recrutement de nouveaux membres. Non seulement le chiffre de nos recettes budgétaires en sera amélioré, mais la Société verra grandir son influence morale et augmenter son autorité.

Comité administratif. — Les membres du Comité administratif ont régulièrement assisté aux réunions mensuelles ; aucune de ces réunions n'a été renvoyée pour insuffisance du quorum réglementaire. — La moyenne des membres du Comité présents aux séances, a été de 14.

Bulletin. — Les travaux publiés par la Société, dans les trois

fascicules édités au cours de l'année 1921-1922 sont les suivants :

M. André Julien, nous a donné une étude des plus intéressante sur « *l'Opposition et la guerre d'Alger, à la veille de la Conquête* ». Il nous révèle les difficultés rencontrées par le ministère Polignac dans l'organisation de l'expédition, et les critiques contradictoires et passionnées dont elle fut prématurément l'objet dans la Presse et à la tribune de la Chambre des Députés.

M. F. Doumergue, notre savant et dévoué collègue, a fourni au Bulletin une importante collaboration.

Sous le titre « *Le cimetière des Escargots* » il signale plusieurs foyers préhistoriques situés sur les bords de la mer, dans l'anse de « Coralès », comme d'Aïn-el-Turck. Il y a trouvé des restes d'alimentation, des armes, des instrumenst, des poteries, des objets de parure et enfin des objets divers. L'auteur conclut que ces foyers sont néolithiques et contemporains de ceux de la Batterie Espagnole.

Afin de faciliter les recherches de ceux qui, dans l'avenir, désireront continuer les travaux de leurs devanciers, M. Doumergue a établi une carte et un « *Inventaire des grottes préhistoriques des environs d'Oran* ». Après avoir donné aux novices des conseils sur la reconnaissance et l'exécution des travaux à entreprendre, il résume les résultats des fouilles faites par MM. Pallary, Tomassini, C. Arambourg et lui-même dans les 27 grottes disséminées dans le massif montagneux qui avoisine Oran. Tous ceux qui s'intéressent à la Préhistoire de l'Oranie, trouveront dans ce travail, un résumé fidèle des travaux accomplis dans le passé et un guide précieux pour la conduite de leurs recherches futures.

M. Doumergue nous a également donné la « *Description d'une plante nouvelle* » qui doit s'ajouter à la liste des plantes rares qu'il a publiée dans notre Bulletin en 1918. C'est un « *Andryala Calendula* », voisin de l'*A. Aghardi* qu'on trouve dans la Sierra de la Sagra (Espagne).

Sous la rubrique : « *Variétés* » le même auteur nous fait part: 1° Des recherches faites par M. Ph. I. Baldemsperger, apiculteur à Nice, sur l'abeille du Sahara. 2° du résultat du recensement de la population de la Commune d'Oran en 1921. 3° du rendement en tonnes, en 1920, de la houille de Kenadsa et des pétroles de Tliouanet. 4° d'une formule pour le marquage des moutons.

M. A Moteley a signalé et décrit, avec croquis à l'appui, une « *Curieuse poterie trouvée aux Andalouses* » dans le domaine d'El Ançor.

M. le Capitaine A. H. Noël a étudié, pour les lecteurs de notre

Bulletin, « *La réglementation de l'exploitation de l'alfa dans la province d'Oran* ».

Après avoir exposé en détail les conditions d'exploitation, les mesures de contrôle prises par l'administration des forêts, les conflits résultant d'une incomplète délimitation des terrains exploités, l'auteur, se basant sur l'expérience du passé, estime « qu'il est possible d'organiser dès maintenant, d'une façon méthodique, un plan d'ensemble de l'exploitation » à condition toutefois d'en écarter toute idée de monopole, de privilège, d'intrigue et de spéculation.

Cette étude remarquable, résultat d'une connaissance parfaite des divers éléments de la question, a été appréciée par tous ceux qui se préoccupent de la conservation, du développement et de la prospérité des richesses alfatières de notre département.

M. A Cour, dans une « *Enquête de Sociologie berbère*, a analysé, dans notre Bulletin, « *L'Essai sur la littérature des des Berbères* » publié en 1920, par M. Henri Basset, comme thèse principale pour le Doctorat-ès-lettres.

C'est une étude de la littérature orale et écrite des Berbères et des influences que cette langue a forcément subies à la suite des nombreuses invasions qui l'ont morcelée et confinée dans les îlots montagneux de l'Afrique du Nord.

Si la littérature écrite est pauvre en documents, les dialectes berbères sont riches en récits oraux. C'est par l'étude de cette littérature orale, — soumise cependant à des modifications multiples et incessantes, — que l'historien et le sociologue pourront pénétrer « *l'Ame Berbère* » et en déduire les « *réalités* » sociales.

M. A Tournier a établi les « *Statistiques Commerciales du département* d'Oran » pour la période 1913-1921.

Un sobre, mais lumineux commentaire fait ressortir, d'une part les conséquences de la guerre sur le mouvement des ports de l'Oranie et, d'autre part, le rapport étroit qui existe entre ce mouvement et les résultats de la production agricole et minière de notre département.

Le Bulletin doit à MM. L. Blanc et Lhuillier le relevé des observations météorologiques faites en 1921 à la station de Santa-Cruz.

M. J. Campardou, dans les « *Notes archéologiques sur la région de Taza* » nous fait part des recherches et des constatations qu'il a pu faire sur la nécropole de Taza ; la grotte et l'Oppidum de Kaf Afra ; les gorges et la grotte de Chekka ; le Kern Nesrani et les tombeaux des géants.

M. Campardou a également reconnu de nouvelles stations préhistoriques à Guercif et de nombreux tombeaux mégalithique sur les rives de l'oued Melloulou, Enfin au nord de Taza,

sur le territoire des Béni Bou Yala, il signale la grotte dite de Kaf el Ghar, — qu'il n'a pu reconnaître, — mais qui contiendraït, aux dires des notables indigènes, des dessins d'animaux extraordinaires, gravés ou peints sur les parois rocheuses de la caverne.

Ces notes, prises au jour le jour, pendant la période de guerre, constitueront pour les chercheurs futurs, des bases solides et sûres qui leur permettront de se livrer à des études plus approfondies et plus complètes sur les richesses archéologiques de ce coin du Maroc.

M. A. Vel nous a donné la traduction d'une « *Inscription romaine trouvée aux Andalouses* ». Il en a commenté le texte et donné des indications très intéressantes sur l'âge et la profession du défunt.

M. le Colonel Paul Azan, sous le titre « *Les débuts d'Abd el Kader* » a bien voulu confier à notre Bulletin, les premières pages du volume qu'il va faire éditer, sur l'Emir Abd el Kader.

Ce brillant écrivain nous fait assister à l'enfance du héros de l'indépendance arabe ; au développement de son âme religieuse et guerrière et enfin aux négociations qui précédèrent et suivirent le traité — autrefois si critiqué — signé le 26 Février 1834, avec le général Desmichels.

M. le Colonel Strasser a étudié et analysé les résultats du dénombrement de 1921, en ce qui concerne « *La population de l'Oranie* ».

Malgré l'aridité du sujet et les difficultés résultant du groupement des populations recensées en des catégories nouvelles, M. le Colonel Strasser, grâce à des travaux longs et minutieux, a pu nous donner des conclusions très intéressantes et des plus rassurantes sur le développement et l'avenir des diverses populations de l'Oranie.

Des notices bibliographiques ont été consacrées par MM. Noël, Doumergue et Moteley, aux ouvrages offerts à la Société.

Enfin sept articles nécrologiques consacrent la mémoire et le souvenir des regrettés collègues, frappés par la mort au cours de l'année 1921 : François Behr, Eugène Etienne, Hadj Hassen Si Allal ben Mohamed, Raphaël Bruneau, Louis de Saugy, Sureau Sicaire Emile et Pascal Mariani.

Bibliothèque. — Au cours de l'exercice écoulé notre bibliothèque s'est augmentée de 82 ouvrages concernant la Géographie, l'Archéologie et les Sciences.

A ce jour, la bibliothèque compte : 2.889 ouvrages et brochures, plus de 6.000 volumes et 8.600 fiches classées par matières et noms d'auteurs.

Situation Financière. — Constatons que nos recettes, quoique en progression sur celles des années précédentes, ne se dévelop-

pent pas dans la même proportion que nos dépenses. Pour obtenir l'équilibre de notre situation budgétaire, il a fallu, depuis la guerre, réduire les frais d'impression du Bulletin et supprimer les crédits autrefois affectés aux recherches archéologiques, aux achats de matériel, au prix à accorder aux lauréats des concours annuels et, enfin, aux frais nécessités par la tenue de conférences.

Au cours de l'exercice qui vient de prendre fin, votre Comité — reprenant les traditions du passé — a établi un programme de concours et posé en principe la tenue de conférences pendant la saison hivernale. Il a en outre, proposé aux sociétaires divers sujet d'études régionales qui pourront être publiées dans le Bulletin et contribueront ainsi à faire mieux connaître l'Oranie, ses ressources et son avenir.

Mais ce programme ne pourra être mené à bien que lorsque les ressources de la Société auront été augmentées et permettront le rétablissement des crédits supprimés.

La demande en « reconnaissance d'utilité publique » votée par vous l'an passé, n'a encore reçu la sanction de l'Autorité supérieure. Des documents supplémentaires ont été demandés et fournis. Nous devons espérer que prochainement satisfaction sera donnée à la demande de la Société.

Dotée des privilèges que confie cette « reconnaissance d'utilité publique », soutenue par le concours financier et moral des pouvoirs publics et des assemblées régionales et municipales, ses ressources accrues par la générosité de ses membres actifs, notre Société pourra, dans l'avenir, continuer efficacement l'œuvre laborieuse et féconde qu'elle poursuit modestement, mais opiniâtrement depuis sa fondation.

Le Secrétaire Général,

SYLVAIN FABRE.

RAPPORT DU TRÉSORIER

sur les Opérations Financières de la Société pendant l'Exercice 1921

La situation financière de la Société est rassurante, et on peut dire qu'elle est due à tous les membres du Comité, sans exception, qui se sont dévoués sans compter. Elle a certaine-

ment pour cause la bonne situation des deux éléments essentiels de nos ressources : *a*) les cotisations ; *b*) les subventions.

a) Cotisations : D'un relevé statistique fait depuis l'année 1899, il résulte que les cotisants de cette époque qui étaient de 235, se sont élevés en 1913 à 362 et sont, en Avril 1922, au nombre de 381, dont 268 pour Oran et 113 pour l'extérieur.

b) Subventions : Le chiffre en était pour 1921 de 1.450 fr. ; il est, pour 1922, de 2.300 francs.

Tel est l'examen encourageant de nos Recettes. Nos dépenses, suivant une règle générale de l'économie nationale à laquelle nous ne pouvons pas échapper, nos dépenses, dis-je, ont suivi un chemin encore plus ascensionnel, ce qui fait que nous arrivons péniblement à équilibrer notre budget. Nous avons cependant des dépenses nouvelles à envisager. C'est cette expectative qui a déterminé le Comité à faire appel aux sociétaires pour savoir s'ils consentiraient à l'élévation de la cotisation annuelle de 12 francs à 16 francs. Si cette consultation était négative, il ne nous resterait plus qu'un moyen d'équilibrer Recettes et Dépenses ; ce moyen, c'est celui de nouvelles compressions.

Le Compte administratif de l'exercice 1921 se solde par un excédent de recettes de 1651 frs. 81. Ce résultat serait des plus satisfaisants s'il n'était pas nécessaire de réserver sur cette somme la dépense ci-après due à l'imprimerie Fouque et non encore soldée (3e fascicule de 1921) et qui s'élève à la somme de 1.226 fr. 50.

L'excédent de Recettes de l'exercice 1921 est donc de 1.651 81 — 1.226 50 = 425 31. Cet excédent devra être reporté en tête des Ressources de l'exercice 1922.

L'année 1920, qui avait marqué la reprise de notre vie normale, a été heureusement suivie par l'année 1921 qui est en véritable progrès.

Le Trésorier,

PELLECAT.

COMPTE ADMINISTRATIF DE 1921

RECETTES

1.	Reprise de l'excédent de recettes de l'exercice 1920			382f 48
2.	Cotisations des Sociétaires titulaires		4.328f 04	
3.	Droit de diplôme		102 »	
4.	Subventions	Gouvernement général .. 500f Conseil général ... 500 Protectorat du Maroc ... 300 Chambre de Commerce d'Oran.... 150	1.450 »	7.305 96
5.	Vente de bulletins		126 75	
6.	Arrérages du fonds de réserve		1.266 45	
7.	Intérêts des fonds placés en compte courant		32 72	
	Total des Recettes			7.688f 44

BALANCE :

Recettes	7.688f 44
Dépenses	6.036 63
Excédent des Recettes au 31 Décembre 1921	1.651 81
Dû à M. Fouque	1.226 50
Excédent net	425f 31

COMPTE ADMINISTRATIF DE 1921

DÉPENSES

8	Frais d'impression du Bulletin		2.119f 40
9.	Frais d'envoi du Bulletin		168 10
10.	Frais de recouvrement des cotisations		364 71
11	Frais d'imprimés et frais de bureau		277 50
12.	Frais de reliure et brochage d'ouvrages		227 »
13.	Frais d'achat de livres et abonnements divers		93 25
14.	Élection au Comité		179 45
15.	Charges mobilières	Loyer du local ... 720f »	1.028 55
		Assurances ... 85 15	
		Éclairage ... 151 40	
		Impôt, taxe locative ... 72 »	
16.	Traitement du gardien		540 »
17.	Dépenses diverses et imprévues		14 80
18.	Gratifications de fin d'année		60 »
19.	Garde de titres du fonds de réserve déposés au Crédit Lyonnais		18 »
20.	Timbre et récépissés		2 60
21.	Impôt 7 1/2 sur le revenu		2 45
22.	Achat de 2 obligations pour le fonds de réserve		932 82
23.	Frais d'achat des obligations ci-dessus		8 »
		Total des Dépenses	6.036f 63

Certifié par le Trésorier soussigné.

Oran, le 1 Avril 1922.

Le Trésorier,

Signé : PELLECAT.

BUDGET POUR L'ANNÉE 1922

RECETTES

1. Cotisations des Sociétaires		4.000f	»
2. Droit de diplôme (20 à 1f50)		30	»
3. Subventions	Gouverneur Général 500f Conseil Général 500 Résidence du Maroc 300 Ville d'Oran 500 Chambre de Commerce 500	2.300	»
4. Vente des bulletins		50	»
5. Arrérages des fonds de réserve		1.300	»
6. Intérêts des fonds déposés en compte courant		20	»
Total des Recettes		7.700	»

DÉPENSES

7. Impression de 3 fascicules à 1.200f, soit 3.600f et tirage à part (600f)		4.200f	»
8. Frais d'envoi du Bulletin		150	»
9. Frais de recouvrement des cotisations		350	»
10. Imprimés et frais de bureau		250	»
11. Reliure et brochage d'ouvrages		400	»
12. Achat de livres et abonnements		100	»
13. Élections au Comité		200	»
14. Charges	Loyer du local 720f Assurance 100 Éclairage 158 Impôt locatif 72	1.050	»
15. Traitement du gardien de la bibliothèque		720	»
16. Dépenses diverses et imprévues		150	»
17. Frais de garde des titres du fonds de réserve		20	»
18. Timbre, récépissés, impôt sur le revenu		10	»
Total des Dépenses		7.600	»

BALANCE :

Recettes	7.700	»
Dépenses	7.600	»
Excédent des Recettes	100	»

BUDGET POUR L'ANNÉE 1923

RECETTES

1. Cotisations des membres titulaires (300 à 16 ou 400 à 12f)			4.800
2. Droit de diplôme			100
3. Subventions	Gouvernement général	500f	2.300
	Conseil général	500	
	Protectorat du Maroc	300	
	Chambre de Commerce d'Oran	500	
	Ville d'Oran	500	
4. Vente de bulletins et abonnements			100
5. Arrérages du fonds de réserve			1.300
6. Intérêts de fonds placés en compte courant au Crédit Lyonnais			50
		TOTAL DES RECETTES	8.650

BALANCE :

Recettes	8.650f
Dépenses	8.600
EXCÉDENT DE RECETTES	50

BUDGET POUR L'ANNÉE 1923

DÉPENSES

7.	Impression du Bulletin (4 fascicules à 1 200f)		4.800f
8.	Frais d'envoi du Bulletin		200
9.	Recouvrement des cotisations		400
10.	Frais d'imprimés et de bureau		230
11.	Frais de reliure et de brochage		400
12.	Achat de livres et abonnements		400
13.	Élections au Comité		200
14.	Charges — Loyer du local	720f	1.050
	Assurance	100	
	Éclairage	158	
	Impôt locatif	72	
15.	Traitement du gardien de la bibliothèque		720
16.	Dépenses imprévues		150
17.	Garde des titres du fonds de réserve déposés au Crédit Lyonnais		30
18.	Frais des récépissés, timbres, impôt sur le revenu (Crédit Lyonnais)		20
	TOTAL DES DÉPENSES		8.600

Oran, le 15 Avril 1922.

Vérifié et soumis à l'approbation du Comité,

P. la Commission des finances :

FABRE.

LE TRÉSORIER :

PELLECAT.

Le présent budget, après avoir été lu et discuté article par article, a été adopté par le Comité dans sa séance ordinaire du 1er Mai 1922.

LE PRÉSIDENT :

E. FLAHAULT.

SÉANCE DU COMITÉ DU LUNDI 15 MAI 1922.

La séance est ouverte à 5 heures et demie sous la présidence de M. PELLET, doyen d'âge.

Sont présents : MM. FLAHAULT, PELLET, FABRE Sylvain, PELLECAT, TOURNIER, LEMOISSON, FABRE LA MAURELLE, Chanoine FABRE, BARBIÉ, BRUNIE, colonel CADI, DANGLES, DOUMERGUE, DUPUY, commandant FISCHER, commandant MAILLET, MALMEJAC, MÉZIAT, colonel STRASSER, PÉREZ.

Excusés : MM. ABADIE, DELABY, DESTREMX, SCHWEITZER.

Le Président donne lecture de l'article 49 des statuts et de l'article 26 du règlement intérieur concernant les formalités à observer pour la désignation des membres du Bureau.

M. le Secrétaire général donne connaissance des résultats de l'élection du 7 Mai 1922, pour le renouvellement partiel des membres du Comité.

M. le Président suspend la séance et M. FLAHAULT, président sortant, quitte la salle des délibérations.

Election du Président. — M. PELLET, doyen d'âge, ouvre à nouveau la séance et il est procédé à l'élection du Président.

A l'unanimité, M. FLAHAULT est réélu Président pour l'année 1922-1923.

Election des membres du Bureau. — M. FABRE Sylvain fait connaître qu'étant appelé prochainement à résider très souvent à Paris, il ne lui sera plus possible d'assurer à l'avenir les fonctions de Secrétaire général ; il prie MM. les Membres du Comité de bien vouloir désigner son successeur.

Il est procédé à l'élection des membres du Bureau.

Votants 17.

Ont été élus :

1er Vice-Président : M. DOUMERGUE.
2e Vice-Président : M. PELLET.
Secrétaire général : Colonel STRASSER.
Trésorier : M. PELLECAT.
Bibliothécaire : M. TOURNIER.
Secrétaire de la Section de Géographie : M. LEMOISSON.
Secrétaire-adjoint — : M. FABRE LA MAURELLE.
Secrétaire de la Section d'Archéologie : M. le Chanoine FABRE.
Secrétaire-adjoint — : M. SCHWEITZER.

Commission des Finances. — Sont élus : MM. BARBIÉ, DANGLES et FABRE Sylvain.

M. PELLET après avoir proclamé les résultats du scrutin, cède le fauteuil de la présidence à M. FLAHAULT et lui adresse ses félicitations et celles de tous les membres du Comité. M. Flahault remercie.

Sur la proposition de M. DOUMERGUE, des félicitations sont adressées à M. FABRE Sylvain pour le dévouement qu'il a apporté dans l'exercice de ses fonctions de Secrétaire général pendant l'année écoulée.

La séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire général, S. FABRE.

Le Président, E. FLAHAULT.

SÉANCE DU COMITÉ DU 12 JUIN 1922

La séance est ouverte à 17 h. 30 sous la présidence de M. FLAHAULT, président.

Sont présents : MM. FLAHAULT, DOUMERGUE, PELLET, FABRE Sylvain, PELLECAT, TOURNIER, LEMOISSON, FABRE LA MAURELLE, SCHWEITZER, BRUNIE, CADI, DANGLES, FISCHER, MAILLET, MÉZIAT, PÉREZ et STRASSER.

M. POCK, trésorier honoraire, assiste à la séance.

Excusés : MM. le Chanoine FABRE, DELABY, DUPUY et MALMEJAC.

Absents : MM. Dr ABADIE, BARBIÉ et DESTREMX.

Lecture est faite par M. FABRE Sylvain, Secrétaire général sortant, des procès-verbaux des séances du 1er Mai et du 15 Mai. Ces deux procès-verbaux sont adoptés.

Le Président fait part des décès de M. ROSENTHAL, beau-père de notre collègue M. CHAMPENOIS ; de M. BEYLIER, père de notre collègue M. BEYLIER ; de Madame FEYT, mère de notre collègue M. FEYT, de Madame CAMPARDOU, mère de notre collègue M. CAMPARDOU.

Le Président a adressé, au nom de la Société, des compliments de condoléances à nos collègues atteints dans leurs affections.

Sont proposés comme membres titulaires :

Mlle MOUSQUÈS, professeur au lycée de jeunes filles, présentée par Mlle FERMOND et M. DOUMERGUE.

M. CALZARONI, directeur de l'Ecole d'Hennaya, présenté par MM. BOUTY et DOUMERGUE.

M. DANTZER, Inspecteur d'Académie, présenté par MM. BOLELLI et FABRE Sylvain.

M. ROY, représentant le commerce, 1, boulevard de l'Industrie, présenté par MM. FABRE LA MAURELLE et MÉZIAT.

Le Président a reçu une demande de dons de prix pour les Elèves de l'Ecole Pratique de Commerce et ceux des Cours Industriels.

Le Comité décide d'offrir à ces deux Ecoles deux exemplaires

des ouvrages « L'Amalat d'Oudjda » et du « Tidikelt » par le commandant Voinot.

3° Une demande du commandant Pellecat au nom du Comité pour l'érection d'un marbre commémoratif aux enfants de Saint-Eugène morts pour la Patrie.

Le Comité accorde la somme de 25 francs.

M. le colonel Cadi est désigné pour représenter la Société à l'Assemblée générale de l'Association des pères et mères des familles nombreuses du Département d'Oran.

Le Président rappelle la publication, dans la presse locale, de l'annonce du Décret Présidentiel accordant à notre Société la *Reconnaissance d'utilité Publique*. Il exprime l'espoir que l'avis officiel de cette décision ne tardera pas à parvenir au Comité.

M. Doumergue fait ressortir la somme considérable de travail, le dévouement, le zèle et la compétence apportés par M. le Secrétaire général Fabre Sylvain, pour l'établissement du dossier de la demande de reconnaissance d'utilité publique. Grâce à M. Fabre, cette question, à l'étude et en préparation depuis plusieurs années, est aujourd'hui résolue à la satisfaction de notre Société. Le Président et le Comité, à l'unanimité, adressent à notre collègue estimé leurs remerciements et leurs félicitations pour l'heureux résultat obtenu.

M. Doumergue dépose sur le Bureau :

1° Une conférence de M. le général Levé sur le Recrutement en Algérie. A étudier par le Comité de publication du Bulletin.

2° Une pièce romaine envoyée par M. Bouty, de Tlemcen.

3° Des pièces anciennes venant de Kalaa, recueillies par M. l'abbé Banton.

4° Un exemplaire de la carte géologique de Lourmel-Rio-Salado, dont il est l'auteur, et publiée par le *Service de la Carte géologique de l'Algérie*.

M. Tournier, bibliothécaire, propose l'adoption d'une formule pour réclamer les livres détenus par les sociétaires depuis trop longtemps. Le principe de la formule est adopté.

Le Président remercie M. Pérez pour la copie du plan qu'il a bien voulu faire pour la Société, et portant l'indication des ruines romaines relevées jadis par le *Service topographique* dans la région de Saint-Leu.

La séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire général, STRASSER.

Le Président, E. FLAHAULT.

STATUTS & RÈGLEMENT

DE LA

Société de Géographie & d'Archéologie

DE LA PROVINCE D'ORAN

STATUTS

Approuvés le 29 Mai 1922

I. — BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Article premier. — L'Association dite « **Société de Géographie et d'Archéologie de la Province d'Oran** » fondée en 1878, a pour but de concourir, dans son rayon d'action, aux progrès des sciences géographiques, archéologiques, historiques et de toutes celles se rattachant à ces trois branches.

Elle s'occupera plus particulièrement de la province d'Oran, de l'Algérie et de l'Afrique du Nord.

Sa durée est illimitée.

Elle a son Siège Social à Oran, mais elle peut tenir des séances extraordinaires dans l'étendue de son rayon d'action.

Art. 2. — Les moyens d'action de la Société sont :

1° La publication d'un Bulletin périodique.

2° L'installation de ses services, de sa bibliothèque et de ses archives dans un local qui lui soit propre.

3° L'organisation de réunions, de conférences, d'excursions, de musées, de collections, d'expositions relatives à l'objet de ses études.

4° Des encouragements et, dans la limite de ses ressources, des subventions aux œuvres qui se rattachent à son programme,

ART. 3. — **Organisation.** — La Société se compose de membres d'honneur, de membres honoraires, de membres bienfaiteurs, de membres correspondants, de membres à vie et de membres titulaires.

Sont de droit :

Président d'honneur : Le Gouverneur général de l'Algérie.

Vice-Présidents d'honneur : Le Préfet du département d'Oran, le Général commandant la Division d'Oran.

Membres d'honneur : Le Sénateur, les Députés du département d'Oran, le Président du Conseil général, le Maire d'Oran.

Peuvent être également nommés membres d'honneur, par une délibération spéciale du Comité, des savants et des explorateurs qui ont contribué aux progrès des sciences géographiques et archéologiques ; aussi, les personnes qui, par leur haute situation scientifique ou sociale, ont rendu ou peuvent rendre des services à la Société.

Le titre de *membre honoraire* est réservé aux Présidents, Vice-Présidents, Secrétaires généraux et membres du Comité, qui, pendant plusieurs années auront rempli leur mandat de façon à contribuer à la prospérité de la Société.

L'honorariat est décerné par l'Assemblée générale sur la proposition du Bureau.

Les membres honoraires sont adjoints au Comité, mais seulement avec voix consultative.

Les membres honoraires peuvent redevenir membres du Comité, en renonçant, s'ils sont élus, à l'honorariat.

Les membres d'honneur et les membres honoraires ont le droit de faire partie de l'Assemblée générale.

Le titre de *membre correspondant* est décerné par le Comité aux personnes qui, n'habitant pas la province d'Oran, concourent par leurs travaux ou leurs communications aux progrès de la Société et collaborent à son Bulletin.

Les membres d'honneur, les membres honoraires et correspondants sont dispensés de la cotisation. Ils reçoivent gratuitement le Bulletin.

Tous sont invités à contribuer à la prospérité de la Société, surtout en lui réservant une partie au moins de leurs travaux inédits.

Le titre de *membre bienfaiteur* pourra être décerné par l'Assemblée générale à des personnes qui rachètent leurs cotisations annuelles par un versement de trois cents à cinq cents francs.

Les noms des membres bienfaiteurs seront portés à perpétuité, sur une liste particulière, à la suite de ceux des membres d'honneur et des membres honoraires.

Les personnes morales qui subventionnent annuellement la

Société seront aussi membres bienfaiteurs, mais à titre temporaire.

Sont membres titulaires les personnes des deux sexes, majeures, qui adhèrent aux présents statuts et paient la cotisation prévue au Règlement.

Des personnes morales, légalement constituées, peuvent être admises comme membres de la Société (Communes, Etablissements publics, Sociétés civiles et commerciales).

Tout postulant devra être présenté par deux sociétaires et admis par le Comité. Le vote se fera au scrutin secret si deux membres du Comité en font la demande.

L'acceptation ne pourra avoir lieu que dans la séance qui suivra celle où sera faite la présentation, sauf dans la dernière séance de Juillet.

La cotisation annuelle *minimum* est de douze francs pour les membres titulaires.

Elle peut être rachetée *(membres à vie)* en versant une somme de deux cents francs.

Un droit de diplôme fixé par le Règlement est exigé comme droit d'entrée.

Art. 4. — La qualité de membre de la Société se perd :

1° Par la démission.

2° Par la radiation prononcée, pour non paiement de la cotisation ou pour motifs graves, par le Conseil d'Administration, le membre intéressé ayant été appelé à fournir ses explications, sauf recours à l'Assemblée générale.

II. — ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Art. 5. — La Société est administrée par un Conseil composé de 24 membres, élus au scrutin secret, pour trois ans, par l'Assemblée générale et choisis dans les catégories de membres dont se compose l'Assemblée.

Le renouvellement du Conseil d'Administration a lieu par tiers tous les ans.

Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de vacance, l'Assemblée générale pourvoit aussi au remplacement des membres sortis avant l'expiration de leur mandat.

Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le Conseil pourra s'adjoindre, pour combler les vacances qui viendraient à se produire dans son sein, mais seulement jusqu'à la fin de l'année courante, les sociétaires qui seraient acceptés par un vote unanime de ses membres présents, dans la séance qui suivra celle où la vacance aura été signalée par le Président, la question ayant été portée à l'ordre du jour.

Le Conseil choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un Bureau, élu pour un an, composé :

1° D'un Président ;
2° D'un 1er Vice-Président ;
3° D'un 2e Vice-Président ;
4° D'un Secrétaire général ;
5° D'un Trésorier ;
6° D'un Archiviste-Bibliothécaire ;
7° D'un Secrétaire pour la section de géographie ;
8° D'un Secrétaire-adjoint pour la section de géographie ;
9° D'un Secrétaire pour la section d'archéologie ;
10° D'un Secrétaire-adjoint pour la section d'archéologie.

Deux commissions permanentes sont instituées au sein du Comité :

1° **Commission de Rédaction du Bulletin.** — Elle est composée du Président, des deux Vice-Présidents, du Secrétaire général et des deux Secrétaires de sections.

2° **Commission des Finances.** — Elle est composée de trois membres pris hors du Bureau, élus par le Comité dans la séance de l'élection du Bureau et dans les mêmes conditions. Le Trésorier ne pourra prendre part à cette élection.

Des commissions spéciales, de 3 ou 5 membres pris dans le Conseil, seront instituées pour étudier les questions importantes.

Les pouvoirs de ces commissions devront être renouvelés au commencement de chaque exercice.

Toutes les élections sont soumises aux conditions prévues par les Statuts et le Règlement.

Attributions. — Le Bureau assure l'exécution des décisions du Comité et représente la Société dans les démarches officielles.

Le Président dirige l'Administration de la Société, préside ses réunions et la représente officiellement en toutes circonstances.

Il peut prendre des mesures d'urgence, mais sous réserve de l'approbation du Conseil dans la plus prochaine séance.

En l'absence du Président, ses fonctions sont remplies par le 1er Vice-Président et, au besoin, ce dernier est suppléé par le 2e Vice-Président.

Le Secrétaire général est le Secrétaire des séances ; il convoque le Comité et les Sociétaires aux réunions et aux Assemblées générales, tient le registre des procès-verbaux des séances, avise les Sociétaires nouveaux de leur admission et accuse réception des démissions acceptées par le Comité.

Le Trésorier recouvre les cotisations, tient les registres de la comptabilité, prépare le projet de budget et le présente à la Commission des finances d'abord, et, au mois de Février, au Comité. Il contrôle toutes les dépenses et les acquitte sur le vu du « bon à payer » du Président ; mais il ne peut payer que des dépenses prévues au budget ou votées par le Comité. Il doit mentionner en marge de chaque facture, le numéro de l'article du budget ou la date de la délibération qui autorise la dépense.

En mai, il présente, à l'Assemblée générale, le compte rendu de l'exercice écoulé et le projet de budget adopté par le Comité.

En Janvier et Juillet, il soumet au Comité le compte détaillé des dépenses en énumérant les factures soldées.

Il remet les pièces comptables de chaque exercice aux archives de la Société.

L'Archiviste-Bibliothécaire est chargé de la conservation des archives et de la surveillance du service de la bibliothèque. Il tient un registre d'inventaire. Tous les ans, il classe les dossiers et les documents administratifs qui lui sont remis par le Président, le Secrétaire général et le Trésorier sortants et en établit les bordereaux. Au mois d'Avril, il fournit un rapport annuel sur l'état de la bibliothèque.

La Commission de rédaction du Bulletin assure la publication des travaux admis par le Conseil et veille à leur exécution matérielle en restant dans la limite des crédits mis à sa disposition.

La Commission des finances a pour rôle d'étudier les questions financières et les litiges qui lui seront soumis par le Conseil, le Président ou le Trésorier. Elle participe, de concert avec le Trésorier, à la préparation du projet du budget.

Tous les trois mois elle vérifie les dépenses faites et s'assure si elles sont conformes aux conventions stipulées par le budget, les votes du Conseil et les marchés.

DES RÉUNIONS

Art. 6. — Réunions et Travaux du Comité. — Le Conseil se réunit tous les mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président, ou sur la demande du quart de ses membres.

Toutes les questions importantes doivent être portées sur l'ordre du jour remis, en temps utile, aux membres du Conseil.

La présence de huit membres du Conseil est nécessaire pour la validité des séances.

Le Conseil délibère sur toutes les questions et ses décisions sont immédiatement exécutoires.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire. Ils sont transcrits, sans blancs ni ratures, sur un registre coté et paraphé par le Préfet ou son délégué.

Les séances sont publiques pour tous les Sociétaires ; mais ils ne peuvent prendre part aux discussions que sur l'autorisation du Président ; ils ne sont pas admis à voter.

Le Conseil peut délibérer en séance secrète, sur la proposition du Président ou la demande écrite et signée de trois de ses membres présents à la séance.

Le scrutin secret est appliqué dans les mêmes conditions.

Art. 7. — Les membres de la Société ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées, mais ils sont défrayés de leurs débours s'ils sont chargés d'une mission.

Art. 8. — **Assemblées générales.** — L'Assemblée générale de la Société comprend les membres d'honneur, les membres honoraires, les membres à vie et les membres titulaires. Les personnes morales régulièrement constituées ne peuvent y être représentées que par un délégué. Elle se réunit dans la première quinzaine de Mai et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration, ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'Administration. Les questions peuvent y être portées sur l'initiative d'un membre de la Société, mais à la condition que le Conseil ait pu en discuter en temps utile avant la distribution de l'ordre du jour.

Son Bureau est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, sur la situation morale et financière de la Société.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit au renouvellement des membres sortants du Conseil d'Administration.

Le rapport annuel et les comptes sont, par la voie du Bulletin, adressés chaque année à tous les membres de la Société.

Sauf pour les élections, les Sociétaires présents ont seuls le droit de prendre part au vote.

Toutefois, les Sociétaires qui ne peuvent assister à la réunion peuvent être invités à donner préalablement, et par écrit adressé au Président, leur avis sur les questions d'ordre administratif portées à l'ordre du jour.

L'ordre du jour détaillé de l'Assemblée générale devra être porté à la connaissance de tous les Sociétaires par convocation individuelle et avis par la voie de la Presse, au moins quinze jours avant la date fixée pour cette réunion.

Elections. — 1° **Conseil.** — Tous les ans, à l'Assemblée générale de Mai, les Sociétaires procèdent au renouvellement

du tiers sortant du Conseil. Ils remplacent aussi les membres manquants ou provisoires.

Les élections ont lieu au scrutin de liste et à la majorité relative.

Seuls les membres honoraires et les membres payants sont électeurs et éligibles.

Les Sociétaires cessent d'être éligibles et de faire partie du Conseil si leur éloignement d'Oran les empêche d'assister régulièrement aux séances.

Nul ne peut prendre part au vote et être candidat s'il est inscrit depuis moins de deux mois sur les contrôles de la Société et s'il n'a acquitté le droit de diplôme et le semestre en cours.

Les membres de la Société qui ne peuvent assister à la séance pourront prendre part à l'élection du Conseil en adressant leur bulletin de vote au Secrétaire général, sous double enveloppe cachetée, affranchie, et offrant toutes les garanties prévues par le Règlement et par le Conseil.

2° **Bureau et Commissions des Finances.** — Le Conseil élit son Bureau et la Commission des finances, le deuxième lundi qui suit l'Assemblée générale.

L'élection a lieu au scrutin secret ; à la majorité absolue, au premier tour ; à la majorité relative, au second.

Il est d'abord procédé à l'élection du Président ; ensuite à l'élection, au scrutin de liste, des autres membres du Bureau ; enfin à l'élection de la Commission des finances.

En cas de vacances, le Bureau est complété dans la réunion qui suit celle où la vacance a été annoncée.

3° **Commissions.** — L'élection des membres des Commissions spéciales se fait dans les mêmes conditions que pour la Commission des finances.

De la Bibliothèque — Des Archives. — Un local et un crédit spécial inscrit au budget sont affectés à l'installation, au service et à l'accroissement de la bibliothèque, ainsi qu'à la conservation des archives. Des crédits extraordinaires peuvent être votés.

Dispositions complémentaires. — Toutes discussions politiques ou religieuses, toutes communications, toutes publications au Bulletin pouvant en provoquer sont formellement interdites.

Art. 9. — Les dépenses sont ordonnancées par le Président.

La Société est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Président ; à défaut, par un membre du Bureau désigné par le Conseil.

Le représentant de la Société doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

Art. 10. — Les délibérations du Conseil d'Administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par la Société, constitution d'hypothèques sur les dits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens rentrant dans la dotation et emprunts doivent être soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

Art. 11. — Les délibérations du Conseil d'Administration relatives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après l'approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du Code civil et les articles 5 et 7 de la Loi du 4 Février 1901.

Les délibérations de l'Assemblée générale relatives aux aliénations de biens mobiliers et immobiliers dépendant de la dotation, à la constitution d'hypothèques et aux emprunts, ne sont valables qu'après approbation par décret simple.

Toutefois s'il s'agit de l'aliénation de biens mobiliers et si leur valeur n'excède pas le vingtième des capitaux mobiliers compris dans la dotation, l'approbation est donnée par le Préfet.

III. — DOTATION, FONDS DE RÉSERVE ET RESSOURCES ANNUELLES

Art. 12. — La dotation comprend :

1° Capitaux mobiliers. — 1° Mobilier et matériel assurés pour 10.000 francs ; 2° Bibliothèque assurée pour 60.000 francs.

2° Les immeubles nécessaires au but poursuivi par la Société et qu'elle pourra acquérir.

3° Les capitaux provenant de libéralités, à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé.

4° Les sommes versées pour le rachat des cotisations.

5° Le dixième, au moins, annuellement capitalisé, du revenu net des biens de la Société.

Art. 13. — Les capitaux mobiliers compris dans la dotation sont placés en valeurs nominatives de l'Etat français ou en obligations nominatives dont l'intérêt est garanti par l'Etat. Ils peuvent être également employés, soit à l'achat d'autres titres nominatifs, après autorisation donnée par décret, soit à l'acquisition d'immeubles nécessaires au but poursuivi par la Société.

Art. 14. — Le fonds de réserve comprend :

Mille deux cent soixante quinze francs de rente sur l'Etat, représentant un capital de vingt-deux mille six cent soixante francs quarante centimes.

La quotité et la composition du fonds de réserve ne peuvent être modifiées que par délibération de l'Assemblée générale.

Ces délibérations doivent faire l'objet, dans le délai de huitaine, d'une notification au Préfet du département d'Oran.

Art. 15. — Les recettes annuelles de la Société se composent :

1° De la partie du revenu de ses biens non comprise dans la dotation.

2° Des cotisations et souscriptions de ses membres.

3° Des subventions de l'Etat, des départements, des communes et des Etablissements publics.

4° Du produit des libéralités dont l'emploi immédiat a été autorisé.

5° Des ressources créées à titre exceptionnel et s'il y a lieu, avec l'agrément des autorités compétentes.

6° Du produit de la rétribution perçue pour le droit de diplôme.

7° Du produit de la vente des publications de la Société.

Art. 16. — Il est tenu au jour le jour une comptabilité deniers, par recettes et dépenses, et s'il y a lieu, une comptabilité matières.

IV. — MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

Art. 17. — Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'Administration ou du dixième des membres dont se compose l'Assemblée générale, soumise au Bureau au moins un mois à l'avance.

L'Assemblée doit se composer du quart au moins des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle ; et cette fois elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 18. — L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de la Société et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié plus un des membres en exercice.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle ; et cette fois elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas la dissolution ne peut être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 19. — En cas de dissolution, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la Société. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique.

Art. 20. — Les délibérations de l'Assemblée générale prévues aux articles 17, 18 et 19 sont adressées sans délai au Ministre de l'Instruction publique.

Elles ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

V. — SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Art. 21. — Le Président ou le membre du Bureau chargé de représenter la Société en justice et dans les actes de la vie civile, doit faire connaître dans les trois mois à la Préfecture du département d'Oran, tous les changements survenus dans l'Administration de la Société.

Les registres de la Société et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement, sur toute réquisition du Ministre de l'Intérieur ou du Préfet, à eux-mêmes ou à leur délégué ou à tout fonctionnaire accrédité par eux.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année au Préfet du département, aux Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Art. 22. — Le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de l'Instruction publique ont le droit de faire visiter par leurs délégués les établissements fondés par la Société et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

Art. 23. — Les règlements intérieurs préparés par le Conseil d'Administration et adoptés par l'Assemblée générale doivent être soumis à l'approbation du Ministre de l'Intérieur et adressés au Ministre de l'Instruction publique.

RÈGLEMENT

(*approuvé par M. le Ministre de l'Intérieur*)

Ressources

ARTICLE 1er. — La cotisation annuelle des membres titulaires est fixée à seize francs. Elle est payable par semestre et d'avance.

La cotisation peut être rachetée par un seul versement de deux cents francs.

ART. 2. — Le droit de diplôme est fixé à deux francs cinquante centimes ; il est exigible d'avance.

Des Radiations

ART. 3. — Tout sociétaire qui n'acquittera pas ses cotisations cessera immédiatement de recevoir les publications de la Société.

Toutefois, il ne pourra être considéré comme démissionnaire par le Comité qu'après qu'une lettre lui aura été adressée par le Trésorier et qu'un second avis lui aura été donné, au moins quinze jours plus tard, par lettre recommandée, signée par le Président.

ART. 4. — La situation des sociétaires ayant des cotisations en retard devra être réglée par le Trésorier et soumise au Comité, en temps utile, avant les élections.

ART. 5.— Aucune radiation pour défaut de paiement des cotisations ne pourra être faite dans les deux réunions mensuelles régulières qui précéderont l'Assemblée générale ; mais l'art. 22 du règlement reste applicable aux sociétaires en retard.

DES RÉUNIONS

1° RÉUNIONS ET TRAVAUX DU COMITÉ

ART. 6. — Le Comité se réunit, en Conseil d'Administration, le premier lundi de chaque mois, d'octobre à juillet inclus.

Des réunions supplémentaires, consacrées aux autres travaux,

peuvent avoir lieu sur la convocation du Président ou la demande de cinq membres du Comité.

Art. 7. — Le Bureau peut se réunir pendant les vacances pour prendre une mesure présentant un caractère d'urgence.

Des commissions d'études peuvent aussi se réunir.

Art. 8. — Toute réunion qui ne peut avoir lieu au jour prévu doit être tenue dans les huit jours suivants.

Art. 9. — A l'ouverture de la séance il est d'abord procédé à la lecture et à l'acceptation du procès-verbal de la réunion précédente.

Art. 10. — A la fin de chaque séance, le Comité arrête l'ordre du jour de la séance suivante. Dans l'intervalle, le Président le complète, s'il y a lieu.

Art. 11. — Le Secrétaire général convoque les membres du Comité et les membres honoraires, par circulaire indiquant cet ordre du jour. Il avise les sociétaires par la voie de la Presse.

Art. 12. — Tout membre de la Société désirant faire une communication au Comité devra en faire connaître l'objet au Président huit jours au moins avant la prochaine séance.

Tout membre du Comité peut la faire séance tenante.

Art. 13. — Aucune proposition ne peut être examinée dans la séance où elle est présentée, si elle est susceptible de provoquer une discussion.

Art. 14. — Les questions importantes pourront être renvoyées à une commission qui nommera un rapporteur, lequel soumettra au Comité, dans le délai fixé, les résultats de ses travaux.

Le rapport dont les conclusions serviront de base à la discussion sera déposé aux archives. Il pourra être inséré au Bulletin.

2° Assemblées générales

Art. 15. — L'Assemblée générale est tenue dans un local désigné par le Comité et spécifié par la lettre de convocation.

Art. 16. — L'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire est établi conformément aux prescriptions de l'article 8 des statuts.

ART. 17. — L'Assemblée générale est présidée par le Président en exercice.

Le Secrétaire général est secrétaire de la séance.

ART. 18. — Le procès-verbal d'une Assemblée générale ne peut être approuvé que par une Assemblée générale.

Toutefois les rapports approuvés en séance seront publiés dans le plus prochain Bulletin.

Des Élections

1° Du Comité ou Conseil

ART. 19. — Le 15 mars de chaque année, une circulaire adressée à tous les membres titulaires leur fera connaître les noms des membres à remplacer et les invitera à faire connaître s'ils sont candidats. Elle rappellera l'article 8 des statuts.

Dans la première séance du mois d'avril, le Comité dressera la liste de tous les Sociétaires qui lui auront répondu en ce sens.

La liste portera en tête, et par ordre alphabétique, les noms des membres sortants restant candidats ; chacun suivi de la mention « *membre sortant* » et de la désignation des fonctions qu'il remplissait.

A la suite seront inscrits, par ordre alphabétique, les candidats nouveaux avec leurs titres.

Cette liste sera accompagnée d'un bulletin de vote ne portant que les noms. Elle sera adressée à tous les sociétaires électeurs, quinze jours, au moins, avant l'élection.

Elle pourra être modifiée au gré des électeurs, à qui le Comité se propose simplement de fournir impartialement le moyen d'éclairer leur choix.

A la liste et au bulletin de vote seront jointes deux enveloppes conformes aux modèles adoptés par le Comité.

Il appartient au Comité de prendre en outre toutes les mesures utiles pour assurer la loyauté des élections.

ART. 20. — Un crédit spécial sera inscrit au budget.

ART. 21. — Trois scrutateurs, pris en dehors du Comité, sont désignés par l'Assemblée pour procéder au dépouillement du scrutin.

ART. 22. — Avant qu'il soit procédé à l'élection, le Trésorier rappelle que les membres qui n'ont pas payé la dernière cotisation semestrielle ne peuvent prendre part au vote. Si la cotisation est versée immédiatement entre ses mains, ils pourront voter.

ART. 23. — Le scrutin, pour les membres présents, est ouvert pendant une durée de temps fixé par le Comité et indiquée par la lettre de convocation.

Une liste d'émargement, établie à l'avance, est signée par les votants présents. Les votes par correspondance y sont pointés par les scrutateurs dans une colonne spéciale.

Par adjonction de scrutateurs, le dépouillement des votes par correspondance peut se faire pendant le vote des membres présents. Dans ce cas, il est fait un pointage à part qui est reporté sur le tableau d'émargement.

ART. 24. — Le procès-verbal de la réunion indiquera le nombre et les noms des votants présents à la séance, le nombre de ceux qui auront voté par correspondance et le nombre des votes exprimés.

Les listes d'émargement signées par les scrutateurs, le Président et le Secrétaire, seront jointes au procès-verbal et conservées aux archives.

ART. 25. — Les enveloppes seront conservées pendant quinze jours. Passé ce délai aucune protestation contre la validité des élections ne sera plus recevable.

2° Du Bureau

ART. 26. — La séance est ouverte sous la présidence du doyen d'âge. Elle n'est pas publique.

Le Secrétaire général sortant donne lecture des résultats relatifs à l'élection des membres du Comité. En son absence, le Comité y supplée.

Le Président suspend la séance avant de procéder à l'élection.

Le Bureau étant élu, le nouveau Président prend place au fauteuil.

Le Comité fixe aussitôt la date de sa prochaine réunion et en arrête l'ordre du jour. Il ne peut délibérer dans cette séance.

Du Bulletin

ART. 27. — Le Bulletin est trimestriel et paraît les 15 janvier, 15 avril, 15 juillet et 15 octobre de chaque année.

ART. 28. — La Commission de rédaction en prépare, dans les limites fixées par le budget, la composition qui est décidée par le Comité.

Une délibération spéciale du Comité peut autoriser des dépenses extraordinaires dont il fixe le chiffre, le § 2 de l'art. 14 des Statuts restant applicable.

ART. 29. — Outre les mémoires originaux, chaque numéro doit contenir les Actes administratifs de la Société, *les procès-verbaux des séances du Comité et des Assemblées générales dûment approuvés.*

Les noms des présents et des absents aux réunions du Comité seront publiés.

Art. 30. — Le Bulletin paraissant le 15 avril doit publier la liste de tous les Sociétaires avec leur profession, leurs titres et leur adresse exacte.

Art. 31. — Sur les couvertures du Bulletin doivent être reproduits tous les renseignements utiles aux Sociétaires : Bibliothèque, Réunions, Tarif des tirages à part, etc.

Art. 32. — Les travaux acceptés par le Comité sont publiés dans l'ordre de leur réception.

Art. 33. — La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dans les travaux insérés au Bulletin.

Art. 34. — Si le travail doit paraître dans plusieurs numéros, la Commission de rédaction soumet à l'auteur les conditions dans lesquelles se fera la publication.

Art. 35. — En principe, les auteurs doivent fournir les originaux des figures, clichés sur verre, photographies, cartes, plans, etc.

Les clichés typographiques sont exécutés au compte de la Société, dans la limite de ses ressources.

Art. 36. — Par exception, des travaux rares, épuisés, peuvent être réédités.

Art. 37. — En cas d'urgence, les auteurs ont un délai de huit jours francs pour corriger les épreuves. Ce délai expiré, il pourra être passé outre et procédé à l'impression de leurs travaux.

Art. 38. — Les auteurs conservent la propriété de leurs manuscrits, des plans, cartes, etc. Avec l'autorisation du Comité, les clichés deviennent leur propriété.

Art. 39. — Les auteurs de mémoires originaux reçoivent gracieusement 50 exemplaires d'un tirage à part de leur travail, avec pagination spéciale s'ils le demandent.

Au-delà de ce chiffre, l'éditeur livrera le surplus au tarif des tirages à part accepté par le Comité ; l'auteur doit indiquer le chiffre du surplus sur les épreuves corrigées.

Art. 40. — Tous les tirés à part doivent porter en tête de la 1re page la mention : « *Extrait du Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran* ». (Année, mois.)

Art. 41. — Le Bulletin est mis en adjudication. En principe, il doit être imprimé à Oran.

Le marché doit comporter le tarif des tirages à part.

Art. 42. — Le Bulletin est envoyé à tous les Sociétaires sans exception. En outre des personnes désignées à l'article 3 des statuts, le service gratuit est fait aux Sociétés correspondantes et à certains services publics désignés par le Comité.

La liste en est révisée et arrêtée tous les ans par le Comité sur un rapport de la Commission du Bulletin, le Bibliothécaire entendu.

Art. 43. — Le Bulletin peut être vendu aux personnes étrangères à la Société, à un prix fixé par le Comité.

Art. 44. — Une réserve d'exemplaires est constituée pour pourvoir à des demandes d'échanges, de ventes ou d'offres gratuites. Le Comité seul peut en disposer.

De la Bibliothèque. — Des Archives

1° Bibliothèque

Art. 45. — Les sommes affectées à la Bibliothèque doivent être surtout employées à l'acquisition d'ouvrages anciens et modernes sur l'Afrique du Nord.

Seront ensuite achetés les ouvrages pouvant aider à l'étude des Colonies et particulièrement des Colonies françaises.

Art. 46. — Les achats sont décidés par le Comité.

Art. 47. — Les Sociétaires auront le droit de proposer au Comité l'acquisition d'ouvrages qu'ils jugeraient utile d'introduire dans la bibliothèque.

Art. 48. — La Bibliothèque collectionne les cartes, les plans, les documents géographiques et archéologiques, ainsi que les estampages épigraphiques.

Art. 49. — Un règlement intérieur spécial, élaboré par le Comité, détermine les conditions du fonctionnement de la Bibliothèque.

2° Archives

Art. 50. — L'Archiviste a la garde et la responsabilité des Archives.

Art. 51. — Tout Sociétaire qui désirera les consulter devra faire une demande par écrit au Président qui, suivant les cas, accordera l'autorisation ou en réfèrera au Comité.

Les membres du Comité pourront les consulter sur place sans autorisation du Président.

Art. 52. — La consultation ne peut avoir lieu qu'après entente avec l'Archiviste et en sa présence.

COMMUNICATION

du Gouvernement Général de l'Algérie

Le Commandant Cauvet, ancien officier du service des affaires indigènes d'Algérie, qui a résidé pendant de longues années dans le Sahara algérien, a écrit une *Monographie du Chameau* fort complète et dont les principales caractéristiques sont indiquées plus loin.

Le Commandant Cauvet a apporté dans la composition de cet ouvrage le fruit de ses observations personnelles ainsi que le résultat de longues années de recherches dans la bibliographie internationale. Ce livre constitue donc un document d'une indéniable valeur qui pourra être fort utilement consulté par les zootechniciens et les savants qu'intéressent l'histoire naturelle du chameau et, d'une façon générale, par les personnes et collectivités qui cherchent à se documenter sur les questions économiques et historiques de l'Algérie.

L'ouvrage, qui comprend plus de 1.000 pages de texte accompagnées de nombreuses planches qui en facilitent l'intelligence et l'étude, sera publié sous les auspices du Gouvernement général de l'Algrie et vendu au prix de 80 francs au maximum l'exemplaire ; il sera donné à l'impression aussitôt que le nombre de souscriptions recueillies le permettra.

Les personnes ou collectivités désireuses de posséder un ou plusieurs exemplaires de cet ouvrage devront faire parvenir, dès maintenant, leur adhésion au Gouvernement général de l'Algérie, Direction des territoires du Sud, 5, rue du Soudan, à Alger. Le paiement n'aura lieu qu'après publication et sur avis adressé aux souscripteurs.

Concours ouverts par la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran

La *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* met au concours les question suivantes :

1° Concours *annuel* pour 1924-1925... : *Monographie géographique, historique et économique d'une commune de la province d'Oran (mixte, plein exercice ou indigène).*

Une médaille d'argent et une médaille de bronze seront attribuées aux meilleurs travaux présentés.

2° Pour 1924 : *Etude économique sur le Maroc Oriental depuis l'occupation française (1907) ;* nécessité d'une union économique entre le Maroc et l'Algérie, moyens d'aboutir.

Une médaille d'argent sera attribuée au meilleur mémoire. Il pourra être accordé des médailles aux travaux non primés.

3° Pour 1924 : *Histoire de la ville d'Oran, de l'année 1848 au recensement de 1921,* pour faire suite à l'ouvrage du Colonel Derrien.

Une médaille de vermeil sera attribuée au meilleur travail.

4° Pour 1924 : *Historique des quartiers, rues et édifices modernes de la ville d'Oran.* Renseignements très succincts sur l'origine des diverses dénominations.

Une médaille d'argent sera attribuée à l'auteur du meilleur mémoire.

5° Pour 1925 : *Géographie du Département d'Oran et de son Hinterland Saharien.*

Une médaille d'argent sera attribuée à l'auteur du meilleur mémoire.

Les conditions générales des concours sont les suivantes :

Les sociétaires et les personnes étrangères à la Société peuvent y participer.

Les manuscrits devront parvenir le 31 mars *au plus tard* de chacune des années fixées pour le concours.

Les *monographies* devront être *inédites*. Elles seront dressées d'après les indications générales *d'un plan qui sera communiqué aux personnes intéressées qui en feront la demande* au Secrétaire général.

Le manuscrit portera une devise qui sera répétée dans une enveloppe fermée contenant à l'intérieur le nom de l'auteur. Cette enveloppe ne sera ouverte qu'après le classement. Si les travaux présentés ne sont pas jugés suffisants, les récompenses pourront être réduites ou supprimées. L'original ou un double de tout travail récompensé devra être offert à la Société, qui se réserve la priorité et le droit de le publier dans son Bulletin. Dans ce cas, 50 exemplaires seront offerts gratuitement à l'auteur.

En outre des questions mises au concours, les Sociétaires pourraient apporter une précieuse collaboration au Bulletin en traitant l'un des sujets suivants ou *tout autre rentrant dans le même cadre :*

Aperçu géographique, agricole, économique sur une région de l'Oranie ou du Maroc Oriental.

Par exemple :

Le djebel Amour : Aflou, Géryville et leur hinterland ;
Le Sersou. — Le Dahra ;
La région de Nemours. — Le Kiss, Port-Say, Saïdia ;
Les Beni-Snassen, etc., etc..

Etude comparative du développement et du trafic des voies ferrées et des transports de l'Oranie, depuis 1901. Conséquences de la concurrence des transports par automobiles.

La pénétration saharienne par voie ferrée en suivant la vallée de la Saoura et le prolongement vers l'Ouest de la ligne de Colomb Béchar à Kenadsa.

Colomb Béchar et son hinterland : *Aperçu géographique, plantes utiles, faune, production du sol, voies de communication, commerce, caravanes, industries indigènes, etc.*

La région de Bou Denib au Tafilalet : *Aperçu...*

Relations ferroiraires à développer entre l'Oranie et le Maroc.

Les forêts de l'Oranie au point de vue économique. Incendies, déboisement, reboisements. Essences à supprimer, à introduire ou à multiplier.

Hydraulique agricole : plaines à irriguer, ressources en eau dont on dispose dans ce but.

Ressources en eau d'une commune : oueds permanents, sources et puits, débits, profondeurs. Qualité des eaux.

L'alimentation en eau potable d'une commune de l'Oranie. Ce qu'elle a été, est, ou pourrait être.

Etudes régionales sur la flore, la faune ou la géologie de l'Oranie, du Sahara ou du Maroc Oriental.

La Préhistorique au Sahara. Stations nouvelles. Situation, description. Catalogue général des stations préhistoriques reconnues. Carte et dessins.

Les monuments archéologiques du Sahara : pierres écrites, tumuli, haouitas, idebnan et tous autres monuments votifs, non encore signalés, présentant un intérêt archéologique ou architectural. Photographies et dessins.

Ethnographie saharienne : locale ou régionale.

Les coins pittoresques et les curiosités naturelles de l'Oranie, des confins sahariens et du Maroc Oriental. Les renseignements locaux pourraient être envoyés à la Société de Géographie d'Oran qui les centraliserait. Toutes les personnes de l'intérieur qui s'intéressent aux beautés de la nature pourraient participer à cette enquête.

13

45e ANNÉE

TOME XLII

FASCICULE CLXII (3e et 4e TRIM.)

SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1922

Bulletin Trimestriel
de la
Société de Géographie
et
d'Archéologie
d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret

du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE

4 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

Pages

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le Bulletin.

DESCRIPTION

de deux stations préhistoriques à quartzites taillés des environs de Karouba (Mostaganem) et Considérations sur leurs relations stratigraphiques avec la plage émergée du niveau de 18 mètres

1°. — STATION DE « KAROUBA »

Cette station est située à 4 kilom. au Nord de la ville de Mostaganem, près du sommet de la falaise de la baie aux Pirates, à 50 mètres au Sud du marabout de Sidi Mohammed Medjoub. (CARTE D'ETAT-MAJOR au $\frac{1}{50000}$, F^lle de Mostaganem). Elle a été signalée pour la première fois par M. Pallary, en 1891 ; puis, de nouveau, en 1911, par le même auteur.

En 1891, M. Pallary caractérise la station comme il suit :

« KAROUBA. — Station néolithique à quartzites taillés sur la corniche quaternaire qui environne le marabout de Sidi Mohammed Medjoud (1). »

En 1911, modifiant sa première opinion, M. Pallary, admet que les instruments sont de types correspondant parfaitement à l'industrie moustérienne, que la station est paléolithique, se basant surtout sur ce que « ces restes d'industrie humaine sont bien en place *dans toute l'épaisseur du dépôt*. Leur contemporanéité, ajoute-t-il, ne saurait faire l'objet du moindre doute (2). »

Les quartzites taillés se trouvaient donc maintenant dans toute l'épaisseur du dépôt de la plage soulevée, datée

(1) P. PALLARY. — État du Préhistorique dans le département d'Oran, Premier Catalogue (*in AFAS*, Marseille, 1891, T. II, p. 606).
(2) Sur la présence d'une industrie paléolithique dans une plage soulevée algérienne (*in Bull. Soc. Préh. française*, 23 février 1911, p. 162).

par sa faune de pectoncles et autres mollusques marins et non plus, au-dessus, à la surface (1).

Le fait nouveau signalé par M. Pallary avait une très grande importance, car il pouvait permettre d'établir un échelon sérieux dans la classification si débattue des stations préhistoriques de l'Afrique du Nord et de l'Algérie en particulier.

Sans nier, à priori, le fait nouveau, je le révoquai aussitôt en doute me basant sur les nombreuses observations que j'ai faites sur les plages émergées. Aussi je me promis de visiter les lieux dès que l'occasion s'en présenterait.

Cette occasion se présenta enfin le 5 Avril 1922. Je retrouvai facilement la station et y récoltai une trentaine de pièces en quartzite, laissant en place d'assez nombreux éclats. Les silex y sont à peu près inexistants.

Avant de discuter les faits observés et d'en déduire les conséquences je donnerai d'abord la description des lieux et des objets d'industrie.

Situation et Position Stratigraphique de la Station

La station de « Karouba » est située à 50 mètres au Sud du Marabout de Sidi Medjoub. Elle occupe le haut de la falaise, dans l'angle de la baie aux Pirates, tout près d'une petite source, laquelle avait probablement déterminé l'installation des primitifs sur ce point ou dans le voisinage.

La station a été coupée par un étroit chemin qui conduit du marabout à la fontaine. C'est dans le talus vertical et unique de ce chemin, sur une longueur de 10 à 15 mètres, que j'ai recueilli les quartzites.

La station ne paraît guère s'étendre à droite et à gauche ; mais il est difficile de l'affirmer, car tous les abords ont été remaniés par l'homme ou recouverts par les apports éoliens. Aussi ce n'a été qu'après une étude détaillée des falaises, entre le marabout et la côte 66 au Nord, que j'ai pu saisir, avec quelque précision, la position stratigraphique des quartzites taillés de la station de Sidi Medjoub.

(1) M. Siret avait visité la station en 1910 et le *Musée des Antiquités* à Alger possède de lui cinq pièces dont trois pierres de jet pyramidales bien caractérisées. Les pièces de M. Pallary qui voisinent avec les précédentes sont loin de présenter des caractères aussi marqués.

La coupe (fig. 1) montre la superposition des couches qui constituent la falaise et la corniche sur la verticale de la station.

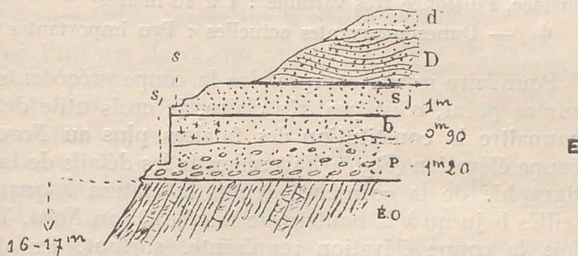


Fig. 1. — Coupe géologique de la falaise de Sidi Mohammed Medjoub, angle de la Baie aux Pirates

Légende. — *Eo*, marnes et quartzites de l'éocène supérieur (Medjanien) ; P. Poudingues et grès marins à pectoncles ; *b*, Sables rouges ; *S j*, Sables jaunâtres ; D, Dunes récentes consolidées ; d, Dunes contemporaines ; + +, Quartzites taillés ; S_i, sentier inférieur ; *S*, sentier supérieur.

La série des couches comprend :

É o. — A la base et sur presque la hauteur constituant la falaise, marnes et quartzites éocènes (Medjanien). (16 à 17 mètres visibles).

Les marnes ont, dans ce coin, un facies particulier. Elles se distinguent des marnes latérales qui sont schisteuses, grises ou bleuâtres, par leur couleur jaune blanchâtre. Il y a là une modification locale dont il est difficile de saisir la cause la pente étant trop raide pour être explorée avec fruit.

P=q' m. — Au-dessus, les marnes sont couronnées par une assise de poudingues P, à éléments souvent mal cimentés, et de lentilles de grès dont l'ensemble constitue la plage émergée à *Pectonculus*, *Cardium*, *Pecten*, etc. Parfois, latéralement ou à la base, le grès domine. Puissance : 1 mètre.

b=q' d. — Sur les couches à Pectoncles se superposent les grès à hélices b (sables rouges du général de Lamothe), sables plus ou moins concrétionnés, coupés de veines limoniteuses, sans solution de continuité avec le *substratum* ; parfois, quelques pectoncles à la base. Puissance : 0^m60 à 0^m70. Sur un point, 1 mètre.

C'est dans cette formation que je situe les quartzites taillés et quelques très rares éclats de silex. Il n'y en a pas plus bas.

S j. — Assise de grès jaunes, d'origine éolienne, peu concrétionnés, massifs, avec de rares helix. Puissance : 1 mètre.

A l'Ouest, ces grès jaunes sont limités en haut et en bas par un lit de croûte tropicale dont la supérieure **c** est séparée des grès de dunes **D** par un mince lit de quartzites de ruissellement **r** (Fig. 2).

D. — Dunes récentes concrétionnées, litées, grisâtres en surface. Puissance très variable : 1 à 10 mètres.

d. — Dunes mouvantes actuelles : Peu importantes.

Pour faire mieux comprendre la coupe précédente qui, sur ce point, n'est pas très claire, je crois utile de faire connaître la constitution des falaises plus au Nord. La coupe élévation (Fig. 2) fait ressortir les détails de la stratigraphie de la corniche, depuis la station à quartzites taillés b jusqu'à la hauteur de la côte 66 au Nord. Toutefois la coupe élévation représente, surtout, les abords immédiats du marabout de Sidi Medjoub, où les anciennes carrières montrent des couches très nettes.

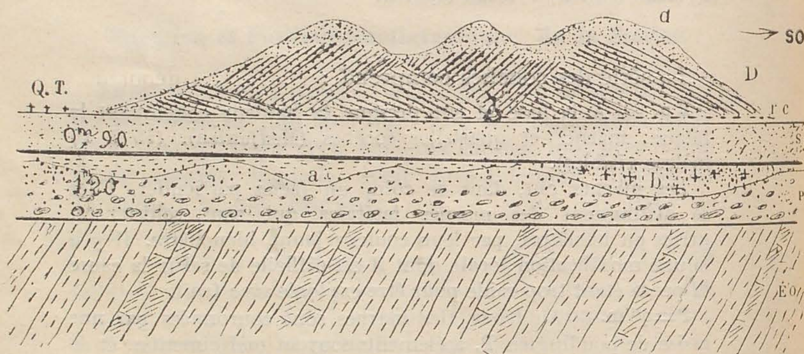


Fig. 2. — Coupe élévation des falaises de Karouba

Légende. — Voir Fig. 1. — a, Dépôt de ruissellement ; c, croûte tropicale ; r, lit de quartzites de ruissellement.

Cette coupe montre en plus de celle de la fig. 1, un dépôt de ruissellement a, rouge, plus ou moins caillouteux limoneux ou sableux qui ravine la plage marine et constitue, par places, un passage latéral des sables rouges b.

Au sujet de la station du Moulin je reviendrai sur cette coupe.

Mes deux coupes sont loin de concorder avec la description que M. Pallary a donnée de la falaise :

« En cet endroit la falaise se compose de grès et de quartzites, surmontés par une couche de sable argileux, rouge, agglutiné (ou grès tendre) de plus de $1^{m}50$ d'épaisseur, couronné par une nappe de galets et de coquilles marines roulées. Enfin une dune récente s'étale jusque sur la couche fossilifère. »

C'est l'inverse de ce qui existe : la nappe de galets ne couronne pas la couche de grès rouge de $1^{m}50$, mais c'est cette dernière qui surmonte les galets et supporte les sables éoliens Sj et D.

En outre, je n'ai pas constaté l'existence d'une assise de sable rouge sous-jacente aux poudingues ; elle pourrait être cachée sous les éboulis de la corniche.

Je dois ajouter que, nulle part, au Nord du marabout sur près de 2 kilomètres de falaises où la coupe (fig. 2) est très nette, je n'ai vu trace d'un dépôt gréseux antérieur à la plage émergée. Il en est de même au Sud où, sur près de 2 kilom., la base des grès à pectoncles, bordée par un sentier, est très facile à examiner. Ceci, d'ailleurs, est, pour l'instant, quelque peu secondaire.

Un fait plus important est le suivant : Je n'ai pas vu de quartzites taillés « dans toute l'épaisseur du dépôt de la plage soulevée » et faisant « partie intégrante » de la nappe de galets. Je ne les ai vus que dans les grès *b* = q'd et non dans l'assise à pectoncles P = q'm.

Description de l'Industrie lithique

L'industrie lithique n'est guère représentée que par des quartzites. Les fragments de silex sont rares ; je n'en ai que deux, sans valeur, sur les vingt-neuf pièces recueillies.

Les pièces en quartzite sont de formes très variées ; on peut y distinguer trois groupes dominants : les lames, les disques et les pierres de jet.

Les lames et fragments de lames les plus simples présentent seulement trois longues faces d'éclatement ; la face inférieure est plane, large ; les deux autres forment carène ; la section transversale est un triangle largement isocèle.

Le plus souvent l'arête dorsale a été enlevée par plusieurs plans de départ qui rendent le dos de la lame un peu pyramidal vers le milieu.

Dans toutes les lames les bords latéraux restent tranchants. Un type particulier de lame ne présente aucun bord tranchant, le bord opposé formant un dos épais.

Toutes les lames présentent un conchoïde de percussion dont le plan de frappe forme talon. Elles ne portent pas la moindre retouche marginale.

La petite collection que j'ai recueillie comprend d'abord dix lames, longues en moyenne, de 0^m055, larges de 0^m025, épaisses de 0^m011 sous la carène.

A citer ensuite : trois pièces, sortes d'ébauches de racloirs ou de tranchoirs subcirculaires minces, toutes à face inférieure unie, la supérieure légèrement pyramidale ou tronquée pyramidale et présentant plusieurs arêtes de taille quelque peu rayonnantes. Le bord est tranchant et sans la moindre retouche. (Pl. I, fig. 2, a et b).

Le diamètre de ces pièces varie de 0^m035 à 0^m045 ; l'épaisseur, au milieu, est faible, 0^m008 à 0^m009.

Les deux pièces les plus intéressantes sont deux gros outils, à contour subcirculaire, à faces taillées à grands éclats.

La plus belle, représentée (Pl. I, fig. 1 a et b), est un gros disque à faces taillées parallèles, même légèrement concaves, à bord épais, retaillé en tranchant court, rendu fortement sinueux par enlèvement de gros éclats alternatifs.

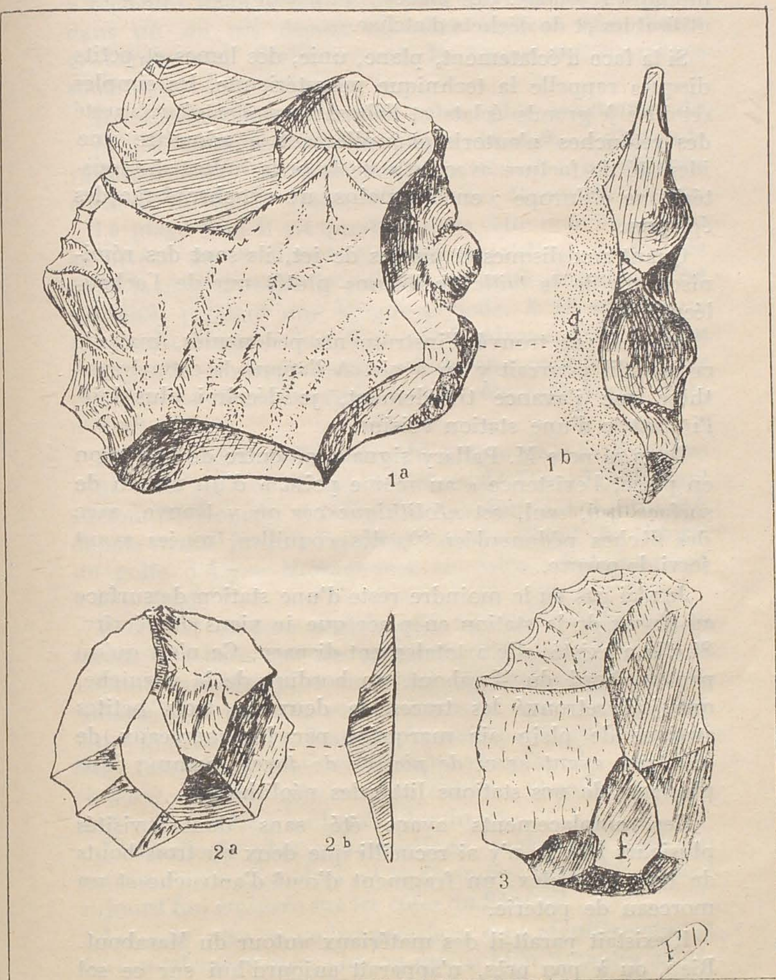
Les dimensions transversales sont de 0^m068 et 0^m062 ; épaisseur, 0^m018.

Cette pièce paraît finie. Un placage de grès *g* (fig. 1 b) est resté fortement adhérent à l'une des faces.

L'autre pièce est aussi un disque mais de facture un peu différente ; les faces sont légèrement proéminentes et grossièrement taillées par enlèvement de longs et larges éclats. Le bord, un peu sinueux, est tranchant sur presque tout le pourtour.

Ses dimensions sont : largeur moyenne, 0^m055 ; épaisseur maximum, 0^m022.

Une seule pièce, représentée (Pl. I, fig. 3) porte des retouches très nettes. C'est un grattoir plutôt qu'un racloir fait d'un éclat-lame. Le bord antérieur a été retaillé et retouché. A droite, l'extrémité forme burin ; la saillie qui se trouve à gauche, sous l'encoche, a pu aussi être destinée au même usage. La facette d'éclatement *f*, facilite la prise entre les doigts.



QUARTZITES TAILLÉS DE KAROUBA (SIDI MEDJOUB). — *Gr. nat.*

En résumé toutes les pièces que je viens de décrire sont, à part la précédente et le gros disque, des lames de débitage ou des ébauches taillées à grands éclats sans la moindre retouche. Ces pièces sont accompagnées d'éclats utilisables et de déchets d'atelier.

Si la face d'éclatement, plane, unie, des lames et petits disques rappelle la technique moustérienne, les simples retailles à grands éclats et l'absence ou l'extrême rareté des retouches n'autorisent nullement à admettre une identité de facture avec celle de la belle industrie moustérienne d'Europe ; encore moins, un synchronisme des époques.

Quant aux disques et pierres de jet, ils sont des réminiscences de la *taille* chelléenne plutôt que de l'acheuléenne.

Je n'ai pas trouvé d'instruments pédonculés, mais je crois qu'il pourrait y en avoir. A l'appui de cette hypothèse que j'avance timidement, je décrirai plus loin l'industrie d'une station voisine.

Dans sa note M. Pallary signale, en outre de la station en place, l'existence « au même point » d'un niveau de surface qui, seul, est *néolithique* car on y trouve, avec des flèches pédonculées (1), des coquilles trouées ayant servi de parure.

Je n'ai pas vu le moindre reste d'une station de surface *au-dessus* de la station en place que je viens de décrire. Si elle a existé, elle a totalement disparu. Ce n'est qu'un peu au Nord du Marabout, en bordure de la corniche, que j'ai retrouvé les traces de deux ou trois petites stations de plein air marquées par les morceaux de quartzite *ayant servi de pierres de foyer*, comme dans plusieurs de nos stations littorales néolithiques.

Ces emplacements ayant été sans doute visités plusieurs fois je n'y ai recueilli que deux ou trois bouts de lames de silex, un fragment d'œuf d'autruche et un morceau de poterie.

Il existait paraît-il des matériaux autour du Marabout. Rien, ou à peu près, n'apparaît aujourd'hui sur ce sol bouleversé par l'homme ou recouvert par les apports éoliens.

---

(1) Il n'existe au *Musée des Antiquités* qu'une seule pointe de flèche pédonculée provenant de cette station.

Discussion des faits observés

D'après M. Pallary les restes d'industrie humaine qu'il a recueillis dans la station de Sidi Medjoub se trouvaient dans un de ces dépôts littoraux anciens que divers géologues ont désignés par le terme de « plages soulevées ».

Il est préférable d'adopter celui, plus rationnel, de « plages émergées ». Ces plages émergées, d'altitude variable, sont, le plus souvent, réduites à d'étroits cordons littoraux, restes d'anciennes lignes de rivage.

La plage dont il est question dans cette note appartient au niveau de 18 mètres, c'est-à-dire qu'elle a été formée dans la mer lorsque le niveau de cette dernière, s'est stabilisé, pendant une longue période, à 18 mètres au-dessus du niveau actuel. Lorsque le niveau de la mer est redescendu le dépôt marin est devenu continental et a constitué la plage émergée dont la côte peut varier entre 0 et 18 mètres.

Plages et cordons littoraux du niveau de 0 à 18 mètres sont bien représentés sur les côtes de l'Oranie, ils sont surtout développés, et presque sans solution de continuité, depuis Arzew jusqu'à l'embouchure du Chélif. Le littoral du golfe d'Arzew-Mostaganem se prête admirablement à leur étude.

Plages et cordons sont le plus souvent constitués, au moins à la base, par des galets et graviers à éléments de volume variable, plus ou moins bien cimentés en poudingues qui passent, soit en hauteur, soit latéralement, à des grès grossiers. Toute la formation est ordinairement très fossilifère, elle est tantôt remplie de coquilles roulées, tantôt pétrie de débris coquilliers. Les pectoncles, entiers ou brisés, dominent.

Le fossile le plus caractéristique, mais assez rare, du niveau de 0 à 18 mètres est le *Strombus bubonius*, espèce aujourd'hui émigrée sur les côtes du Sénégal.

Les grès, plus ou moins grossiers, sont régulièrement et horizontalement lités, plus ou moins bien cimentés, généralement plus durs à la base qu'en haut. Les fossiles ne s'en détachent pas toujours aisément.

Poudingues et grès à pectoncles constituent les plages émergées.

C'est dans la plage émergée de Karouba que M. Pallary

a situé les quartzites taillés où ils font, dit-il, « partie intégrante de la nappe de galets ».

Au-dessus des dépôts coquilliers s'étagent, au moins par places, des grès, parfois assez sableux, à interstices limoneux rubigineux (sables rouges du général de Lamothe) provenant, par désagrégation, ruissellement et transport éolien, de dunes antérieures à la formation des poudingues.

Ces sables, plus ou moins agglutinés, plus ou moins concrétionnés, le sont d'autant plus que leurs couches sont situées plus bas. Désagrégés, en partie, à leur tour, ils ont fourni le sable des dunes consolidées récentes que surmontent des dunes mouvantes contemporaines. Ces sables rouges, riches en coquilles terrestres : *Helix*, *Bulimus*, etc., ont été désignés sous le nom de *grès à hélices*, les helix y étant souvent nombreuses.

Des grès à hélices existant à plusieurs niveaux du quaternaire et du pliocène, ce terme peut prêter à confusion. Aussi est-il nécessaire lorsqu'on l'emploie de le préciser, en le faisant suivre, de la notation correspondante. Pour les grès, en relation directe avec le niveau de 18 mètres, la dénomination doit être *grès à hélices* q ' d. Pour les couches à pectoncles, q ' m.

Pomel, — à qui reviendra éternellement l'indiscutable mérite d'avoir jeté les bases de la géologie algérienne, mais qui n'a pas eu le loisir de s'attarder partout aux détails, — ne séparait pas les deux formations : il réunissait sous la notation q, les couches à pectoncles et les grès à hélices (1).

Son opinion était basée sur ce fait qu'à la base des grès à hélices se trouvent parfois des coquilles marines. Cette anomalie, que l'on constate surtout au-dessus des plages de 0 à 5, peut prêter en effet à erreur. Le général de Lamothe en a expliqué les causes (2).

Dès mes premières études du littoral de la baie d'Arzew, je fus frappé par la différence de caractères que présentaient les deux formations. Je ne tardai pas à les distinguer et à les séparer stratigraphiquement. Celà, je m'empresse d'ajouter, en parfait accord avec M. Ficheur,

---

(1) Pomel et Pouyanne. — Texte explicatif de la Carte géologique de l'Algérie au 1 : 800000, 1889, p. 191.

(2) Général de Lamothe. — Les anciennes lignes de rivage du Sahel d'Alger et d'une partie de la côte algérienne (*Mémoires de la Société Géologique de France*, Paris, 1911, p. 47).

directeur technique du Service de la Carte Géologique de l'Algérie et de M. le général de Lamothe avec lesquels j'eus le précieux avantage de parcourir la côte.

Sur les cartes géologiques au 1 : 50000 du littoral de l'Algérie (1), la plage émergée de 18 mètres porte la notation **q¹m** et la plaine côtière qui la surmonte, celle de **q¹d**. Lorsqu'on aura à sa disposition des cartes à une plus grande échelle on pourra distinguer dans la plaine côtière, l'ancienne plaine qui forme nappe sur la plage coquillière et la récente, qui le plus souvent est de constitution nettement dunaire.

*
* *

Pour bien faire saisir l'intérêt et l'importance de la question controversée, et avant de discuter les faits, il me paraît nécessaire de rappeler quelques données d'ordre géologique acquises à la science depuis la disparition de Pomel.

C'est au général de Lamothe que nous devons l'étude détaillée des plages et cordons littoraux reconnus depuis longtemps en Algérie. Dans ses diverses publications, et surtout dans son magistral *Mémoire* sur les anciennes lignes de rivage de l'Algérie et de la Tunisie, le général a démontré que les restes de plages et de cordons littoraux qui jalonnent les lignes des anciens rivages des mers pliocènes et quaternaires de l'Algérie, se superposent, régulièrement, à des altitudes qu'il a déterminées. Il a démontré en outre que ces dépôts littoraux témoignent des reculs et des avances de la ligne de rivage de la mer à diverses époques du pliocène et du quaternaire (2). Les cordons les plus élevés représentent les lignes de rivage les plus anciennes, les plus inférieurs, celles des plus récentes. Jusqu'à maintenant, parmi les lignes de rivage bien développées, la plus ancienne admise est celle de 325 mètres ; la plus récente, celle de 18 mètres. C'est cette

(1) Ficheur : Feuille Alger bis (1904). — Dalloni : Mostaganem (1903). — Doumergue : Oran (1908), Arzew (1913, Rio-Salado-Lourmel (1921), Andalouses (Levée, mais non encore publiée).

(2) C'est l'application de la théorie des « mouvements eustatiques » de E. Suess qui n'est pas universellement admise, mais paraît bien s'appliquer au bassin méditerranéen, surtout sur les côtes de la Méditerranée Occidentale. On ne peut nier toutefois que dans certaines régions du globe, des *oscillations lentes du sol* ont fait varier aussi la ligne de rivage et ont produit des mouvements positifs et négatifs. Ces mouvements ont été même très accentués, localement, sous l'influence de phénomènes d'ordre éruptif, de plissements, etc.

dernière qui nous intéresse particulièrement dans l'étude des falaises de Karouba.

Il y a lieu de faire remarquer que la ligne de rivage de la mer du niveau de 18 mètres, oscille entre 0 et 18 mètres. Sur nos basses côtes oranaises elle s'incline souvent pour s'étaler entre 0 et 5 mètres (Andalouses, Aïn-el-Turck, Arzew à Port-aux-Poules).

C'est en étudiant minutieusement le niveau de 18 mètres, le mieux conservé et le plus étendu, que le général fut amené à abandonner l'opinion de Pomel et à séparer les grès à hélices des grès à pectoncles. De ce fait il tira des déductions qui intéressent à la fois le géologue et le préhistorien (1).

C'est au sujet de l'ordre d'apparition des *éléphants algériens quaternaires* que le savant et si consciencieux géologue expose dans son *Mémoire*, p. 239, l'évolution de ses idées et précise sa nouvelle opinion :

« Comme, à cette époque (1904), mes recherches étaient à peine commencées et que je n'avais aucune raison sérieuse à opposer à l'hypothèse de Pomel, d'après laquelle les grès et sables rouges étaient de même âge que les poudingues, j'avais conclu que les débris d'*Elephas Iolensis* devaient également être considérés comme contemporains du niveau de 18 mètres.

« Mais l'étude de détail des anciens rivages a modifié mes idées sur ce point. Tout le long de la côte, en effet, à La Salamandre, à Cherchell, à Bérard, à Alger, j'ai pu constater que les grès, graviers et sables rouges superposés aux poudingues, du niveau de 18 mètres, étaient des dépôts subaériens, nettement indépendants de ces poudingues, plus récents qu'eux et qui n'ont commencé à s'accumuler qu'après la retraite de la mer de 18 mètres, c'est-à-dire après le mouvement négatif qui a abaissé le rivage correspondant au-dessous du zéro actuel. Il en résulte que l'ancienneté des ossements d'*El. iolensis*, ensevelis dans ces grès et sables, ne peut remonter au-delà du début du mouvement positif actuel ; elle est même très probablement un peu plus récente. »



La question stratigraphique me paraissant résolue, il reste à démontrer la réelle présence des quartzites taillés

(1) L'opinion de Pomel serait soutenable si l'on ne considérait que la plage quaternaire très basse de Saint-Leu, par exemple ; on ne peut l'admettre un seul instant lorsqu'on parcourt les falaises de Bérard à Beauséjour.

dans les grès à hélices b, et leur absence dans les poudingues et grès à pectoncles.

Il me paraît évident que si les quartzites taillés étaient dans la nappe coquillière q ' m, ils auraient été roulés comme le dernier des graviers et leurs arêtes auraient été fortement émoussées-arrondies. L'hypothèse de l'inclusion des quartzites dans les poudingues me paraît devoir être abandonnée puisque les bords des pièces sont restés tranchants.

Je reconnais qu'il n'est pas impossible que des quartzites se trouvent parmi les galets *à la surface* de la section de la plage émergée de Karouba ; dans ce cas, ils y auraient été amenés par les éboulements de la corniche.

Il y a lieu, en outre, de faire état d'une autre considération :

L'homme n'a pas pu s'installer à demeure sur les galets de la plage en formation recouverte par la mer ou, tout au moins, encore battue par les vagues. Ce n'est que lorsque cette plage a été émergée, lorsqu'elle s'est trouvée élevée bien au-dessus du niveau de la mer et consolidée, que l'homme a pu s'y installer, soit immédiatement au-dessus — ce qui n'est guère probable — soit plutôt sur les sables — plus moelleux — dont le vent et le ruissellement la recouvraient et en augmentaient, chaque jour, l'épaisseur. Ce n'est que dans ces sables éoliens que l'homme primitif a laissé des restes importants de son industrie lithique et, probablement aussi, des traces de foyers.

On pourrait, aussi, admettre que les quartzites proviennent d'une station de surface et qu'ils ont été entraînés, avec le sable, par le ruissellement, jusque sur la corniche et incorporés à l'assise b, ce qui, sans rajeunir l'assise, vieillirait les quartzites taillés. Il est à remarquer que le tranchant vif des pièces et éclats s'oppose à l'hypothèse d'un transport à une assez longue distance.

Une large et assez longue tranchée, perpendiculaire à la direction de la falaise et entaillant la dune, permettrait probablement de solutionner définitivement cette question de l'origine des quartzites taillés et même de fixer leur situation exacte.

En attendant je situe les quartzites de Sidi Medjoub dans la seule assise des grès à hélices q ' d , en désaccord avec M. Pallary qui les a vus aussi dans les poudingues et grès à pectoncles.

A l'appui de mon opinion on me permettra d'apporter quelques témoignages et de discuter certains faits.

Dans son intéressante note, M. Pallary s'exprime ainsi :

« Ce n'est pas la première fois que des restes d'industrie humaine sont signalés dans les plages soulevées. Sans parler de Grimaldi, je rapellerai seulement que le général de Lamothe en a trouvé à Bérard (1). »

A l'allusion aux grottes de Grimaldi M. Marcellin Boule, à qui M. Pallary avait préalablement soumis sa découverte, crut devoir formuler des réserves reproduites à la suite de la note sur Karouba. L'éminent professeur du Muséum de Paris s'exprime ainsi :

« N'oubliez pas qu'à Grimaldi une industrie de même genre, également en quartzite, *se superpose immédiatement* à une plage marine d'altitude semblant égale à l'altitude de la vôtre » (2).

Cette observation laissait, évidemment, planer un doute sur la justesse des conclusions émises.

En outre, il y a lieu de retenir ce fait, de la plus haute importance, que M. Boule, qui a fait une étude magistrale des grottes de Grimaldi et des matériaux qui en ont été retirés, n'a jamais situé des objets d'industrie humaine dans la plage marine émergée qui forme le plancher de la grotte la plus intéressante, celle *du Prince*; il ne les a signalés que dans les divers dépôts archéologiques qui ont rempli les grottes bien après le retrait de la mer (3). Le bien regretté Joseph Déchelette (4) et M. Emile Haug (5) ont, dans leurs importants ouvrages, adopté les conclusions de M. Boule.

Quant à l'opinion du général de Lamothe il est exact que le général a écrit, en 1905, au sujet de ce qu'il appelle la *plaine côtière* :

« A Bérard, j'ai trouvé des silex taillés qui sont, par suite, contemporains de l'*El. iolensis*, Pomel » (6).

En écrivant cette phrase le général n'a nullement visé la plage émergée de poudingues à pectoncles mais bien le

(1) P. Pallary. — *Loc. cit.*, p. 2.
(2) P. Pallary. — (*Loc. cit.*) p. 3.
(3) Marcellin Boule. — Les grottes de Grimaldi : Géologie et paléontologie. Grotte du Prince... 1906.
(4) Joseph Déchelette. — Manuel d'Archéologie, T. I., p. 78 (1908).
(5) Emile Haug. — Traité de Géologie : Période quaternaire, T. III, p. 1857 (1912).
(6) De Lamothe. — *C. R. Ac. Sc.*, 13 juin 1905.

dépôt subaérien superposé appartenant à la *plaine côtière* et qu'il a désigné sous la dénomination de « sables rouges ». Il a précisé son opinion dans son *Mémoire sur les anciennes lignes de rivage*, qui parut en 1911, peu après la note de M. Pallary.

Les observations que le général avait faites jadis au Ras Acrata, à Bérard, à la ferme Beauséjour, et celles qu'il avait continuées, depuis 1905, sur la plus grande partie des côtes algériennes et tunisiennes, l'avaient confirmé dans ses premières conclusions (1).

De la falaise de Bérard, le général a donné la coupe suivante

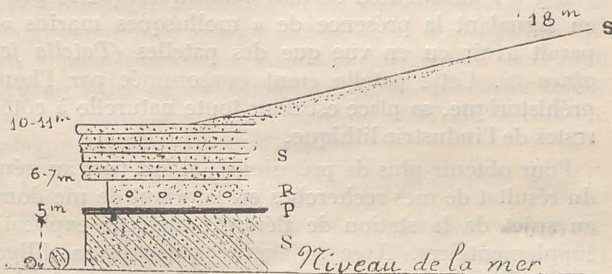


Fig. 3. — Coupe de la falaise de Bérard d'après M. le général De Lamothe (2)

Légende. — *S*, Grès éoliens anciens ; *P*, Poudingues coquilliers ; *R*, Sables rouges ; S, Grès à helix.

qu'il interprète comme il suit :

« Des sables rouges plus ou moins concrétionnés reposent sur des poudingues marins du niveau de 18 mètres et sont recouverts par des grès éoliens. Ces sables rouges renferment des mollusques terrestres et marins en parfait état et même des traces de l'industrie humaine. L'état de conservation des coquilles est une preuve que l'altération des sables est antérieure.

« A la ferme de Beauséjour ils sont divisés en plusieurs lits par des bandes très minces de *Croûte tropicale* qui indiquent une formation intermittente.

(1) Général de Lamothe. — *Mémoire*..., p. 46, 47, 196, 197.
(2) — . — (*Loc. cit.*), p. 46.

« Les sables rouges de ces trois localités correspondent donc à une période de retraite de la mer, pendant laquelle les produits alluviens, empruntés aux dunes anciennes, ont recouvert la plateforme émergée ; l'homme a pu s'établir sur ce sol relativement fixé. De nouvelles invasions de sables éoliens, contemporains, comme on le verra, d'un mouvement positif, ont plus tard recouvert les foyers abandonnés.

« Des faits semblables s'observent sur un grand nombre de points de la côte algérienne, à Mostaganem notamment » (1).

On peut objecter que le général lui-même a signalé la présence de coquilles marines dans les sables rouges de Bérard. Cette objection a été prévue et le général a expliqué comment quelques espèces marines pouvaient se trouver dans les sables rouges.

Il y a pourtant lieu de faire remarquer que le général, en signalant la présence de « mollusques marins » ne paraît avoir eu en vue que des patelles *(Patella ferruginea* (2). Cette patelle étant consommée par l'homme préhistorique, sa place est donc toute naturelle à côté des restes de l'industrie lithique.

Pour obtenir plus de précisions j'ai fait part au général du résultat de mes recherches en le priant de me donner, au sujet de la station de Bérard, quelques explications supplémentaires. Avec sa bonne grâce et sa diligence habituelles, il s'est empressé d'accéder à ma demande. De sa lettre (20 avril 1922), je reproduis les passages essentiels :

« Je viens de relire mes notes de voyage et je n'ai aucun doute sur le fait que j'avais signalé en 1911 : les silex taillés de Bérard proviennent exclusivement des sables rouges horizontaux, en partie concrétionnés, avec helix et patelles ; ces sables recouvrent les poudingues marins. Dans ces sables j'ai trouvé, en 1909, des traces charbonneuses provenant probablement d'anciens foyers. Je n'ai jamais vu de silex dans les poudingues marins à *Pectunculus*. »

Les mollusques marins de Bérard ne seraient donc que des *patelles*. Si quelques pectoncles se trouvaient à la base ils n'y seraient que par accident (3).

(1) Général de LAMOTHE. — (*Loc. cit.*), p. 46, 47).

(2) DE LAMOTHE. — (*Loc. cit.*) p. 48.

(3) Pendant que ce travail était à l'imprimerie j'ai eu l'occasion d'aller examiner les falaises de Beauséjour et de Bérard entre Castiglione et Tipaza.

Ces falaises, très pénibles à parcourir, sont très instructives sur les rares points

De mon côté j'ai constaté la présence de deux ou trois *Patella ferruginea* de grande taille dans les sables à quartzites taillés de Sidi Medjoub. Il s'y trouve aussi, surtout vers la base, plusieurs valves de pectoncles. Ces dernières ont probablement été entraînées jusque-là, avec le sable, par le ruissellement qui les aurait détachées de la nappe coquillière qui s'étend en arrière sous le manteau de dunes.

Le général qui a étudié les falaises de Mostaganem à Karouba et au-delà, n'a pas connu la station préhistorique de Sidi Medjoub, mais l'assise qui la renferme étant dans une situation stratigraphique identique à la couche archéologique de Bérard, la démonstration s'applique aux deux stations.

J'ajouterai que mon excellent collègue du *Service de la Carte géologique de l'Algérie*, M. Dalloni, professeur de géologie appliquée à la Faculté d'Alger, à qui j'avais fait part, depuis longtemps, du doute qui régnait dans mon esprit au sujet de l'existence réelle de quartzites taillés dans les poudingues, a eu l'occasion, en levant la carte de Mostaganem, d'examiner la station.

A la date du 1er février 1919, il m'écrivait :

« Je n'ai vu (dans la couche à pectoncles), aucun quartzite qui me paraisse nettement taillé. Peut-être y en a-t-il dans l'assise des grès à hélices, sur le bord de la falaise. Sont-ils dedans ou dessus ? Aux environs immédiats il y a des stations en plein air où les quartzites et silex taillés sont abondants à la surface. D'autre part, j'ai cru voir dans l'assise des grès à hélices, sur le bord de la falaise, de la cendre et des foyers.

---

où on peut les aborder. Elles montrent bien les relations de la nappe de sables rouges très limoneux, avec la plage marine émergée sous jacente **q I m**.

A Beauséjour les assises marines **q I m** reposent sur les marnes cartenniennes. C'est sans doute un peu plus à l'Ouest que le général les a vues sur les grès cartenniens.

A Bérard il y a quelque chose d'anormal par suite du plongement accidentel des grès S. Mais la discordance signalée par le général est très nette, les sables rouges reposent sur les tranches inclinées des grès S lesquels, à mon humble avis, sont les mêmes que ceux de Beauséjour. Je considère les grès inclinés plutôt comme des grès de plage que comme des grès dunaires.

Mais tout cela est d'intérêt secondaire. La donnée la plus importante est celle relative à la position stratigraphique de la nappe continentale de sables rouges limoneux par rapport à la plage marine émergée. Les sables rouges sont absolument indépendants des grès et poudingues coquilliers.

Je n'y ai pas vu de pectoncles et, en principe, il ne doit pas y en avoir, la formation étant nettement d'origine continentale.

Avec mon collègue M. Dalloni qui avait eu l'amabilité de m'accompagner nous avons retiré de la couche rouge plusieurs éclats de quartzites dont une belle lame, tous sans retouches. Il y aussi quelques éclats de silex et de quartz laiteux.

Mon impression est qu'il n'y a pas de quartzites et de silex taillés dans l'assise quaternaire datée par sa faune. Tachez de revoir le gisement. »

J'ai vu, revu et examiné soigneusement le gisement. Je n'y ai pas relevé de traces de foyers. Mon opinion ferme est qu'il n'y a pas de quartzites taillés dans les poudingues et grès à pectoncles q'm constituant la véritable plage émergée ; ils sont au-dessus, dans les grès à hélices q'd.

Je reconnais toutefois que l'origine des quartzites taillés reste encore à démontrer. On peut admettre qu'ils sont descendus avec le sable de la dune ancienne non apparente, entraînés sur une très courte distance par le ruissellement, ou bien, qu'ils sont en place dans le sable sur lequel l'homme avait installé ses foyers ou plutôt ses ateliers.

*
* *

Pour tirer une première conclusion des faits que je viens d'exposer, j'ajouterai que la technique de toute cette industrie avec la face inférieure d'éclatement unie des pièces, la face supérieure *retaillée à grands éclats* et ses rares retouches supramarginales ne rappelle que de loin la belle facture moustérienne classique. La technique de Karouba paraît représenter comme une enfance de l'art moustérien et non une décadence. Elle se distingue, en outre, par ses dimensions généralement au moins moitié moindres.

On pourrait la qualifier de *pseudo moustérienne* et la caractériser par le nombre de retailles dorsales et la rareté des retouches, toutes supramarginales.

Rien n'autorise, jusqu'à ce jour, à considérer l'industrie de Karouba comme l'analogue de la belle industrie moustérienne d'Europe et, encore moins, à admettre le synchronisme de la station de Sidi Medjoub avec les stations classiques. Il y a lieu de remarquer que le quartzite ne se prête pas comme le silex à une taille compliquée.

Pour ce qui concerne l'âge à attribuer à l'industrie la réponse n'est pas facile.

Admettons un instant que les quartzites taillés soient intercalés dans les poudingues. A quelle conclusion nous conduirait cet important événement ?

A reconnaître, sans conteste, que les outils sont synchroniques du dépôt coquillier, par conséquent plus anciens que les dépôts limoneux des grottes littorales du tunnel de Pointe-Pescade, des Bains Romains (près d'Alger) dont la faune a offert, *Elephas atlanticus*, dans la première et des représentants des genres *Hippopotamus* et *Rhinocéros*, dans les deux.

Or ces grottes ont pour plancher la nappe coquillière, elles n'ont donc pu être remplies que lorsque la mer du niveau de 18 mètres, eut été abaissée par le mouvement négatif consécutif et marqué un long recul ; même, ainsi que l'admet le général de Lamothe, après le début du mouvement positif qui a suivi et qui continue à surélever le niveau de la mer actuelle.

Si donc la plage émergée était synchronique de l'époque moustérienne la faune des grands pachydermes serait d'âge postérieur. ,

Les rares découvertes faites jusqu'ici paraissent démontrer le bien fondé de cette déduction.

Ce n'est que dans la grotte des Bains Romains que des outils de « type moustérien » ont été signalés, dans les grottes du littoral, par MM. Ficheur et Brives (1). C'est par une erreur de lecture que le général de Lamothe les a indiqués comme ayant été trouvés dans la grotte du Tunnel de Pointe Pescade avec *Elephas atlanticus* (2). Dans cette dernière, Pomel n'a relevé « aucune trace d'habitation(3). »

D'après le manuscrit que M. Ficheur a bien voulu me communiquer les silex étaient abondants aux Bains Romains ; mais les trois pièces qui existent encore dans les vieilles collections du Laboratoire de Géologie ne présentent aucun cachet moustérien. Des silex taillés semblables peuvent exister dans les stations de surface et dans des grottes néolithiques. Ceux des Bains Romains peuvent donc appartenir à une époque plus récente que celle caractérisée par l'existence de l'Hippopotame sur le littoral (4).

---

(1) Ficheur et Brives. — Sur la découverte d'une caverne à ossements à la carrière des Bains Romains, à l'Ouest d'Alger. *C. R. Ac. Sc.* 28 mai 1900.

(2) Général de Lamothe. — (*Loc cit.*), p. 239.

(3) Pomel. — Sur une nouvelle grotte ossifère à la Pointe Pescade. *C. R. Ac. Sc.*, 10 décembre 1894, p. 986.

(4) Les ossements des Bains Romains sont, en général, de teinte gris cendré à la surface tandis que ceux du Tunnel de Pointe Pescade présentent tous la teinte rouge limoneuse.

Si on considère que dans l'intérieur de notre département, loin de la côte, à Palikao et au lac Karar (Remchi-Montagnac), la faune des grands pachydermes est accompagnée de gros instruments de facture chelléenne et chelléo-acheuléenne, on peut admettre que les hommes qui, sur la côte, étaient contemporains de l'*Hippopotame* avaient déjà abandonné la technique chelléo-acheuléenne, pour pratiquer la technique moustérienne. L'homme du Sahel aurait donc été dans un stade de civilisation plus avancé.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler l'opinion suivante de Pomel qui, dans sa *Monographie des Singes et de l'Homme quaternaire*, p. 14, s'exprime ainsi :

« Les temps quaternaires ici sont divisés en deux phases « séparées par un accident géologique considérable : c'est « l'envahissement du littoral par une nappe d'eau marine, qui « a laissé des dépôts marins caractéristiques entre les dépôts « terrestres *éoliens ou alluvionnaires* qui les contiennent. Nous « n'avons que des documents très imparfaits sur la partie infé- « rieure de cette formation détritique terrestre, consistant en « quelques débris de mammifères : *Elephas meridionalis, Equus* « *robustus* ; je n'y ai, personnellement, rencontré aucun outil « en pierre ; il est probable qu'ils doivent être de confection « toute primitive.

« C'est uniquement dans l'étage supérieur à la formation « marine qu'ont été rencontrés tous les matériaux utilisés « dans ce travail : Palikao, Aboukir. »

Pomel considérait donc les outils de facture chelléenne de Palikao comme d'âge postérieur à celui de la plage de 18 mètres. Ce n'est pas mon avis, du moins pour le moment.

Au sujet de la distinction des dépôts littoraux, le grand naturaliste exprime cette fois, une opinion identique à celle du général de Lamothe et à la mienne.

Jusqu'à ce que de nouvelles découvertes apportent dans le débat des preuves irréfutables, l'hypothèse admise à ce jour par les spécialistes qui se sont consacrés à l'étude de la préhistoire de l'Afrique du Nord, et qui me paraît la seule plausible, est celle qui admet que la technique du paléolithique ancien paraît bien avoir régulièrement évolué, en Algérie, de la technique chelléenne à la technique moustérienne ; celà, sans transition brusque et pendant

la longue durée de temps qui pourrait constituer *l'âge de l'Hippopotame.*

Cet âge pourrait être divisé et comprendre au début, l'âge de l'*Elephas atlanticus* proposé par M. Pallary (1), mais, jusqu'ici, rien ne permet d'établir, avec la précision nécessaire, l'extension géographique de cette espèce, l'époque de sa disparition et, surtout, les rapports de l'âge des terrains qui la renferment avec les divers stades de l'évolution de l'industrie lithique ancienne. Il y a lieu de faire remarquer que, dans la grotte du Tunnel de Pointe Pescade, *El. atlanticus* était superposé à la plage marine émergée, ce qui infirme, au moins en partie, l'opinion, pourtant très plausible, de M. Pallary, qui considère cette espèce comme contemporaine de la faune marine chaude à *Strombus bubonius* (2), c'est-à-dire comme synchronique de la plage émergée de 18 mètres.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'en Europe, les deux grandes techniques du paléolithique inférieur (*chelléen* et *acheuléen*) et du paléolithique moyen (*moustérien*) sont souvent associées, — le fait se produit aussi en Afrique du Nord, — et peuvent même se trouver dans un ordre stratigraphique presque inverse (3). Le problème à résoudre reste donc complexe.

Il est bien regrettable que les quartzites taillés ne se trouvent pas dans la nappe coquillière car on aurait là une base solide pour établir un échelon sérieux, un *pseudo-moustérien* algérien, dans l'échelle chronologique de nos stations nord-africaines.

Quel âge archéologique doit-on attribuer à la plage du niveau de 18 mètres ? On a vu, plus haut, que Pomel la considérait comme la plus ancienne du quaternaire ; mais, depuis, les opinions ont évolué sans être encore bien arrêtées. Tandis que MM. Boule et Haug (4) attribuent la nappe du plancher de la grotte de Prince au *chelléen*, M. Depéret (5) parallélise le niveau de 18 mètres avec le *moustérien*.

(1-2) P. PALLARY. — Sur les Mollusques fossiles, terrestres, fluviatiles et saumâtres de l'Algérie, 1901, p. 203.

(3) COMMONT. — Les industries de l'ancien Saint-Acheul (*L'Anthropologie*, 1908). — L'industrie moustérienne dans la région du Nord de la France, *5e Congrès Préh. de France*, 1910. BOULE. — (*Loc. cit.*), d'après Commont.

(4) HAUG. — Traité de Géologie, T. III, p. 1859.

(5) DEPÉRET. — La classification du Quaternaire et sa corrélation avec les niveaux préhistoriques, *C. R. S. G. F.*, 2 mai 1921, p. 125.

Les études de D'Ault du Mesnil, de Commont, du général de Lamothe dans le Nord, et particulièrement dans la Somme, ont toutes situé le niveau de l'*acheuléen* dans la moyenne terrasse alluviale correspondant au niveau marin de 30-32 mètres et le niveau du *moustérien* dans la basse terrasse correspondant au niveau marin de 18 mètres.

En Algérie les anciennes terrasses alluvionnaires du cours inférieur des fleuves ont été très peu étudiées, en dehors de l'Isser qui a fait l'objet d'une importante étude du général de Lamothe (1). De nos basses terrasses nous ne connaissons malheureusement pas l'industrie paléolithique qu'elles peuvent renfermer et rien ne permet d'affirmer qu'elle correspond à l'acheuléen ou au moustérien.

Les alluvions anciennes nord africaines qui ont fourni des instruments paléolithiques sont situées loin de la côte et leur altitude n'a plus de relations déterminées avec la ligne du profil d'équilibre du cours inférieur des cours d'eau côtiers.

Dans la province d'Oran le seul gisement alluvionnaire important et bien connu, à instruments paléolithiques, de facture chelléo-acheuléenne, est celui d'Ouzidan qui domine le lit d'une rivière, la Sikkak, assez torrentueuse en hiver. Cette station pourrait offrir une sérieuse base d'appréciation si elle se trouvait bien plus en aval et, mieux, dans la basse vallée de la Tafna. Dans la situation actuelle, elle ne peut fournir qu'une indication approximative.

La côte du sommet de la terrasse alluvionnaire est de 370 mètres environ. L'oued étant à la côte 315, la terrasse domine donc le cours d'eau d'environ 55 mètres. Ce chiffre correspondrait à celui des hautes terrasses. Or, comme il n'est pas douteux que l'action de creusement du lit de l'oued a été plus intense dans la moyenne Sikkak que vers son embouchure, on peut admettre que la nappe alluvionnaire des grottes d'Ouzidan appartient plutôt à la moyenne terrasse de 30 mètres qu'à la haute terrasse de 50-60 mètres.

---

(1) L. J. B. de Lamothe. — Notes sur les Anciennes Plages et Terrasses du bassin de l'Isser (département d'Alger) et de quelques autres bassins de la côte algérienne (*Bull. de la Soc. Géol. de France*), 1899, p. 257.

De cette hypothèse, très plausible, je conclus qu'en Oranie l'*industrie lithique* moustérienne peut se rencontrer dans la plage émergée de 18 mètres et dans les basses terrasses alluvionnaires. *Mais cela reste à démontrer.* Tout autant qu'un outillage de facture acheuléenne ou moustérienne, bien caractérisée, n'aura pas été rencontré en place, *copieusement* associé à d'importants restes de la faune des grands pachydermes, il est prudent de se tenir sur la réserve.

Il faut aussi tenir compte de ce fait que de nombreux mammifères quaternaires sont encore mal connus au point de vue de la détermination exacte des espèces et de la progression de leurs migrations vers le centre africain. Si de sérieuses données sont acquises elles ne permettent pas encore de poser partout des jalons à demeure.

2°. — STATION DU MOULIN

Il y a quelques années M. Estaunié qui s'intéresse beaucoup à la préhistoire m'a signalé l'existence, au Nord de Karouba, aux environs de la côte 66, d'une station de quartzites taillés.

J'ai trouvé, en effet, à la hauteur de la côte 66, *sur la corniche* de la falaise maritime, un beau gisement qui est sans doute celui découvert par le perspicace et dévoué chercheur qu'est M. Estaunié (1).

Cette station est située exactement à 1400 mètres au Nord-Est du marabout de Sidi Medjoub, au-dessus du point « M^{in} » indiqué sur la Carte d'Etat-Major, *révisée*. Ce moulin, appelé moulin Vasco, est aujourd'hui abandonné ; il était actionné par l'eau d'une belle source qui sort de la plaine côtière, un peu en arrière de la corniche de la falaise qui surplombe, ou à peu près, le moulin. Le bassin réservoir, destiné à alimenter la chute, se trouve à quelques mètres de la source.

La station préhistorique commence à environ 80 mètres au Nord du bassin. Elle s'étend, en bordure de la corniche, sur une longueur d'environ 150 mètres. Sa largeur, très variable par suite de l'avance irrégulière des sables mou-

(1) M. Dalloni m'a dit, depuis, qu'il avait trouvé, à peu près dans la même région, une station de quartzites qui n'est pas celle que je vais décrire.

vants, mesure de 2 à 15 mètres. Une traînée de sable la coupe même presque en deux. La partie Sud n'a qu'une trentaine de mètres. Elle m'a offert le plus grand nombre de pièces de formes définies. Vers le Nord, les éclats de quartzite, d'abord assez clairsemés, deviennent plus abondants au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'extrémité de la station. Il en restera toujours pour marquer le gisement. En revanche les belles pièces y seront rares après les prélèvements que j'y ai faits.

Description de l'Industrie lithique

La station du Moulin présente, dans son ensemble, une industrie de facture identique à celle de la station de Sidi Medjoub. La roche mise en œuvre est aussi le quartzite. La matière première a été probablement fournie plutôt par des galets (1) que par les puissants bancs de quartzite du Medjanien très nombreux le long des falaises. Parfois ces bancs font saillie au-dessus du dépôt préhistorique et les éclats naturels se mêlent aux éclats intentionnels. La station peut être considérée comme un vaste atelier ; mais les galets et les nuclei y sont rares. L'atelier de débitage pouvait se trouver sur un point où la ligne de rivage était plus abordable.

Les éclats et les pièces en silex sont très rares parmi les quartzites taillés ; ils sont presque inexistants.

Les matériaux étant bien plus abondants que dans la station de Sidi Medjoub, j'ai pu en faire un meilleur choix. Disques, pierres de jet et lames s'y retrouvent.

Particularité importante, la station offre, en outre, d'assez nombreuses pièces pédonculées.

Les pièces taillées à grands éclats sont nombreuses ; celles ayant une forme déterminée ne sont pas rares. En revanche, rares sont celles qui sont retouchées sur leurs bords.

(1) Les galets pouvaient être pris dans la plage émergée ou sur la grève actuelle.

Les plus grosses pièces sont des quartzites discoïdes de *formes très variées qui en rendent la classification assez difficile*. On peut y distinguer au moins quatre groupes :

1° Des pierres de jet, larges de 0m030 à 0m065, à face supérieure irrégulièrement tronquée pyramidale, présentant, en général, un petit nombre de facettes d'éclatement. La face inférieure, taillée aussi à grands éclats, est peu saillante au-dessous du pourtour dont le tranchant a été rendu sinueux par enlèvement d'éclats alternatifs. Le croquis (fig. 4) montre le principe de la technique de la taille d'une de ces pierres de jet vue par le côté, chacune d'elles a une forme particulière et il est difficile d'en rencontrer deux qui soient absolument semblables. Elles sont surtout de volume variable.

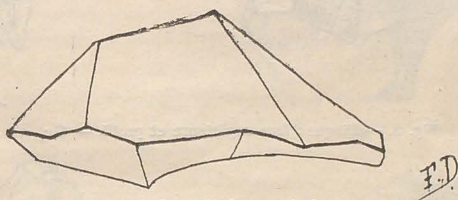


Fig. 4. — Croquis montrant la technique d'une pierre de jet

2° D'autres pierres de jet ont les faces très bombées pyramidales, retaillées à plus petits éclats que les précédentes ; elles sont tronquées sur la partie formée par le plan de frappe qui a été conservé. Le sommet de la face supérieure se rapproche de la verticale passant par le talon.

Les pièces des 1er et 2e groupes sont des réminiscences de la technique acheuléenne et peuvent faire préjuger de l'âge archaïque de l'ensemble de l'industrie.

3° Des disques, qui, tout en procédant du même principe de taille que les pierres de jet, en diffèrent par leurs faces non pyramidales, un peu convexes, mais toujours

taillées par enlèvement de larges éclats. Le bord est sinueux ; la section médiane, elliptique (fig. 5).

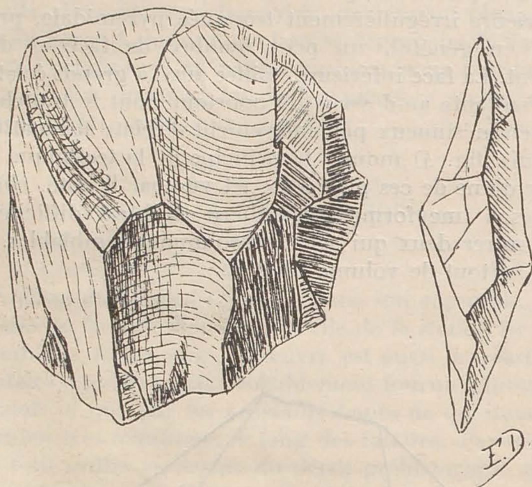


Fig. 5. — Disque : face supérieure et profil. — *Gr. nat*,

4° Des disques racloirs subcirculaires du type représenté (Pl. I, fig. 2, *a* et *b*) à face inférieure tronquée pyramidale plus ou moins saillante, à face inférieure plane. Les plus petites pièces ont la face supérieure plus nettement pyramidale, surélevée et rappellent les *grossières ébauches* de certains *grattoirs carénés* de l'*Aurignacien* français (1). J'ai représenté (Pl. III, fig. 1, *a* et *b*), une de ces pièces du Moulin.

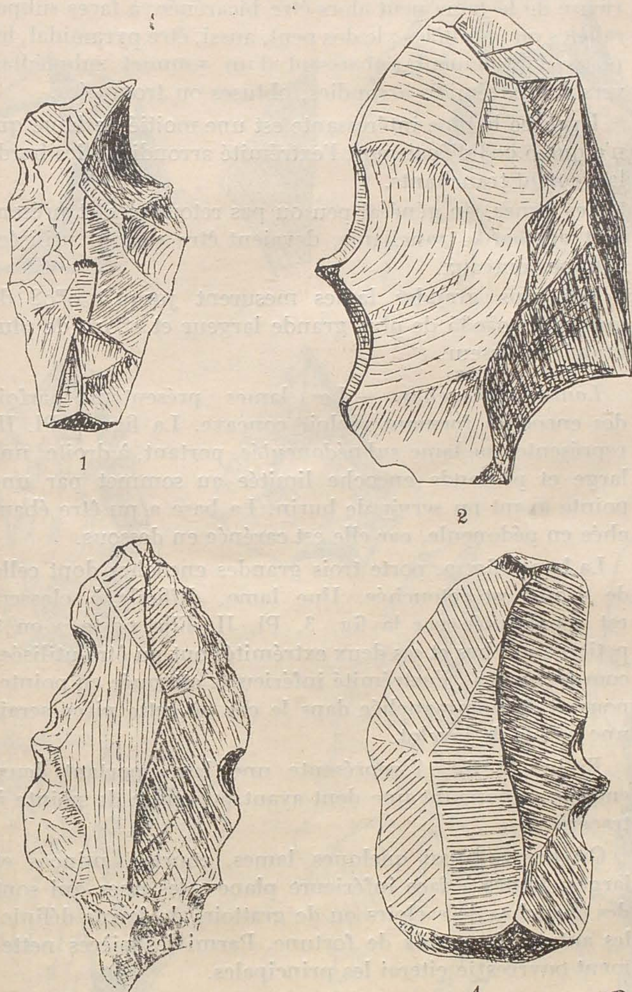
Les pièces de ce groupe, au moins les plus grosses, pourraient n'être que des ébauches de pierres de jet du type du 1er groupe. Elles n'auraient pas encore subi, sur le pourtour, les retouches par éclats alternatifs.

Deux pièces, l'une du 1er groupe, l'autre du 4e, ont la face supérieure de même facture.

Les lames sont nombreuses. Elles sont, le plus souvent grandes, lancéolées ou rectangulaires. Les unes, à section

(1) Voir DÉCHELETTE. — Manuel d'Archéologie T. I, p. 121, fig. 39, 4 et 7.

Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran. — 3e et 4e trim. 1922 (F. DOUMERGUE). Pl. II.



QUARTZITES TAILLÉS DE KAROUBA (MOULIN). — *Gr. nat.*

transversale triangulaire, présentent une carène dorsale unique et régulière ; les autres, plus nombreuses, ont été retaillées sur le dos ; la carène dorsale a été enlevée par un ou plusieurs plans de départ longitudinaux. La face supérieure de la lame peut alors être bicarénée, à faces subparallèles ou parallèles ; le dos peut, aussi, être pyramidal, les plans d'éclatement s'abaissant d'un sommet submédian vers les extrémités arrondies, obtuses ou tronquées.

La pièce la plus intéressante est une moitié de lame qui n'a que 0,003 d'épaisseur, l'extrémité arrondie et les bords largement tranchants.

Les lames, en général peu ou pas retouchées et présentant des bords tranchants, devaient être surtout utilisées comme couteaux.

Mes plus grandes lames mesurent jusqu'à $0^{m}08$ de longueur, $0^{m}035$ de plus grande largeur et $0^{m}012$ de plus grande épaisseur.

Lames à encoches. — Les lames présentent parfois des encoches formant racloir concave. La fig. 1, Pl. II, représente une lame *subpédonculée*, portant, à droite, une large et profonde encoche limitée au sommet par une pointe ayant pu servir de burin. La base a pu être ébauchée en pédoncule, car elle est carénée en dessous.

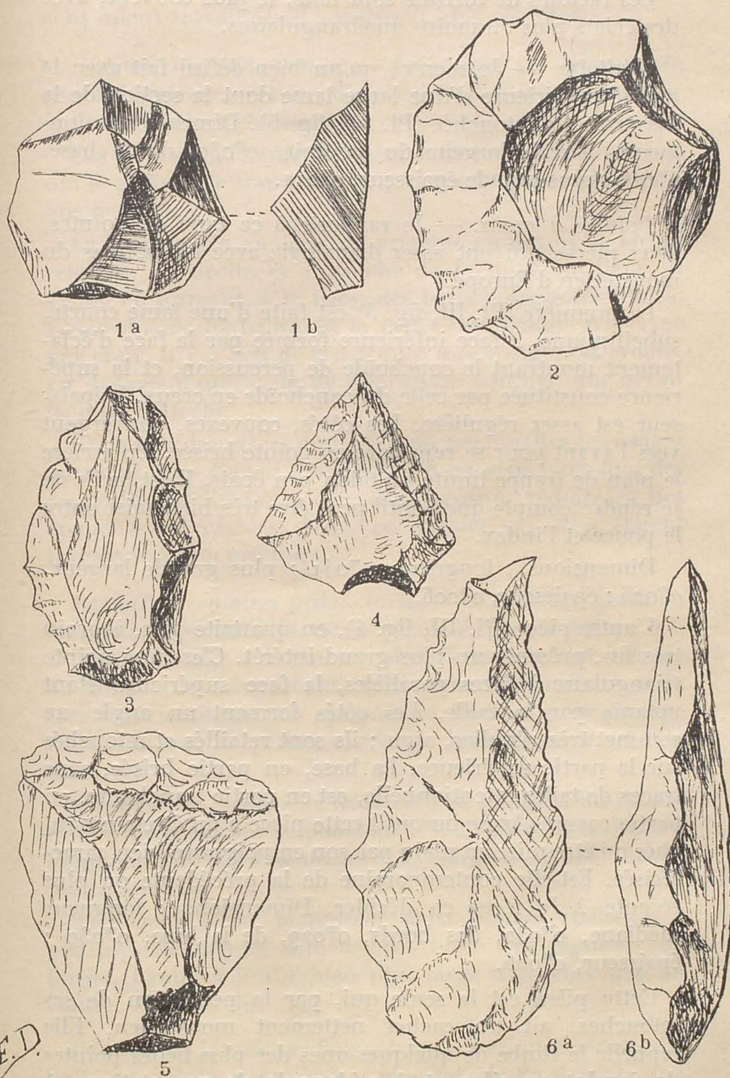
La lame, fig. 2, porte trois grandes encoches dont celle de droite est retouchée. Une lame, difficile à classer, est représentée par la fig. 3, Pl. II. Elle porte 2 ou 3 petites encoches et ses deux extrémités ont pu être utilisées comme burins ; l'extrémité inférieure, atténuée en pointe, pouvait être emmanchée dans le cas où cette pièce serait une pointe de javelot.

Enfin, la fig. 4 représente une lame portant deux encoches enserrant une dent ayant pu servir de pointe à tracer.

On trouve aussi quelques lames, courtes, minces et larges, toutes à face inférieure plane ; les unes qui sont des ébauches de racloirs ou de grattoirs de forme définie, les autres, des outils de fortune. Parmi les pièces nettement ouvrées je citerai les principales.

Racloirs. — Deux beaux racloirs circulaires sont à signaler : l'un, le plus grand, mesure $0^{m}065$ de diamètre et $0^{m}016$ d'épaisseur ; tronqué sur le plan de frappe, il est retouché sur le reste de son pourtour. L'autre, plus petit

Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran. — 3e et 4e trim. 1922 (F. DOUMERGUE). Pl. III.



QUARTZITES TAILLÉS DE KAROUBA (MOULIN). — *Gr. nat.*

(Pl. III, fig. 2), mesure 0^m045 de diamètre moyen et 0^m013 d'épaisseur. Cet outil peut être bien pris en main du côté du plan de frappe.

Les racloirs de fortune sont faits, le plus souvent, avec des éclats plus ou moins quadrangulaires.

Grattoirs. — Je n'en ai qu'un bien défini fait avec la moitié postérieure d'une large lame dont la section de la cassure a été retouchée (Pl. III, fig. 5). Dimensions : longueur, 0^m044, largeur du grattoir, 0^m040, de la base, 0^m016 ; plus grande épaisseur, 0^m011.

Pointes à main. — Je rapporte à ce type de pointes, deux pièces qui ont assez d'analogie avec les pointes du moustérien d'Europe.

La première (Pl. III, fig. 3) est faite d'une lame courte, subelliptique, à face inférieure formée par la face d'éclatement montrant le conchoïde de percussion, et la supérieure constituée par celle du conchoïde en creux. L'épaisseur est assez régulière. Les côtés, convexes, convergent vers l'avant pour se rejoindre en pointe brisée. En arrière le plan de frappe limite un talon peu épais. Il est facile de se rendre compte que l'outil peut être très bien saisi entre le pouce et l'index.

Dimensions : longueur, 0^m041 ; plus grande largeur, 0^m025 ; épaisseur, 0^m006.

L'autre pièce (Pl. III, fig. 4), en quartzite gris, à grain très fin, présente un plus grand intérêt. C'est une pointe triangulaire à faces parallèles, la face supérieure étant aplanie par la taille. Les côtés forment un angle au sommet très régulier, aigu ; ils sont retaillés et retouchés sur la partie supérieure. La base, en partie brisée, sans traces de taille intentionnelle, est en partie tranchante, en partie cassée. Arme ou outil cette pièce a pu être emmanchée ou être mise en main par son empoignure bien caractérisée. Est-elle contemporaine de la précédente ou plus récente ? Je n'ose en décider. Dimensions : longueur médiane, 0^m032, des bords, 0^m029, de la base, 0^m030 ; épaisseur, 0^m006.

Cette pièce est la seule qui, par la perfection de ses retouches, ait un cachet nettement moustérien. Elle rappelle le limbe de quelques-unes des plus belles pointes de javelot en silex et à pédoncule de nos stations à quartzites de plein air.

Il y a lieu de remarquer que certains quartzites gris à grain fin sont bien mieux taillés que les quartzites bruns, la nature de la roche se prêtant mieux aux fines retouches. On sait d'ailleurs que les pièces en silex de même technique sont mieux travaillées et paraissent plus récentes.

Instruments pédonculés. — La station est caractérisée par l'abondance relative d'armes et d'outils pédonculés, (20 sur 67 pièces choisies).

Ces pièces, de facture grossière et de formes très variées, ont le pédoncule court, trapu, presque toujours plus épais que le limbe.

Le limbe, plan en dessous, présente en dessus de larges retailles ; à droite et à gauche de la ligne médiane, il s'étale en formant, à la base, des barbelures horizontales. Entre chaque barbelure et le pédoncule l'angle ne forme pas cran. Il y a lieu de remarquer que l'angle est creusé, en dessous d'une sorte de dépression concave qui devait faciliter l'attache.

Rares sont les pièces dont on peut reconnaître les usages auxquels elles étaient destinées. On ne peut faire que des suppositions. En outre elles sont souvent réduites à des ébauches ou cassées. Dans ce dernier cas elles étaient transformées en grattoirs.

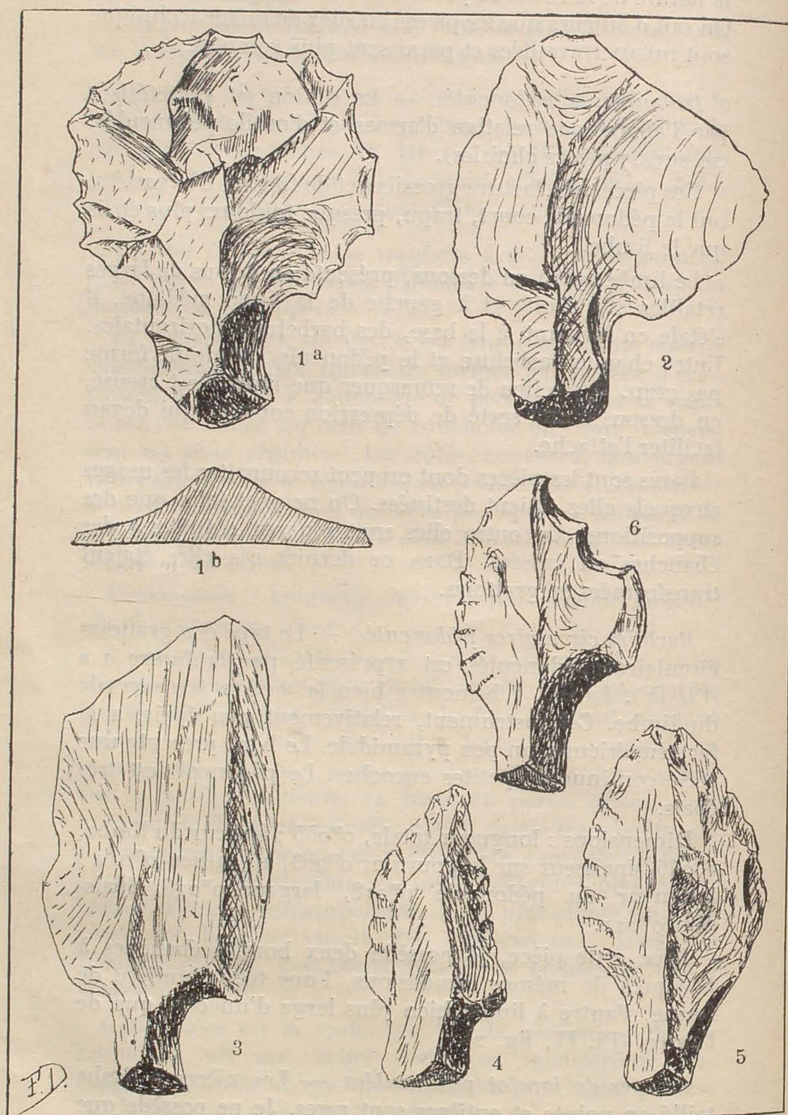
Racloirs circulaires pédonculés. — Le type des grattoirs circulaires pédonculés est représenté par la figure 1 a (Pl. IV). La fig. 1 b montre bien la section transversale du limbe. Cet instrument, relativement peu épais, a la face supérieure, un peu pyramidale. Le bord présente une série continue de petites encoches. Le pédoncule est très épais.

Dimensions : longueur totale, $0^{m}055$; largeur du limbe, $0^{m}046$, épaisseur sur le pourtour $0^{m}003$, au milieu $0^{m}012$; longueur du pédoncule $0^{m}018$, largeur $0^{m}016$, épaisseur $0^{m}011$.

Avec cette pièce, je possède deux bonnes ébauches à peu près de mêmes dimensions, l'une très régulière de forme, l'autre à limbe bien plus large d'un côté que de l'autre. (Pl. IV, fig. 2).

Pointes de javelot pédonculées. — Les pièces à limbe taillé en pointe et entières sont rares. Je ne possède que celles représentées Pl. IV, fig. 4, 5, 6.

Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran. — 3e et 4e trim. 1922 (F. DOUMERGUE). Pl. IV.



QUARTZITES PÉDONCULÉS DE KAROUBA (MOULIN). — *Gr. nat.*

La fig. 4 représente une pointe de javelot mal façonnée, mais retouchée sur ses deux bords.

Dimensions : longueur totale, $0^{m}043$; largeur moyenne du limbe, $0^{m}016$; épaisseur sous l'arête dorsale, $0^{m}008$; longueur du pédoncule, $0^{m}011$.

La fig. 5 représente une pointe de lance en forme de feuille de saule. Cette pièce est très régulière mais son limbe est un peu oblique sur le pédoncule. Sa face supérieure est finement retaillée et les arêtes, sauf l'arête dorsale, y sont peu marquées.

Dimensions : longueur, $0^{m}055$; largeur moyenne du limbe, $0^{m}028$; plus grande épaisseur, $0^{m}010$; longueur du pédoncule, $0^{m}013$.

La fig. 6 représente la pièce la plus intéressante de cette série. Elle a la forme d'une hallebarde minuscule. Elle était sans doute destinée à plusieurs usages. Le bord gauche pouvait servir de racloir convexe, tandis que le bord droit, avec ses deux encoches, constituait un double racloir concave. La palette au-dessous des encoches pouvait être utilisée comme tranchet. Enfin, l'extrémité en pointe un peu rabattue pouvait servir de burin et de perçoir. Cette pièce pouvait être emmanchée ou bien être tenue, entre les doigts, par la palette, pour utiliser le racloir convexe.

Dimensions : longueur totale, $0^{m}045$; largeur du limbe, $0^{m}025$; plus grande épaisseur, $0^{m}007$; longueur du pédoncule, $0^{m}014$.

Ebauches de pièces pédonculées et pièces brisées. — Parmi les ébauches, celle en meilleur état est représentée par la fig. 3 (Pl. IV). C'est une lame pédonculée dont les trois bords sont tranchants. Cette pièce pouvait servir de couteau. Le bord gauche porte une encoche que je crois accidentelle.

Dimensions : longueur totale $0^{m}070$; largeur, au milieu, $0^{m}034$; à la base, $0^{m}028$; plus grande épaisseur $0^{m}008$; pédoncule, long de $0^{m}013$, épais de $0^{m}007$.

Trois fragments pédonculés représentent la partie postérieure de belles pièces cassées.

A citer une pointe de lance à pédoncule mal défini, à patine blanche paraissant recouvrir un quartz laiteux.

Pièces diverses. — Une pièce représentée de face et de profil par les fig. 6 a et b (Pl. III), mérite une mention

spéciale. C'est une réduction de l'amande acheuléenne. Ce petit coup de poing, ce jouet d'enfant, est en quartzite gris, à grain fin ; il est allongé, étroit, élégamment retaillé sur les deux faces ; les arêtes de taille sont à peine visibles. Les faces sont régulièrement bombées et se rejoignent pour former des bords tranchants, sinueux, retaillés par petits éclats alternatifs. A l'une des faces adhère un placage du grès à hélices. La pointe paraît avoir été brisée ; mais la cassure pourrait bien être intentionnelle, dans ce cas l'outil serait un élégant burin.

Dimensions : longueur, $0^{m}075$; plus grande largeur, vers le tiers inférieur, $0^{m}032$; plus grande épaisseur, $0^{m}015$.

Ce petit coup de poing est évidemment un réminiscence de la technique acheuléenne.

L'autre pièce, moins belle, grossièrement taillée, est une sorte de petit coup de poing *elliptique* de facture chelléenne. Il est en quartzite presque noir ; ses faces inférieure et supérieure sont bombées, assez régulières et taillées à grands éclats ; le pourtour, anguleux, a été obtenu par éclats alternatifs et ne présente pas de retouches. Une des faces adhère à une petite masse de grès. Je n'ai pas représenté cette pièce.

Dimensions : longueur, $0^{m}065$; largeur, $0^{m}045$; épaisseur, $0^{m}025$.

*
* *

En résumé, si on fait abstraction des instruments pédonculés et des deux dernières pièces que je viens de décrire, et qui ne sont que des réminiscences chelléo-acheuléennes, la majeure partie de l'outillage de la station du Moulin ressemble absolument à celui de Sidi Medjoub. C'est la même technique de taille et la même facture pour les disques, pierres de jet, lames peu ou pas retouchées en pointes ou racloirs.

La technique et la facture sont encore ici pseudo-moustériennes. Seuls les outils pédonculés paraissent s'en séparer, non par la technique de la taille, mais par leur facture. On ne peut pourtant pas nier qu'ils sont contemporains des pièces ayant un cachet plus ancien et auxquelles ils sont mêlés. Il faut donc admettre que les outils pédonculés marquent un progrès sur l'industrie de

Karouba et non une décadence du néolithique. Si donc les quartzites de Sidi Medjoub étaient moustériens l'évolution de l'industrie du Moulin ne pourrait être poussée jusqu'au néolithique berbère.

Telle est l'impression qu'a laissé, dans mon esprit, l'étude des intéressants matériaux que je viens de décrire.

Considérations sur la Position stratigraphique du gisement

La coupe Fig. 6 montre la constitution de la corniche qui supporte la station située au-dessus de la falaise du Moulin.

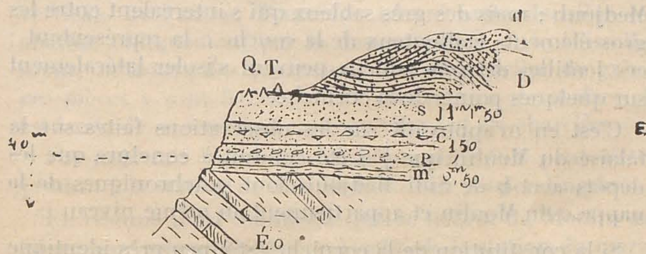


Fig. 6. — Coupe de la corniche du Moulin

Légende. — Eo, marnes et quarzites du Medjanien ; *m*, marnes à cailloutis , P, poudingues à pectoncles ; c, dépôt caillouteux ; Sj, grès jaunes ; D, dunes récentes ; d, dunes contemporaines.

Cette coupe qui ne diffère guère de celle de la station de Sidi Medjoub, permet, par sa netteté, de préciser les détails, quelque peu confus, de celle de la Baie aux Pirates. Elle montre que sur la nappe de poudingue et de grès coquilliers se superpose directement un dépôt de ruissellement c constitué par d'assez gros morceaux de quartzite, à angles vifs, détachés des bancs qui faisaient saillie au-dessus de la plage émergée, ou même de la plaine côtière, en arrière de la corniche. Ces îlots rocheux sont aujourd'hui cachés par les dunes. Toutefois, deux ou trois sont encore visibles en bordure de la corniche où ils sectionnent la couche à hélices ; à l'extrémité du gisement, ils forment même un coin du sol sur lequel sont épars, *à la surface*, des quartzites taillés.

A la base de la corniche on voit de petits lambeaux d'une couche marneuse, blanchâtre, m, pétrie de petits cailloutis qui ne paraît pas exister à Sidi Medjoub. Cette couche, d'épaisseur faible et très variable, m'a paru raviner les marnes éocènes. Elle ne présente aucune importance pour l'étude du sujet que je discute.

De l'analyse de la coupe (Fig. 6) il ressort :

Que le dépôt de gros cailloutis c correspond, sans aucun doute, au dépôt a de la coupe (Fig. 2), aux abords du marabout de Sidi Medjoub. Les deux dépôts c et a ont donc la même origine, ils appartiennent au même niveau, niveau directement superposé à celui des galets.

Je n'ai pas retrouvé, isolée, une assise de grès ou sables rouges analogues aux grès b à quartzites taillés de Sidi Medjoub ; mais des grès sableux qui s'intercalent entre les gros éléments caillouteux de la couche c la représentent ; ces lentilles de grès sableux peuvent s'isoler latéralement sur quelques points de la corniche.

C'est en m'appuyant sur les observations faites sur la falaise du Moulin que j'ai été conduit à conclure que les dépôts a et b de Sidi Medjoub sont synchroniques de la nappe c du Moulin et appartiennent au même niveau c.

Si la constitution de la corniche est à peu près identique tout le long des falaises du littoral de Karouba, il n'en est pas de même de la position stratigraphique des quartzites taillés dans les deux gisements. Tandis qu'à Sidi Medjoub ils sont dans les grès rubigineux b de la plaine côtière, à la station du Moulin ils sont disséminés à la surface de l'assise de grès jaunâtre S j., en Q.T. Stratigraphiquement les deux stations sont donc séparées par toute l'épaisseur de l'assise S j. Les quartzites Q.T. paraissent ne se trouver qu'à la surface. Ils sont souvent solidement cimentés dans la couche superficielle du grès. Il n'est pas rare de trouver des pièces détachées auxquelles adhèrent solidement, sur une ou deux faces, des lambeaux de grès. Certains quartzites sont même englobés dans la mince et dure croûte tropicale ($0^{m}020$) qui, par places, forme sur le grès Sj un revêtement blanc.

Les tailleurs de quartzites s'étaient donc installés, ici, sur le dépôt des grès Sj, sur la corniche même, mais plutôt en arrière du bord de la corniche primitive, la falaise n'ayant cessé de reculer.

Les quartzites auraient pu être amenés là par le ruissellement, mais le tranchant vif et non ébréché de leurs bords démontre que cette action, si elle a eu lieu, ne s'est produite que sur un très court trajet.

La station peut s'étendre en arrière de la corniche où les sables mouvants actuels la cachent en partie. Les grès dunaires D pourraient aussi la recouvrir, mais, comme aux abords de la station, ils sont assez en retrait, on ne peut pas faire une constatation qui serait de la plus haute importance pour solutionner la question de l'âge des pointes pédonculées. Des recherches méticuleuses conduiraient peut-être à ce résultat.

Une autre question plus importante encore, se pose. Existe-t-il des quartzites taillés dans la masse des grès jaunes Sj ? Je les ai cherchés vainement dans la section verticale de l'assise. Toutefois, quand cette dernière est abattue obliquement par la désagrégation et le ruissellement, on trouve des quartzites sur le plan incliné du grès ; ces pièces y sont fixées par les concrétions de surface. Il est facile de se rendre compte qu'elles ont été charriées.

J'ai déjà fait remarquer que le même fait peut s'être produit à la station de Sidi Medjoub sur les poudingues.

En résumé il est manifeste que la station du Moulin est située à un niveau supérieur à celui de la station du marabout. Peut-on néanmoins considérer les deux stations comme contemporaines ? A priori, non. Je crois pourtant qu'elles représentent deux phases très rapprochées de la même *époque*.

CONCLUSIONS

M. Pallary en signalant, la première fois, la station de Karouba et en rectifiant loyalement plus tard sa première opinion n'a pas décrit avec assez de précision la constitution de la corniche de la falaise. Cette imprécision laisse subsister une certaine équivoque qui gêne pour l'appréciation raisonnée des faits signalés.

Il n'est pourtant pas douteux que M. Pallary admet l'existence de quartzites taillés dans les poudingues et grès à pectoncles, puisqu'il a constaté leur présence dans toute l'épaisseur de la plage soulevée.

Tandis qu'en 1890 il avait vu les quartzites à la surface du sol et les considérait comme *néolithiques*, en 1911 il

les a situés bien plus bas, à l'intérieur des couches à pectoncles, et les a considérés comme synchroniques des poudingues. En conséquence il a admis que les quartzites sont *paléolithiques*, et *moustériens*.

Ces contradictions prouvent, une fois de plus, qu'il faut toujours se tenir en garde contre les erreurs qui peuvent résulter d'un examen trop rapide des lieux ; ce qui, malheureusement, se produit trop souvent en Algérie, lorsqu'on n'habite pas à proximité des stations litigieuses.

Malgré l'examen attentif que j'ai fait de la station et des falaises de Karouba je me borne surtout à avancer que, dans la station de Sidi Mohammed Medjoub, les quartzites taillés n'existent pas dans les poudingues et grès coquilliers constituant la vraie plage marine émergée ; ils se trouvent englobés dans les grès à hélices rubigineux, d'origine éolienne, immédiatement superposés aux poudingues et grès à pectoncles. Ils peuvent être, tout au plus, synchroniques de la période pendant laquelle la mer du niveau de 18 mètres a opéré son mouvement de retraite. Si, comme l'admet le général de Lamothe, ce mouvement a été brusque, la station paléolithique remonterait, aux débuts du mouvement positif qui a suivi, et continue.

En résumé quoique l'industrie lithique de la station de Karouba (Sidi Medjoub) me paraisse présenter un caractère paléolithique indéniable, je me borne à avancer que les quartzites taillés n'ont pas été roulés et qu'ils sont d'âge postérieur à celui de la plage émergée à Pectoncles du niveau de 18 mètres. J'admets comme M. le général de Lamothe, que cette plage appartient au *pléistocène supérieur*. Mais les géologues étant encore bien loin d'être d'accord sur les divisions du quaternaire et les limites à établir, je précise ma pensée en attribuant la plage émergée de Karouba à l'étage *Monastirien* (Depéret) (1).

L'industrie est donc *postmonastirienne*. Elle ne serait donc pas strictement paléolithique au sens propre du mot, elle représenterait plutôt un premier stade de l'industrie archéolithique en Algérie.

(1) DEPÉRET. — Essai de coordination chronologique des temps quaternaires. (*C. R. Ac. Sc*, 25 mars 1918, p. 480).

En faisant état des anciennes lignes de rivage M. Depéret divise les terrains *pléistocènes* en quatre étages : le *Sicilien*, niveau de 90-100 mètres ; le *Milazzien* niveau de 55-60 mètres ; le *Tyrrhénien*, niveau de 28-30 mètres ; le *Monastirien* niveau de 18-20 mètres. *C. R. Ac. des Sc.*, 25 mars 1918.

Le degré d'ancienneté des quartzites taillés de Karouba ne peut pour le moment être précisé davantage.

Quant à l'industrie de la station du Moulin il est indiscutable qu'elle offre, — les pièces pédonculées étant mises à part, — une technique d'exécution identique à celle de l'industrie de Sidi Medjoub. En vitrine les deux lots de quartzites seraient difficiles à distinguer. Les pointes représentées (Pl. III, fig. 3 et 4 et le racloir fig. 2), isolés, seraient, sans conteste, attribués au Moustérien.

Seuls les outils pédonculés donnent l'impression qu'ils pourraient être d'une époque plus récente.

Toutefois il me paraît difficile d'admettre qu'ils ne sont pas contemporains du reste de l'outillage qui s'est complété des produits d'une nouvelle invention.

Si donc on admettait que la station de Sidi Medjoub est moustérienne, je ne vois pas trop pourquoi on serait autorisé à pousser celle du Moulin jusqu'au néolithique berbère, voire même jusqu'au néolithique ancien seulement.

Sans soutenir que l'usage du quartzite caractérise le paléolithique ancien et moyen en Algérie, il y a pourtant lieu de tenir compte de ce fait que, dans certaines régions, comme aux environs d'Oran par exemple, où les éléments de la matière première, quartzites et silex, voisinent, l'emploi presque absolu du quartzite paraît antérieur à celui du silex.

Me plaçant à un autre point de vue, je me demande comment la décadence dans l'art de la taille aurait pu être régressive jusqu'à déterminer l'abandon du silex pour revenir au quartzite.

L'existence, avec les pièces pédonculées, de lames, d'éclats et d'outils à grandes encoches intentionnelles, servant de racloirs concaves, donne à l'ensemble de l'outillage du Moulin un cachet qui rappelle, dans ses grandes lignes, la technique de l'industrie *aurignacienne*.

Peut-être est-ce sur un échelon à peu près correspondant qu'on pourra un jour placer nos stations *littorales* du type de la station du Moulin.

Si, réellement l'industrie des outils pédonculés devait être séparée de celle des quartzites de facture d'apparence plus primitive, il faudrait la considérer comme représentant un deuxième stade *postmonastirien* de l'industrie archéolithique en Algérie.

Tout en soutenant que les deux stations que je viens de décrire sont paléolithiques je me refuse à apporter une solution plus précise car les faits, jusqu'ici constatés, sont encore en trop petit nombre ou insuffisamment probants pour tirer de tous des conclusions définitives.

J'en dirai autant de presque tout notre préhistorique allant du *moustérien au néolithique ancien*. Je ne cesserai de le répéter : trop d'observations, trop rapidement faites, sans bases géologiques, stratigraphiques ou paléontologiques, ont conduit ou conduisent à des interprétations contestables ; les données acquises ne permettent pas encore d'établir, avec la précision scientifique désirable, toutes les lignes de repère qui seraient nécessaires pour dresser une échelle solide de la classification de la Préhistoire algérienne.

En terminant je tiens à faire remarquer que dans ce travail, je n'ai eu qu'un but, celui d'attirer l'attention de mes confrères sur la différence d'interprétation que m'a suggérée l'étude des quartzites taillés de Karouba.

A d'autres d'arbitrer.

F. DOUMERGUE.

APPENDICE

Au sujet d'une publication récente [1] dans laquelle mon savant confrère, M. Reygasse, annonce sa belle découverte, — dans la berge de l'Oued Djebbana, région de Tébessa, — *d'outils pédonculés* qu'il attribue au moustérien, je tiens à faire remarquer que je me suis toujours refusé à admettre le « Berbère ». Cette dénomination ne figure dans aucune de mes précédentes publications. Je me suis borné à citer des « quartzites taillés ».

Tous les confrères avec lesquels je suis en relations savent que je n'ai jamais admis le « néolithique berbère ». Je ne l'ai pas nié, mais étant donné qu'aucune preuve *stratigraphique ou paléontologique* n'a été apportée pour le justifier, je ne l'ai jamais adopté. Au contraire j'ai toujours eu l'impression que l'industrie des quartzites avait plutôt un cachet paléolithique que néolithique.

Même, en 1912, pour bien marquer que je reconnaissais un caractère de grande ancienneté à cette industrie, j'ai admis, après M. Debruge [2], que la station du dj. Ouach (Constantine) était *paléolithique* [3]. Je n'ai pas dit : *moustérienne*, et ne le dirai pas encore, car, pour fixer la place de cette industrie dans l'échelle de la *classification basée sur la stratigraphie*, rien, *dans la province d'Oran*, ne m'autorise, à ce jour, à adopter définitivement l'échelon moustérien.

Mon impression, attribuant un caractère archaïque aux quartzites taillés avec pointes pédonculées, a toujours résulté du fait que les gisements se trouvent le plus souvent dans des dépôts limoneux de décalcification, malheureusement peu épais, étalés à la surface des plateaux : le ruissellement actuel met les pièces à jour, comme il peut aussi les recouvrir de nouveau. Le facies archaïque des disques, pierres de jet, racloirs, taillés gros-

---

(1) Reygasse. — Études de Palœthnologie maghrebine (Nouvelle série). (*Mém. Soc. Arch. de Constantine*, 1920) (années 1919-1920), p. 550. Voir aussi les considérations de la p. 534.

(2) Debruge. — Les outils pédonculés d'Aïn-el-Mouhaàd, (*8e Congrès préh. de France*, Angoulême, 1912). — La station du djebel Ouach (*Mémoires Soc. Arch. de Constantine*), 1913.

(3) Doumergue. — Note sur quelques relations de la Préhistoire de la région de Constantine avec celle des environs d'Oran. (*Bull. Soc. Géogr. et d'Arch. d'Oran*), 1913.

sièrement selon la technique paléolithique, a aussi contribué à me faire rejeter, comme non démontrée, l'attribution au néolithique.

N'ayant jamais rencontré cette industrie dans des couches profondes, je me suis tenu sur la réserve, espérant bien qu'un jour ou l'autre une découverte heureuse viendrait nous imposer la vérité et mettre d'accord tous les préhistoriens de l'Afrique du Nord.

Les découvertes faites dans le département de Constantine par M. Debruge (1) d'abord et, surtout, celles faites tout récemment par M. Reygasse (2), ont fourni des preuves indiscutables de l'âge paléolithique de cette industrie et fait faire un grand pas à la question. Toutefois, à mon humble avis, il me semble que l'échelon exact reste encore à fixer, soit dans le paléolithique moyen, soit dans le paléolithique supérieur ou archéolithique, plutôt vers la base de ce dernier. C'est d'ailleurs la conclusion que j'ai déduite de mon étude sur les stations de Karouba.

Il est bien regrettable que M. Reygasse n'ait pu encore nous faire connaître la faune qui accompagnait l'industrie de l'Ouest Djebbana. Je ne crois pas, d'après le niveau où elle gisait, qu'elle accuse une très grande ancienneté. L'Hippopotame doit manquer. S'il s'y trouvait il apporterait une démonstration éclatante du bien fondé de l'opinion de M. Reygasse attribuant la station au moustérien.

Si la faune ne donnait pas une indication suffisante, c'est dans les basses terrasses du cours inférieur des petits fleuves qu'il faudrait continuer les recherches.

En attendant qu'une solution heureuse permette de résoudre le problème, je souhaite que ce résultat soit acquis le plus tôt possible. Il n'est que temps que l'on fasse disparaître cette pierre d'achoppement du *néolithique berbère* qui, depuis près de vingt ans, empêche d'établir une classification raisonnée des stations préhistoriques algériennes, classification qui doit être basée, avant tout, sur la stratigraphie.

F. D.

---

(1) Debruge. — La grotte des Ours (1908). — La station du dj. Ouach (1913). (*Mém. Soc. Arch. de Constantine*).
(2) Reygasse. — (*Loc. cit.*).

LA QUESTION D'ALGER DEVANT L'OPINION

DE 1827 A 1830

(Essai de bibliographie méthodique des sources)

Introduction

Les événements qui ont marqué les relations de la France avec la Régence d'Alger, d'avril 1827, date de la rupture, à la chute de Charles X, en juillet 1830, ont tenu une place importante dans notre politique, surtout sous le Ministère Polignac (août 1829-juillet 1830).

Des étrangers particulièrement bien informés, comme Metternich, mettaient sur le même plan, les « deux « immenses entreprises qui, distinctes de leur nature, ne « s'en confondent pas moins dans un même but... l'état « d'hostilité avoué dans lequel s'est placé le Ministère « français en face de la Chambre élective — et l'entreprise « d'Alger. » (1).

On peut se demander si le public français sentit, avec la même acuité, l'importance de la question d'Alger.

Quand on songe, en effet, à l'ignorance de la plupart des Français pendant les dernières affaires marocaines, à l'opposition violente que suscita l'occupation du Tonkin, de la Tunisie et du Maroc, tant au Parlement que dans la Presse, aux intrigues politiques et financières qui augmentèrent alors la confusion des esprits, on est amené à conclure que, même de nos jours, les questions coloniales se présentent sous des aspects tellement complexes et même contradictoires qu'il est très difficile aux peuples de se faire des opinions raisonnées et, à plus forte raison, à l'historien de démêler la nature de ces opinions.

---

(1) METTERNICH : Mémoires. t. V, p. 3, Paris 1908.

Si, en dépit des progrès de l'instruction et du développement de la Presse, les questions coloniales n'intéressent encore qu'une faible partie des citoyens, si ce n'est parfois par leurs conséquences politiques, il semble, a priori, que la curiosité qu'elles suscitèrent sous la Restauration dut être encore plus limitée. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a profit, pour l'historien, à rechercher les impressions qu'inspirèrent aux Français l'expédition et la conquête d'Alger.

La France appauvrie par les traités de 1815 n'est plus, sous la Restauration, qu'une médiocre puissance coloniale et, tout d'un coup, par suite d'une décision qui n'est pas l'aboutissant d'une politique, mais le résultat d'un incident diplomatique, la prise d'Alger va marquer le point de départ du rétablissement de notre domaine d'outre-mer.

Le triomphe d'Alger se mêle aux rumeurs tragiques des journées de juillet et de la fuite des Bourbons ; le général qui avait mené les troupes à la victoire voit, tristement, flotter le drapeau tricolore sur la Casbah et se dispose à l'exil. Il semble qu'en présence de ce brusque retour de fortune, on doive se demander si ceux qui commencèrent la conquête de notre principale colonie se rendirent compte de l'avenir qui lui était réservé ; et si le peuple qui salua de huées le départ du roi se montra un ingrat devant cette suprême offrande ou en méconnut la valeur.

La réponse à ces questions peut contribuer à éclairer la psychologie des mouvements de juillet et à préciser les jugements que l'on est en droit de porter sur la politique de Charles X et de Polignac.

Les députés et les pairs (1), les journalistes et les économistes (2), ne laissèrent pas que de s'occuper de la question d'Alger. De nombreux écrivains étudièrent la situation de la Régence, ses rapports avec la France, les conditions probables d'une expédition et l'avenir d'Alger.

Ce sont là les sources qui permettent de rechercher comment se posa le problème devant l'opinion.

---

(1) A. JULIEN : La question d'Alger devant les Chambres sous la Restauration (*Revue Africaine* 1922, p. 279 et 425).

(2) A. JULIEN : L'opposition et la guerre d'Alger, à la veille de la conquête (*in Bull. de la Soc. de Géog. et Arch. d'Oran*, t. XLI 1921). et l'avenir d'Alger et l'opposition des libéraux et des économistes en 1830 (*ibid*, 1er trim. 1922)

Bibliographie

On peut distinguer trois sources principales :

A) Les débats parlementaires ;

B) Les journaux ;

C) Les ouvrages et les brochures publiés depuis la rupture avec la Régence jusqu'à la prise d'Alger (avril 1827-juillet 1830) (1).

A) DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

a) Les compte-rendus des séances des Chambres et les annexes (enquêtes, rapports, budgets, documents, projets de lois), ont été publiés dans le *Moniteur*, journal officiel.

On emploie, plus commodément, la 2e série des *Archives parlementaires*, «*Recueil complet des débats*» (t. LIX-LXV).

De nombreux discours prononcés en 1830 et qui ne figurent pas au *Moniteur* ont été reproduits par les *Archives parlementaires*, d'après les journaux du temps.

Pour les recherches concernant la période antérieure à 1830, voir la table chronologique et alphabétique du tome LXI qui tient lieu de table analytique.

Résumé généralement sûr et très pratique des débats, accompagné des citations essentielles dans **C. L. Lesur** : *Annuaire historique universel* qui fournit aussi un sommaire intéressant des faits de l'année. L'annuaire de Lesur a paru régulièrement de 1818 à 1860.

Le **Comte de Laborde**, dans sa brochure : *Au Roi et aux Chambres* (cf infra), présente aux annexes « un résumé des discussions qui ont eu lieu, dans les deux Chambres, sur les affaires d'Alger, dans les sessions de 1820, 1828 et 1829 ». (*Pièces à l'appui n° 4, p. 25 à 60*), avec des citations et des notes critiques.

L'auteur, hostile à l'expédition, insiste surtout sur les critiques portées à la tribune, par les orateurs libéraux.

---

(1) Il y aurait lieu d'envisager. aussi, les Mémoires, Souvenirs. Apologies et Correspondances ; ces ouvrages qui contiennent de très nombreuses allusions à la questin d'Alger sont précieux pour en saisir le côté politique et en connaître les dessous, mais ils ont eu une influence nulle sur l'opinion publique et la plupart n'ont été publiés que longtemps après les événements. Ils méritent une étude spéciale qui ne peut entrer dans le cadre de la présente Bibliographie.

b) Les Chambres ont discuté, à plusieurs reprises, les problèmes soulevés par nos relations avec Alger.

I) On ne peut comprendre les interventions des Députés et des Pairs, durant les trois dernières années de la Restauration, si l'on ne connaît les longues discussions auxquelles ont donné lieu les créances Bacri, en 1820.

Les débats présentent un double caractère :

1) Une controverse technique sur le règlement des créances qui, depuis le Directoire, ont donné lieu à d'interminables chicanes entre financiers et gens de robe ;

2) Une discussion constitutionnelle, greffée sur la précédente qui, finit par prendre la première place et au cours de laquelle les orateurs libéraux critiquent la prérogative royale et soutiennent le droit des Chambres à accorder ou à refuser les sommes nécessaires à l'exécution des traités signés par le Roi.

Pour le rapport de **Basterrèche**, sur le projet de loi relatif à un engagement conclu entre la France et la Régence d'Alger, voir : *Archives parlementaires, Chambre des Députés, IIe série, t. XXIX, p. 262 et sq.* ;

Pour la discussion de la Chambre des Députés, *Arch. parl. p. 345 sq.)* et *Moniteur de 1820 (p. 1005 sq.)*.

Pour la Chambre des pairs, voir la présentation de la loi dans les *Arch. parl.* (*14 juillet, IIe série, t. XXIX, p. 417 sq.*) et dans le *Moniteur* (*p. 1068 sq.*) ; l'adoption dans les *Arch. parl.* (*id. p. 451*).

L'*Annuaire historique* de 1820 de Lesur résume convenablement les débats (p. 213-215) :

II) *a*) La session de 1827 fut close le 22 juin sans que le Gouvernement se fût expliqué sur l'affaire d'Alger.

b) Pour la session de 1828, voir à l'occasion de la discussion de l'adresse, les explications du Ministre des Affaires Etrangères de la Ferronnays, le 15 février à la Chambre des Pairs (Arch. parl. IIe série, t. LII, p. 652) et le 4 mars à la Chambre des Députés (id. p. 743) ; l'important discours du député de Marseille de Roux, le 15 mai, qui porte à la tribune les doléances de ses électeurs (Arch. parl., t. LIV, p. 30) ; le questionnaire et les critiques de Bignon qui soulignent l'importance politique du problème (Arch. parl., t. LV, p. 536) ;

c) En 1829, il y eut trois débats sur la question d'Alger, au cours du dernier trimestre, à l'occasion : du règlement définitif de l'exercice 1827 et des crédits extraordinaires de 1828 (Arch. parl., t. LXIII, p. 760, 4 mai 1829, t. LIX p. 8-39, 5-7 mai 1829), de la discussion du budget de 1830 (Arch. parl., t. LX, p. 161-164 et p. 186, 9-10 juin 1829), des crédits extraordinaires de 1829 (Arch. parl., t. LXI, p. 205 sq., 10 juillet 1829).

A noter, au cours de la séance du 7 mai, les deux discours de Duvergier de Hauranne et de Laisné de Villevesque.

C'est dans la séance du 10 juillet que les orateurs de l'opposition firent le procès de la politique gouvernementale avec le plus de vigueur et envisagèrent le problème dans toute son ampleur, par les discours d'Alexandre de Laborde (Arch. parl., t. LI, p. 205), Bignon (id. p. 207), Ch. Dupin (id. p. 213) et surtout Thomas, député de Marseille, à deux reprises (id. p. 215, sq. et 219 sq.). Le comte Portalis répondit à Thomas au nom du Gouvernement (id. p. 217).

d) La session de 1830, prorogée au 1er septembre dès la présentation de l'adresse, ne pouvait permettre des discussions publiques sur l'affaire d'Alger. Chateaubriand néanmoins, dans son discours du 8 mars 1830 à la Chambre des Pairs pour discuter le projet d'adresse, fit une allusion à des compromissions entre Polignac et l'Angleterre, au sujet de l'expédition (*Arch. parl., IIe série, t. LXI, p. 551 sq.*).

Le même jour l'amiral Verhuel, portant à la tribune le point de vue des techniciens, critiqua vivement les dispositions militaires prises par le Gouvernement (id. id., p. 554).

Dans le Comité secret du 16 mars, le comte de Laborde fit une intervention suprême dont les journaux entretinrent leurs lecteurs. Le baron d'Haussez, ministre de la Marine et l'un des principaux organisateurs de l'expédition, lui répondit en justifiant les mesures officielles (id. id., p. 593, sq.).

L'Annuaire historique de Lesur fournit un résumé des discussions

pour 1829 p. 196, 228 et 283
pour 1830 p. 18, 114 et 118

B) JOURNAUX

a) On trouve la liste des journaux dans **Hatin** : *Bibliographie historique et critique de la presse en France*, Paris 1866 et l'histoire de la presse, sous la Restauration, dans **Hatin** : *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, 8 vol., 1859-1861, t. VIII.

b) Les principaux journaux à consulter sont :

1) Le *Moniteur* de 1827 à 1830 qui publie les discussions des Chambres, les communiqués officiels et de nombreux extraits de la presse légitimiste de Paris et de province.

2) le point de vue de l'opposition est soutenu surtout par le *Journal des Débats*, devenu franchement libéral depuis le renvoi de Chateaubriand, le *Globe* transformé depuis peu en journal politique et quotidien ; le *Courrier français* où écrit une rédaction très éclectique, mais unanime dans son hostilité au Ministère ; le *Temps*, fondé le 15 octobre 1829, organe des 71 députés de gauche et du centre gauche et le *National*, lancé par Thiers le 3 janvier 1830, porte-parole des Orléanistes et critique impitoyable du ministère Polignac.

Ces journaux fournissent des traductions souvent copieuses, mais qui ne coïncident pas toujours entre elles des journaux anglais : *The Times, The Globe, The Courier, The Morning Herald, The Morning-Chronicle* (etc.).

3) La politique officielle est soutenue, non seulement par le *Moniteur* mais par les journaux de droite : l'*Universel*, journal obscur, devenu depuis décembre 1829 la feuille de Polignac ; le *Drapeau blanc*, supprimé en 1826 et remonté à la veille de la constitution du Ministère, qui traduit les idées intransigeantes de La Bourdonnaie ; la *Gazette de France* organe de Villèle et surtout la *Quotidienne*.

4) La presse de province se borne, la plupart du temps, à enregistrer les nouvelles de Paris et à reproduire les articles des journaux de la capitale.

Il faut pourtant mettre à part les journaux de Marseille et de Toulon : à Marseille, le *Sémaphore*, journal libéral, au contraire de ses confrères de Paris, néglige l'étude des causes de la guerre et de la politique ministérielle, pour

traduire l'intérêt spécial que les Marseillais portent à la question d'Alger (1).

Le *Nouveau Phocéen* et le *Messager de Marseille* s'attaquent davantage aux personnages officiels, notamment au général de Bourmont — à Toulon l'*Aviso* suit avec attention, le sort de l'expédition. Il a même envoyé un reporter attaché à l'armée, qui expédie d'Afrique d'intéressantes lettres, souvent reproduites par les autres journaux de province, cf *Expédition d'Afrique, extrait de l'Aviso de Toulon*. Agens. d. 1830, in 8°.

c) Le rôle de la presse d'opposition a contribué considérablement à discréditer l'expédition d'Alger dans l'opinion.

« Mais de tous les excès de la presse, écrit Polignac, le plus grave peut-être nous reste à signaler. Dès les premiers temps de cette expédition dont la gloire jette un éclat si pur et si durable sur la noble couronne de France, la presse en a critiqué avec une violence inouie les causes, les moyens, les préparatifs, les chances de succès. Insensible à l'honneur national il n'a pas dépendu d'elle que notre pavillon ne restât flétri des insultes d'un Barbare. Indifférente aux grands intérêts de l'humanité, il n'a pas dépendu d'elle que l'Europe ne restât asservie à un esclavage cruel et à des tributs honteux.

Ce n'était point assez : par une trahison que nos lois auraient pu atteindre, la presse s'est appliquée à publier tous les secrets de l'armement, à porter à la connaissance de l'étranger l'état de nos forces, le dénombrement de nos troupes, celui de nos vaisseaux, l'indication des points de station, les moyens à employer pour dompter l'inconstance des vents et pour aborder la côte. Tout, jusqu'au lieu de débarquement a été divulgué comme pour ménager à un ennemi une défense plus assurée. Et chose encore sans exemple chez un peuple civilisé, la presse, par de fausses alarmes sur les pertes à courir, n'a pas craint de jeter le découragement dans l'armée et, signalant à sa haine le chef même de l'entreprise elle a, pour ainsi dire, excité les soldats à lever contre lui l'étendard de la révolte ou à déserter leurs drapeaux.

Voilà ce qu'ont osé faire les organes d'un parti qui se prétendait national. »

(Polignac : *Rapport au Roi*, 25 juillet 1830. *Arch. parl*. IIe série, t. LXI, p. 637).

---

(1) JULIEN : Marseille et la question d'Alger à la veille de la conquête (in *Revue Africaine*, 1er trim. 1919).

De semblables critiques se trouvent dans plusieurs écrivains (Guernon-Ranville, d'Hautpoul, Chateaubriand) et dans la presse de droite, où elles s'accompagnent de « *menaces* » (De Broglie : *Souvenirs*, t. II, p. 245). Par contre, les journaux libéraux se réjouissent de porter, jusqu'aux villages les plus éloignés, le doute sur la justice ou l'opportunité de la guerre et la crainte des intentions du Ministère.

C) OUVRAGES D'ENSEMBLE ET BROCHURES

La liste en est fournie par Playfair (Sir R.-L.) : *Bibliography of Algeria*, published by the Royal geographical Society, London 1888 et *Supplement 1888* commode mais incomplet.

On doit distinguer :

1) **Les ouvrages antérieurs à 1827, réédités ou traduits, pour répondre à la curiosité publique ;**

2) **Shaw (Thomas D.-D., etc.)**, *Travels or observations relating to several Parts of Barbary and the Levant ;*

Une nouvelle traduction (la première avait paru en 1743, en 2 vol. in-4 à La Haye), est publiée en 1830, sous le titre : *Voyage dans la Régence d'Alger ou description géographique, physique, philologique (etc), de cet Etat, traduit de l'anglais avec de nombreuses augmentations, des notes géographiques et autres par* **J. Mac Carthy** (Paris 1830, in-8 de 407 p.).

Le livre de Shaw, modèle d'observation objective et de probité scientifique, est pillé et démarqué par la plupart des auteurs de livres et de brochures publiés en 1830 bien qu'ils ne le nomment même pas.

Shaw a résidé douze ans à Alger comme chapelain de la factorerie anglaise.

Son ouvrage comprend 10 chapitres surtout consacrés à l'étude de la géographie, de l'histoire naturelle et des antiquités de la Régence.

Mac Carthy déclare dans sa *Préface* :

« Nous n'avons fait subir d'autres changements à son ouvrage qu'en ce qui concerne la délimitation et la division politique des deux régences, aujourd'hui un peu différentes de ce qu'elles étaient de son temps et quelques détails d'administration publique. »

Les changements sont plus importants que la Préface ne le laisse supposer.

Au début de chaque chapitre relatif à l'étude du pays, on trouve une description géographique nouvelle.

Le chapitre IV : *Du gouvernement d'Alger* n'est plus celui de Shaw, mais est entièremet emprunté à **Laugier de Tassy** : *Etat général et particulier du royaume et de la ville d'Alger et de son gouvernement*, etc. (La Haye 1750, in-12).

Il en est de même pour la presque totalité du ch. V : *De la milice d'Alger, de sa force, de sa composition, de sa solde, de ses camps, de sa manière de combattre* (*etc.*).

A propos des esclaves, le traducteur insère (p. 202 sq.) un rapport du capitaine anglais Croker, envoyé à Alger en 1825 et un résumé de l'ouvrage de **Pananti** : *Relation d'un séjour à Alger contenant des observations sur l'état actuel de cette régence* (traduit de l'Anglais par **Hénin** de la Salle, Paris, in-8, 1820).

Au ch. VII : *Description de la province d'Alger*, Mac Carthy ajoute (p. 292 sq.), une description d'Alger et un exposé des expéditions des puissances chrétiennes jusqu'à celle de Lord Exmouth. Une note donne le texte de la lettre écrite au Dey, en 1802, par le Premier consul ainsi que la réponse.

Le ch. X se termine par une courte esquisse historique de la Berbérie.

L'ouvrage comprend aussi de nombreuses notes explicatives du traducteur, mais aucune allusion ni à la politique française ni à l'expédition qui se prépare.

b) **Shaler William**, *consul général des Etats-Unis à Alger : Esquisse de l'Etat d'Alger considéré sous les rapports politique, historique et civil, contenant : un tableau statistique sur la Géographie, la Population, le Gouvernement, les Revenus, le Commerce, l'Agriculture les Manufactures, les Tribus, les Mœurs, les Usages, le Langage, les Evénemens politiques et récens de ce pays, traduit de l'Anglais et enrichi de notes par M. X. Bianchi, secrétaire-interprète du Roi, membre de la Commission centrale de la Société géographique de Paris, membre des Sociétés asiatiques de Paris et de Londres, avec un plan d'Alger, du port, des fortifications et d'une partie de la rade, dressé d'après les documents officiels et rectifié sur les lieux mêmes.* (Paris 1830, in-8, de X-406 p.).

Bianchi avait été adjoint à la mission du contre-amiral de la Bretonnière, en juillet 1829. Sa traduction parut au moment où l'expédition était « sur le point de sortir des ports de France », donc vers les mois de mars-avril 1830.

Bianchi insiste sur l'impartialité de Shaler à qui il reproche seulement d'exagérer les succès de l'Amérique et l'intérêt qu'elle doit porter aux questions algériennes.

Le livre de Shaler, publié en 1826 à Boston, « ne s'est proposé que de donner un tableau du pouvoir moral et politique d'Alger. »

Il comprend :

1) Des études sur la situation, l'organisation judiciaire, financière et administrative, les habitants, le commerce et l'industrie du Royaume d'Alger (ch. I à V).

2) Un résumé de l'histoire politique d'Alger de 1810 à 1825 (ch. V).

3) Des considérations sur la « destinée probable de ce beau pays » et la politique des nations européennes à son égard (ch. VI).

4) Les extraits d'un « journal tenu au consulat des Etats-Unis et qui rend compte, heure par heure, des résultats de l'expédition de Lord Exmouth en 1816 » (ch. VII).

5) Un appendice comprenant des renseignements pratiques et la reproduction de documents officiels.

L'ouvrage de Shaler « rédigé sur les lieux... avec une exactitude et une impartialité remarquables » (Bianchi), présente un intérêt de premier ordre. L'auteur sait observer et décrire sans longueurs.

Il conclut à la faiblesse lamentable de l'Etat d'Alger, mais est très dur pour la politique européenne. Il se montre particulièrement hostile à la France, ce qui peut expliquer, mais seulement en partie, ses jugements extrêmement sévères sur le consul Deval.

2°) Les ouvrages et brochures nouveaux publiés de 1827 à 1830.

D'après Bianchi (préface de sa traduction de Shaler, p. I et II), le public les rechercha avec avidité :

« Cet empressement peut seul expliquer les divers écrits qui, depuis deux mois ont paru sur Alger et dont l'un est déjà à sa troisième édition. »

Sismondi (cf infra) fait une remarque analogue (p. 1 et 2).

Ils sont de deux sortes :

I) **Les écrits de circonstance, publiés par les librairies dans un but commercial, consacrés à l'histoire ou aux mœurs de la Régence, sans qu'il y soit fait toujours allusion aux événements récents.**

D'après l'indication de Bianchi c'est dans la période février-avril 1830 que la plupart ont paru.

a) **G. Trapani** : *Alger tel qu'il est ou tableau statistique moral et politique de cette régence.* (Paris 1830, in-8 de 102 p.).

Trapani se présente comme un « ex-agent diplomatique résidant à Alger ». Son but n'est pas de découvrir les origines du Royaume d'Alger, mais d'éclairer le public induit en erreur, en publiant les observations de plusieurs années de séjour à Alger.

L'ouvrage comprend :

1) Une description d'Alger.

2) Des considérations sur les habitants, principalement sur les Juifs (p. 20 à 41 pour ceux-ci), des développements sur les mœurs des esclaves et la justice.

3) La description d'un voyage d'Alger à Oran.

L'auteur, qui juge la prise d'Alger très facile, se montre favorable à la conquête.

Œuvre sans critique et sans ordre, souvent écrite en termes grandiloquents.

b) **Histoire d'Alger** *et du bombardement de cette ville en 1816 ; description de ce royaume et des révolutions qui y sont arrivés, de la ville d'Alger et de ses fortifications, de ses forces de terre et de mer, mœurs et coutumes des habitans des Mores, des Arabes, des Juifs, des Chrétiens, de ses Lois, de son Commerce, et de ses Revenus, etc., etc... avec une carte de ce royaume et une vue lithographiée de la ville d'Alger, de ses fortifications et de sa rade.* (Paris 1830, in-8 de XII-366 p.).

L'auteur anonyme qui affirme avoir « été témoin d'une partie des événements » et tenir les autres de « personnes

d'une véracité reconnue » se propose de combattre les préjugés trop répandus sur la barbarie des Algériens, dont les coutumes ne sont pas plus ridicules que celles de quelques nations européennes et à qui il ne manque qu'une « police un peu mieux réglée et une administration mieux conçue. »

Compilation hâtive, encombrée d'anecdotes inutiles, de verbiage et de fausse sentimentalité. Ce n'est, comme l'a écrit peu de jours après Sismondi, qu'une « spéculation de libraire » :

« Après avoir fait choix d'une description d'Alger, publiée en Angleterre au commencement du siècle passé, par quelque homme attaché au consulat anglais, l'éditeur en a retranché le nom et la date et il y a ajouté la relation de l'expédition de lord Exmouth, pour lui donner une apparence plus moderne ; il y a joint aussi une préface, des réflexions prétendues philosophiques et des résumés presque toujours en contradiction avec le corps de l'ouvrage. Cependant on trouve quelque fois dans cet écrit des choses curieuses et instructives : mais faute de connaître ou celui qui parle ou le tems dont il parle, on ne sait quelle foi on doit lui accorder. » (Sismondi, p. 3).

c) **Renaudot** : *Alger, tableau du royaume de la ville d'Alger et de ses environs : Etat de son commerce, de ses forces de terre et de mer. Description des mœurs et des usages du pays précédés d'une introduction historique sur les différentes expéditions d'Alger depuis Charles-Quint jusqu'à nos jours, avec carte, vue, portraits et costumes de ses habitans.* (Paris 1830, in-8 de XL-183 p.).

L'auteur est un « ancien officier de la garde du consul de France à Alger ». Son ouvrage eut un gros succès et atteignit rapidement quatre éditions. Il parut dans les premières semaines de 1830.

Il comprend :

1) Un coup d'œil historique sur les différentes expéditions d'Alger, depuis Charles-Quint jusqu'au XIXe siècle, une description du Royaume et de la ville d'Alger (ch. I et II).

2) La description des mœurs des peuples qui habitent le royaume d'Alger, notamment des Algériennes, des Mauresques et des Juives (ch. II et IV).

3) Une analyse du gouvernement algérien (ch. V).

4) L'étude du climat, des productions, des richesses et du commerce, des forces de mer, de la piraterie et de l'esclavage (ch. VI et VIII).

L'auteur, partisan d'un débarquement à Alger même, soutient que 20.000 hommes à l'Est et autant à l'Ouest suffiraient à occuper le pays, 12.000 hommes à pacifier les montagnards par l'humanité. La conquête ne sera sûre que si l'on gagne les populations par la bonté. Elles sont, en effet, susceptibles de comprendre tous les avantages de l'occupation française et de « se développer graduellement aux rayons de la civilisation européenne. »

Sismondi juge que cet ouvrage est celui qui satisfera le mieux le lecteur.

« L'auteur, appelé par ses fonctions d'officier de la garde du consul de France à résider dans le pays et à en connaître les habitans, parle du moins de ce qu'il a vu et ses passions même, sa haine contre les Turcs, les Maures, les Juifs, son dégoût pour les manières, le climat, les productions, les fruits même du pays, ses remarques galantes sur les femmes Maures et les Juives ont un grand caractère de vérité. D'autre part, les préjugés et la partialité de l'auteur se manifestent presque à chaque page et, tout en lui tenant compte de beaucoup de renseignements utiles, on en cherche en vain beaucoup d'autres qu'il annonce, qu'il indique et qu'il ne donne pas. »

d) **P. M. Contremoulins** : *Souvenirs d'un officier français, prisonnier en Barbarie pendant les années 1811, 1812 1813, 1814, (etc.)*. (Paris 1830, in-8 de 44 p.).

Contremoulins est « de Nantes, capitaine en congé illimité. »

A. M. Perrot : *Alger, esquisse topographique et historique du royaume et de la ville, accompagnée d'une carte générale du royaume et d'un plan du port*. (Paris 1830, in-8 de 94 p.).

Perrot se dit « membre de plusieurs Sociétés savantes ».

Ces deux brochures sont dénuées de tout intérêt. Sismondi les a parfaitement jugées.

La première, écrit-il :

« Est intitulée *Souvenirs*, son auteur cependant semble ne s'être souvenu de rien, ou ne savoir rien nous raconter de ce qu'il a dû voir pendant sa captivité en Barbarie. Au lieu de faits il nous donne ses spéculations sur l'armure et l'accoutrement

qui lui paraissent convenir aux soldats qu'on enverra faire la guerre sur la côte d'Afrique. »

La deuxième :

« Est une courte compilation, faite par un homme accoutumé à écrire et accompagné de bonnes cartes ; mais elle ne nous apprend rien que ce que l'auteur a trouvé dans des livres déjà connus. »

Il faut mettre au-dessus de ces ouvrages généralement médiocres :

e) **Aperçu historique** *statistique et topographique sur l'Etat d'Alger, à l'usage de l'Armée expéditionnaire d'Afrique avec plans, vues et costumes, publié par ordre de Son Excellence le Ministre de la Guerre.* (Paris 1830, 1 vol. petit in-16 de VII-216 p.).

Ce court manuel officiel destiné aux troupes (et plus encore aux soldats qu'aux officiers), fut exécuté par les Services du Ministère de la Guerre pour « opposer la vérité » aux « erreurs » multiples répandues sur la Régence.

C'est une œuvre moins de documentation que de propagande. Sous prétexte que le soldat français ne saurait être mené « au succès par l'ignorance du péril ou de la peine », l'*Aperçu* s'attache surtout à réfuter, sans y faire une allusion directe, les sombres pronostics de la presse libérale et à prouver que les expéditions antérieures ont été arrêtées par des difficultés qui n'existent plus ou contre lesquelles on a pris toutes les précautions utiles.

L'*Aperçu* présente un grand intérêt car il nous fournit la somme des connaissances que l'on avait, en 1830.

« Il offrait une géographie plus que sommaire à peu près réduite à quelques notions sur la côte et les rivières, une ethnographie étrange, une description politique erronée. Le seul renseignement utile et sûr qu'il offrit, c'était la liste des ouvrages fortifiés et de leurs ressources. » (Charléty : *La Monarchie de Juillet*, in Lavisse, t. V, p. 253).

Ce jugement donne une idée juste, mais incomplète de l'ouvrage.

L'*Aperçu* diffère de la plupart des publications documentaires de la même époque par son souci de précision et par la qualité des sources auxquelles il a puisé.

Le Ministre de la Guerre s'est adressé aux officiers les

mieux documentés qui ont travaillé sur les archives, les correspondances et les ouvrages édités antérieurement, notamment ceux de Shaw et de Shaler.

Il comprend :

1) Une notice historique, sommaire p. 1 à 77.

2) Une description physique, p. 78 à 116.

3) Une statistique spéciale, p. 117 à 183.

4) Des considérations militaires, p. 184 à 211.

1) La notice historique a utilisé les principaux récits concernant les expéditions « dirigées contre l'Afrique septentrionale par l'Espagne, la France ou l'Angleterre depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours » et les documents des Archives du Ministère des Affaires Etrangères, notamment un rapport secret du comte de Loverdo. (*Avant-propos*, p. 3).

Elle signale avec quelle facilité Ximénès mena l'expédition contre Oran, en 1509 (p. 8-15), étudie longuement la campagne de Charles-Quint contre Alger, en 1541 (p. 17 et 35), en insistant sur le mauvais choix de l'époque du débarquement, la présomption de l'armée, les défauts de la noblesse italienne, le fatalisme de l'Empereur, toutes choses faciles « à éviter et à surmonter par tout sage gouvernement et tout chef prudent et avisé » (p. 31) — analyse brièvement les tentatives « peu décisives » de Louis XIV, de 1663 à 1688, la reprise d'Oran en dix-sept jours par Montenar, sous Philippe V, en 1732 grâce à « la promptitude et la justesse des mesures » (p. 35-42) — s'étend surtout sur l'expédition espagnole d'O'Reilly, en 1775 (p. 42-62), qui, bien que préparée, aboutit à un désastre, par suite de l'ignorance et de la rivalité des commandants, le défaut d'entente entre l'escadre et l'armée, l'impatience des troupes et l'insuffisance d'O'Reilly — rappelle à l'occasion du bombardement d'Alger par les Espagnols, en 1783 et 1784 (p. 62-64) que les Algériens ne peuvent combattre plus de huit heures, répartissent mal leurs effectifs, ne ménagent pas leur artillerie et, à l'occasion du bombardement de la ville par Lord Exmouth, en 1816, cite un rapport de Loverdo qui, sans le dire, tend à montrer qu'une expédition maritime, si brillante soit-elle, ne peut suffire à venir à bout des Barbaresques (p. 64-68) — reproduit le récit de l'intervention des Etats-Unis, en 1815, par Shaler (p. 69-71).

Le chapitre se termine par l'exposé des griefs de la France envers la Régence « surabondans, surérogatoires » qui, ainsi que « la philosophie, la politique, l'humanité, « la religion réclament l'anéantissement d'une puissance « dont toutes les maximes sont un outrage constant à « toute morale, à toute civilisation. » (p. 77).

2) La description physique fait surtout état des croquis dressés, en 1808, par le capitaine du génie Boutin et du Mémoire qui les accompagnait (notamment pour les côtes, l'embouchure des rivières, les altitudes, les environs d'Alger, etc.), des reconnaissances fragmentaires opérées postérieurement par la marine française entre le Cap Caxine et Mazafran, des sondages anglais et français, des dessins du colonel Rottiers, au service des Pays-Bas, des travaux du naturaliste Desfontaines (géologie, minéralogie, climat, hydrographie), de Shaw et de Shaler (géographie, étude de l'homme).

L'auteur qui a travaillé en quelques semaines, n'a pu faire qu'une compulsion hâtive et dépourvue de sens critique, dont il ne dissimule pas la précarité (*Avertissement*, p. VII).

3) La statistique spéciale porte sur l'origine et l'état de la population (p. 117-139), le langage et la religion (p. 139-145), le gouvernement et l'administration (p. 145-154), la justice et les finances (p. 154-164), l'instruction publique et les établissements de bienfaisance (p. 164-170), l'industrie et les voies de communication (p. 170-183).

C'est un résumé clair et commode, puisé à de nombreuses sources, des connaissances que l'on possédait alors sur l'organisation et les mœurs des Barbaresques. L'auteur utilise toujours Boutin, Shaw, Shaler (population p. 119 — estimation du trésor de la Casbah, communications p. 176), Tassy (finances p. 157), les statistiques du Journal des Sciences militaires (p. 117), des importations et des exportations (p. 173 sq.). L'exposé est objectif. Les conséquences pratiques qu'on peut en tirer pour l'expédition se trouvent dans l'*Avertissement* (p. 4), à savoir que les troupes françaises trouveront « deux catégories d'adver- « saires séparées par la nature, réunies par la force seule, « que nos succès et notre bonne conduite peuvent « détacher à jamais l'une de l'autre ». Les Turcs oppresseurs et les Maures opprimés, population « facile à désar-

mer par des procédés justes et prudens... il s'agit de détruire les uns et de délivrer les autres. »

4) Les considérations militaires sont empruntées en majeure partie aux travaux très sûrs de Boutin ainsi qu'à un mémoire fourni au dépôt de la guerre par le chef de bataillon Prévot. C'est la partie la plus solide de l'ouvrage.

Il contient non seulement des renseignements sur les moyens de défense, la flotte et l'armée de la Régence, mais encore des conseils pratiques et des encouragements : la soldatesque est à charge au pays et l'on peut espérer une révolte des Maures, des Arabes et des Juifs (p. 196) ; la poudre à canon est mauvaise (p. 203), les approvisionnements d'Alger insuffisants (p. 204), les marins intrépides, mais maladroits et ignorants (p. 211).

L'*Aperçu* ne va pas jusqu'à opposer l'impéritie des chefs barbaresques au talent des officiers français au cours des considérations militaires. La conclusion qui en découle logiquement figure, par ailleurs, en petits caractères (*Avertissement*, p. IV).

« Enfin par tous les détails que nos soldats auront sous les yeux, ils jugeront aisément que ce n'est pas de leurs chefs actuels qu'ils peuvent craindre les oublis, les négligeances, les fautes de tout genre qui ont fait échouer quelques-unes des opérations dont ils liront le récit, puisque ce sont leurs chefs eux-mêmes qui dans ce moment et dans cet ouvrage, leur signalent ces fautes, ces oublis, ces négligences. »

Au total, œuvre brève, mais pratique et habile qui nous renseigne sur ce que l'on savait de l'Algérie, en 1830, et surtout sur la manière dont le Ministère de la Guerre envisageait la propagande préventive auprès du soldat et les conditions de la campagne d'Afrique.

II) Les études d'actualité plus particulièrement consacrées aux événements, aux questions politiques, coloniales et militaires.

a) **Le Chevalier Chatelain** : *Mémoire sur les moyens à employer pour punir Alger et détruire la piraterie des puissances babaresques, précédé d'un précis historique sur le caractère, les mœurs et la manière de combattre des Musulmans habitant la côte d'Afrique et d'un coup d'œil sur les expéditions françaises tentées contre eux à diverses époques.* (Paris 1828, in-8 de XII-101 p.).

Le Chevalier Chatelain « lieutenant-colonel de cavalerie, auteur du guide des officiers de cavalerie », assure connaître les peuples d'Afrique pour avoir séjourné de 1798 à 1801, en Egypte et avoir eu, à son service, un esclave algérien, fort intelligent, qui l'a renseigné sur les usages, les ressources et les forces militaires de la Régence.

Son ouvrage comprend des considérations sur :

1) Le caractère de peuples d'Afrique (p. 1 sq.).

2) Les chevaliers de Malte — le siège de Malte soutenu par les chevaliers sous le grand-maître Jean de Valette — l'expédition de Saint-Louis en Egypte — l'expédition française de 1798 — les mameloucks — le gouvernement de l'Egypte en 1798 — les mœurs des Arabes, les batailles de Chébréis, des Pyramides, du Caire, l'assassinat de Kléber — le départ des Français et les résultats de l'expédition (p. 6-43).

3) La guerre contre les puissances de Barbarie — le siège de Tripoli, de Tunis, d'Alger — les forces militaires de terre et de mer du Dey — les conditions d'une expédition contre Alger — la descente au désert de l'ange El-Mahdy. (p. 44-66).

4) L'état militaire de l'armée d'Orient et de ses établissements en l'an IX avec le tableau du personnel et un tableau des monnaies ayant cours en Afrique (p. 66-102).

Le Chevalier Chatelain est, dès 1828, partisan d'une expédition française :

« Venger l'insulte faite au consul du Roi, anéantir pour toujours la traite des blancs, l'esclavage des chrétiens, en assurant la liberté des mers et du commerce, sont les résultats de cette expédition et le but qu'a eu l'auteur de ce mémoire. » (p. 66). C'est là une opinion exceptionnelle.

L'auteur présente, dans le plus grand désordre, et en les entremêlant de souvenirs de la campagne d'Egypte, toutes les raisons qu'a la France de faire une campagne qui lui sera très facile et très avantageuse.

b) **X. Bianchi** : *Relation de l'arrivée dans la rade d'Alger du vaisseau de S. M., la Provence, sous les ordres de M. le Comte de Bretonnière, commandant les forces navales du roi dans ces parages. Excursion dans la ville et les envi-*

rons d'Alger et détails précis de l'insulte faite au pavillon du Roi par les Algeriens, le 3 août 1829. (Paris 1830, in-8 de 78 p.).

On sait que M. de la Bretonnière, commandant de la Provence, avait été envoyé à Alger par le Gouvernement pour porter « nos justes réclamations » au Dey qui « refusa d'y faire droit », (d'Haussez). Comme la *Provence* quittait le port les batteries les plus voisines firent feu, de toutes pièces, sur le bâtiment parlementaire, à un signal qui aurait été donné du château même occupé par le Dey Hussein.

Cet incident parut au Gouvernement et à ses partisans prémédité et grave ; par contre l'opposition présenta la défense du Dey et contrairement aux affirmations officielles, assura que cette affaire restait enveloppée « d'un voile impénétrable ».

La brochure de Bianchi a pour but d'apporter les précisions d'un témoin qui, non seulement assista à l'événement, sur le bateau même, mais accompagna La Bretonnière dans ses démarches auprès du Dey.

Bianchi était réputé orientaliste de valeur ; secrétaire du Roi pour les langues orientales, professeur à l'Ecole royale des élèves-interprètes, il était membre des Sociétés asiatiques de Paris et de Londres et l'un des fondateurs de la Société de géographie. Il était connu pour être l'auteur d'un *Vocabulaire franco-turc* (1828). Il publia plus tard le premier *Dictionnaire turc-français* (1835-1837) en 2 volumes, dont le journal asiatique fit les plus grands éloges lors de sa parution.

Sa parfaite connaissance du turc et de l'arabe fait de Bianchi un informateur précieux. Sa brochure, très riche en détails de toutes sortes est écrite avec simplicité, modération et un souci constant d'impartialité.

L'auteur conclut en souhaitant que la France puisse « un jour s'ouvrir dans ces contrées, un long avenir de gloire, de richesse et de prospérité. »

Le texte est précédé d'une lithographie de E. Ardit, représentant l'« Insulte faite au vaisseau parlementaire la *Provence* par les Algériens, le 3 août 1829 » et portant indication de la corvette anglaise le *Pilorus*, de la goëlette espagnole la *Guadalette*, des deux frégates françaises la *Thétis* et la *Proserpine* et du brick français l'*Alerte*.

La brochure comprend :

1) Une description d'Alger vu de la mer, des forts Bab-Azoun et l'Empereur (p. 1 à 10).

2) Le récit du débarquement du comte de la Bretonnière le 30 juillet, de la réception chez le Ministre de la Marine, de la première visite au Dey, un portrait d'Hussein-pacha et des hauts dignitaires du divan, ainsi qu'une description intéressante des rues de la Casbah (p. 10-34).

3) Le récit d'une excursion, faite le 1er août dans la ville et les environs d'Alger avec des considérations sur les défenses, le môle et l'artillerie, la flotte barbaresque (y compris le nom des vaisseaux), la baie, la campagne, la situation des prisonniers français et les murailles de Bab-el-Oued (p. 35-51).

4) La dernière conférence avec le Dey le 2 août, le départ au milieu d'une foule silencieuse dont l'attitude ne manifeste aucune hostilité — l'insulte au pavillon du Roi — les regrets du Dey et les sanctions prises par lui contre les coupables de l'attentat (p. 59-77).

A l'occasion du séjour dans le port, Bianchi parle des poissons que l'on y pêche et des méfaits des requins qui « infestent la baie » (p. 71).

c) **Colombel Alexandre** : *Du parti qu'on pourrait tirer d'une expédition d'Alger et de la possibilité de fonder dans le bassin de la Méditerranée un nouveau système maritime et colonial à l'épreuve de la puissance anglaise.* (Paris, février 1830, in-8 de 99 p.).

Colombel se présente comme « auteur d'un écrit sur la guerre d'Orient. »

Son mémoire comprend :

1) La démonstration de la nécessité de s'établir sur la côte barbaresque, dans des conditions plus favorables qu'elles ne l'ont jamais été (p. 1-27).

2) L'étude des principaux moyens de réduire Alger et au besoin Tunis (p. 27-46).

3) Des considérations sur le commerce des produits coloniaux, Tripoli et l'Egypte (p. 46-61).

4) L'énumération des procédés à employer pour utiliser

les populations de la Régence et pour fonder un Botany-bay français (p. 61-77).

5) L'assurance que la navigation à vapeur permettra la régénération française dans la Méditerranée, que les ports de la côte d'Afrique nous seront nécessaire pour la guerre de corsaires contre l'Angleterre, que la possibilité d'une agression anglaise nous impose une modification complète de notre système naval (p. 77-99).

En dépit de la multiplicité des sujets traités, le mémoire de Colombel contient peu de renseignements intéressants. Il est d'un optimisme irraisonné. Il lui suffit de constater que l'Afrique a, au cours de l'histoire, appartenu toujours au dernier occupant, pour conclure que notre simple installation en Berbérie nous en rendrait les maîtres. Il n'hésite pas à préconiser la conquête, non seulement d'Alger mais encore de Tripoli ; ce dernier port nous permettrait des relations commerciales avec le Fezzan. La côte d'Afrique nous offrirait, en cas de guerre avec l'Angleterre, des refuges pour nos bateaux de commerce et des bases pour nos bateaux à vapeur et nos corsaires.

d) **Adrien Boissy** : *Réflexions d'un Français au sujet de l'expédition d'Alger*. (Paris, juin 1830, in-8 de 23 p.).

La brochure de Boissy est consacrée à rechercher le but de l'expédition d'Alger. L'auteur est un libéral qui, sous une forme ironique et légère, écrit un véritable pamphlet contre le Gouvernement.

« S'agit-il d'humilier le dey d'Alger, de lui enlever ses trésors, d'assurer la libre navigation des barques romaines et même, au besoin, de raser la ville et de détruire un repaire de brigands ? Ou bien, s'agit-il de former dans cette partie de l'Afrique, un établissement permanent, une colonie qui soit à la porte de la France et à laquelle on puisse arriver en tout temps, même dans le cas de guerres maritimes ?

Je vais examiner l'expédition d'Alger sous ces deux points de vue. » (p. 1 et 2).

L'auteur, toujours sur le mode ironique, considère l'expédition d'Alger « comme un projet noblement conçu, un projet indépendant d'un esprit quelconque de parti » (p. 7).

Il prévoit « une guerre d'extermination » (p. 5), et que la destruction de la ville ne terminera pas la guerre. Peut-être faudra-t-il détruire Tunis, Tripoli, Maroc, Salé ! Le

Gouvernement « veut-il s'établir le grand redresseur de torts, le don Quichotte de l'Europe ? » (p. 9).

Tout inspire méfiance dans l'entreprise du gouvernement. « Il s'est décidé pour une occupation permanente, pour une colonie enfin » (p. 11). Reste à savoir ce qu'elle rapportera.

L'Asie mineure et le littoral de l'Asie eussent été préférables (p. 13-14). Sans doute l'Afrique est-elle plus près et la colonisation sera organisée dans de meilleures conditions (p. 15), mais elle sera « destinée dès son origine à l'Europe entière » à « tous les aventuriers du continent » (p. 17).

La civilisation qu'on y portera fera « que rien n'y manquera de ce qui constitue la France, pas même les douanes et les droits réunis ». L'Angleterre, l'Espagne et la Russie offriront, à l'envi à l'indigène toutes les émotions élevées, mais celui-ci « quittera-t-il son chameau et sa jument ? » (p. 21). L'Angleterre, avide de remplacer » l'Inde en révolte par la Berbérie « enverra un autre Popilius nous dicter insolemment ses ordres. Que faudra-t-il faire ? » (p. 22), sans doute sera-t-elle charmée d'avoir une colonie voisine de Gibraltar ?

La conclusion procède de la même ironie. Après avoir décrit nos excursions à venir jusqu'au Mont Atlas, l'admiration des populations que nous attirerons « par la civilisation et par le code de la liberté », la joie des savants aux prises avec des races isolées et inconnues, l'auteur déclare :

> « L'expédition d'Alger a pour but d'abolir la traite des blancs, d'ouvrir de nouveaux canaux au commerce et à l'industrie, d'offrir à la France et à l'Europe un écoulement facile pour la population et d'y amener pour longtemps la paix et la tranquillité.
>
> Qu'on vienne maintenant refuser à nos Ministres de la profondeur dans les vues. » (p. 23).

La brochure de Boissy est originale, écrite avec vivacité, parfois avec humour. Sous prétexte de disculper les ministres, elle énumère l'essentiel des critiques de l'opposition et accable le gouvernement d'éloges à double sens. C'est après la brochure de De Laborde, celle qui fournit le plus de renseignements sur l'attitude des libéraux hostiles à l'expédition.

Il faut mettre à part les cinq brochures suivantes, en raison du grand intérêt qu'elles présentent, les deux

premières au point de vue politique, les trois dernières au point de vue économique et social.

c) **Alexandre de Laborde** : *Au Roi et aux Chambres sur les véritables causes de la rupture avec Alger et l'expédition qui se prépare.* (Paris 1830, in-8 de VI-110-LX p.).

Le comte de Laborde, député de Paris, a joué un rôle important dans la campagne menée contre le gouvernement, à l'occasion de l'expédition d'Alger, à la tribune et dans la presse.

Sa brochure comprend :

1) Une étude des rapports de la France avec l'Empire Ottoman, sa position envers la Régence d'Alger jusqu'à la transaction du 28 octobre 1819 et les effets de cette transaction (1re partie, chap. I et II).

2) Les raisons qui nécessitent une enquête (1re partie, chap. III).

3) Des considérations sur la piraterie et sur les différentes tentatives faites pour détruire Alger (2e partie, chap. I et II).

4) Une étude de l'expédition projetée (2e partie, ch. II).

La brochure de De Laborde est l'ouvrage fondamental pour connaître les arguments de l'opposition.

Le bon sens dit, partout, aujourd'hui, « qu'avant de sacrifier 80.000 hommes et 60 millions, il faut savoir *pourquoi* et ensuite *comment.* »

La guerre d'Alger paraît, à l'examen, « injuste dans son « origine, imprudente dans sa précipitation, infructueuse « dans ses résultats et depuis quelques jours *coupable* et « *criminelle* dans son exécution » puisque les Chambres sont prorogées.

Nul succès militaire ne pourra faire oublier les illégalités du Gouvernement, car « la destruction d'Alger ne vaut « pas la perte de la moindre de nos libertés et surtout « l'empiétement sur le plus cher de nos droits. C'est « d'institutions dont la France a besoin et non pas de « conquêtes, c'est d'un territoire compact, libre, fertilisé « par le travail et non d'une colonisation superflue. Que « dis-je ? d'une promenade militaire, car on ne lui permet « pas de colonisation. »

L'appétit de gloire africaine du Gouvernement contraste avec sa négligence, quant à la question du Rhin ; seuls les fournisseurs et les faiseurs de projets tireront profit de la situation.

« On croit rêver mais on est bientôt tiré de ce sommeil pénible par les plaintes de tout le pays qui voit se dépenser en folies les millions que réclament ses routes, ses canaux et ses ports en souffrance depuis tant d'années et celà dans un moment d'inquiétude où l'autorité, debout sur le seuil de ses prérogatives et le pays à la limite de ses droits, semblent craindre ou attendre chacun une infraction pour opposer une résistance. C'est ainsi que l'on espère tout apaiser, en jetant à travers cette anxiété un hochet de gloire qui serait trop payé encore si l'on parvenait à s'en servir. »

Après des considérations générales, l'auteur analyse les 138 années de bonne harmonie entre la France et la Régence, terminées par un conflit ou le Dey « tout corsaire qu'il est, a parfaitement raison ». L'affaire des créances Bacri révèle de multiples négligences et des fautes graves de la part de notre Gouvernement. Les grands responsables sont le consul Deval et les chefs de bureau des Affaires étrangères.

Les promesses décevantes faites au Dey, l'attaque de Bône et La Calle par le neveu de Deval, l'intervention du consul en faveur de ressortissants étrangers suscitèrent la colère d'Hussein et la scène du coup d'éventail. Les événements qui suivirent cet incident furent autant de provocations vis-à-vis du Dey. Le blocus entraîna enfin la guerre *ipso facto*.

Une enquête est nécessaire pour préciser les responsabilités. De Laborde en fournit le plan. Elle portera :

1) Sur le rôle de Deval en 1818 et en 1827.

2) Sur les créances Bacri et la validité des titres.

3) Enfin et surtout sur « les préparatifs d'une expédition qu'on improvise en quinze jours après l'avoir différée pendant trois ans », en passant des marchés précipités, sans le contrôle des Chambres.

Après des considérations sur la piraterie que l'union des puissances n'a pu supprimer après le congrès d'Aix-la-Chapelle, et sur les diverses tentatives faites, en vain, pour détruire Alger, l'auteur assure que tout doit être fait

pour éviter l'expédition en obtenant, sans difficulté, une réparation éclatante du Dey. Dans le cas contraire on devra éviter toute improvisation.

Un débarquement bien préparé réussirait, mais une attaque « précipitée et entreprise trop tard, aurait, peut-être, des suites funestes ». De Laborde, reprenant les critiques de l'amiral Verhuel, insiste sur les difficultés du débarquement. Il étudie ensuite les moyens de défense des Algériens dont on ne pourra avoir raison en une seule bataille et les obstacles présentés par le climat.

Il eût peut-être été plus prudent d'aller d'abord à Bône pour s'y fortifier et en faire la base des opérations contre Alger en automne.

Même si l'on s'empare de la ville, il faudra l'évacuer. L'auteur n'en souhaite pas moins le succès de l'expédition.

En conclusion, la guerre d'Alger est :

1) Injuste car « le Dey d'Alger réclame, on le vole ; il se plaint, on l'insulte ; il se fâche, on le tue » ;

2) Inutile puisqu'on ne pourra conserver la ville ;

3) Illégale, car, en l'absence des Chambres, le pays « accuserait les auteurs de cette entreprise même si elle « réussissait : elle les accuserait d'avoir trompé le Roi et « les Chambres sur les droits qui n'existaient pas ; sur « une insulte qui n'était pas une offense de la part « d'un barbare, trop honoré de tant de colère, *indignus* « *Caesaris ira* ; elle les accuserait d'avoir entrepris dans « une saison défavorable et, en infraction à nos droits, une « guerre dont rien ne démontre ni l'urgence, ni l'opportu- « nité ; elle les accuserait enfin de la plus grande impos- « ture, dit Xénophon, dont on puisse se rendre coupable : « de persister à vouloir gouverner un pays, lorsqu'on « n'en a pas la capacité ».

Le texte de la brochure est suivi de pièces annexes :

1) Traité de paix entre la France et Alger du 17 décembre 1801.

2) Transaction sur les réclamations des sieurs Bacri et Busnach d'Alger et, à la suite, la loi du 24 juillet 1820 qui en ordonne l'exécution.

4) Notice sur les concessions d'Afrique.

5) Résumé des discussions qui ont eu lieu dans les deux Chambres sur les affaires d'Alger dans les sessions de 1820, 1827, 1828 et 1829.

f) **Sur la guerre actuelle** *avec la Régence d'Alger, en réponse à un écrit de M. le Comte De Laborde, député de la Seine.* (Paris, mai 1830, in-8 de 45 p.).

L'auteur anonyme de cette brochure paraît parler en toute connaissance de cause et d'une manière officieuse :

« Des circonstances particulières, écrit-il, nous ayant mis à même d'étudier les causes de cet événement et d'en suivre le développement. »

L'auteur reprend l'histoire des rapports de la France et de la Régence et énumère les justes griefs du Roi :

« Il reste démontré que les établissements formés par la France entre la rivière Sybas et le Cap Roux, ont précédé de longtemps la fondation de l'état d'Alger dans sa forme actuelle, que la France est bien, en effet, propriétaire du sol. » (p.4).

Les grandes puissances se doivent de protéger les faibles et le consul Deval parlait au nom du Roi de France quand il a été insulté (p. 16), les reproches faits au neveu de Deval sont injustifiés (p. 17-18), le regret du Dey après l'attentat contre la *Provence* est sujet à caution (p. 18-20).

L'auteur justifie ensuite le règlement des créances (p. 22 à 32). Le Dey eut tous les torts et on ne peut que s'étonner qu'un député « semble prendre celui-ci sous sa protection » et « le soutenir de ses raisonnements » (p. 27).

En tout cas, fussent-elles exactes, les critiques de De Laborde ne frapperaient que les ministères précédents. Du jour où le Dey a refusé à la France ses légitimes satisfactions, la guerre était inévitable : « la longanimité du Roi a fait place à sa justice » (p. 33-34).

Le blocus était impossible à poursuivre, d'où nécessité de la force (p. 35). Seule une attaque par terre garantissait le succès (p. 36). Il eut été vain et onéreux d'attendre l'année suivante. Les Ministres ne pouvaient commencer plus tôt ni attendre plus longtemps (p. 37). La France, seule offensée, agit seule comme l'Angleterre en 1816 (p. 39).

Contrairement aux prévisions de De Laborde, tout est prêt pour le départ (p. 40-41). L'opposition demande, en désespoir de cause, ce que la France fera d'Alger. C'est, jusqu'à présent, une question intempestive.

« Mais nous n'hésitons pas à affirmer que le Gouvernement n'a pris aucun engagement qui puisse l'empêcher de faire tout

le bien que le monde civilisé est en droit d'attendre d'une telle expédition. » (p. 42).

La victoire de la France sera celle de l'humanité. La civilisation dispensée à tout le Nord de l'Afrique, pénètrera peut-être jusqu'au centre (p. 43).

« L'Europe entière en profitera, mais surtout la France, quels que soient les projets ultérieurs de son gouvernement par rapport aux provinces algériennes. » (p. 43).

La prorogation des Chambres ne signifie pas que la guerre soit criminelle, car les dépenses n'ont pas été excessives (p. 44 et 45).

En résumé, la guerre a une cause légitime : la malveillance du Dey ; un but : obtenir réparation et affranchir le commerce méditerranéen. Elle présente assez de difficultés et de dangers pour que la victoire soit glorieuse. Notre armée garantit le succès (p. 45).

g) **J. C. L. de Sismondi** : *De l'expédition contre Alger* (in-8 de 24 p.)

Extrait de la *Revue Encyclopédique* (mai 1830).

L'article de Sismondi est une réponse à De Laborde, dont il reprend toutes les accusations. C'est, de toute évidence, ce qui a été écrit de plus remarquable sur la question d'Alger, sous la Restauration.

En 1830, Sismondi qui a 57 ans, est dans la pleine maturité de son talent. Ses *Nouveaux principes d'Economie politique* parus en 1819, et ses études historiques lui ont fait une double réputation d'économiste et d'historien. Il s'est déjà intéressé au sort des indigènes d'Afrique, notamment aux nègres victimes de la traite. Sa brochure présente un intérêt de premier ordre.

Sismondi laisse délibérément de côté la « controverse parlementaire » :

« C'est à une question plus haute, plus générale, que nous voulons nous attacher, à une question que semblent obscurcir et l'esprit de parti et la juste défiance que le ministère inspire. Nous croyons fermement, et nous voulons établir que la guerre d'Alger, considérée abstraitement, faite en tems opportun, et poursuivie jusqu'au but qu'elle doit naturellement atteindre, est une guerre juste, qu'elle est honorable, qu'elle est utile à la France et que, de toutes les conquêtes que la nation peut désirer, aucune ne lui serait plus avantageuse que celle des rivages si rapprochés de la Barbarie. » (p. 5).

La Régence est « la plus grande association formée pour le brigandage qui ait jamais existé sur la terre » et qui s'est mise d'elle-même en dehors du droit des nations.

« Ils (les Barbaresques) ont rendu légitime toute guerre qu'on leur fera, sous la seule condition de la leur déclarer. » (p. 8).

Il n'importe qu'ils aient pillé un bateau romain ou tout autre, il suffit qu'ils aient *pillé* pour qu'on puisse leur déclarer la guerre.

La tyrannie a ruiné le pays, éteint la civilisation, accablé Maures, Berbères et Juifs (p. 8-10) :

« Quelle gloire pour la France, quel bonheur pour l'humanité, qu'une expédition destinée à faire cesser ce scandale de l'ordre social... de ramener la civilisation dans la patrie de Saint-Augustin, de la planter sur un sol où elle prospérera rapidement où elle s'étendra et qu'elle couvrira bientôt tout entier. » (p. 11).

Ce n'est pas les puissances de la chrétienté, mais la France seule qui y a « grand intérêt » qui doit assurer l'entreprise.

« Il s'agit, en effet, du plus grand bénéfice qu'on puisse attendre d'une guerre, d'une conquête en même temps et d'une colonie : l'une et l'autre les plus riches, les plus avantageuses qui aient été offertes à l'ambition des hommes. » (p. 12).

Région vaste, proche de Marseille et de Toulon dont l'avenir est plein de promesses car :

« Le royaume d'Alger ne sera pas seulement une conquête : ce sera une colonie, ce sera un pays neuf, sur lequel le surplus de la population et de l'activité française pourront se répandre. » (p. 12).

Si les Français se présentent en amis des populations, ils trouveront chez elles des collaborateurs habiles et zélés. (p. 15-16). Il faut donc faire en sorte de se présenter en libérateurs et non en conquérants. Ce serait folie que de détruire Alger ou de fonder, pour gouverner l'Afrique, un ordre de chevalerie qui, comme celui de Malte, entretiendrait haine et désordre (p. 15-17).

« Mais j'entends dire : l'Angleterre ne le permettra pas. Je m'étonne qu'un Français puisse répéter ces paroles, que son sang ne bouillonne pas d'indignation, à l'idée que l'Angleterre permettra ou ne permettra pas quelque chose à la France agissant dans son droit. Mais enfin puisqu'on a employé ce langage, je répondrai que l'Angleterre permettra à la France la

conquête d'Alger car elle n'a ni le droit, ni le pouvoir, ni l'intérêt de l'empêcher. » (p. 17 et 18).

Le droit : car la France est régulièrement en guerre avec un pays qui n'a par contre aucun lien d'alliance avec l'Angleterre ;

Le pouvoir : car la colonie d'Alger une fois occupée ne pourra être :

« Ni conquise, ni détruite par les flottes anglaises, d'autant plus qu'elle ne tardera plus à être défendue par deux millions et demi de sujets ; car les Français ont, par dessus toutes les autres nations, le talent de se faire aimer des peuples barbares et de sympathiser avec eux. » (p. 19).

L'intérêt : car ni au point de vue militaire, ni au point de vue économique la nouvelle colonie ne menacera l'Angleterre, suffisamment munie de postes redoutables en Méditerranée. Même la prospérité industrielle et commerciale que la France retirerait de la conquête d'Alger pourrait profiter, indirectement à l'Angleterre (p. 20-23).

Si la victoire demeurait infructueuse, la France aurait des comptes terribles à demander à son ministère.

« La France doit veiller, elle veille à ce que la guerre entreprise avec des forbans ne soit pas tournée contre leurs innocentes victimes ; à ce que les drapeaux français soient un objet de terreur pour le Dey et ses brigands, mais de confiance et d'espérance pour les Maures ; à ce que le pays où elle porte ses armes soit ménagé comme un pays dont elle se réserve la propriété ; à ce que le soldat ne détruise pas pour détruire, ne tue pas pour tuer, mais qu'il épargne pour la France, les hommes qui deviendront ses frères, les choses qui fonderont avec leur prospérité celle de son pays ; à ce qu'enfin la guerre qui ravage soit sans cesse modérée par l'esprit de conquête qui veut fonder, restaurer, vivifier pour l'avenir. Telle est la tâche que la France impose à son ministère en lui laissant encore, quoique sans confiance eu lui, disposer de son sang et de ses trésors. Malheur à lui s'il la négligeait au mépris des intérêts de la patrie et de ceux de l'humanité. » (p. 23 et 24).

Cette brochure ne fut pas le résultat d'une curiosité passagère de Sismondi.

Dans une lettre, écrite de Chênes, le 13 juin 1830, à la comtesse de Saint-Aulaire, il dit tout le souci que lui occasionnait, pour le sort de la flotte, le vent et l'orage :

son inquiétude de ne pas avoir de nouvelles et sa pitié pour les soldats entassés dans l'entre-pont :

« Malades, mouillés, sans linge pour se changer, manquant d'air, ne respirant qu'au milieu d'exhalaisons empoisonnées, forcés au repos et à la réflexion, courant les dangers qui ne sont pas ceux de leur état...

La nouvelle du débarquement arrivera sans doute encore avant les élections, mais non celle d'une victoire décisive ; d'ailleurs si le ministère compte sur l'enthousiasme qu'elle produira, il ne fait guère attention à l'état de l'opinon. On pourrait bien plutôt s'étonner qu'une si grande entreprise occupe si peu, qu'elle demeure si étrangère à la nation. Avec quelle avidité j'attends le résultat des élections, quoique je le crois assuré, et puis les déterminations qui viendront après ?... » (*Lettres inédites de Sismondi*, publiées par de Puybusque. Rev. hist. Sept-déc. 1914, p. 51).

Dans ses *Etudes sur l'Economie politique* (1838, t. II, p. 202-209), Sismondi étudiera l'influence que peut avoir la conquête d'Alger sur la reconstitution du domaine colonial de la France et sur la civilisation et fera un vif éloge du traité de la Tafna.

Pour bien comprendre la position originale prise par Sismondi en face du problème d'Alger, il faut connaître sa doctrine coloniale dont on trouvera l'essentiel dans ses *Etudes d'économie politique* (*Etudes sur les sciences sociales*, t. II, notamment p. 353 et 354 et t. III, 1838 : 2e essai : *Des colonies*) Cf : *Nouveaux principes d'économie politique* (1827, t. I, ch. X et t. II, LVII : ch. IV, V et VI).

h) **M. A...** : *Considération sur la difficulté de coloniser la Régence d'Alger et sur les résultats probables de cette colonisation.* (Paris 1830, in-8 de 79 p.).

Cette brochure documentée et bien composée a été écrite le 1er septembre 1830 par Maurice Allard, que les contemporains nomment un économiste écouté. A ce point de vue, elle présente un grand intérêt.

L'auteur se pose, dès le début, la question : Que fera-t-on d'Alger ?

Pour y répondre il étudie l'origine des puissances barbaresques (p. 7), les conditions de notre commerce avec le Levant et la côte Barbaresque en 1789, en 1815 et après 1816 (p. 11-16), puis les facultés de production du sol de la Régence (p. 16 sq.).

Le sol est fertile, mais la main d'œuvre difficile à

obtenir. Le climat nous sera fatal à cause de notre imprévoyance et de notre défaut d'hygiène.

« Il s'en suivrait des transpirations abondantes et âcres, des fièvres malignes, putrides, des dissenteries qui emporteraient annuellement la moitié de nos colons ou de notre armée et on ne disconviendra pas que ce qui se passe en ce moment ne confirme complètement nos craintes de l'avenir. » (p. 25).

Que si nous transportons les productions d'Europe dans la Régence, les blés ne pourront jamais concurrencer ceux de Russie (p. 28-35), les laines celles de Bessarabie et de Tauride (p. 36-38). Faudra-t-il planter du mûrier et pratiquer l'élevage de la soie ? le résultat serait douteux et la France, dont le marché de la soie se retrécit de jour en jour, n'a pas à se créer de nouveaux concurrents (p. 41-44). Les cuirs en dépit de leur qualité, ne vaudraient pas ceux de Buenos-Ayres (p. 40). Il en serait de même pour les métaux. Les plombs algériens ne pourraient rivaliser avec ceux d'Almeria (p. 44-45). Le fer paraît être très bon mais :

« Jamais, quoiqu'il arrive, le fer de l'Atlas ne sera admis en France d'où nous avons exclu les fers de Suède et de Russie par des droits énormes contre eux pour protéger les exploitations françaises que nous avons établies dans 52 de nos départements. » (p. 46 et 47).

Quant aux denrées coloniales, la canne à sucre pourra prospérer dans les plaines du Nord et du Sud de l'Atlas, mais sans pouvoir rivaliser avec les produits des Antilles et, à plus forte raison, des Deux Indes et du Bengale (p. 48-50). Les mêmes difficultés s'opposeront aux progrès du café (p. 55). Le coton de la Mitidja ne pourra atteindre ni la qualité des cotons de Floride et de Géorgie, ni le prix minime de ceux de l'Inde.

Donc aucun bénéfice à attendre et, par contre, que de dangers en perspective :

« La colonie d'Alger fût-elle prospère ,et nous avons suffisamment démontré la presque impossibilité de la rendre telle, les Anglais mettraient tout en usage pour la détruire, fût-ce même à coup de canons... s'ils l'osaient. » (p. 65 et 67).

Les voyages fréquents de France à Alger ne suffiraient pas, comme on le croit à former des marins en temps de paix (p. 68-69). Nous pourrions faire, il est vrai, d'Alger un port imprenable.

« Mais nous ne concevons pas la nécessité de garder ce point militaire si nous ne colonisons pas la Régence. Qu'aurons-nous à y défendre ? »

Si la Régence devient, néanmoins une province française, la France devra se borner à diriger les indigènes sans tenter de se substituer à eux :

« Demandons leur des cotons, des soies fortes, du riz, produits qu'ils cultivent déjà un peu et auxquels il ne faudra que donner de l'extension. Nous recevrions ces marchandises *sans concurrence* et par conséquent à 30 ou 40 % au-dessous de ce qu'il nous en coûterait si nous les cultivions nous mêmes dans la Régence et à 20 ou 30 % au-dessous des prix auxquels nous les achèterions en Egypte. Recevons, s'il le faut, nos tributs en produits du sol et payons l'excédent en *produits fabriqués par la France*... enfin, *conservons, étendons, améliorons ce qui est*, mais seulement par des conseils, des bons procédés et quelques secours... Peut-être cet essai devrait-il être tenté... *Encore faudrait-il que la politique européenne le permît* et c'est ce qui ne tardera pas à être éclairci.

Dans tous les cas ne colonisons pas la Régence !!» (p. 74 et 78).

h) **(Baron de Lacuée)**. *Opinion du Baron de Lacuée, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat, ancien intendant général de l'armée de l'Aragon sur la colonisation d'Alger, les colonies en général, le système colonial que le Gouvernement a adopté et sur l'effet de ce système, sur les manufactures et la prospérité des pays de vignobles.* (Paris 1830, in-8 de 95 p.).

Le baron de Lacuée, qu'il ne faut pas confondre avec le comte de Lacuée, son contemporain, est également l'auteur d'une brochure d'économie politique sur les postes et voitures publiques (1830).

Son étude sur la colonisation d'Alger est annoncée favorablement par la *Revue britannique*, en octobre 1830, en ces termes :

« Cet ouvrage est rempli de faits les plus curieux et le raisonnement est toujours accompagné de preuves officielles » p. 6. C'est en effet, un réquisitoire très ferme et souvent habile, contre les entreprises coloniales et le régime des tarifs prohibitifs, souligné d'appels à la pitié pour les milliers de victimes que coûte la conquête d'Alger à la France.

La brochure tend à prouver :

1) Que les colonies nuisent toujours à ceux qui les possèdent et qu'il faudrait s'en débarrasser à tout prix.

Toutes les colonies françaises : Martinique, Guadeloupe, Bourbon, Cayenne, Sénégal, Inde, ont occasionné de terribles charges financières. Elles ne sont peuplées que de 31.919 blancs, pour lesquels nous nous battons depuis des siècles et imposons de dures lois à nos petits manufacturiers, nos vignerons et nos ouvriers, sans avoir la possibilité d'en conserver un pouce de terrain en cas de guerre, pas plus que nous ne conserverions Alger (p. 12 à 45).

Elles nous ont valu des droits énormes sur les denrées importées d'autres pays et nous font perdre, par l'impôt prohibitif, au moins 30 millions par an. Elles provoquent aussi des prohibitions réciproques de la part des autres pays et nous font vivre « dans un état complet de blocus » (p. 49 à 68).

2) Que le royaume d'Alger est tout à fait impropre à l'établissement d'une colonie soit ancienne soit moderne.

Toutes les terres cultivables y ont déjà des propriétaires. L'art n'y existe point. Les ouvriers français ne pourront y trouver du travail. Alors même que nous disposerions des terres, nous ne serions pas plus aptes à les cultiver que nous ne l'avons été dans nos autres colonies. Les fièvres déciment nos soldats et le soleil dévorant ne nous permettra pas la culture du sol.

3) Que toutes les nations qui ont voulu s'installer en Berbérie pour faire du commerce ont dû renoncer à leurs chimères (p. 80-82).

« Tout le commerce d'Afrique est lui-même très peu de chose, parce que les sauvages qui l'habitent n'ont absolument besoin de rien. »

Du papier qui sert à faire des gris-gris, de l'eau de vie et de la poudre, voilà tout ce qu'ils nous demandent. Les déserts du Sahara empêcheront, du reste, tout commerce avec l'intérieur de l'Afrique dont nous ne recevions que de la poudre d'or, de la gomme et des dents d'éléphant.

Le port d'Alger, alors même qu'on pourrait l'agrandir et le rendre plus sûr, ne se trouverait pas moins éloigné de toute route commerciale.

4) Que le port d'Alger n'est pas propre à devenir une base militaire (p. 86).

Il faudra le fortifier et « l'orgueil des architectes, l'avarice des fournisseurs, l'insouciance de ceux qui commandent » en

feront un gouffre où s'engloutira la richesse nationale. On multipliera les monuments : « Tout sera superbe, imposant dans Alger, mais tout sera misérable en France (p. 87).

Un point militaire est, du reste, inutile au commerce et occasionne des guerres, mais il sert de prétexte à des sinécures coûteuses et « l'oligarchie profite de toutes ces places » que payent le peuple et la classe moyenne (p. 88-90).

Lacuée conclut que si nous persistons à garder Alger, tous les fléaux que nous ont valu nos autres colonies ne seront rien à côté de ceux qui s'abattront sur nous, que ce pays sera le tombeau de nos enfants et de nos finances.

« Qu'Alger, dès lors, ne nous offre aucune espèce d'avantage et que le seul parti que nous ayons à prendre, c'est de l'abandonner complètement. »

André JULLIEN.

Note au sujet de l'ancienneté du squelette humain d'IPSWICH

Dans sa première conférence sur l'*Algérie*, exposé remarquable par l'extrême étendue de la documentation, M. le général Didier discutant du squelette d'Ipswich s'exprime en ces termes :

> Cette thèse de l'apparition de l'homme au quaternaire moyen seulement s'est écroulée il y a quelques jours. La présence de l'homme sur la terre dès la seconde période de l'ère tertiaire (et d'un homme sachant déjà se servir du feu) vient, en effet, d'être constatée en Angleterre, à Ipswich (silex taillés et ayant subi l'action du feu) (1).

Le général admet donc que la découverte du squelette d'Ipswich fait remonter l'ancienneté de l'homme sur la terre à la 2e *période tertiaire*.

A quelle subdivision de l'ère tertiaire correspond cette deuxième période ?

D'après la chronologie géologique adoptée aujourd'hui, la deuxième période tertiaire correspond à la période *néogène*, laquelle comprend les époques *miocène* et *pliocène*.

L'attribution à la première ou à la deuxième de ces époques n'est pas précisée, mais le général paraît admettre que c'est à la première puisqu'il écrit : «... *dès* la seconde période de l'ère tertiaire. »

Il ne paraît pas douteux que pour le général le squelette d'Ipswich remonte à une époque peut-être aussi éloignée que celle que l'on attribuait, il y a quelques années encore aux silex *prétendus taillés* de Thenay, d'Otta et de Puy Courny. Si telle n'était pas la pensée du général il est hors de doute qu'il considère les restes humains d'Ipswich, comme au moins pliocènes.

En résumé le général cite, comme tertiaire, le squelette d'Ipswich.

(1) Général Didier. — L'Algérie (*Bull. Soc. Géogr. et d'Arch. d'Oran*), juin 1922, p. 98.

Cette conclusion émise par l'érudit conférencier pouvant induire en erreur les personnes qui s'intéressent à cette question, si passionnante, de l'ancienneté de l'homme, j'ai estimé qu'il était nécessaire de ramener les faits à leur réelle importance.

Quoique *la Société de Géographie ne soit pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés au Bulletin*, elle doit, autant que possible, éviter de laisser se propager des erreurs scientifiques.

Lorsque je lus les premières pages des épreuves du général je fus très étonné de la grande ancienneté attribuée au squelette d'Ipswich. Je révoquai immédiatement en doute des conclusions qui allaient à l'encontre des données établies par une rigoureuse critique scientifique ; mais, sur le moment, je ne pouvais me risquer à les discuter. J'ignorais tout de cette découverte « qui venait d'être faite il y a quelques jours » mais qui, en réalité, avait eu lieu, — je l'ai appris depuis, — pendant les premières années de la maladie qui m'interdit encore de longues lectures. En outre, les documents nécessaires pour appuyer mon argumentation et soutenir une opinion contraire à celle du général me faisaient défaut.

Depuis, les circonstances m'ayant permis d'aller à Alger j'ai pu m'y documenter.

C'est surtout dans des articles publiés dans *L'Anthropologie*, dont le premier parut en 1912 (1), sous la signature de M. Marcellin Boule, l'éminent professeur de Paléontologie animale du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, que j'ai trouvé les éléments qui m'ont permis de rédiger la présente note.

Il me suffira de résumer en quelques lignes les articles consacrés à la découverte d'Ipswich pour mettre la question au point.

Ipswich est la capitale du comté de Suffolk (Angleterre). C'est aux environs de cette ville que se trouve la fameuse station préhistorique.

La découverte fut signalée dans le *Times* du 1er février 1912. Elle était attribuée à M. Reid Moir « qui avait trouvé les restes d'un squelette humain gisant dans une couche de sable supportant le *boulder-clay* ou argile glaciaire. »

---

(1) M. Boule. — *L'Anthropologie* t. XXIII p. 118.

Le *boulder-clay* étant antérieur aux plus anciennes formations quaternaires la couche renfermant le squelette était *au moins* d'âge *pliocène*.

Les restes humains d'Ipswich étaient donc considérés comme *tertiaires* (1).

Peu de temps après M. Reid Moir publia une étude détaillée des matériaux qu'il avait recueillis (2). Ce travail éveilla, évidemment, l'attention des anthropologistes, des géologues et des préhistoriens.

M. Keit, le grand savant anglais, après une étude approfondie du gisement et des matériaux recueillis, admit que les restes humains d'Ipswich étaient très anciens mais qu'ils ne présentaient que des caractères hominiens modernes.

Dès lors la grande antiquité du squelette d'Ipswich fut très discutée.

M. Boule, en présence des conclusions contradictoires de M. Keit, réserva son opinion et déclara « que par mesure de précaution scientifique le squelette d'Ipswich devait être complètement écarté de la collection des documents authentiques ayant un état-civil en règle et pouvant servir de base aux spéculations de la Paléontologie humaine (3). »

La question était encore débattue dans le monde savant lorsque M. Reid Moir mit fin, lui-même, à la discussion en publiant, dans la revue anglaise « Nature » du 12 août 1916, une lettre de laquelle je reproduis la partie essentielle :

« Dès lors, écrit le savant et scrupuleux naturaliste anglais, le squelette humain d'Ipswich peut être attribué à un *paléolithique récent* et ne saurait remonter à une époque antérieure au *boulder-clay* crayeux.

« Je tiens à déclarer que mes contradicteurs, au sujet de la haute antiquité de ce squelette, étaient dans la vérité tandis que j'étais dans l'erreur. »

En dernière analyse le squelette d'Ipswich aurait été

(1) M. Boule. — La Paléontologie humaine en Angleterre (*Loc-cit*) t. XXVI 1915, pp. 37-38.

(2) J. Reid Moir. — The occurence of a human skeleton in a glacial déposit at Ipswich (*in. Proceding of the Prehistoria, soc. of Tast Anglia*, vol. I, part. II, 1912, pp. 194-202.

(3) M. Boule. — (*Loc. cit.*) 1915, p. 38.

enseveli dans un vieux *sol aurignacien* remanié (1). Il est donc *quaternaire*.

La controverse avait pris fin et, une fois encore, la question de *l'homme tertiaire* retournait dans le domaine des hypothèses à démontrer.

Il ne me reste plus, pour clore cette note, qu'à rendre hommage à la loyauté scientifique de M. Reid Moir et à souhaiter que des découvertes sensationnelles viennent rouvrir le débat. En attendant, modeste disciple des grands maîtres de la préhistoire et de la géologie, j'accepte leur opinion et je considère comme le plus ancien, l'homme *quaternaire chelléen* du *Pléistocène ancien* (Lapparent), du *Pléistocène moyen* (Haug), du *Tyrrhénien* (Depéret), au sujet duquel les preuves abondent.

Certes il est plus que probable que l'apparition de l'homme sur la Terre remonte à une époque bien plus reculée que celle de *Chelles*, mais il faut, pour l'admettre, qu'une sérieuse base géologique permette de dater soigneusement les matériaux que de nouvelles découvertes mettront à la disposition des spécialistes.

En attendant nul ne peut encore fixer le premier terme de la généalogie humaine. Ce qu'il y a de certain, c'est que, si l'homme tertiaire a jamais existé, on ne peut faire état de l'homme d'Ipswich pour soutenir cette thèse.

Quant aux divers *Pithécoïdes*, qui seraient nos très lointains ascendants, je ne puis, malgré les lois qui régissent l'évolution des espèces, me résoudre, — jusqu'à plus ample informé, — à les compter parmi les ancêtres *néogènes* de *l'Homo Neanderthalensis* et de *l'Homo sapiens*.

Je suis heureux d'être d'accord, sur ce point, avec M. le général Didier.

F. DOUMERGUE.

---

(1) M. Boule. — Le squelette humain d'Ipswich reconnu de basse antiquité par son inventeur. (*Loc. cit.*) 1917, t. 28, pp. 188-189.

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

LE TÉTRAPHOSPHATE par M. J. Campardou. (*Thèse de doctorat*). — Toulouse, Imprimerie Marqueste, 1922.

Le 20 Juillet 1922, M. J. Campardou, ingénieur-chimiste, dont les lecteurs du Bulletin ont pu apprécier les savantes études sur la préhistoire du Maroc, a soutenu, avec succès, devant la Faculté des Sciences de Toulouse, sa thèse de doctorat. Le sujet traité a pour titre : *Le Tétraphosphate.*

Ce travail étant bourré de formules chimiques je me bornerai à en donner les grandes lignes.

Le Tétraphosphate est un engrais phosphaté né des circonstances exceptionnelles créées par la guerre. On sait que l'agriculture emploie comme engrais, surtout pour les céréales, les superphosphates. Ces derniers sont obtenus en transformant les phosphates naturels sous l'action de l'acide sulfurique. Or, pendant la guerre, l'acide sulfurique employé en grand pour les besoins de l'armée, devint rare pour les besoins de l'agriculture.

Les hommes de science pensèrent à remédier à la pénurie d'acide sulfurique en recherchant un procédé nouveau, plus simple et moins coûteux pour rendre les phosphates naturels assimilables.

C'est en Italie que fut mis en pratique un procédé qui avait été préconisé, en 1911, par le Dr Stoppani de Bologne. Ce procédé parut d'abord donner de bons résultats. Le nouveau produit fut appelé Tétraphosphate.

Cet engrais est obtenu en faisant subir aux phosphates naturels un traitement thermo-chimique particulier. La réduction par la chaleur dispense de l'emploi de l'acide sulfurique et réduit le prix de revient.

Malheureusement le degré de solubilité du Tétraphosphate est bien inférieur à celui des superphosphates et le nouveau produit ne donne pas satisfaction.

Après avoir établi la bibliographie du Tétraphosphate l'auteur expose qu'il a soumis ce nouveau produit à une analyse détaillée, comparativement au Phosphate naturel d'origine. Il montre qu'aucune méthode n'a encore permis de différencier le Tétraphosphate, d'une façon caractéristique, ce qui autorisait à lui refuser toute valeur scientifique et commerciale.

Cependant, en se basant sur les travaux antérieurs de Schloessing père et fils, ainsi que sur les dernières découvertes au sujet du rôle de l'acide carbonique dans la nutrition des plantes, l'au-

teur a établi que les divers Phosphates naturels, et le Tétraphosphate en particulier, ont une solubilité propre très différenciée, dans les solutions d'acide carbonique. Il a dressé quelques courbes de cette solubilité et a donné des chiffres correspondant à des Phosphates d'origines diverses.

La méthode permettra de caractériser, sans difficulté, toute cette catégorie de Phosphates.

Le maximum de solubilité reste aux superphosphates.

En arrêtant ici ce trop court exposé, il me reste à renouveler à l'auteur de cette savante étude, mes amicales félicitations et à souhaiter que ses travaux futurs aident aux progrès des sciences chimiques appliquées.

F. DOUMERGUE.

P. S. — Et puisque l'occasion m'est offerte de m'occuper des phosphates je la saisis pour attirer l'attention sur l'utilisation possible des phosphates naturels, à défaut des superphosphates industriels.

Il est indéniable que ces derniers sont bien plus facilement assimilables que les premiers mais leur prix de vente est si élevé que les petits céréalistes hésitent, — bien à tort d'ailleurs, — à engager des dépenses que les vicissitudes du climat risquent de traduire en pertes.

Etant donné cette situation je me suis souvent demandé pourquoi, en Algérie, où les phosphates naturels abondent, ils ne sont pas plus utilisés pour remplacer, au moins en partie, les superphosphates.

Les terres de culture de la région du Tessalah, de la plaine de Sidi-Bel-Abbès, par exemple, sont relativement riches en acide phosphorique ; elles tiennent ce précieux élément de fertilisation des phosphates naturels qui existent dans le sous-sol éocène et qui sont lentement décomposés et dissous par les eaux de ruissellement et de pénétration.

Cette assimilation de l'acide phosphorique des phosphates naturels à la terre est bien plus lente, il est vrai, que celle des phosphates de production chimique, mais elle est certaine. Et, d'autant plus certaine que M. Campardou, dans sa thèse, met en évidence l'action dissolvante de l'eau chargée de gaz carbonique. Or, en Algérie, où les eaux tiennent souvent en dissolution une forte quantité de gaz carbonique, cette action doit s'y manifester avec une intensité toute particulière.

Il me paraît donc que des phosphates naturels, simplement moulus, pourraient être utilisés à un prix de revient bien inférieur à celui des superphosphates.

Dans ce but une grande partie des produits des gisements de

Tébessa, du Kouif, du dj. Ong, du Maroc même pourrait être employée par l'agriculture algérienne.

Cela n'empêcherait pas d'user des superphosphates, soit en attendant que l'action des phosphates naturels puisse se manifester, soit, au besoin, pour la compléter.

On peut même se demander si la Colonie n'aurait pas intérêt à exploiter elle-même certains gisements pour fournir, au meilleur marché possible, des phosphates naturels aux agriculteurs algériens.

Il appartient à de plus compétents que moi en la matière d'approfondir cette question et de décider si elle mérite d'être prise en sérieuse considération.

F. D.

LE TREMBLEMENT DE TERRE DU 25 AOUT 1922 ET LA STRUCTURE GÉOLOGIQUE DE LA RÉGION DE TÉNÈS-CAVAIGNAC (Algérie). — Note de MM. A. Brives et M. Dalloni. — C. R. Ac. des Sc. 2 octobre 1922. Paris.

A la suite des violentes secousses séismiques qui ont ébranlé la région de Ténès et détruit presque entièrement le village de Cavaignac, le 25 août 1922, M. le Gouverneur Général de l'Algérie demanda au Service de la Carte géologique de l'Algérie de déterminer, si possible, les causes particulières de la destruction du centre de Cavaignac.

MM. Brives et Dalloni, professeurs à la Faculté des Sciences d'Alger et collaborateurs au Service de la Carte géologique, acceptèrent de se rendre sur les lieux. Le résultat de leur mission a fait l'objet d'une Note à l'Académie des Sciences. Les deux savants géologues attribuent l'intensité des mouvements brusques du sol de la région de Ténès-Cavaignac, à ce fait que le bassin miocène, qui la constitue en grande partie, présente de vastes surfaces d'effondrement limitées par des lignes de fractures, dont la plus longue et la plus importante passe sous le village de Cavaignac. C'est d'ailleurs sur cette ligne que les tremblements de terre qui ébranlent assez souvent la région de Ténès font plus spécialement sentir leurs effets. Il faut ajouter que d'autres fractures viennent recouper la principale sous le centre ou aux abords même de Cavaignac, ce qui contribue à rendre plus critique la position de ce village.

Les auteurs signalent, en outre, un fait curieux. Le débit des sources aurait augmenté dans de très grandes proportions après le tremblement de terre. Ce cas n'est pourtant pas à généraliser car le phénomène inverse se produit plus souvent.

F. DOUMERGUE.

INSCRIPTIONS LATINES DE L'ALGÉRIE, T. I. — *INSCRIPTIONS DE LA PROCONSULAIRE* recueillies et publiées par Stéphane Gsell, professeur au Collège de France. Vol. in-4°, 458 pages, 1 carte (Ed. Champion, Paris, 1922).

Notre bibliothèque a eu la bonne fortune de recevoir du Gouvernement Général de l'Algérie un volume, indispensable à ceux qui s'occupent d'Archéologie Africaine. Ce tome premier, présage des trois autres qui suivront, s'occupe seulement de la contrée algérienne, avoisinant la *Tunisie*, contrée qui autrefois faisait partie de la province proconsulaire romaine. La carte annexée au volume indique les régions de *Bône*, de *Guelma*, de *Tébessa*, de *Souk-Ahras* et de la Calle. Cette contrée forme un triangle aigu dont la tête se trouverait, dans le Sud, au *Djebel Morala*, près du *Djebel-Onk*, récemment célèbre, et dont les pointes extrêmes seraient situées, la première près d'*Aïn-Mokra* et l'autre au Cap *Roux*.

Le volume suivant s'occupera de la *Confédération Cirtéenne*, le troisième de la *Numidie Militaire*, et enfin le quatrième tome rapportera les inscriptions des deux provinces, moins riches en monuments romains que les autres, les *Maurétanies sitifienne* et *Césarienne*. Ce dernier volume donnera, de plus, la nomenclature des inscriptions sur les menus objets mobiles, lampes, etc., de toute l'*Algérie romaine*.

Le tome premier contient 4.019 inscriptions. M. Gsell a adopté l'ordre géographique du *Corpus inscriptionum*. Mais, semble-t-il, notre auteur, procède avec plus d'ordre que les rédacteurs du Corpus. Tandis que ceux-ci, mélangent les épitaphes des magistrats, des soldats etc., avec des inscriptions non funéraires, M. Gsell sépare les différents textes. Tout d'abord, les inscriptions sacrées, puis les inscriptions impériales, puis les inscriptions concernant les hommes publics, sénateurs, chevaliers, ensuite les textes non funéraires, enfin les épitaphes d'abord païennes, puis chrétiennes. Les textes des inscriptions milliaires viennent en dernier lieu.

Les tables qui accompagnent ce volume sont vraiment remarquables. Elles contiennent d'abord, les noms d'hommes et de femmes avec les *nomina gentilicia*, puis les *cognomina*. En second lieu, les noms géographiques sont inscrits, ensuite les religions avec divinités, ministres, etc., puis les empereurs, rois indigènes, les vandales et byzantins, et enfin l'Etat romain et l'administration impériale.

Telles sont les grandes divisions de ce magnifique volume. M. Gsell par la science et la méthode déployées dans ce tome 1er, fait paraître un réel progrès sur le *Corpus* édité à *Berlin*.

Lorsque les archéologues auront en main tout l'ouvrage de M. Gsell, leur tâche sera grandement facilitée et la science

française s'affranchira des méthodes trop pesantes d'Outre-Rhin, lorsqu'il s'agira d'étudier notre Afrique romaine. Il est juste d'ajouter que le Gouvernement Général de l'Algérie qui a facilité cet ouvrage et la librairie Champion qui l'a luxueusement imprimé, méritent la gratitude des archéologues africains.

Chanoine FABRE.

LES BAGUETTES DES SOURCIERS ET LES FORCES DE LA NATURE. par Henri Mager, 1920. — Un volume de 13X21 de 71-423 pages, avec 197 figures. Prix : 33 fr. (Dunod, quai des Grands-Augustins, Paris).

Dans la première partie de son nouvel ouvrage « Les Baguettes des Sourciers et les Forces de la Nature », M. Henri Mager recherche les causes, jusqu'ici inconnues, qui provoquent les mouvements des Baguettes.

Il étudie successivement les conditions dans lesquelles elles se meuvent, les causes qui peuvent intervenir pour arrêter leur mouvement, les circonstances de lumière, d'ambiance et d'orientation nécessaires pour donner naissance à un courant de force, la marche de ces derniers, et enfin comment s'évanouissent les courants de force.

La deuxième partie est consacrée aux services que la Baguette peut rendre dans l'étude de la matière et des Forces.

D'après l'auteur, tous les corps de la nature sont accompagnés de champs de force se concentrant en des plans de force, azimutaux, de direction immuable pour la plupart, de direction tournante pour d'autres.

Ces plans de force appartiennent à deux types, l'un C se dirigeant de l'Espace vers la Terre (centripète), l'autre F venant de la Terre et tendant vers l'Espace.

Tous les corps de la nature semblent être polarisés, leurs pôles réels étant l'un de nature F, l'autre de nature C. Chaque corps jouit d'un Potentiel particulier.

Ces forces F et C se distinguent nettement de Forces magnétiques, de Forces électriques et de la Radio-activité. Elles sont les manifestations d'une activité qui dépasse les limites de notre globe, et l'auteur leur a donné le nom d'*Activité Universelle*.

Des relations paraissent exister entre les Forces accompagnant les corps minéraux et les Poids atomiques de ceux-ci.

Enfin, les couleurs elles-mêmes sont accompagnées du champs de force qui accompagnent les métaux.

Nous ne nous étendrons pas sur les applications que l'auteur prévoit : à l'analyse des minerais, à la prospection minière, et au **levé** des plans.

Nous voulons, par contre, signaler que l'art du Baguettisant entre dans une voie nettement scientifique, tendant à établir la synthèse des expériences faites au moyen de la Baguette, c'est-à-dire à établir les lois physiques qui découlent de faits constants. En un mot, il semble que l'on puisse envisager l'apparition prochaine, dans la Physique générale, d'un nouveau chapitre, parfaitement apparenté au magnétisme, à l'Electricité, à la Radio-activité, avec des rapports avec la chimie atomique, etc.

E. F.

Publications de la section historique du Maroc. — *LES SOURCES INÉDITES DE L'HISTOIRE DU MAROC*, par le Lieutenant-Colonel H. de Castries. — Archives et Bibliothèques d'Espagne. t. I. — Paris (Ernest Leroux) ; Madrid Ruiz Hermanos), 1921, in-8°, I-XXVIII — 670 pp., 8 planches.

Voici, dans l'importante publication entreprise par M. de Castries, le premier volume consacré à l'Espagne. Il est presque entièrement réservé à la ville de Mélilla et comprend : une introduction sur Mélilla au XVI[e] Siècle ; quatre relations du martyre d'André de Spolète (à Fez en 1531) qui n'avaient pas trouvé place ailleurs ; des documents émanant de Mélilla ou d'Oran, ou relatifs aux affaires marocaines. Ces documents proviennent des Archives royales de Simancas (Etat) et se rapportent à une période d'une vingtaine d'années (1532-1552).

Le Maroc tout entier était « conquête du Portugal » ; mais l'Espagne obtint par le traité de Tordésillas (7 juin 1494) que Mélilla fut considérée comme faisant partie du royaume de Tlemcen, donc englobée dans « la conquête de l'Espagne », car le Pape Alexandre VI conféra à Ferdinand et Isabelle l'investiture de tous les royaumes à conquérir en Afrique. Mélilla, dont les Espagnols firent une solide place-forte et un préside (ou lieu de déportation) fut occupée, presque sans coup férir, en septembre 1497 par le duc de Médina-Sidonia avec la flotte qui s'armait à Gibraltar en vue du deuxième voyage de Christophe Colomb. Elle est, depuis lors, toujours restée espagnole. Mais la vie qu'on menait dans cette grande prison, sans cesse environnée d'ennemis, était dénuée de tout charme. « Tan mala fama deve tener Mélilla » ; Mélilla avait une fort mauvaise renommée et les détails succincts, donnés par M. de Castries, dans son introduction, sont curieux et suggestifs.

A cette époque (1549-1551) eut lieu, sur Tlemcen, l'expédition de Moulay Mohammed el Harran, fils aîné du Chérif ; il prit la ville, mais atteint de maladie, il se retira vers Fez et confia la garde de la cité à son frère. Ce dernier fut attaqué bientôt après par les armées du Dey d'Alger sous les ordres du rénégat Hassan Corso. Les Marocains furent complètement défaits près

de la rivière de Bou-Azzoun, à une lieue de Tlemcen, au début de février 1551 ; et cette bataille marqua l'échec des desseins du Chérif sur Tlemcen.

Les Espagnols de Mélilla et d'Oran furent plus ou moins directement mêlés à ces affaires. Le volume de M. de Castries contient plusieurs documents émanant du comte d'Alcaudete, Gouverneur d'Oran, de 1534 à 1558 et de son fils, Don Martin. Grâce au service de renseignements et d'espionnage que Alcaudete avait merveilleusement organisé, nous suivons pas à pas les mouvements des armées, nous sentons vivre pendant ces années tout le royaume de Tlemcen. Puis nous voyons Alcaudete, à l'approche du Chérif ou des Turcs s'inquiéter, demander en Espagne des hommes et des secours, réparer en hâte les défenses d'Oran. Nous constatons aussi, combien étaient difficiles les relations des Espagnols avec les peuplades maures qui vivaient dans le royaume de Tlemcen. Harcelés et pressurés de tous côtés, menacés par les Turcs d'Alger, ou les armées marocaines, ou les soldats espagnols, ces maures hésitaient, louvoyaient, changeaient souvent de parti et de camp. Pas de traité durable avec eux, et pour les chrétiens trop peu nombreux, pas de domination possible ou de protectorat. Diego Suarez, le premier historien d'Oran, disait avec raison : Ils ont pour devise : Vive le vainqueur (viva quien vence !) Alcaudete lui-même, qui pourtant les connaissait bien, se rendit compte qu'on ne pouvait guère compter sur eux, lorsque, dans les plaines de Mostaganem, quelques années plus tard, tournant casaque, les maures alliés le laissèrent massacrer.

Ce premier volume des Archives et Bibliothèques d'Espagne est très important pour l'histoire de Mélilla, de Tlemcen et d'Oran. Il sera lu avec intérêt par tous ceux qu'intéresse l'histoire du Nord de l'Afrique. D'autres volumes, nombreux, suivront, car l'Espagne et le Portugal ont été constamment en rapports avec le Maroc et les Archives gardent encore des trésors inédits.

Jean Cazenave.

ENQUÊTE SUR L'HABITATION RURALE DES INDIGÈNES DE L'ALGÉRIE, par A. Bernard, chez Fontana, rue Pélissier, 3, Alger, 1921.

Ce mémoire donne les résultats de l'enquête ordonnée par le Gouvernement général en 1911 et faite par les sous-Préfets, les Maires, les Administrateurs de communes mixtes et les officiers du service indigène. En Algérie, l'habitation rurale « reflète très nettement le genre d'existence des indigènes dérivé lui-même de la nature du pays où ils vivent ». L'auteur distingue : 1° la tente, habitation mobile du pasteur nomade ; 2° le gourbi, habitation

ordinairement fixe, du paysan sédentaire ; 3° la maison à terrasse, de caractère défensif, des ksouriens du Sud, genre d'habitation auquel on peut rattacher les grottes de Tlemcen ; 4° la maison à tuiles des Kabyles ; 5° la maison à l'européenne ; 6° par opposition avec ces maisons rurales, la maison urbaine. Pour chacun de ces six types d'habitation, l'auteur étudie la nature des matériaux, la toiture, les modifications et la répartition géographique. Des tableaux statistiques, quinze croquis, une carte de l'Algérie, seize planches de photographies hors texte illustrent ce mémoire destiné à montrer que les modifications de l'habitation indigène rurale sont une manifestation significative de la transformation qui subit actuellement, en Algérie, le monde indigène ».

En résumé, cette étude de géographie humaine présente, pour l'Algérie, le même intérêt qu'avait offert, pour la France, « l'Enquête sur les conditions de l'habitation » par de Foville. On ne peut que féliciter M. A. Bernard d'avoir traité, avec tout son talent, cette intéressante question de sociologie indigène.

E. Lemoisson.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

SÉANCE DU COMITÉ DU 3 JUILLET 1922

La séance est ouverte à 5 h. 1/2 sous la présidence de M. FLAHAULT, président.

Sont présents :

MM. FLAHAULT, FABRE Sylvain, PELLECAT, TOURNIER, SCHWEITZER, Colonel CADI, DELABY, FISCHER, STRASSER, PEREZ, LEMOISSON.

M. POCK, Trésorier honoraire assiste à la séance.

Excusés : MM. PELLET, FABRE LA MAURELLE, Chanoine FABRE, BARBIÉ, BRUNIE, DANGLES, DESTREMX, DOUMERGUE, MAILLET, MALMEJAC, MÉZIAT.

Abesent : Dr ABADIE.

Lecture est faite par le Secrétaire général du procès-verbal de la Séance du 12 Juin, qui est adopté.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. DOUMERGUE se rappelant au souvenir de la Société et adressant ses amitiés à ses collègues du Comité.

Le Président a adressé des félicitations au nom de la Société à MM. CRUCK, PAGÈS et à Madame MARAVAL, qui ont été l'objet d'une nomination d'Officiers de l'Instruction Publique, et à M. GRANDJEAN, nommé Officier d'Académie.

Le Comité prononce l'admission de : Mlle MOUSQUÈS et de MM. CALZARONI, DANTZER, ROY, présentés à la dernière réunion.

M. le Capitaine MOREL, du 2e Régiment de Tirailleurs Algériens, à Saint-Leu, est présenté par MM. l'abbé MARCILLAC et FLAHAULT. Son admission est prononcée conformément au Règlement, la séance de juillet étant la dernière de l'année d'exercice.

Le Président donne lecture du *Décret du 29 mai 1922 reconnaissant la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* d'utilité publique, et approuvant les nouveaux Statuts de la Société.

Le dit Décret sera inséré, en tête du Bulletin du 2e semestre 1922.

Le Président adresse les remerciements du Comité aux Pouvoirs Publics qui ont bien voulu donner une suite favorable à sa demande, à M. le Maire et au Conseil Municipal d'Oran et à M. le Préfet, qui ont bien voulu l'appuyer dans cette démarche, enfin aux Membres de la Commission qui ont préparé le dossier relatif à la demande et élaboré les nouveaux Statuts.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction Publique au sujet de prix à décerner aux Inventeurs. Le Comité décide que cette lettre et les notices que l'accompagnent seront transmises à la Chambre de Commerce d'Oran, qu'elle intéresse plus particulièrement.

Le Président fait connaître que le Bulletin du 1er trimestre 1922 va paraître dans quelques jours, et comprendra, outre la liste des Membres et les procès-verbaux des Réunions de la Société, un mémoire de M. A. Julien, une notice de M. Mélal, etc.

Il a reçu de M. le général Didier le texte des Conférences qu'il vient de faire aux officiers de la garnison d'Oran.

La Société, ayant été invitée à se faire représenter au Congrès pour l'avancement des Sciences, à Montpellier, le Comité décide que M. le Commandant Noël, du 81e Régiment d'Infanterie, sera prié de représenter la Société au dit Congrès.

La Société a reçu pour sa Bibliothèque les ouvrages suivants :

Le Chef d'Œuvre colonial de la France : l'Algérie, par MM. Paul Despiques et Jean Garoby.

Histoire littéraire de l'Afrique Chrétienne, tomes V et VI, par M. Paul Monceaux.

The International Molders Union of North America, par Franck T. Stockton.

Il a été acheté pour la Bibliothèque :

A. Souleyre. — *Les niveaux marins de la plaine de Bône.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2 du soir.

Conformément au Règlement la prochaine séance est fixée au premier Lundi du mois d'Octobre.

Le Secrétaire Général, *Le Président,*

Colonel STRASSER. F. FLAHAULT.

SÉANCE DU COMITÉ DU 3 OCTOBRE 1922

La séance est ouverte à 5 h. 30 du soir sous la présidence de M. FLAHAULT, président.

Sont présents : MM. FLAHAULT, PELLET, DANGLES, PELLECAT, TOURNIER, LEMOISSON, FABRE LA MAURELLE, DELABY, FISCHER, MÉZIAT, STRASSER.

Excusés : MM. DOUMERGUE, FABRE Sylvain, POCK, trésorier honoraire, Abbé FABRE, SCHWEITZER, BRUNIE, Colonel CADI, DESTREMX, DUPUY, MAILLET, PÉREZ.

Absents : MM. BARBIÉ, ABADIE.

Lecture est faite par le Secrétaire Général du Procès-Verbal de la séance du 3 Juillet, qui est adopté.

Décès. — Le Président fait part du décès, le 24 Août, de M. Louis GAZANIOL, sociétaire.

Le Président a adressé les condoléances de la Société à sa veuve Madame GAZANIOL.

Le Président a adressé les félicitations de la Société à M. BOULOGNE, Directeur des Territoires du Sud au Gouvernement Général de l'Algérie, promu Commandeur de la Légion d'Honneur, et aux membres de la Société récemment promus : MM. LISBONNE et RAMIER, Officiers et MM. le Docteur BRÉGEAT, KIÉNER, MILHE-POUTINGON et PITOLLET, nommés Chevaliers de la Légion d'Honneur.

Il a reçu les remerciements de ces messieurs.

Est présenté comme membre titulaire M. le Capitaine FRICHET DE FALLOY, du Génie de la Légion Etrangère, présenté par MM. DANGLES et le Capitaine STRASSER.

Déclaration d'Utilité Publique. — Le Président a accusé réception du Décret à M. le Maire d'Oran et lui a adressé ses remerciements.

La composition du Bureau pour 1922-1923 a été adressée à M. le Préfet.

Le Président a reçu le 29 Septembre, par l'intermédiaire de la Préfecture, le Règlement modifié approuvé par M. le Ministre de l'Intérieur.

Le Général commandant la Division a adressé au Président, au nom du Gouverneur Général, une demande de souscription de la Société à l'ouvrage « *Le Chameau* » du Commandant Cauvet.

La part de souscription s'élevant à la somme de 80 francs est votée à l'unanimité.

Par suite de la réception tardive de l'invitation au Congrès de l'Association par l'avancement des sciences, M. le Commandant NOËL n'a pu assister au Congrès qu'à titre officieux.

Le Programme du 56ᵉ Congrès des Sociétés Savantes a été adressé à la Société par M. le Ministre de l'Instruction Publique. Il est tenu à la disposition des Sociétaires.

Union Panatlantique. — L'Union (Paris, boulevard Saint-Germain), propose de pavoiser le 12 Octobre en faveur de la Commémoration de la Découverte du Nouveau Monde.

Le Président communique l'invitation du Comité du *Congrès international des Sciences Historiques à Bruxelles*, qui tiendra ses séances du 8 au 15 Avril 1923. La souscription au Congrès est de 50 fr. Le Comité estime que l'objet du Congrès est trop spécial pour justifier le concours de notre Société.

Bibliothèque. — La Bibliothèque a reçu comme dons :

Dʳ COLOMBANI et Dʳ MAURAN. — *Le ministère de la Santé et de l'Hygiène publiques au Maroc* (volume avec plans et graphiques).

Augustin BERNARD. — *Enquête sur l'habitation rurale des indigènes de l'Algérie* (1 broch. avec 1 carte et 16 pl.).

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE. — *Territoires du Sud. Ce qu'ils sont. Pourquoi ils ont été créés* (1 volume broché).

M. P. DE FOUCAULD et DE CALASSANTI MOTYLINSKI. — *Textes Touareg*, publiés par René Basset (1 vol.)

MOHAMMED BEN CHENEB. — *Ad-Dahîrat Assaniyya* (le Trésor magnifique), texte arabe. (Publication de la Faculté des lettres d'Alger).

Lieutenant-Colonel DE CASTRIES. — *Les Sources inédites de l'histoire du Maroc.* Archives et Bibliothèques d'Espagne (t. I).

La Bibliothèque a en outre acquis par voie d'achat :

Maréchal CLAUZEL. — *Explication du Maréchal Clauzel.*

Ardouin DUMAZET. — *Etudes algériennes.*

Maréchal BUGEAUD. — *Lettres sur l'Algérie. Les Socialistes et le travail en commun. Quelques réflexions sur trois questions fondamentales de notre établissement en Algérie : de la stratégie, de la tactique, des retraites et du passage des défilés dans les montagnes des Kabyles, de la colonisation en Algérie.*

Général BUGEAUD. — *L'Algérie. Des moyens de conserver et d'utiliser cette conquête.*

Camille ROUSSET. — *La Conquête de l'Algérie.*

Général LAMORICIÈRE. — *Lettres sur l'Algérie.*

Louis de HAUDICOUR. — *Histoire de la Colonisation de l'Algérie.*

G. JACQUETAN. — *Les Archives espagnoles du Gouvernement Général de l'Algérie.*

BUFFON. — *Histoire naturelle des Mammifères et des Oiseaux.*

F. BERNARD. — *Deux Missions françaises chez les Touareg, 1880-81.*

Capitaine LOCHE. — *Catalogue des Mammifères et des Oiseaux de l'Algérie.*

Lieutenants généraux DE LAMORICIÈRE et BEDEAU. — *Projet de Colonisation pour les provinces d'Oran et de Constantine.*

Emile KELLER. — *Le Général de Lamoricière, sa vie militaire, politique et religieuse.*

Colonel TRUMELET. — *L'Algérie Légendaire.*

Joseph BARD. — *L'Algérie en 1854.*

Charles APCHIÉ. — *De la condition juridique des Indigènes en Algérie, dans les Colonies et dans les Pays de Protectorat.*

L. CARETTE. — *Recherches sur l'origine et les immigrations des principales tribus de l'Afrique septentrionale et principalement de l'Algérie.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 45.

Le Secrétaire Général,	*Le Président,*
Colonel STRASSER.	F. FLAHAULT.

SÉANCE DU COMITÉ DU 6 NOVEMBRE 1922

La séance est ouverte à 5 h. 30, sous la présidence de M. FLAHAULT, président.

Sont présents : MM. FLAHAULT, PELLET, DOUMERGUE, FABRE Sylvain, BARBIÉ, DANGLES, PELLECAT, TOURNIER, LEMOISSON, FISCHER, MAILLET, MALMEJAC, MÉZIAT, PÉREZ, STRASSER.

M. POCK, Trésorier honoraire assiste à la séance.

Sont excusés : MM. DELABY, DESTREMX, DUPUY.

Sont absents : M. CADI et Dr ABADIE.

Lecture est faite par le Secrétaire général du Procès-Verbal de la séance du 3 Octobre.

Le Procès-Verbal est adopté.

Décès. — Le Président fait part des décès de M. CHAMBON et Dr FOULQUIER, sociétaires. Le Président exprime les regrets du Comité.

Admission. — Est admis comme membre de la Société M. le Capitaine FISCHET DE FALLOY, présenté à la séance précédente.

Propositions. — Sont présentés comme membres titulaires de la Société :

M. GALLET, Commandant le Parc d'Aviation de la Sénia, présenté par M. FLAHAULT et le Colonel STRASSER.

M. DIDIER, général commandant la Subdivision d'Oran, présenté par M. FLAHAULT et le Colonel STRASSER.

M. SARDA, Inspecteur des Contributions Diverses, présenté par MM. BARBIÉ et FLAHAULT.

M. SEGAUD, Professeur au Lycée, présenté par M. LEMOISSON et Commandant FISCHER.

M. BOWÉ, Professeur au Lycée, rue Dufour, présenté par MM. DOUMERGUE et LEMOISSON.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. SCHWEITZER donnant sa démission de membre du Comité et de la Société en raison de sa nomination de professeur au Lycée Blaise Pascal, à Clermont-Ferrand.

Le Président exprime les regrets du Comité à l'occasion du départ de M. SCHWEITZER, dont la démission est acceptée.

Don du Conseil Général. — Le Président a reçu un mandat de la somme de 500 francs, subvention du Conseil Général du Département d'Oran.

Le Président a remercié ; il a en même temps rappelé les demandes de novembre 1921 auprès de M. le Gouverneur Général et de M. le Maréchal Lyautey.

M. le Préfet recommande la souscription à la *Monographie du Chameau*, par le Commandant CAUVET.

Le Président a répondu que la Société avait déjà souscrit à cette publication.

M. le Colonel AZAN se rappelant aux bons souvenirs des collègues du Comité promet de nouveaux travaux pour notre Bulletin.

M. A. JULIEN offre un article bibliographique sur les publications concernant : *Alger de 1827 à 1830*, avec classement méthodique et analytique des débats des Chambres, brochures, ouvrages, etc.

Le Président a remercié en acceptant.

M. le Général GOURAUD, Haut-Commissaire de la République française en Syrie et au Liban, a fait adresser à la Société : « *La Syrie et le Liban en 1922* », exposé de la situation actuelle de ces pays de mandat et de l'œuvre accomplie pendant ces dernières années.

Le Président, au nom du Comité, a remercié et a exprimé l'espoir de bénéficier des documents qui pourraient être publiés par le Haut Commissariat.

La clôture étant fixée au 19 Novembre, il y a lieu de remplir les formalités pour assurer le retour des quelques publications envoyées par notre Société. M. TOURNIER, Bibliothécaire, est chargé d'effectuer le nécessaire.

Le 6 Octobre, le Président a été invité et a assisté au banquet offert par la Chambre de Commerce à l'occasion de l'ouverture de la ligne aérienne Oran-Casablanca. Le Président a remercié au nom de la Société.

M. DOUMERGUE signale l'apparition d'une carte de la région d'Oran. M. le Secrétaire général est chargé de faire les démarches pour obtenir un exemplaire de cette carte.

La Bibliothèque a reçu en don :

Karl KAUTSKY. — *Comment c'est déclanchée la guerre mondiale*, avec les documents de la Chancellerie allemande annotés par Guillaume II.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE. — *Les Territoires du Sud. Exposé de leur situation.*

HAUT COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN SYRIE. — *La Syrie et le Liban.*

E. CARETTE. — *Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840-1841 et 1842.* (Acquisition).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 35 du soir.

Le Secrétaire Général, Colonel STRASSER.

Le Président, F. FLAHAULT.

SÉANCE DU COMITÉ DU 4 DÉCEMBRE 1922

La séance est ouverte à 5 h. 30 sous la présidence de M. FLAHAULT, Président.

Sont présents : MM. FLAHAULT, DOUMERGUE, FABRE Sylvain, DANGLES, PELLECAT, TOURNIER, LEMOISSON, FABRE LA MAURELLE, Dr ABADIE, FISCHER, MAILLET, MALMEJAC, PÉREZ, STRASSER.

M. POCK, trésorier honoraire, assiste à la séance.

Excusés : MM. PELLET, BARBIÉ, BRUNIE, DELABY, MÉZIAT.

Absents : MM. l'abbé FABRE, CADI, DESTREMX, DUPUY.

Lecture est faite par le Secrétaire général du Procès-Verbal de la séance du 6 Novembre.

Le Procès-Verbal est adopté.

Présentation. — Est présenté pour être admis comme Membre de la Société M. Charles SAUREL, professeur au Lycée, présenté par MM. LEMOISSON et DOUMERGUE.

Admission. — Sont admis comme Membres titulaires de la Société :

MM. le Commandant GALLET, le Général DIDIER, SARDA, Inspecteur des Contributions Diverses, SEGAUD, Professeur au Lycée, BOWÉ, Professeur au Lycée, présentés à la séance précédente.

Cérémonies patriotiques. — Le Président a représenté la Société :

A la Cérémonie du 10 Novembre pour l'Inauguration de la plaque commémorative des Enfants de Saint-Eugène, morts pour la Patrie.

Le 11 Novembre, à la Cathédrale, où un service funèbre a été célébré pour les victimes de la guerre, sur l'invitation du Souvenir Français et de l'Union des Familles, dont les enfants sont morts pour la France.

Subventions. — M. le Maréchal LYAUTEY a écrit au Président qu'il ferait parvenir la subvention de 1922.

M. le GOUVERNEUR GÉNÉRAL a fait réclamer par M. le Préfet un duplicata de notre demande de subvention du 9 Décembre 1921, avec les pièces nécessaires à l'appui. La demande a été reproduite.

Une demande d'échange de Bulletin par la *Revue Scientifique* (Revue Rose, 286, boulevard Saint-Germain, Paris), est acceptée à l'unanimité.

Une demande d'échange du Bulletin par *La Revista trimestrial de Institulos de Ceara* (Brésil), n'est pas acceptée.

Le Comité décide l'achat de la *Statistique de géographie humaine comparée*, de M. Jean BIRAT.

Est approuvée à l'unanimité la dépense relative à l'acquisition d'un nouveau meuble de Bibliothèque, dépense s'élevant à 545 francs.

Registres. — Le Président est autorisé à faire les registres pour la comptabilité de la Société, conformément aux nouveaux Statuts.

M. DOUMERGUE propose au Comité d'inscrire au procès-verbal l'ordre du jour suivant :

Considérant que les Sociétaires ont, à la presqu'unanimité, payé la cotisation majorée du 2e semestre 1922, le Comité, très

touché de cette marque de dévouement aux intérêts de la Société, leur adresse avec ses remerciements l'expression de sa vive reconnaissance.

Cette motion est votée à l'unanimité.

La Société a reçu du Gouvernement général de l'Algérie : St. Gsell. — *Inscriptions latines de l'Algérie*, tome I (Proconsulaire).

Elle a reçu de leurs auteurs les ouvrages suivants : Marius Dalloni. — *La géologie du pétrole et la recherche des gisements pétrolifères en Algérie. Sur la structure de la chaîne numidique. Le terrain houiller sur le littoral de la province d'Oran.*

A. Brives et Dalloni. — *Sismologie. Le tremblement de terre du 25 Août 1922 et la structure géologique de la région de Ténès et Cavaignac.*

J. Compardou. — *Le Tétraphosphate.*

Il a été acquis par voie d'achat :

St-Gsell. — *Guide archéologique des environs d'Alger : Cherchell, Tipaza, Tombeau de la Chrétienne.*

Dussert. — *Etude sur les gisements de fer de l'Algérie.*

J. Barbier. — *Itinéraire historique et descriptif de l'Algérie*, avec vocabulaire français-arabe.

Berbrugger. — *Onze vues du Département d'Oran et d'Oran (1843).*

E. Cat. — *Nos soldats d'Afrique.*

J. Belin de Launey. — *Les sources du Nil. Voyage des Capitaines Specke et Grant.*

W. C. Baldwin. — *Du Natal au Zambèze (1851-1856).*

E. Labroue. — *A travers les Pyrénées.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 30.

Le Secrétaire Général, *Le Président,*

Colonel STRASSER. F. FLAHAULT.

L'OFFICE NATIONAL DES RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET INDUSTRIELLES

ET DES INVENTIONS

(*Communication du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts*)

Une loi promulguée au *Journal Officiel* du 30 Décembre dernier a réalisé la transformation de l'Office National des Recherches Scientifiques et Industrielles et des Inventions en un Office National du même nom, pourvu de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Le décret prévu par cette loi et fixant la constitution et le fonctionnement de ce nouvel Office vient lui-même de paraître. Il fixe, avec les attributions de cet organisme de recherches et d'inventions, le mode de constitution de son Conseil National et de son Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, qui vient d'être constitué par le Ministre de l'Instruction Publique, contient les plus grands noms de la science et de l'industrie de notre pays et donne toute garantie sur le fonctionnement et l'avenir de l'Office National des Recherches et Inventions.

Voici, en effet, la composition de ce Conseil qui devient l'organe directeur de l'Office :

MM. Loucheur, ingénieur, député, ancien ministre, président.

Alfred Lacroix, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, vice-président.

Paul Appell, de l'Académie des Sciences, recteur de l'Académie de Paris.

Pierre Arbel, Maître de Forges.

J.-L. Breton, de l'Académie des Sciences, ancien ministre, directeur de l'Office National.

André Citroen, ingénieur-constructeur.

Coville, directeur de l'Enseignement supérieur, commissaire du Gouvernement.

Général Ferrié de l'Académie des Sciences .

Paul Janet, de l'Académie des Sciences, directeur de l'Ecole supérieure d'Electricité.

Gabriel Koenigs, de l'Académie des Sciences, professeur à la Faculté des Sciences.

Edmond Labbé, directeur de l'Enseignement technique.

André Michelin, industriel.

MM. Raoul MORTIER, Conseiller technique du Sous-Secrétariat d'Etat de l'Enseignement technique, Directeur-adjoint de l'Office National.

Charles MOUREU, de l'Académie des Sciences, professeur au Collège de France.

Paul PAINLEVÉ, de l'Académie des Sciences, député, ancien Président du Conseil.

Emile PICARD, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.

POTTEVIN, sénateur, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers.

Auguste RATEAU, de l'Académie des Sciences, industriel.

Louis RENAULT, industriel.

Pierre RICHEMOND, ingénieur-constructeur.

Pierre VIALA, de l'Académie des Sciences, député.

Secrétaires :

LEGENDRE directeur de Laboratoire à l'Ecole des Hautes-Etudes, chef des Services techniques de l'Office National.

DUMESNIL, chef des Services administratifs et du Contentieux.

Les attributions de l'Office National des Recherches et Inventions sont des plus importantes :

Il doit assurer l'exécution des études et recherches qui lui sont demandées par les différents services publics ; mettre à la disposition des laboratoires les possibilités expérimentales et les appareils dont ils peuvent avoir besoin pour leurs recherches ; provoquer, coordonner et poursuivre les recherches scientifiques de tout ordre et plus particulièrement celles intéressant l'industrie nationale ; assurer, à cet effet, une liaison efficace entre les laboratoires et les usines, la science et l'industrie ; examiner les projets soumis par les inventeurs et assurer les études, les expériences et les réalisations nécessaires à la mise au point des inventions retenues par la Commission supérieure des Inventions ; aider, encourager et orienter les inventeurs par des subventions, concours, prix, expositions, etc... ; constituer un Service d'informations scientifiques et techniques à l'usage des laboratoires et des industriels ; provoquer la création de laboratoires nouveaux avec le concours de l'Etat, des départements, des communes ou des particuliers.

Pour remplir cette vaste tâche, si utile pour la Science comme pour notre industrie nationale, il faut au nouvel Office des ressources infiniment plus grandes que celles que lui apporte le crédit inscrit au budget de l'Etat.

Ce crédit de 1.410.200 francs est en effet bien maigre, surtout si on le compare à celui de plus de 30.000.000 mis à la dispo-

sition du Comité anglais correspondant de Recherches Scientifiques et Industrielles, et aux 130 millions dont est doté le service analogue existant aux Etats-Unis.

Heureusement, la personnalité civile et l'autonomie financière dont est maintenant pourvu notre Office National des Recherches et d'Inventions va lui permettre de recevoir facilement les dons, legs et subventions que ne peuvent manquer de lui apporter de nombreux et généreux amis de la Science, de la recherche et de l'invention.

Ces précieux concours pourraient d'ailleurs être apportés sous une forme nouvelle et originale qui ne peut manquer de séduire de nombreuses personnes qui hésitent souvent à subventionner des recherches imprécises dont elles ne sont appelées à connaître ni l'objet précis, ni les résultats.

A ces personnes, l'Office National peut indiquer toute une série de projets d'inventions retenus par la Commission supérieure des Inventions et entre lesquels elles pourraient choisir ceux qui les intéressent le plus directement et qu'elles seraient disposées à subventionner.

Ces subventions remise à l'Office National, seraient exclusivement réservées à la mise au point de l'invention indiquée, et engagées seulement au fur et à mesure des réalisations et expériences soigneusement suivies et contrôlées par les services techniques compétents qui, tout en apportant à l'inventeur le plus précieux concours, éviteraient tout gaspillage dans des essais coûteux et inutiles.

Le donateur serait de plus tenu périodiquement au courant des expériences effectuées, des dépenses engagées et des résultats obtenus. S'il le désire, un contrat pourrait être préalablement passé entre lui-même, l'inventeur et l'Office, précisant la part devant revenir à chaque partie dans les bénéfices pouvant ultérieurement résulter de l'exploitation industrielle de l'invention ainsi mise au point.

Ainsi le donateur désintéressé non seulement connaîtrait tous les résultats obtenus grâce à son geste généreux, mais il pourrait encore en cas de succès utiliser, comme le fait l'Office, une partie des bénéfices provenant des inventions heureusement réalisés pour subventionner d'autres inventions et aider d'autres inventeurs.

Il faut souhaiter que sous cette forme séduisante essentiellement originale et nouvelle, l'Office National des Recherches et Inventions trouvera rapidement de nombreux et importants concours qui lui permettront d'étendre son action, de remplir complètement la belle et noble tâche qui lui est confiée et de bien travailler au développement économique de la France.

COMMUNICATION

du Gouvernement Général de l'Algérie

Le Commandant Cauvet, qui a habité pendant de longues années dans le Sud Algérien, a écrit une *Monographie du Chameau* fort complète et qu'il se propose de publier. Cet ouvrage sera fort utile dans les bibliothèques administratives de l'Algérie où on pourra le consulter avec fruit. L'origine, l'anatomie, la physiologie, l'hygiène, l'élevage y sont traités en détail ; l'importance du rôle sociologique du chameau, le développement possible de ses aptitudes comme animal de trait, de boucherie, la production du lait, y sont passés en revue ainsi que son rôle dans l'histoire, la religion, la littérature et l'art. De nombreuses planches facilitent l'intelligence et l'étude du texte.

Il n'existait jusqu'ici, dans notre pays, aucun ouvrage d'ensemble sur le chameau, dont l'existence est d'un intérêt capital pour l'Algérie où cet animal est si employé. Il sera plus commode de se reporter à sa lecture qu'à celle des sources diverses où son auteur a puisé. Ce livre remplit donc une lacune et il est appelé à rendre les plus grands services en permettant aux méharistes de tout grade et aux conducteurs de convois, ainsi qu'à tous ceux qui ont à utiliser le chameau, d'avoir des idées précises sur son compte.

Il sera également utile aux zootechniciens et aux savants qu'intéressent l'histoire naturelle de cet animal et les améliorations à apporter à son emploi.

L'ouvrage de M. le Commandant Cauvet sera publié sous les auspices du Gouvernement Général, au prix minimum de 80 fr. à la condition qu'il y soit souscrit au minimum pour 350 exemplaires.

Cet ouvrage considérable et d'une indéniable valeur, sera précieux pour tous ceux qui, à un titre quelconque, s'intéressent aux questions africaines.

Les souscriptions sont reçues au Gouvernement Général de l'Algérie.

Gustave BARTIBAS

Né à Oran, en 1859, Jean-Gustave-Louis Bartibas, après d'excellentes études au Lycée d'Alger, suivit les cours de la Faculté de Pharmacie de Montpellier, et obtint le diplôme de Pharmacien de 1re classe.

Il s'installa à Oran, où il exerça pendant 38 ans.

Ses qualités professionnelles le mirent bientôt en relief et le désignèrent au choix de ses concitoyens. C'est ainsi que, dans le domaine administratif, il fut longtemps conseiller municipal, puis adjoint au maire d'Oran. De même la confiance des électeurs départementaux l'appela au Conseil Général, dont il fut vice-président.

Les électeurs consulaires de leur côté le portèrent comme Juge au Tribunal de Commerce d'Oran.

Ces fonctions administratives et consulaires ne suffisent pas à l'absorber, et il donnait encore son dévouement éclairé aux œuvres d'assistance et de solidarité sociales, notamment à la Société de Secours Mutuels, et au problème délicat de la création des Habitations à bon marché.

Le Gouvernement avait reconnu ces services administratifs et sociaux par la rosette d'Officier de l'Instruction Publique et la Croix de la Légion d'Honneur.

Notre confrère est décédé presque subitement à Oran, le 14 Février 1922, dans sa 73e année, laissant le souvenir d'un professionnel irréprochable et d'un homme de bien.

A sa veuve et à ses enfants nous renouvelons l'expression de nos condoléances émues.

E. F.

Concours ouverts par la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran

La *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* met au concours les question suivantes :

1° Concours *annuel* pour 1924-1925... : *Monographie géographique, historique et économique d'une commune de la province d'Oran (mixte, plein exercice ou indigène).*

Une médaille d'argent et une médaille de bronze seront attribuées aux meilleurs travaux présentés.

2° Pour 1924 : *Etude économique sur le Maroc Oriental depuis l'occupation française (1907) ;* nécessité d'une union économique entre le Maroc et l'Algérie, moyens d'aboutir.

Une médaille d'argent sera attribuée au meilleur mémoire. Il pourra être accordé des médailles aux travaux non primés.

3° Pour 1924 : *Histoire de la ville d'Oran, de l'année 1848 au recensement de 1921,* pour faire suite à l'ouvrage du Colonel Derrien.

Une médaille de vermeil sera attribuée au meilleur travail.

4° Pour 1924 : *Historique des quartiers, rues et édifices modernes de la ville d'Oran.* Renseignements très succincts sur l'origine des diverses dénominations.

Une médaille d'argent sera attribuée à l'auteur du meilleur mémoire.

5° Pour 1925 : *Géographie du Département d'Oran et de son Hinterland Saharien.*

Une médaille d'argent sera attribuée à l'auteur du meilleur mémoire.

Les conditions générales des concours sont les suivantes :

Les sociétaires et les personnes étrangères à la Société peuvent y participer.

Les manuscrits devront parvenir le 31 mars *au plus tard* de chacune des années fixées pour le concours.

Les *monographies* devront être *inédites.* Elles seront dressées d'après les indications générales *d'un plan qui sera communiqué aux personnes intéressées qui en feront la demande* au Secrétaire général.

Le manuscrit portera une devise qui sera répétée sur une enveloppe fermée contenant à l'intérieur le nom de l'auteur. Cette enveloppe ne sera ouverte qu'après le classement. Si les travaux présentés ne sont pas jugés suffisants, les récompenses pourront être réduites ou supprimées. L'original ou un double de tout travail récompensé devra être offert à la Société, qui se réserve la priorité et le droit de le publier dans son Bulletin. Dans ce cas, 50 exemplaires seront offerts gratuitement à l'auteur.

En outre des questions mises au concours, les Sociétaires pourraient apporter une précieuse collaboration au Bulletin en traitant l'un des sujets suivants ou *tout autre rentrant dans le même cadre :*

Aperçu géographique, agricole, économique sur une région de l'Oranie ou du Maroc Oriental.

Par exemple :

Le djebel Amour : Aflou, Géryville et leur hinterland ;
Le Sersou. — Le Dahra ;
La région de Nemours. — Le Kiss, Port-Say, Saïdia ;
Les Beni-Snassen, etc., etc..

Etude comparative du développement et du trafic des voies ferrées et des transports de l'Oranie, depuis 1901. Conséquences de la concurrence des transports par automobiles.

La pénétration saharienne par voie ferrée en suivant la vallée de la Saoura et le prolongement vers l'Ouest de la ligne de Colomb Béchar à Kenadsa.

Colomb Béchar et son hinterland : *Aperçu géographique, plantes utiles, faune, productions du sol, voies de communication, commerce, caravanes, industries indigènes, etc.*

La région de Bou Denib au Tafilalet : *Aperçu...*

Relations ferroviaires à développer entre l'Oranie et le Maroc.

Les forêts de l'Oranie au point de vue économique. Incendies, déboisement, reboisements. Essences à supprimer, à introduire ou à multiplier.

Hydraulique agricole : plaines à irriguer, ressources en eau dont on dispose dans ce but.

Ressources en eau d'une commune : oueds permanents, sources et puits, débits, profondeurs. Qualité des eaux.

L'alimentation en eau potable d'une commune de l'Oranie. Ce qu'elle a été, est, ou pourrait être.

Etudes régionales *inédites* sur la flore, la faune ou la géologie de l'Oranie, du Sahara ou du Maroc Oriental.

La Préhistorique au Sahara. Stations nouvelles. Situation, description. Catalogue général des stations préhistoriques reconnues. Carte et dessins.

Les monuments archéologiques du Sahara : pierres écrites, tumuli, haouitas, idebnan et tous autres monuments votifs, non encore signalés, présentant un intérêt archéologique ou architectural. Photographies et dessins.

Ethnographie saharienne : locale ou régionale.

Les coins pittoresques et les curiosités naturelles de l'Oranie, des confins sahariens et du Maroc Oriental. Les renseignements locaux pourraient être envoyés à la Société de Géographie d'Oran qui les centraliserait. Toutes les personnes de l'intérieur qui s'intéressent aux beautés de la nature pourraient participer à cette enquête.

TABLE DES MATIÈRES

DU

BULLETIN

TOME XLII. — 1922

MÉMOIRES ET NOTICES

BIBLIOGRAPHIE

NÉCROLOGIE

DIVERS

